

Arts et Spectacles : le théâtre contre la guerre

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15264 – 7 F – JEUDI 24 FÉVRIER 1994 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un petit pas en Algérie

LE général Liamine Zéroual a de la suite dans les idées. Moins d'un mois après sa prestation de serment comme président de l'Etat, deux hauts responsables de l'ex-Front islamique du salut (FIS) – Ali Djeddi et Abdelkader Boukhamkham – qui purgeaient, à la prison militaire de Blida, une peine de quatre ans de prison *pour atteinte à la sûreté de* l'Etat, ont été remis en liberté, devenant ainsi, pour le nouveau *pouvoir*, des *interlocuteurs valables*.

« Nous sommes convaincus que le traitement sécuritaire demeure, à lui seul, insuffisant pour sortir le pays de la crise », avait affirmé le général Zéroual, sitôt installé aux commandes de l'Etat, promettant alors « d'affronter la réalité avec courage ». Une déclaration contre la violence faite par la « Délégation parlementaire du FIS à l'étranger » l'avait, il est vrai, encouragé à s'engager dans une politique de petits pas tandis que d'aucuns laissaient espérer la prochaine réouverture du dialogue avec *les partis, qui avait jusque-là* tourné au fiasco.

IL y a fort à parier que la libération de deux des compagnons de route d'Abassi Madani ne désarmera pas l'hostilité des intégristes les *plus radicaux, notamment de* ceux qui se réclament du Groupe islamique armé (GIA), lequel, en novembre dernier, avait rejeté « tout dialogue, toute trêve, toute réconciliation » avec la « junte ». Ces adeptes de la politique du pire *jugent, en effet,* qu'en la matière, le temps est leur meilleur allié.

Il est un fait que, depuis le début du « mois sacré » du ramadan, traditionnellement considéré comme le « temps du pardon et de la miséricorde », *la violence n'a pas faibli*. Elle s'est notamment traduite par l'assassinat – tenu *secret jusqu'à maintenant* – le 12 février, d'un technicien russe qui travaillait pour la centrale électrique de Jijel, en Petite Kabylie, et par celui, le 21 février, en plein cœur d'Alger, d'un libraire pied-noir.

PLUS grave encore est l'islamisation rampante dénoncée par la presse locale et contre laquelle le pouvoir est bien en peine de réagir. Elle consiste, pour les intégristes, à inviter, à coups de menaces, les différentes composantes de la *société algérienne – femmes*, commerçants, fonctionnaires, avocats, etc. – à se garder de toute compromission avec le « pouvoir illégitime » et à suivre à la lettre les principes coraniques, du moins tels qu'ils sont interprétés par des docteurs de la loi autoproclamés.

Entre ces violences – qui ne sont pas le seul fait des islamistes – et les risques d'explosion sociale liées au conséquences, pour les plus démunis, d'un probable accord d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international (FMI), accord pourtant indispensable, le général Zéroual, pour tenir ses promesses et sortir le pays d'un *profond coma politique et économique*, doit se montrer plus qu'habile tacticien. A-t-il *toutes les cartes en mains* pour conjurer le mauvais sort ?

M 0147 - 0224 - 7,00 F

Un entretien avec le ministre des affaires étrangères

M. Juppé relance l'idée d'un « plan de paix global » pour la Bosnie

Le président russe Boris Eltsine a proposé mercredi 23 février à ses homologues américain et français, au premier ministre britannique et au chancelier allemand la tenue d'un sommet pour signer un document « historique » réglant le conflit bosniaque.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le ministre français des affaires étrangères se prononce pour un « contact » entre ces puissances leur permettant de relancer les efforts pour mettre au point un « plan de paix global » pour la Bosnie, avant que soit éventuellement réunie une conférence internationale avec tous les protagonistes. Un incident près de Tuzla a failli provoquer mardi l'intervention de l'aviation de l'OTAN.

« Pourquoi a-t-on attendu si longtemps avant de lancer un ultimatum aux Serbes de Bosnie ?

– Tout simplement parce que dans la vie diplomatique, comme dans la vie tout court, les décisions se prennent grâce à la rencontre d'une volonté et d'un moment. La volonté existait chez nous et chez certains de nos partenaires depuis longtemps, mais pas chez tous. Il y avait à la fois parmi les Européens, du côté de la FORPRONU et des Nations unies et puis chez certains pays extérieurs à l'Union européenne, de très grandes réticences à l'égard de l'utilisation de la force. D'autres étaient prêts à utiliser toutes les pressions jusqu'à la force, et je crois que la France en était.

» Quant au moment – on peut le regretter, on peut considérer que c'est de la diplomatie émotionnelle et déplorer l'influence excessive de la télévision et des images –, ce fut le choc qu'a provoqué l'attentat du marché de Sarajevo le 5 février dernier. C'est à partir de là que la volonté, exprimée de façon plus ou moins explicite lors du sommet de l'OTAN en janvier, a trouvé le moment de se concrétiser. Les arguments que nous faisions valoir, et qui n'étaient pas entendus avant, l'ont été du fait de ce drame.

– Est-ce que le même schéma pourrait s'appliquer ailleurs, c'est-à-dire que l'on desserre le siège de certaines enclaves musulmanes à l'aide de la même pression militaire ?

– J'espère qu'il ne faudra pas en passer par les mêmes drames. Dans l'analyse qui est la mienne, nous n'avons pas besoin pour l'instant de nouveaux ultimatums pour les autres zones de sécurité. Le dispositif est parfaitement opérationnel et la France est déterminée à demander qu'il soit utilisé si besoin est.

Pour Tuzla, ce qui a été décidé, c'est de faire se poser les avions du pont aérien humanitaire sur l'aéroport. Si les batteries serbes y font obstacle, il n'y a pas besoin d'ultimatum. La riposte aérienne de l'OTAN peut être immédiate, puisqu'on est dans le cadre des résolutions adoptées. C'est la même chose pour Srebrenica, Gorazde et les autres zones de sécurité. Là où le problème pourrait se poser, c'est pour d'autres zones qui ne sont pas dans la résolution 836, je pense à Mostar et à Vitez.

Propos recueillis par
CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 6

A propos du moratoire sur les essais nucléaires

Vive attaque de M. Chirac contre le gouvernement

Le déjeuner hebdomadaire des dirigeants de la majorité, mardi 22 février, autour du premier ministre, a été marqué par de vives attaques de Jacques Chirac contre certaines décisions ou lenteurs du gouvernement. Le président du RPR lui a reproché particulièrement d'avoir accepté de prolonger le moratoire sur les essais nucléaires, voulu par François Mitterrand en avril 1992, décision qui, selon M. Chirac, affaiblit la crédibilité de la dissuasion et, par conséquent, de la défense de la France.

Est-ce l'agacement que lui inspire l'inébranlable assurance avec laquelle Edouard Balladur avait affirmé, le 14 février, à la télévision, sa détermination à ne pas *changer de politique* ? Est-ce l'espoir que lui donne le recul de la popularité du premier ministre, mesuré par les sondages d'opinion du début de ce mois ? Est-ce l'exemple des dirigeants de l'UDF qui, le week-end dernier, ont transgressé la loi du silence sur la future élection présidentielle ? Jacques Chirac a saisi l'occasion du déjeuner des responsables de la majorité, mardi 22 février, pour dire leur fait, sur plusieurs sujets, au chef du gouvernement et à certains de ses ministres.

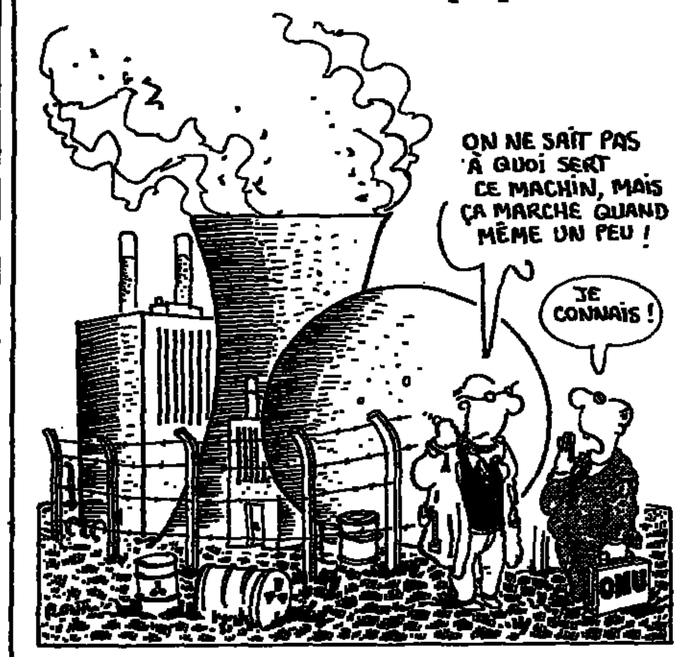
Le premier visé a été François Léotard. Le ministre de la défense avait été le seul cité par M. Balladur lors de son passage à la télévision, à propos de la guerre en Bosnie. Le 22 décembre dernier, il avait été, avec Simone Veil, l'un des deux ministres de l'UDF qui avaient clairement affiché leur engagement aux côtés de M. Balladur pour l'élection présidentielle. Cela lui a valu une attaque en règle de M. Chirac, qui a mis en cause son *« courage »*.

Le maire de Paris, fidèle à une position qu'il avait déjà exprimée dans des circonstances identiques en juillet dernier, a reproché au gouvernement d'avoir maintenu la suspension des essais nucléaires annoncée en avril 1992 par Pierre Bérégovoy. Pour M. Chirac, le ministre de la défense a refusé d'affronter, sur cette question, François Mitterrand. M. Léotard se serait ainsi rendu coupable, selon lui, d'attenter à la crédibilité de la dissuasion nucléaire française.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 8

La conversion de Superphénix



En transformant la centrale de Creys-Malville en un réacteur de recherche, le gouvernement engage la procédure d'un *redémarrage sous condition du surgénérateur.*

page 9

Une loi sur la langue française

Jacques Toubon a présenté, mercredi 23 février, devant le conseil des ministres un projet de loi fixant *« les règles de bon sens »* pour l'emploi de la langue française. Il ne s'agit pas d'une *« loi de contrainte »*, mais d'une *« loi de service »*, *explique le ministre de la culture et de la francophonie*, qui affirme que la politique de la langue est pour le gouvernement *« une cause nationale »*.

Lire un point de vue de M. Toubon page 2

Le Crédit lyonnais face à la justice suisse

Considéré à l'origine comme la principale victime de la plus grande banqueroute de l'histoire financière helvétique, *la faillite de la Sasea en octobre 1992, le Crédit lyonnais* est aujourd'hui traité par la justice suisse comme un accusé. Jean-Yves Haberer, ancien président de la banque, et François Gille, actuel directeur général, devraient être prochainement inculpés de banqueroute par le juge d'instruction *genevois Jean-Louis Crochet*.

Lire en page 17 l'enquête d'Eric Leser

Les SDF du Soleil-Levant

Les masures en carton des sans-abri ont fait leur apparition au cœur des métropoles japonaises

TOKYO
de notre correspondant

Devant le distributeur à canettes de saké, son pantalon tirebouchonnant sur ses chaussures et ses cheveux gris poisseux cachant son visage, il fouille lentement au fond des poches d'une veste à carreaux qui a dû avoir son heure de splendeur. La poche retournée, il la regarde pendant de longues minutes. Une ou deux fois, comme *s'il allait partir, il reprend son parapluie* aux baleines en épis, plié tant bien que mal, posé contre le distributeur. Puis il le repose et reprend son manège compulsif. La pièce que nous lui donnons suspend la fouille. Un visage creusé, sans âge et pourtant si vieux, apparaît. Regard voilé. Esquisse de sourire : *« Domo, domo »* (merci). La pièce est laborieusement introduite dans la fente. La canette de saké tombe. Il la ramasse, prend son parapluie, s'*incline cérémonieusement en* notre direction puis repart, silhouette voûtée, furtive, chaplinesque dans la foule qui se presse.

Il est près de minuit à la gare d'Ueno, d'où partent les trains pour le nord et les banlieues. Dans les couloirs souterrains, les sans-abri *installent leur bivouac.* Odeur rance des corps, du saké. Entre les colonnes médianes du couloir, ils sont allongés sur des journaux et des cartons. Ils se font face, les pieds se touchent presque. Le visage d'une vieille femme émerge du col d'un manteau. Certains ont des couvertures. Ce soir-là, ils étaient soixante et onze. Toux, ronflements. Il régnait un silence étrange, accentuant l'écho des pas des voyageurs qui passaient de chaque côté de la longue file de corps recroquevillés. Eclats de voix d'un groupe de jeunes : *« Ça pue ici ! »*

Une heure, le grondement des trains a cessé. Sous la voûte retentissent des pas. *Depuis quelques* minutes déjà a commencé un remue-ménage : les vagabonds rassemblent leurs hardes. La plupart ont plus de cinquante ans. Certains *sont âgés*. Beaucoup *ont des mises* simples, mais pas celles de clochards. Au bout du couloir arrivent quatre policiers et deux employés de la gare. *« Allez, on y va. »* Pas *méchants, bourrus, s'énervant un* peu de temps à autre. *« Ce sont des habitués : ils connaissent la règle »*, nous dit un agent. Une centaine de sans-abri vivent dans la gare.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 10

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

FRANCOPHONIE

L'esprit des langues

Le conseil des ministres devait examiner, mercredi 23 février, un projet de loi sur l'emploi de la langue française, présenté par Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

par Jacques Toubon

S'IL est vrai, comme le disait Churchill, que les empires de demain seront des empires de l'esprit, alors, les langues tiendront la première place dans cette géopolitique.

Or la France, malgré sa renommée culturelle, est aujourd'hui dépassée par des pays qui consacrent des budgets considérables à la diffusion de leur langue. Ainsi, le Japon a bien vu les risques de marginalisation que pourrait faire courir à sa langue et à son économie la généralisation de l'anglais dans les nouvelles technologies ; il développe donc d'importants programmes de recherche pour empêcher que, dans un monde où la communication passe par des machines, l'anglais n'élimine le japonais.

Les pays anglo-saxons, loin de se contenter de la rente de situation de la langue anglaise, en particulier dans les industries culturelles, déploient des efforts considérables, comme l'ont montré les récentes négociations commerciales multilatérales, pour que leur langue commune conserve ses positions et conquière de nouveaux espaces. De nombreux pays de l'Europe continentale ont adopté des lois modernes sur leur langue. Les consciences linguistiques se réveillent et la promotion des langues nationales devient un enjeu majeur, ressenti comme tel à la fois par les intellectuels et par les opinions publiques.

Jusqu'à présent, en dépit des professions de foi, la France n'a accordé qu'une importance secondaire à sa langue, dont les défenseurs ont semblé mener des combats d'arrière-garde. C'était se tromper de combat en effet que de se complaire dans le purisme ou de faire la chasse aux emprunts étrangers : une langue doit être vivante, s'enrichir d'apports extérieurs à condition qu'ils soient correctement assimilés, mais aussi de toutes les inventions du langage populaire, de celui des banlieues par exemple.

Il est en revanche légitime de dénoncer la propension facile à renoncer à la langue nationale et à nous priver du pouvoir, comme dans le Golem, de nommer les choses et de les faire exister. Dans certains milieux, l'idée a trop souvent prévalu que le prix à payer pour s'insérer dans le monde moderne, pour commercer, pour échanger entre scientifiques était l'abandon de la langue française, qui se verrait confinée un jour aux usages domestiques, locaux et subalternes. Il n'est pas jusqu'aux services publics qui n'aient fréquemment délaissé la langue de la République, au plus grand désespoir de nos amis francophones, consternés de tant d'inconscience. Or l'expérience montre, lorsque l'on examine les pratiques linguistiques de nos partenaires et concurrents, que nous sommes bien les seuls à considérer à ce point l'usage de la langue nationale comme un obstacle à la réussite des entreprises.

Chacun prend cependant peu à peu conscience que l'usage d'une langue étrangère n'est pas innocent. Elle devient, dans bien des cas, un instrument de domination, un agent d'uniformisation, un facteur d'exclusion sociale et, lorsqu'on l'utilise par snobisme, une langue de mépris. Refuser de créer, de communiquer dans sa langue, c'est au surplus se priver de son génie propre, de sa capacité à exprimer la pensée créatrice. Comme l'a écrit Régis Debray, en matière de création, l'international est le contraire de l'universel, et ce n'est qu'en exaltant les singularités que l'on atteint le mieux ce qui unit les hommes.

C'est pourquoi la richesse de toutes les langues doit être mise en valeur. Le pluralisme linguistique doit être préservé et organisé. Entre pays européens de langues différentes, il faut savoir résister aux séductions des arguments en faveur d'une langue véhiculaire unique qui entraînerait à terme le ravalement de toutes les langues, sauf une, au rang de langues locales. L'Europe, pour mieux se construire, doit faire fructifier l'héritage incomparable que sont la diversité de ses langues et le génie des créations nationales. En France même, nous gagnerions à ce que davantage de parents prennent conscience que l'avenir est moins à l'apprentissage précoce par les enfants d'un anglais appauvri, facile à assimiler à tout âge, qu'à l'acquisition plus approfondie de l'allemand, de l'espagnol, de l'arabe, du japonais, de l'italien, du portugais ou du russe. Il appartient aux pouvoirs publics de contribuer à faire vivre ce plurilinguisme.

Une cause nationale

Telles sont les raisons pour lesquelles le gouvernement fait de la politique de la langue française une cause nationale.

Une loi, prolongement naturel de la révision constitutionnelle qui a consacré le français comme langue de la République, viendra actualiser la législation de 1975 et fixer les règles de bon sens qui doivent s'imposer pour l'emploi du français en France. Loi de service et non de contrainte, elle définira les exigences élémentaires qui permettront au consommateur, au salarié, au citoyen d'être au moins informé dans sa langue, sans empêcher évidemment l'emploi des langues étrangères. Elle suppose que tous les secteurs professionnels s'intéressent à son application afin que tous puissent prendre conscience du défi et aident à le relever.

En outre, une stratégie des industries de la langue se met en place : il s'agit de donner à la France les moyens de tenir sa place dans les nouvelles technologies, pourvoyeuses d'emplois, de la traduction automatique, de la reconnaissance vocale, de l'ingénierie linguistique. Une politique des publications universitaires et scientifiques en français, indispensable pour que notre pays conserve la maîtrise de l'évaluation de sa recherche, est en cours de définition. Des propositions seront faites à nos partenaires pour que les pays européens réfléchissent ensemble aux moyens de développer le plurilinguisme européen, de généraliser et de diversifier l'apprentissage des langues de l'Europe, de diffuser les pédagogies de l'intercompréhension, afin que chaque nation, davantage consciente de sa richesse linguistique, puisse mieux s'ouvrir aux autres, sans l'intermédiaire réducteur d'un langage « international ». Rénovée et relancée depuis le sommet de l'île Maurice, la francophonie multilatérale, à laquelle participent quarante-sept pays qui y voient une alternative à l'uniformisation du monde, prend en main son destin, celui de l'une des aires géolinguistiques qui feront le monde de demain.

Telles sont les grandes lignes d'une politique qui ne saurait être passéiste ou frileuse mais qui est généreuse et tournée vers l'avenir. Rester fidèles à notre génie pour mieux s'ouvrir aux autres ; rester fidèles à notre culture et à l'universalité qui est le message millénaire de la France. Et ainsi pouvoir répondre à l'attente de ceux qui, comme les écrivains algériens, aux avant-postes du combat pour la liberté, ont proclamé sans complexe : *« La langue française nous traduit plus qu'elle ne nous trahit* (1). »

► **Jacques Toubon est ministre de la culture et de la francophonie**

(1) Mouloud Mammeri.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi, Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon, Michel Tatu

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

TOXICOMANIE

Contre-expertise

Dans le cadre d'une série intitulée « Drogués en Europe : aider ou sévir », parue les 4, 5, 6, 7, 8 et 9-10 janvier, nous avons publié le point de vue du professeur Jean-Paul Séguéla, conseiller pour la lutte contre la toxicomanie de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous publions aujourd'hui la réponse à ce texte de quatorze personnalités européennes impliquées dans la lutte contre la toxicomanie, qui éclaire notamment la question des traitements de substitution.

LE ton adopté par le professeur Séguéla est celui de la croisade : *« Le combat contre la drogue est pour nos citoyens la grande priorité, avant le chômage, le risque nucléaire, l'éclatement de la famille et le sida. (...) Nous devons protéger l'humanité contre les polluants externes et internes. »* Avec ce texte, nous sommes loin du « grand débat » sur la drogue promis récemment par Charles Pasqua, car son conseiller assimile et condamne tout de go trois notions foncièrement distinctes : la dépénalisation, la légalisation et les traitements de substitution des toxicomanes.

Rappelons que les défenseurs de la dépénalisation de l'usage des drogues mettent simplement en question l'intérêt, pour la société et pour l'individu, des lourdes peines qui sanctionnent l'usage des drogues et qui accélèrent la désocialisation des toxicomanes. Les partisans de la légalisation du commerce des drogues vont plus loin. Ils considèrent que la prohibition entraîne plus de problèmes qu'elle n'en résout. Ils estiment qu'il est possible de faire un usage moins dangereux des drogues, car les drogues seraient plus nocives parce qu'interdites qu'interdites parce que nocives. A part les Pays-Bas, qui tolèrent le commerce de détail du cannabis, aucun Etat n'a légalisé les drogues. La légalisation constitue donc un pari (ou une utopie) plus qu'une réalité.

Le traitement de substitution des toxicomanes constitue par contre une pratique médicale reconnue depuis trente ans. Il s'agit de la prescription de médicaments morphiniques de substitution – principalement la méthadone – visant à traiter le problème chronique que constitue la dépendance à l'héroïne. Il ne s'agit pas de remplacer l'héroïne par un produit analogue qui aurait pour seul avantage d'être légal – comme le croient les personnes mal informées, parmi lesquelles semble malheureusement se ranger le professeur Séguéla. Un procédé thérapeutique aussi simpliste que le remplacement d'une drogue illégale par une drogue légale n'aurait pas valu à son créateur, le professeur Vincent Dole, de New-York, le prestigieux prix Lasker de biologie en 1988, considéré comme l'antichambre du prix Nobel.

En réalité, la méthadone a un potentiel thérapeutique remarquable. Elle supprime l'envie d'héroïne tout en exerçant des effets foncièrement différents de cette drogue. Elle ne comporte pas de toxicité aux doses thérapeutiques. Elle maintient l'individu dans un état psychique normal. Elle réduit puis supprime à la longue l'envie et l'usage d'héroïne. Elle permet de mettre fin à la pratique des injections intraveineuses car elle est absorbée sous forme de sirop. Le traitement à la méthadone réduit par conséquent le taux d'hépatite et de sida. Il réduit également la criminalité et favorise la réinsertion sociale et familiale des toxicomanes. L'ensemble de ces propriétés de la méthadone ne peut être développé ici, mais il est établi par des milliers d'études parues depuis trente ans dans les revues scientifiques internationales. Le jugement du professeur Séguéla – pour qui la méthadone constitue *« un encouragement à la toxicomanie »*, *« n'a aucune valeur thérapeutique »* et serait *« une sorte d'euthanasie »* – ne constitue pas une vérité scientifique mais une simple contrevérité.

La lutte contre le sida

La pratique du traitement de substitution ne peut pas non plus être assimilée à la légalisation des drogues, puisqu'il s'agit d'un traitement qui a pour objectif d'arrêter l'héroïne. La légalisation de l'héroïne est rarement préconisée par les médecins, qui en connaissent les dangers, mais plus souvent par des économistes, des juristes ou des sociologues. Lorsque l'héroïne est utilisée sous contrôle médical, c'est pour traiter un nombre réduit de toxicomanes considérés – à tort ou à raison – comme incurables par d'autres moyens. Ainsi, au Royaume-Uni, 17 000 héroïnomanes sur 150 000 à 200 000 toxicomanes sont traités à l'aide de méthadone tandis que 400 seulement reçoivent de l'héroïne à titre expérimental. Aux Pays-Bas, on n'utilise pas l'héroïne dans le traitement des toxicomanes.

Un des intérêts actuels majeurs de la méthadone est le fait qu'elle exerce un effet préventif sur l'épidémie de sida chez les usagers de drogues et, par conséquent, dans la population générale. Les pays qui ont développé précocement des programmes de traitement à la méthadone ont pu juguler l'épidémie de sida parmi les toxicomanes. La plupart des pays européens ont donc tendance à augmenter de manière significative leur nombre de places de traitement à la méthadone. La France suit le mouvement avec une lenteur alarmante : 40 toxicomanes en traitement à la méthadone en 1974, 77 seulement vingt ans plus tard – pour 150 000 à 300 000 toxicomanes. Il nous paraît urgent de débloquer cette situation au lieu d'affirmer, en dépit du bon sens, comme le professeur Séguéla, que *« le combat contre la drogue est la grande priorité, avant le sida »*. La priorité, c'est le traitement de la toxicomanie et de ses conséquences dramatiques au niveau de la santé individuelle et de la santé publique.

Il nous a paru de notre devoir d'experts d'intervenir dans ce débat, non pour exprimer une opinion politique mais pour rétablir la vérité scientifique malmenée. Nous ne pouvons cependant manquer de nous étonner que le conseiller pour la lutte contre la toxicomanie, le professeur Séguéla, soit parasitologue, que le président de la commission sur la drogue, le professeur Henrion, soit gynécologue, et que le délégué général à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT), Jean-Louis Langlais, soit inspecteur d'administration. N'y aurait-il plus de spécialiste de la toxicomanie en France ?

► **Ce texte est signé de Patrick Aebarhard, Ernst Buning (Amsterdam), Anne Coppel, Jean-Jacques Deglon (Genève), Philippe Duneton, Michael Farrell (Londres), Serge Hefez, Charles D. Kaplan (Maastricht), Bernard Kouchner, William Lowenstein, Annie Mino (Genève), Eric Picard (Bruxelles), Marc Reisinger (Bruxelles), Gerrit Van Santen (Amsterdam).**

CHÔMAGE

Le grand virage

par Lucien Neuwirth

LES temps sont venus de reconnaître la formidable inconscience qui a accompagné depuis près d'un quart de siècle la démarche économique des pays industrialisés.

Si, certes, les exigences de la compétitivité imposaient de développer au maximum les progrès technologiques, leurs conséquences humaines avaient été délibérément mises de côté, au profit d'un pseudo-traitement social du chômage, considéré comme un des à-côtés inévitables des progrès de la robotisation.

Alibi puéril et coupable de ce traitement dit social qui tournait le dos aux réalités, peut-être cruelles dans leurs conséquences, mais incontournables qui supprimaient définitivement des types de postes de travail irrémédiablement condamnés à disparaître.

Inconscience ou mépris de la condition humaine ?

Si la question reste posée, il s'avère que les résultats d'une telle attitude sont flagrants : jusqu'à ce jour aucune idéologie, ni socialiste ni libérale, n'a su apporter un semblant de solution pragmatique. Impitoyablement, le cortège des millions de chômeurs se grossit avec son pourcentage insupportable de jeunes que l'on risque de briser.

Ce qui est frappant, c'est que depuis des décennies les seules prévisions qui intéressaient étaient celles concernant le développement de l'économie. Beaucoup plus rares étaient celles concernant le développement de nos sociétés, de la place que devait y trouver l'homme.

Directement ou indirectement, nous en payons aujourd'hui le prix. Nous devons donc retourner à nos sources et redonner un sens à nos efforts qui ne soit plus seulement matériel.

A quoi bon se désoler de la perte de certaines valeurs, alors que nous avons collectivement oublié la part essentielle ; celle de la survie qui concerne l'homme et sa famille à travers la dignité qu'apporte le travail.

Tout progrès technologique qui n'est pas accompagné d'une amélioration de la qualité de la vie, globalement parlant et non pour quelques privilégiés, est une hérésie, au sens étymologique du terme.

Il est vrai que nos pays, je parle de l'Europe, se doivent de faire face à une compétition implacable due à des conditions de travail chez les pays concurrents inadmissibles dans nos sociétés. Il est vrai qu'un de nos atouts est de développer davantage nos moyens de recherche avancée et nos technologies de pointe et que cela augmentera encore la suppression d'un certain nombre de postes de travail rendus inutiles par la sophistication des nouvelles techniques.

C'est une raison de plus pour créer des emplois allant dans la direction de l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de la vie, et qui vont dans le sens des demandes de plus en plus pressantes, aussi bien des collectivités locales que de la vie associative.

Ce sont, pour l'immédiat, des centaines de milliers d'emplois de proximité qui peuvent se créer dans les mois qui viennent. Et puis, consacrons nos efforts et nos recherches vers la haute technologie et non pas vers des gadgets qui suppriment de petits emplois pourtant bien nécessaires pour maintenir un minimum de convivialité, sinon de chaleur, dans les rapports humains.

Comment demander à un composteur de billets de gare où se trouve le quai que l'on recherche ? Un composteur : deux emplois de moins... ou bien est-il besoin de rappeler le désert et l'insécurité du métro sans son personnel de stations ?

Dans le domaine du social et associatif, combien d'emplois immédiatement possibles dans toutes les directions : personnes âgées, hospitalisation à domicile, garde d'enfants, rattrapages, etc.

Dans l'entretien de l'environnement, beaucoup de postes sont à aménager en milieu rural, ainsi que des services publics. Bref, une part des 250 milliards consacrés aux chômeurs pourrait être ainsi plus intelligemment utilisée.

Services aux collectivités comme à la personne, mais surtout prise en considération à nouveau du fait que nous vivons dans une communauté qui aura retrouvé le sens de relations humaines plus fraternelles et plus conscientes de la dignité que l'on doit reconnaître à chacun.

Peut-on, par ailleurs, passer sous silence la formidable bataille mondiale qui se prépare autour des autoroutes électroniques. Ce sont là aussi des milliers d'emplois qui sont en jeu et au-delà l'influence de la culture à laquelle nous sommes attachés.

Par l'innovation, ce sont des emplois de haute qualification qui sont impliqués, l'essentiel est de croire en nos capacités, d'avoir le courage de rejeter cette forme insidieuse de fatalisme de l'échec qui commence dangereusement à se développer, particulièrement dans les couples et les familles atteintes de plein fouet par le non-emploi.

Plus que jamais, il n'y a qu'un combat qui vaille : le combat pour l'homme !

► **Lucien Neuwirth est questeur du Sénat.**

INTERNATIONAL

ASIE

CHINE

« Le plus vaste système de prisons du monde »

Asia Watch a publié, dimanche 20 février, un annuaire de la détention politique en République populaire de Chine. Selon l'organisation humanitaire américaine, l'année 1993 aura été – sur le plan des droits de l'homme – la plus mauvaise dans ce pays depuis les événements de la place Tiananmen, en 1989.

ÉCONOMIE

DROITS DE L'HOMME

IL Y A QUAND MÊME UNE CERTAINE SYMÉTRIE...

PANCHO

PÉKIN

de notre correspondant

« Décédés en prison/en détention. Condamnés. En instance de jugement. En détention psychiatrique. Arrêtés. Provisoirement détenus. Privés de l'autorisation de quitter le territoire. Refoulés du territoire. Libérés en 1993... » Hormis pour cette dernière catégorie, qui n'occupe pas, loin s'en faut, la majeure partie de l'ouvrage, l'annuaire que vient de publier Asia Watch sur les prisonniers politiques en Chine constitue un volumineux mais déprimant *Who's Who* des victimes de la répression. C'est la plus exhaustive compilation de ce genre jamais réalisée : plus de 600 pages, dont il suffit de lire les trente-six dernières, formant l'index, pour comprendre que le « goulag » chinois – ou *laogai* – n'a rien à envier à celui de feu l'URSS.

Au contraire : selon les juristes d'Asia Watch, qui fait désormais autorité dans ce domaine, *« il ne fait aucun doute que l'année 1993 a été la pire, pour ce qui concerne les arrestations et procès politiques en Chine, depuis la mi-1990 et les retombées de la répression du 4 juin 1989 »*, lors de la crise de Tiananmen. L'organisme a rassemblé les preuves de 248 nouvelles arrestations et nouveaux procès qui relativisent fortement la clémence affichée par le gouvernement au travers de quelques libérations symboliques de dissidents en vue, opportunément intervenues lors d'échéances diplomatiques, pratique qu'Asia Watch qualifie d'*« otage-politik »*. L'annuaire précise le statut des quelque mille sept cents personnes emprisonnées ou qu'on peut penser l'être pour avoir exprimé, d'une façon le plus souvent non violente, des convictions politiques ou religieuses jugées antigouvernementales. *C'est, depuis la disparition de l'URSS*, le « Bottin » du *« plus vaste système de prisons et de camps de travail du monde »*.

Questions gênantes pour l'Occident

Fait significatif, 80 % des arrestations et procès de 1993 ont eu lieu au Tibet, où la répression anti-indépendantiste *« s'est renforcée »*. Au point que, selon des documents confidentiels chinois cités par Asia Watch, la proportion de détenus *« contre-révolutionnaires »* – la catégorie la plus grave et la plus politique du système chinois – par rapport aux « droit commun » est vingt et une fois plus élevée que la moyenne nationale. L'ouvrage a du reste été titré *Détenus en Chine et au Tibet*, distinguo que Pékin n'appréciera pas (1). Pékin a d'ailleurs vivement réagi à ce rapport, comme aux informations récemment fournies aux Nations unies par Amnesty International sur les arrestations arbitraires et la torture, accusant ces deux organisations de vivre encore *« au temps de la guerre froide »*.

Cette première édition, dont il est à craindre qu'elle ne soit suivie d'autres, comporte aussi de nombreux noms de religieux ayant eu maille à partir avec la *« dictature du prolétariat »*. D'autres organisations de défense des droits de l'homme ont également fait état d'une répression accrue envers les chrétiens qui pratiquent leur culte en dehors des Eglises officielles. Asia Watch dénonce encore les phénomènes qui accompagnent la conception particulière que le régime pékinois se fait du droit, allant des exécutions capitales à la hâte à la torture en prison, aux dénis de justice en passant par les parodies de procès dont le déroulement a été fixé à l'avance par des apparatchiks.

Mais l'ouvrage pose surtout des questions gênantes à l'opinion occidentale, en ces temps où le combat pour les droits de l'homme semble marquer le pas pour ce qui concerne la Chine, au moins dans les préoccupations des gouvernements. Asia Watch craint en particulier que de maigres succès remportés en matière d'accès aux prisons et d'information sur les détenus puissent *« paraître conférer une respectabilité internationale ou une légitimité* au statu quo *répressif »*.

L'organisme reconnaît que, en dépit de l'action internationale en faveur des prisonniers politiques de Chine, 1993 a marqué *« une régression plutôt qu'un progrès »*. Cependant, il estime que cette action, à l'heure où l'Occident se laisse à nouveau séduire par les perspectives économiques sur le continent, a été *« le seul facteur qui ait permis de freiner les impulsions répressives les plus flagrantes »* du régime chinois. Relâcher cette pression *« reviendrait à adresser à Pékin un signal risquant d'être interprété comme l'ouverture de la chasse aux dissidents »*.

FRANCIS DERON

(1) *Detained in China and Tibet*, Human Rights Watch, Publications Department, 485 Fifth Avenue, New York, NY 10017. 24 dollars, expédition comprise.

Peines de prison doublées ou triplées pour des religieuses tibétaines. – Quatorze nonnes tibétaines incarcérées à la prison de Drapchi, à Lhassa, ont vu leur peine doublée ou triplée parce qu'elles avaient chanté, en juin dernier, un chant nationaliste dans leur cellule, a annoncé, mardi 22 février, à Londres, l'agence Tibet Information Network. La plus lourde condamnation a été de dix-sept ans. Selon Amnesty International, 208 personnes, dont quarante-neuf nonnes et 124 lamas, sont détenues à Drapchi. – *(AFP.)*

MALAISIE

De nouvelles élections n'ont pas réglé la crise entre le Sabah et Kuala-Lumpur

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La partie serrée entre le Sabah et Kuala-Lumpur va se poursuivre à la suite de la très courte victoire électorale, samedi 19 février, du parti Bersatu Sabah (PBS) de Joseph Pairin Kitingan, ministre en chef, depuis 1985, de cet Etat de moins de 2 millions d'habitants, situé sur l'île de Bornéo et l'un des moins nantis de la Fédération malaisienne. Le PBS a emporté 25 sièges sur 48, le reste allant au Front national, coalition au pouvoir dans la capitale fédérale. Lundi, le gouverneur de l'Etat a confirmé M. Pairin dans ses fonctions après l'avoir empêché, durant trente-six heures, de pénétrer dans sa résidence, où la cérémonie devait avoir lieu. Auparavant, les autorités fédérales l'avaient accusé de *« détenir »* les élus de son parti chez lui, de peur que l'un d'entre eux ne fasse défection.

Le Sabah a beau avoir adhéré à la fédération en 1963, les relations entre Kuala-Lumpur et Kota-Kitanabalu n'ont jamais été faciles, notamment parce que cet Etat multi-ethnique compte une faible majorité de chrétiens, alors que les musulmans sont les plus nombreux en Malaisie continentale. Les relations ont commencé à se dégrader sérieusement en 1985-1986 quand les partisans du Front national ont perdu, coup sur coup, deux élections et dû céder la place à Joseph Pairin, un chrétien d'ethnie kadazan.

Jusqu'aux élections de 1990, une cohabitation a été difficilement maintenue, le PBS continuant à faire partie du Front national. La rupture a alors été consommée après la facile victoire du PBS ralliant des voix musulmanes, ainsi que celles de la minorité chinoise. A l'époque, des propos sécessionnistes ont même été entendus à Kota-Kinabalu.

Depuis, le divorce a paru complet. Joseph Pairin a été condamné, le 14 février, pour corruption, mais la peine n'a pas été assez importante pour l'empêcher de de se représenter. Son frère cadet, Jeffrey Kitingan, diplômé de Harvard, qui a été élu samedi, vient de passer trente et un mois en détention préventive pour tentative de sécession. Les plus hautes autorités de Kuala-Lumpur, à commencer par le premier ministre, Mohammad Mahathir, et son adjoint, Anwar Ibrahim, ont mené une dure campagne contre le PBS, promettant une généreuse aide fédérale au cas où les électeurs favoriseraient le Front national. *« Le PBS veut-il transformer cet Etat en une Bosnie-Herzégovine, une Irlande du Nord et un Cachemire ? »*, a même interrogé le premier ministre la veille du scrutin.

La réponse des électeurs n'a pas été décisive. Alors que le PBS pouvait se présenter comme un mouvement multiracial et multireligieux – *« Le Sabah aux Sabahans »*, tel était son slogan électoral –, la courte majorité qu'il vient d'obtenir laisse penser qu'il a perdu une partie de son électorat chinois et musulman. D'un autre côté, l'époque des velléités sécessionnistes semble révolue. Certains, au sein du PBS, paraissent favorables à une détente dans les relations avec Kuala-Lumpur : c'est notamment le cas de Jeffrey Kitingan, comme il l'a déclaré, le 18 février, dans l'*Asian Wall Street Journal*. Les jeux ne sont donc peut-être pas faits, en dépit de la courte victoire du PBS.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AFGHANISTAN

Une population « oubliée du monde entier » selon l'ONU

La population de l'Afghanistan *« semble avoir été oubliée du monde entier »*, souligne le dernier rapport de la commission des droits de l'homme des Nations unies. La majorité des habitants de ce pays n'ont pas assez à manger, manquent de médicaments et de logement, et se trouvent ainsi physiquement *« en danger »*, écrit le rapporteur autrichien, M. Ermacora. La situation est d'autant plus grave que les factions continuent de recevoir des armes sophistiquées.

Tant que *« la communauté internationale ne s'engagera pas pour faire aboutir les recommandations faites dans différents rapports et résolutions, ces textes, cyniquement, demeureront lettre morte »*, dit encore ce texte. M. Ermacora propose, en particulier, de déployer des observateurs le long de la route reliant Jelalabad à Kaboul, afin de *« faciliter le passage des convois humanitaires jusque-là bloqués par les combats »*. – *(AFP.)*

CAMBODGE : deux généraux gouvernementaux tués par les Khmers rouges. – Phnom-Penh a confirmé, mardi 22 février, que deux généraux gouvernementaux avaient trouvé la mort lors de combats contre les Khmers rouges, au cours du week-end dernier, dans la zone de la base d'Anlong-Veng, récemment reprise aux guérilleros dans le nord-ouest du pays. Selon le ministère de la défense, les combats ont fait quarante morts et 178 blessés parmi les gouvernementaux, contre 128 tués et 139 blessés chez les Khmers rouges. – *(AFP.)*

INDE : mise en garde du Parlement au Pakistan à propos du Cachemire. – Le Parlement indien a lancé, mardi 22 février, un solennel avertissement au Pakistan à propos du Cachemire. Les deux chambres ont assuré, à l'unanimité, que toute menace contre l'intégrité nationale serait contrée *« par tous les moyens nécessaires »*. Elles ont demandé au pays voisin d'arrêter tout soutien à la rébellion séparatiste musulmane qui sévit au Cachemire. Cette résolution est l'ultime épisode de l'escalade verbale que se livrent l'Inde et le Pakistan depuis le début de 1993. – *(AFP.)*

AFRIQUE

TOGO

Le gouvernement conteste la victoire de l'opposition aux élections législatives

Alors que les résultats des élections législatives n'ont pas été rendus publics, deux jours après le deuxième tour, qui a eu lieu dimanche 20 février (*Le Monde* du 22 février), le Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique) a demandé qu'un nouveau scrutin soit organisé dans cinq circonscriptions remportées par l'opposition.

LOMÉ

de notre envoyé spécial

Le président du Comité d'action pour le renouveau (CAR), Mᵉ Yao Agboyibo, grand vainqueur des élections législatives selon des estimations officieuses, n'a savouré sa « victoire » que brièvement : le Rassemblement du peuple togolais (RPT, ex-parti unique) a demandé mardi 22 février – deux jours après le deuxième tour – qu'un nouveau scrutin soit organisé dans cinq circonscriptions remportées par l'opposition – officiellement dans l'une, officieusement dans les quatre autres, dont les résultats n'ont pas été rendus publics.

Alors que les résultats définitifs se faisaient attendre, plusieurs dizaines de jeunes partisans du général Gnassingbé Eyadéma ont manifesté, mardi, à Lomé, en scandant *« Annulation ! Annulation ! »*. Le soir même, les jeunes du RPT avaient droit aux honneurs de la télévision nationale, où ils martelaient leur message : *« Nous n'accepterons pas ces élections frauduleuses. »*

Au passage, ce mouvement dénonçait *« le silence coupable ou complice de certaines autorités chargées de l'organisation de ces élections »*. Une allusion à peine voilée à la Commission électorale nationale, qui est *« sous pression »*, pour reprendre les termes d'un observateur, et au comité international de suivi dont le président, le Burkinabé Herman Yaméogo, n'écarte pas l'hypothèse d'une annulation.

Ce blocage s'explique par l'importance de l'enjeu. En cas de défaite, le général Eyadéma devra, selon les termes de la Constitution, choisir un premier ministre dans les rangs du Comité d'action pour le renouveau, qui a remporté le plus grand nombre de sièges. Un scénario qui inquiète la frange la plus radicale de l'ex-parti unique.

« Une certaine hésitation »

Le front de l'opposition modérée (le CAR et l'Union togolaise pour la démocratie, d'Edem Kodjo) devance le RPT de deux sièges, selon les résultats partiels qui portent sur 77 des 81 circonscriptions. La majorité absolue au Parlement se jouera donc autour de quatre sièges contestés.

« L'opposition est majoritaire, le RPT est distancé par notre parti, et c'est l'une des raisons pour lesquelles, au niveau des pouvoirs publics, il y a une certaine hésitation à rendre ces résultats publics », déclarait, mardi, M. Agboyibo. Mais *« même si l'on doit voter dix fois dans ces quatre circonscriptions*, affirmaient certains militants de son parti, *le RPT n'aura jamais la majorité »*.

JEAN-KARIM FALL

RWANDA

Situation tendue à Kigali après l'assassinat d'un ministre et le lynchage d'un responsable politique

An lendemain d'une journée très tendue, des incidents ont éclaté dans certains quartiers de Kigali, dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 février, entre des militaires du Front patriotique rwandais (FPR, ancien mouvement de rébellion des Tutsis) et des habitants, selon des témoins. Le bilan de ces affrontements n'était pas connu mercredi matin.

Ces incidents ont fait suite à l'assassinat, lundi soir, du ministre des travaux publics et de l'équipement, Félicien Gatabazi, secrétaire exécutif du Parti social démocrate (PSD, opposition au président Juvénal Habyarimana). M. Gatabazi, qui était âgé de quarante-neuf ans, était un Hutu du Sud, alors que le pouvoir est entre les mains des Hutus du Nord. Il a été tué par balles par une demi-douzaine d'hommes embusqués près de son domicile.

Cet assassinat a été suivi, mardi, du lynchage, par une foule en colère, d'un responsable politique hutu radical, Martin Bucyana, président de la Coalition pour la défense de la République (CDR, mouvement opposé au partage du pouvoir avec les Tutsis), à Butare, ville d'origine de Félicien Gatabazi, où un couvre-feu a été instauré. Selon Radio Rwanda, Martin Bucyana est décédé après avoir été admis à l'hôpital.

Le secrétaire général de l'ONU a appelé toutes les parties à exercer le *« maximum de retenue »* pour éviter une aggravation de la situation. Dans une déclaration officielle, M. Boutros-Ghali a demandé que les responsables de l'assassinat de Félicien Gatabazi soient traduits en justice *« dès que possible »*, et a estimé que cet *« acte lâche »* menaçait de *« compliquer les efforts actuels au Rwanda en vue de mettre en place un gouvernement de transition à base élargie »*.

La prestation de serment du Parlement et du gouvernement de transition élargis aux anciens rebelles du FPR – qui auraient dû être mis en place début janvier – a été reportée de mardi à mercredi. M. Boutros-Ghali a appelé toutes les parties à redoubler d'efforts pour appliquer l'accord de paix d'Arusha, signé en août 1993 en Tanzanie entre le gouvernement de Kigali et le Front patriotique rwandais. Deux mille personnes, civils et militaires, sont déployées au Rwanda dans le cadre d'une mission d'assistance de l'ONU. – *(AFP.)*

MAROC

Le principal syndicat maintient son appel à la grève générale

RABAT

de notre correspondante

Le secrétaire général de la Confédération démocratique du travail (CDT), affiliée à l'Union socialiste des forces populaires (USFP), l'un des principaux partis d'opposition, a levé, mardi 22 février, au cours d'une conférence de presse réunie à Casablanca, les doutes qui planaient sur la volonté de son organisation de maintenir l'appel à la grève générale, lancé pour vendredi prochain. Noubir Amaoui a fustigé la décision *« inconstitutionnelle »* du gouvernement d'interdire ce mouvement, lui reprochant de s'être ainsi placé dans *« l'illégalité »*.

M. Amaoui, qui considère que la CDT, par le nombre de ses adhérents – plus d'un demi-million selon lui – est le premier syndicat marocain, a déploré *« la dégradation continue du pouvoir d'achat des travailleurs »*, *« le chômage qui touche plus de cinq millions de personnes »* et *« l'état de pauvreté extrême dans lequel vivent dix millions d'autres »*. Le chef syndical qui a été libéré en juillet dernier après avoir purgé près de quinze mois de prison pour *« diffamation »* envers le gouvernement, a affirmé que les *« avertissements »* qu'il avait lancés et les *« sonnettes d'alarme »* qu'il avait tirées, étaient restés sans réponse. M. Amaoui a jugé que l'annonce faite par le pouvoir de rouvrir le dialogue social, le 15 mars prochain, était un *« leurre »* et qu'*« il n'était jamais rien sorti des commissions de travail mises sur pied par le gouvernement »*. Tout en dénonçant le caractère *« anticonstitutionnel »* de l'interdiction de la grève générale, les partis d'opposition et les deux autres grandes centrales syndicales – l'UGTM et l'UMT – ne se sont pas associées à l'appel de la CDT.

MOUNA EL BANNA

DIPLOMATIE

Les candidatures de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède

Les négociations sur l'élargissement de l'Union européenne n'avancent que lentement

Les négociations en vue de l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède, progressent à petits pas. Les pourparlers qui se sont déroulés mardi 22 février au niveau ministériel ont permis quelques avancées, notamment sur le régime des aides régionales applicables aux pays adhérents, mais *« les points les plus durs restent devant nous »*, a estimé Alain Lamassoure, le ministre français des affaires européennes.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Le prochain rendez-vous des négociations en vue de l'élargissement de l'Union européenne est fixé à vendredi, avec l'idée de conclure avant le 1er mars pour que le Parlement européen soit en mesure de donner à temps son *« avis conforme »* et que l'adhésion puisse devenir effective au 1er janvier 1995. Certains n'excluent pas cependant que les négociations se prolongent au-delà du prochain week-end.

Les difficultés restant à résoudre sont pour la plupart d'ordre technique. S'agissant de l'Autriche, de la Finlande et de la Norvège, la principale difficulté concerne les modalités d'adaptation des pays candidats à la politique agricole commune (PAC). La formule proposée par les Douze, à savoir un alignement immédiat sur les prix pratiqués par l'Union (nettement moins élevés), compensé par des aides nationales, ne séduit toujours pas les pays candidats (la Suède n'a pas ce problème car ses prix agricoles sont pratiquement au niveau communautaire).

Il y a également désaccord sur les modalités de soutien aux régions agricoles défavorisées : par exemple, l'Autriche considère que l'agriculture de montagne, qui bénéficie d'avantages pris en charge par le budget européen, commence à 600 mètres, alors que l'Union en fixe le seuil à 800 mètres ! Pour le lait et le sucre, dont la production est limitée, les candidats ne sont pas satisfaits des quotas qui leur sont attribués.

La pêche pose problème, les Douze n'étant même pas arrivés à une position commune face à la Norvège. Les Espagnols insistent pour obtenir pour leurs bateaux un meilleur accès aux eaux norvégiennes. Les Français, échaudés par la crise récente, demandent des garanties pour se préserver contre un développement des importations pouvant mettre en danger l'équilibre du marché.

Dans le cas de l'Autriche, le débat le plus sensible porte sur le transit routier alpin. Le récent vote des Suisses, au terme duquel les transporteurs étrangers seront tenus d'ici quelques années de mettre leurs camions sur le train (transport combiné), oblige Vienne, vis-à-vis de son opinion, à faire preuve d'encore plus de détermination. Les Français, hier indifférents, se sentent davantage concernés, dans la mesure où les mesures restrictives décidées par les Suisses devraient provoquer un détournement de trafic par les Alpes françaises et la vallée du Rhone.

L'enjeu politique

Les problèmes budgétaires n'ont encore été abordés que de manière partielle. Il est acquis que l'application des règles financières de l'Union fera des pays adhérents des « contributeurs nets ». Mais l'étendue de leur effort financier dépendra en partie des dispositions retenues pour la période de transition suivant l'adhésion, notamment pour l'agriculture. Si l'« ardoise » qui leur est présentée est trop élevée, ils réclameront à coup sûr une montée en puissance progressive de leur contribution. Ce dossier ne pourra être réglé que dans l'ultime phase des pourparlers.

Cette négociation très technique est ingrate, d'autant plus que, sur le plan de la concurrence et des échanges, ce nouvel élargissement ne devrait pas avoir de conséquences très sérieuses pour la France. Au-delà de l'actuel marchandage, l'enjeu politique n'est cependant pas négligeable. Sur le plan institutionnel d'abord, M. Lamassoure fait valoir que *« l'élargissement doit être un progrès et la capacité de décision de l'Union demeurer intacte »* ; autrement dit, la France entend que la minorité de blocage passe de 23 voix aujourd'hui à 27 voix.

Par ailleurs, l'image de l'Union serait affectée si, en raison de l'intransigeance des Douze, tel ou tel candidat renonçait finalement à l'adhésion. Les résultats des référendums à venir sont incertains et, si un résultat positif semble très probable en Finlande et en Suède, l'issue en Autriche et, surtout, en Norvège paraît plus aléatoire.

PHILIPPE LEMAITRE

En visite officielle à Paris

Le président angolais espère obtenir le soutien de la France dans ses négociations avec l'UNITA

Le président angolais José Eduardo Dos Santos arrive mercredi 23 février en France pour une visite officielle de trois jours. Cette visite a lieu alors que les combats continuent dans son pays et que les négociations de Lusaka piétinent, malgré quelques progrès.

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

On prête à M. Dos Santos l'intention de demander à Paris d'user de son influence pour faire cesser les livraisons d'armes, de munitions et de carburant, théoriquement soumis à embargo par les Nations unies, mais qui parviennent toujours aux rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) à partir du Zaïre. A Luanda, certains observateurs n'excluent pas que l'Angola demande également à la France une aide militaire, comparable à celle consentie par plusieurs pays occidentaux qui ont repris leurs livraisons de matériels après la rupture de la paix, à l'automne 1992.

Le chef de l'Etat angolais aura plusieurs entretiens d'ordre économique avec ses interlocuteurs français. L'Angola, qui vient de dévaluer sa monnaie de 30 % par rapport au dollar – le taux officiel du kwanza reste cependant plus de sept fois supérieur au taux réel pratiqué dans la rue –, ne rembourse plus les échéances dues à la France depuis avril 1993. Les retards de dettes accumulées au détriment du Trésor et de la Caisse française de coopération se montent à plusieurs centaines de millions de dollars. Un tel montant devrait exclure tout accord bilatéral sur le rééchelonnement de la dette, comme l'Angola en avait bénéficié en 1991.

Compromis sur la police

Malgré les sanglants combats qui les opposent toujours sur le terrain, le gouvernement angolais et les représentants de l'UNITA continuent de négocier à Lusaka, la capitale de la Zambie. Au dire des négociateurs, les discussions commencées le 15 novembre dernier progressent, même s'il ne faut pas s'attendre à la signature d'un accord ouvrant la voie à un cessez-le-feu avant *« plusieurs semaines, et peut-être quelques mois »*. A la fin du mois de décembre, certains des protagonistes espéraient pouvoir boucler le dossier en un mois (*le Monde* daté 26-27 décembre 1993).

Les deux adversaires se sont définitivement entendus, il y a quelques semaines, sur le délicat sujet de la police anti-émeutes, dossier qui fut à l'origine de l'échec des précédentes négociations d'Addis-Abeba, l'an dernier. Au départ, l'UNITA exigeait que l'unité des *« anti-mutins »* – quelque 40 000 hommes entraînés et armés par l'Espagne – soit purement et simplement dissoute. Le gouvernement angolais, dont c'est la seule unité d'élite, ne voulait évidemment rien entendre.

Le compromis finalement élaboré prévoit que la police anti-émeutes sera maintenue après le cessez-le-feu, mais qu'elle sera placée sous l'autorité de l'ONU, qui pourvoira à son équipement et à sa formation et veillera à ce qu'elle soit utilisée à des tâches de maintien de l'ordre, non à la répression. A terme, plusieurs milliers de combattants de l'UNITA intégreront les rangs de la police.

Une nouvelle étape a été franchie la semaine dernière, lorsque les négociateurs se sont mis d'accord sur les principes généraux de la réconciliation nationale. La future participation de l'UNITA aux organismes politiques, économiques et administratifs qui dirigent le pays a été acceptée par le gouvernement de Luanda. Reste à distribuer les responsabilités, tant au sein d'un futur gouvernement d'union nationale que dans l'administration.

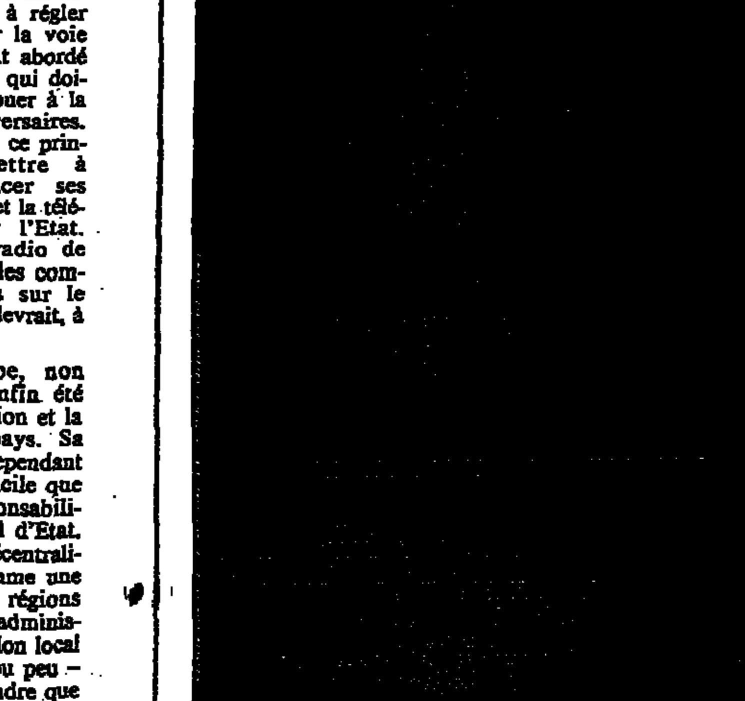
Les exigences de Jonas Savimbi

La tâche risque d'être délicate, comme le laisse présager la lecture des revendications rendues publiques lundi par l'UNITA. Outre divers avantages pour ses dirigeants, dont des passeports diplomatiques permettant de bénéficier d'une certaine immunité, l'organisation de Jonas Savimbi exige notamment des postes de responsabilité dans les secteurs du pétrole et du diamant, dans la compagnie aérienne nationale, les banques, la compagnie d'électricité et les grands ports de Lobito, Luanda, Namibe et Soyo.

Les négociateurs, qui ont accepté le principe d'une amnistie et se sont engagés à régler leurs futurs litiges par la voie pacifique, ont également abordé la question des médias, qui doivent, selon eux, contribuer à la réconciliation des adversaires. La mise en pratique de ce principe devrait permettre à M. Savimbi de placer ses hommes dans la presse et la télévision, contrôlés par l'Etat. Quant à Vorgan, la radio de l'UNITA, qui diffuse des commentaires incendiaires sur le régime de Luanda, elle devrait, à terme, disparaître.

Un dernier principe, non moins important, a enfin été défini : la décentralisation et la déconcentration du pays. Sa mise en œuvre risque cependant de se révéler aussi difficile que la distribution des responsabilités au sein de l'appareil d'Etat. Pour M. Savimbi, la décentralisation se comprend comme une certaine autonomie des régions qu'il contrôle, avec une administration nommée à l'échelon local et ne dépendant pas – ou peu – de Luanda. Il est à craindre que le gouvernement angolais ait d'autres vues sur la question.

GEORGES MARION



PROCHE-ORIENT

SYRIE

Libération de trois des plus anciens prisonniers politiques

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

La Syrie a libéré, lundi 21 et mardi 22 *février*, trois des plus anciens prisonniers politiques du monde, a affirmé, à Amman, Moujali Nasraouine, un Jordanien, ancien dirigeant du parti Baas. Selon ses dires, le général Souédani, soixante-cinq ans, ancien chef d'état-major de l'armée, arrêté, le 11 juillet 1969, sous l'accusation de liens avec le Baas irakien, a été libéré pour raisons de santé. Victime d'une attaque d'hémiplégie, il aurait été transféré de la prison de Mazzeh, à l'hôpital Techrine.

D'autre part, selon M. Nasraouine, Moustapha Roustom et Hadithé Mourad ont aussi été libérés. Ancien chef du bureau militaire du Baas et membre du commandement régional, M. Roustom, comme M. Mourad, ancien commandant de l'Armée populaire et membre du commandement régional, avaient été arrêtés, à la fin de 1970, après le coup d'Etat du président Hafez El-Assad, qui avait mis fin à la querelle opposant les ailes militaires et civiles du parti Baas.

Après la mort, en décembre 1992, à Paris, trois mois après sa libération, de l'ancien président Noureddine Atassi, celle de Salah Jadid, chef de l'aile militaire, mort, en août dernier, à l'hôpital Techrine où il avait été transporté, la veille, de la prison de Mazzeh, et la libération, en 1993, de huit proches de M. Jadid, cinq personnes du groupe Salah Jadid resteraient détenues depuis 1970, selon l'organisation humanitaire Middle East Watch. Une dizaine d'autres – dont certaines n'ont pas été libérées après avoir purgé leur peine – seraient aussi sous les verrous pour d'autres chefs d'accusation, depuis plus de vingt ans.

Environ 4 500 personnes ont été libérées lors de différentes amnisties depuis décembre 1991 et, depuis mi-1992, des procès dénoncés par les organisations humanitaires comme irréguliers et dont les verdicts ne sont jamais révélés, ont lieu devant la Cour de sûreté de l'Etat. Cette situation rend difficile la comptabilité des détenus politiques, mais, selon diverses organisations des droits de l'homme et les observateurs locaux, leur nombre se situerait entre 2 000 et 5 000.

FRANÇOISE CHIPAUX

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Les autorités reprennent à leur compte les revendications des rebelles en faveur de la démocratie

SAN-CRISTOBAL

de notre envoyé spécial

Dans un revirement surprenant, les autorités mexicaines ont repris à leur compte, mardi 22 février, les principales revendications des rebelles zapatistes, reconnaissant que des *« changements »* étaient nécessaires et que le pays avait besoin de *« plus de démocratie, de libertés et de progrès en matière de justice »*.

Au cours d'une conférence de presse tenue dans la cathédrale de San-Cristobal-de-Las-Casas, où se déroulent depuis dimanche les négociations avec l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN), Manuel Camacho, le représentant du gouvernement, a estimé que la fin du conflit dans l'Etat du Chiapas passait par *« une nouvelle attitude à l'égard des communautés indigènes et un engagement en faveur de la démocratie »*.

L'attitude de la télévision

Evoquant *« le grand défi »* posé par les événements violents survenus au Chiapas depuis le 1er janvier, M. Camacho a affirmé que *« les institutions républicaines étaient solides dans la mesure où elles étaient à l'écoute de la société et apportaient des réponses neuves à la société »*. Ces propos ont laissé perplexes la plupart des observateurs.

Pour l'écrivain Carlos Monsivais, qui était présent dans la cathédrale, *« ce serait véritablement un événement historique si, pour la première fois, le gouvernement acceptait de faire son autocritique et abandonnait son attitude habituellement triomphaliste. Mais qui parlait ? Camacho à titre personnel, comme il l'a laissé entendre ? Ou bien le président Salinas, par l'intermédiaire de son représentant ? »*

Tout aussi étonnante fut l'attitude de la télévision, qui a rompu un nouveau tabou en retransmettant une grande partie du discours du « sous-commandant Marcos » et en appelant les zapatistes par leur nom, sans les qualifier de *« délinquants »*.

Sous la protection de son passe-montagne noir et entouré d'une quinzaine de membres, masqués, du Comité clandestin révolutionnaire indigène, « Marcos », qui avait reçu un peu plus tôt les représentants des partis d'opposition, a rappelé les raisons de l'insurrection – pour la *« démocratie, la liberté et la justice »* – et ses espoirs de sortir les Indiens de l'*« abandon »*.

Homélie et poème messianique

Cet étonnant discours, tout à la fois homélie et poème messianique, a été interrompu par les applaudissements de quelques journalistes, atteints à leur tour par le virus du culte de la personnalité créé autour du dirigeant zapatiste.

« Il n'y a pas de forces obscures qui se cachent derrière nous », a-t-il tenu à préciser pour démentir les rumeurs sur l'existence d'intérêts politiques qui n'auraient rien à voir avec la cause des Indiens. Et puis, cette mise en garde au cas où le dialogue ne donnerait pas de résultat : *« Si les mots ne réussissent pas à surmonter les remparts de l'incompréhension, qui nous empêchera de reprendre le chemin de la guerre et de la mort pour faire avancer l'Histoire ? »*

BERTRAND DE LA GRANGE

EN BREF

ÉTATS-UNIS : Strobe Talbott confirmé au poste de numéro deux du département d'Etat. – Le Sénat a confirmé, mardi 22 février, Strobe Talbott au poste de numéro deux du département d'Etat, en dépit de protestations de sénateurs républicains. Strobe Talbott, responsable de la politique américaine pour la Russie et les autres anciennes Républiques soviétiques, a été confirmé au poste de secrétaire d'Etat adjoint par 66 voix contre 31. Il succède à Clifton Wharton, qui avait démissionné en novembre 1993. – *(AFP.)*

GABON : barrages de rues à Libreville. – Des petits groupes de manifestants ont érigé des barricades dans plusieurs quartiers populaires de Libreville, mardi 22 février, pour protester contre le rétablissement de l'état de mise en garde (*le Monde* du 23 février), et des blindés ont été déployés dans le centre de la capitale. D'autre part, RadioLiberté, la station du principal parti d'opposition, le Rassemblement national des bûcherons (RNB), a été détruite mardi par les forces de sécurité, a indiqué l'opposition. – *(AFP.)*

HAÏTI : trois mille morts dus à la répression militaire, selon un rapport de l'ONU. – Le nombre des victimes depuis le coup d'Etat militaire de 1991 en Haïti s'élève à 3 000 morts, estime le rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU, Marco Tulio Bruni Celli, dans un rapport publié mardi 22 février à Genève. *« Selon les informations reçues, un climat général de peur et de terreur existe dans le pays, et le nombre des personnes tuées depuis le coup d'Etat par l'armée haïtienne, la police et leurs partisans civils atteindrait 3 000 »*, écrit le rapporteur. – *(AFP.)*

SALVADOR : quinze personnes participant au processus électoral ont été tuées ces derniers mois. – La mission d'observation des Nations unies au Salvador (ONUSAL) a déclaré, mardi 22 février, que quinze personnes – dont des candidats – participant au processus électoral avaient été tuées ces derniers mois. Le Salvador organise le 20 mars prochain ses premières élections législatives depuis l'accord qui a mis fin, en janvier 1992, à douze années de guerre civile. L'ONU doit fournir neuf cents des trois mille observateurs attendus pour ces élections. – *(Reuter.)*

SÉNÉGAL : prolongation de la garde à vue des deux principaux dirigeants de l'opposition. – La garde à vue des deux principaux dirigeants de l'opposition a été prolongée de quatre-vingt-seize heures, a-t-on appris mardi 22 février. Abdoulaye Wade et Landing Savané, secrétaires généraux du Parti démocratique sénégalais (PDS) et du Parti africain pour la démocratie et le socialisme (PADS), avaient été interpellés vendredi à Dakar, deux jours après les violences qui ont coûté la vie à sept personnes, selon un dernier bilan. La police a procédé à environ deux cents interpellations. – *(AFP.)*

Boris Eltsine propose un sommet sur les conflits dans l'ex-Yougoslavie

Le président Boris Eltsine a proposé, mercredi 23 février, au président Clinton ainsi qu'aux dirigeants français, allemand et britannique la tenue d'un sommet consacré aux conflits dans l'ex-Yougoslavie, a annoncé l'agence Itar-Tass.

Ce sommet – d'une journée – pourrait avoir lieu à Moscou, à Genève ou en n'importe quelle autre grande ville, a déclaré Boris Eltsine à l'agence. Il aurait pour but *« de signer un document d'importance historique et de faire cesser l'effusion de sang en Yougoslavie »*.

Cette initiative russe est lancée au lendemain d'une réunion, à Bonn, des représentants des ministères des affaires étrangères des Etats-Unis, du Canada, de la Russie et des douze pays de l'Union européenne. Ils ont estimé, rapporte notre envoyé spécial à Bonn, Alain Debove, que les récents événements de Sarajevo constituaient *« un pas important vers la paix dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine »* et qu'il s'agit maintenant d'obtenir le déblocage d'autres villes assiégées, comme Srebrenica, Tuzla et Mostar, de façon à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et de *« rétablir une vie normale »* dans ces localités.

Toutefois, il n'est pas question, pour le moment, de lancer de nouveaux ultimatums aux Serbes.

Les Russes, a dit Vitali Tchourkine, l'émissaire spécial de Moscou, *« ne toléreront pas que l'OTAN emploie des pressions militaires dans d'autres régions de la Bosnie »*. Les participants ont décidé de mieux coordonner leur action afin de parvenir, *« bientôt »* selon le communiqué, à une solution négociée de la crise. Concernant le partage de la Bosnie, ils considèrent que les trois parties ne sont pas loin d'un accord territorial, mais que la viabilité économique de l'espace revenant aux Musulmans devait être améliorée. Le fait que Croates et Musulmans se disent prêts à ouvrir de nouveaux pourparlers est considéré comme un signe encourageant.

Nouvelle alerte pour l'OTAN

Sur le terrain, un incident au cours duquel cinq « casques bleus » suédois ont été blessés près de Tuzla (nord de la Bosnie) a failli déclencher une intervention aérienne de l'OTAN. Les cinq soldats ont été touchés par des éclats d'obus alors qu'ils convoyaient des camions d'aide humanitaire. Le chef de la FORPRONU pour la Bosnie, le général britannique Michael Rose, a approuvé la demande du contingent suédois d'une couverture aérienne : deux avions ont été envoyés sur place, mais *« personne n'a pu déterminer l'origine du tir et nous n'avons pas pu intervenir »*, a déclaré le colonel Alf Goorsjo, commandant du bataillon nordique stationné à Tuzla.

L'affaire était montée, à Paris et New-York, jusqu'aux plus hautes autorités. Mardi après-midi, M. Mitterrand, qui se trouvait en Allemagne, avait été contacté d'urgence, et un conseil restreint était programmé en début de soirée à l'Elysée.

Déjà le chef de l'Etat, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères et celui de la défense étaient d'accord : il fallait frapper. Le général Rose souhaitait une riposte aérienne, mais M. Akashi, le représentant sur place du secrétaire général de l'ONU, n'y était pas favorable. Le ministre des affaires étrangères a appelé à New-York M. Boutros-Ghali, qui n'était pas encore au courant, pour dénoncer ce *« cas caractérisé »* d'agression contre les « casques bleus » et demander, au nom de la France, une riposte aérienne. Celle-ci n'a pas eu lieu.

Les Serbes menacent de répondre par des représailles à une réouverture de l'aéroport de Tuzla

BELGRADE

de notre correspondante

C'est avec une extrême réticence que les Serbes ont accueilli, mardi 22 février, la nouvelle d'une réouverture rapide de l'aéroport de Tuzla. Promise depuis des mois, la remise en service de cet aéroport sous contrôle des forces bosniaques, à majorité musulmane, n'avait pas, jusqu'à présent, inquiété outre mesure les Serbes, puisqu'elle avait été à chaque fois repoussée en raison de leur opposition et de l'absence de volonté de la communauté internationale.

Cette fois-ci, les choses ont changé et les Serbes sont conscients qu'un simple refus ne suffira plus pour empêcher la réouverture d'un aéroport qu'ils tiennent sous la menace de leurs canons – les batteries serbes ne sont qu'à 8,5 kilomètres de la piste principale – depuis que la puissante armée ex-yougoslave s'en est retirée fin mai 1992.

Face à la détermination affichée par l'ONU, les Serbes ont immédiatement répondu par des menaces. Belgrade, qui avait adopté une position conciliante face à la démilitarisation de Sarajevo, a montré mardi sa désapprobation en annonçant que l'armée yougoslave réagirait si l'aéroport de Tuzla était rouvert par la force. *« Dans ce cas, nous ne resterions pas indifférents, car l'aéroport se trouve trop près de la Yougoslavie »*, a notamment déclaré le colonel Ljubodrag Stojadinovic.

Le porte-parole de l'armée yougoslave laissait ainsi entendre que Belgrade pourrait riposter si les avions de l'OTAN violaient l'espace aérien yougoslave lors d'une intervention contre des positions serbes bosniaques situées à moins de 40 kilomètres de la frontière yougoslave. Il y a quelques semaines, les responsables militaires serbes avaient également fait valoir que *« depuis l'aéroport de Tuzla, des avions peuvent en deux minutes attaquer tous les objectifs de la Serbie »*.

Cette crainte de voir une aviation hostile utiliser les bases aériennes de l'ex-Yougoslavie pour lancer des raids contre la Serbie les avait d'ailleurs poussés en 1992 à dynamiter le célèbre aéroport de Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie, à la frontière avec la Croatie. Cet aéroport militaire aux multiples pistes souterraines était l'un des plus perfectionnés d'Europe.

Pour leur part, les Serbes de Bosnie ont réitéré leur refus avec un peu plus de diplomatie, en proposant de négocier la réouverture de l'aéroport de Tuzla. *« Nous ne sommes en aucun cas opposés à la réouverture de l'aéroport si nous avons la garantie qu'il ne servira pas à armer les forces musulmanes et à prolonger la guerre »*, a indiqué Momcilo Krajisnik, le président de l'« Assemblée » des Serbes de Bosnie. Leur leader, Radovan Karadzic, a toutefois souligné que la réouverture de l'aéroport à des fins humanitaires, comme le demande l'ONU, n'était *« pas nécessaire »* puisque ses hommes, selon lui, n'entravaient plus le passage des convois terrestres d'aide destinés à l'enclave de Tuzla où, pourtant, près d'un million de personnes souffrent de la faim.

Un an de négociations

Alexa Buha, le ministre des affaires étrangère de la « République serbe » de Bosnie, autoproclamée sur près de 72 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine a, pour sa part, jugé *« inacceptable »* l'initiative – qu'il attribue à la France – d'imposer aux Serbes par un nouvel ultimatum une réouverture immédiate et inconditionnelle de l'aéroport de Tuzla. *« La réouverture doit être négociée avec la partie serbe, des pourparlers en ce sens doivent d'ailleurs commencer prochainement à Sarajevo sous les auspices de l'émissaire spécial du président russe, Vitali Tchourkine »*, a précisé le ministre serbe.

La Force de protection de l'ONU (FORPRONU) négocie depuis près d'un an les termes d'un accord entre Serbes et Musulmans sur la réouverture de l'aéroport de Tuzla. Longtemps hostiles à une mise de l'aéroport sous contrôle exclusif de l'ONU, les autorités bosniaques avaient finalement accepté, le 19 novembre, que le statut de l'aéroport soit calqué sur celui de Sarajevo, comme l'exigeaient les Serbes. Selon ce projet, révélé par des responsables de l'ONU en poste à Tuzla, les Bosniaques avaient non seulement accepté la présence d'officiers de liaison serbes pour contrôler le trafic, mais avaient proposé que l'aéroport serve aussi à ravitailler les Serbes. Pour ce faire, ils suggéraient la création de *« routes bleues »*, surveillées par la FORPRONU et permettant aux Serbes d'acheminer vers les territoires qu'ils contrôlent l'aide qui leur serait destinée. Depuis, le bataillon nordique déployé dans la région prépare la réouverture de l'aéroport, que les autorités civiles de la ville réclament à cor et à cri. Mais les Serbes bosniaques l'ont bombardé à trois reprises, début février. Endommagée par les bombardements, la piste principale – 2,7 kilomètres de long – a été réparée l'été dernier par les ingénieurs bosniaques et peut accueillir les plus gros avions. Jugeant *« satisfaisant »* l'état de la piste, les responsables du bataillon nordique estiment qu'il faudrait deux ou trois jours au maximum pour rouvrir l'aéroport. Tuzla et sa région – près d'un million de personnes – ne sont pour l'instant ravitaillées qu'au compte-gouttes par des convois humanitaires en nombre insuffisant et dont le libre passage dépend de la volonté des Serbes. A peine 10 % des besoins alimentaires de la population, à laquelle sont venus s'ajouter quelque deux cent mille réfugiés, sont satisfaits. A bout de forces, les habitants de Tuzla attendent avec impatience un pont aérien. *« C'est notre seul espoir pour permettre à la population de survivre »*, déclarait, au début de l'hiver, M. Beslagic, le maire de Tuzla.

FLORENCE HARTMANN

BOSNIE : le premier ministre a reçu M. Barre. – Raymond Barre a été reçu, mardi 22 février, par Edouard Balladur, dans le cadre des consultations que celui-ci a eues sur la Bosnie avec les principaux responsables politiques. Le premier ministre et le député (app. UDF) du Rhône s'étaient déjà entretenus de la situation internationale, notamment, le 11 février à l'hôtel Matignon.

RUSSIE : libération du savant Mirzaïanov. – Le procureur général russe Alexeï Kazannik a ordonné, mardi 22 février, la libération du chimiste russe Vil Mirzaïanov, en détention préventive depuis le 27 janvier, a annoncé Itar-Tass. M. Mirzaïanov avait signé un article dans *les Nouvelles de Moscou* en 1992, qui affirmait que la Russie, contrairement à ses engagements internationaux, développait des armes chimiques. Arrêté une première fois en octobre 1992, relâché après une mobilisation des milieux libéraux, il a été de nouveau arrêté le 27 janvier dernier, après avoir refusé de se présenter à son procès, qu'il jugeait illégal : instruit, selon son avocat, par l'ex-KGB pour *« divulgation de secrets d'Etat »*, celui-ci repose sur des textes de loi gardés secrets, en violation de la Constitution adoptée en Russie en décembre dernier. – *(Tass, AFP, Reuter.)*

Un entretien avec Alain Juppé

Suite de la première page

– Alors pourquoi l'aéroport de Tuzla n'est-il toujours pas rouvert?

– Parce que la ligne générale, jusqu'à l'ultimatum de l'Alliance – et c'est en cela qu'il y a eu un tournant –, c'était de parvenir à l'objectif sans utiliser la force. Ce que la FORPRONU a essayé de faire à Srebrenica et à Tuzla, c'est d'appliquer les décisions de l'ONU par consentement mutuel, c'est-à-dire de recueillir l'accord des Serbes. Et elle était en passe de l'obtenir, puisqu'à Srebrenica les choses sont en train de se faire et qu'à Tuzla la date du 7 mars a été retenue, à l'amiable.

– Est ce qu'il y a une vraie différence entre le « soutien aérien » et les « frappes aériennes »?

– Oui. Les termes de l'ultimatum à Sarajevo, c'était : vous vous retirez ou sinon nous frappons. Dans les autres zones de sécurité, c'est : si vous nous attaquez, nous ripostons. Ce n'est pas une logique d'ultimatum. Pour l'instant, il faut essayer d'utiliser l'élan qui a été donné par Sarajevo pour débloquer la situation. On verra ultérieurement s'il faut d'autres ultimatums.

– Beaucoup des moyens de la FORPRONU sont en train de converger vers Sarajevo. N'est-ce pas un risque pour les autres zones?

– C'est effectivement un risque. C'est vrai que nous avons donné la priorité à Sarajevo. On va buter dans les prochains jours sur la question des moyens globaux de la FORPRONU. Cela veut dire deux choses : l'argent et les troupes. La France est prête à redéployer ses moyens à l'intérieur de la Yougoslavie, mais nous ne sommes pas en situation de les augmenter globalement. Les Britanniques ont à peu près la même position. Il va y avoir là une difficulté. La position américaine est claire : pas de troupes tant qu'un accord n'a pas été signé. On peut cependant, à mon avis, s'il y a une vraie volonté de l'ONU, trouver assez rapidement les renforts nécessaires.

Un « administrateur » pour Sarajevo

– La France a demandé qu'une réunion du Conseil de sécurité décrète la mise de Sarajevo sous administration de l'ONU. Qu'est-ce que cela signifie concrètement?

– Une réunion du Conseil de sécurité est maintenant utile, d'abord pour prendre acte de ce qui s'est passé et constater qu'un progrès a été obtenu ; en second lieu, pour rappeler l'exigence qui a été formulée par l'ONU et l'Alliance atlantique, à savoir la levée du siège de Sarajevo. Cet élément-là n'est pas encore obtenu : la levée du siège, ce n'est pas simplement l'arrêt des bombardements, c'est la liberté de circulation et la liberté d'approvisionnement de la ville. Il s'agit aussi de concrétiser par une décision formelle cette idée d'administration de l'ONU sur Sarajevo. Elle fait partie du plan de paix européen, qui a été accepté par les parties, ainsi que, dans son principe, par les Américains et par les Russes. Concrètement, cela signifie la détermination d'un périmètre : par exemple les neuf cantons du Grand Sarajevo. Cela veut dire aussi la nomination d'une autorité des Nations unies qui exercerait ce pouvoir d'administration ou de coordination sur l'ensemble de la zone, alors qu'à l'heure actuelle il y a une multitude d'intervenants sur le terrain, civils et militaires. Enfin, cette résolution pourrait avoir pour objet de demander à ce coordinateur de proposer très rapidement les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective de cette administration (je pense au fonctionnement des services publics essentiels, eau, gaz, etc.), de façon que le Conseil de sécurité puisse délibérer autrement que sur des appréciations plus ou moins subjectives ou théoriques.

– La mise sous administration, cela évoque les mandats de type colonial. Cela sonne comme un dessaisissement de souveraineté.

– Il y a aujourd'hui un plan dont les principes ont été agréés, mais qui n'est pas signé. Ce plan, qui reprend l'accord qui avait été conclu à bord de l'*Invincible* en septembre 1993, constate que, pour la région de Sarajevo, on n'est pas encore capable de se mettre d'accord sur la répartition territoriale entre Serbes et Musulmans.

– Vous voulez dire sur un partage?

– En l'absence d'accord, pendant une période transitoire de deux ans, on décide que le pouvoir sera exercé à Sarajevo par l'ONU, de manière que les parties, dans l'intervalle, s'entendent sur un statut définitif. Donc c'est une administration provisoire, pour que ce problème ne soit pas un empêchement à la conclusion d'un règlement global. Voilà la philosophie. Ce n'est pas une mise sous tutelle *ad vitam aeternam*.

– Ce pouvoir de l'ONU s'exercera sur quoi exactement?

– La ville sera gérée par les Nations unies. Il faudra alors qu'elle soit démilitarisée, ce qui impliquera le contrôle des armes lourdes et de l'infanterie.

– Vous en avez parlé avec M. Izetbegovic la semaine dernière?

– M. Izetbegovic a accepté le principe en novembre dernier. Mais je n'en ai pas parlé avec lui la semaine dernière en détail. Nous avions d'autres sujets de préoccupation, en particulier l'ultimatum.

– Cela paraît assez difficile à faire accepter par les Bosniaques.

– C'est vrai aussi pour les Serbes. Ils sont présents dans Sarajevo : il y a des zones serbes, des troupes serbes. C'est valable pour tout le monde.

– Mais c'est la capitale de l'Etat bosniaque...

– C'est la capitale d'un Etat qui à l'heure actuelle n'exerce pas son autorité sur l'ensemble de la Bosnie. Donc on est tout à fait fondé à obtenir ce mandat à titre transitoire, de même que pour Mostar.

Le jeu des Russes

– Dans la démarche française, il y a l'idée d'une espèce de partage des rôles entre les puissances, chacune étant supposée faire pression sur telle ou telle des parties au conflit. Pensez-vous que les Russes vont jouer le jeu et réellement obtenir des concessions des Serbes? Ne vont-ils pas plutôt jouer la vieille alliance russo-serbe, comme ils le font presque ouvertement jusqu'à maintenant?

– Les Russes ont déjà obtenu des concessions des Serbes.

– Parce qu'il y avait un ultimatum qui les gênait considérablement...

– D'abord, cet ultimatum reste exécutoire. Ensuite, tout le monde a compris maintenant qu'on avait intérêt à trouver une solution. C'est effectivement un pari sur l'attitude de la Russie, comme des Etats-Unis : est-ce que chacun est bien persuadé aujourd'hui qu'il faut trouver un règlement de paix rapide? C'est ce que disent M. Eltsine et M. Clinton.

Un plan de paix dans les quinze jours

– M. Eltsine le dit dans le même sens que les Serbes, qui sont les premiers à vouloir un accord sur les bases actuelles.

– C'est vrai depuis longtemps et pour deux raisons : parce qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient et parce

Après l'ultimatum de

qu'ils ont un intérêt réel à obtenir une levée par étapes des sanctions. Mais enfin, à Sarajevo, les Serbes ont calé. On crie victoire à Pale, mais il faut faire la part de l'intoxication : ils ont cédé. Parce qu'ils étaient en situation d'infériorité politico-militaire et parce que les Russes leur ont dit de céder. Ce jeu des puissances sur les parties s'est donc engagé. Toute la question maintenant est de savoir si les Russes sont prêts à dire aux Serbes : en matière de qualité des territoires, voilà les quelques concessions indispensables pour qu'un accord soit conclu. C'est tout le pari que nous faisons. De même que nous faisons un pari sur l'attitude américaine. Les Américains ont déjà dit aux Bosniaques : pas de provocations, respect du cessez-le-feu, mettez vos armes sous contrôle de l'ONU. Il l'ont obtenu. Ils sont maintenant en train d'explorer, avec notre accord, auprès des Musulmans et des Croates, l'idée d'une confédération croato-musulmane dans le cadre des grands principes du plan européen, c'est à dire sur 51 % du territoire. Toute la question est de savoir si ce jeu des pressions russes sur les Serbes, des Américains sur les Musulmans et sur les Croates, va pouvoir dans les quinze jours ou dans le mois qui vient constituer un plan de paix global qui sera ensuite accepté par les Européens et agréé par les parties.

Une confédération croato-musulmane

– Dans ce jeu de pressions, la France est neutre?

– Non, la France n'est pas neutre, et encore moins inactive. D'abord c'est elle qui a appelé Russes et Américains à entrer dans le jeu. Aujourd'hui, nous avons deux rôles à jouer : en premier lieu, rappeler que l'Europe est concernée et qu'elle est partie prenante, et deuxièmement faire savoir aux différents protagonistes, en particulier aux Américains, que la solution en cours d'élaboration ne doit pas être une solution repoussoir pour l'une des parties. Nous devons essayer de concilier le point de vue des uns et des autres.

– Les Croates refusaient jusque-là l'idée d'une confédération...

– Ils l'ont déjà proposée. Je comprends que les Croates et les Musulmans aient donné un accord de principe à l'idée de cette confédération. Cela pose beaucoup de questions : est-on bien sûr qu'elle est cantonnée dans les limites de 51 % du territoire (17,5 %, plus 33,3 %)? On me dit oui. Est-ce que ce seront deux entités confédérées ou est-ce que c'est une confédération cantonalisée? Ce n'est pas encore clair. L'une des possibilités serait d'avoir un seul Etat avec cinq cantons : trois musulmans et deux croates. Troisièmement, est-ce que cette entité, quelle que soit sa forme, a des liens avec l'entité serbe? Est-ce que cela se situe dans une Bosnie-Herzégovine théoriquement indépendante et membre des Nations unies, comportant une partie serbe et une partie croato-musulmane? Ou au contraire est-ce que ce serait une solution qui pousserait la partie serbe à reprendre sa liberté, à se rapprocher de Belgrade?

MM. Owen et Stoltenberg « en retrait »

– L'unité de la Bosnie-Herzégovine n'est plus vraiment défendue par personne?

– Dans la situation actuelle, c'est une fiction. La confédération croato-musulmane a au moins un avantage, c'est qu'elle permet de régler le problème de l'accès à la mer, qui est l'un des points durs dans les négociations. La partie du territoire qui va jusqu'au port de Neum appartiendrait à la confédération et, dans l'hypothèse d'une scission, elle reviendrait en pleine souveraineté à celle des deux entités qui n'est pas responsable de la scission. Mais il reste à savoir si cette formule est acceptable pour les Serbes.

– Cela suppose quelques concessions de leur part?

– Cela suppose que Serbes et Musulmans acceptent de discuter des enclaves orientales et d'aménagements possibles en Bosnie centrale.

– Pensez-vous que tout cela sera viable?

– C'est la question qu'on peut se

l'Alliance atlantique

poser aujourd'hui. Compte tenu, surtout, de ce processus de discussion éclaté.

– Les négociations sont en train d'échapper aux négociateurs Owen et Stoltenberg ?

– MM. Owen et Stoltenberg ont accepté de se mettre un peu en retrait en attendant de voir ce que vont donner les discussions actuelles. A quel moment, selon quelle méthode on va remettre tout le monde autour de la table et voir si on débouche sur une solution viable ? Il faut y arriver le plus vite possible.

« Nos intérêts essentiels »

– Vous pensez à une nouvelle conférence internationale ?

– Non, d'abord à un contact entre les différents acteurs. Cela peut déboucher ensuite sur quelque chose qui ressemblera à une conférence internationale ; les Russes l'ont proposée, les Allemands aussi, les Américains sont un peu réticents et je partage leurs réticences : avant de s'engager dans ce genre d'exercice, il faut qu'il y ait eu un accord entre les Américains, les Russes et nous sur les bases du règlement global...

– Qu'est-ce qu'un plan « viable » pour vous ?

– Le meilleur plan de paix, c'est le plan qui peut être accepté par tous.

– Cet exercice entre grandes puissances porte-t-il aussi sur la Croatie, le Kosovo, la Macédoine ?

– Il le faudra, mais ce dont on discute à l'heure actuelle, c'est le règlement de la Bosnie. Le reste fera l'objet d'une éventuelle grande conférence. Sur la Krajina, la situation est quand même plus stable et il y a des conversations croato-serbes qui, selon le président Tudjman, ont plutôt tendance à avancer. Pour le Kosovo et la Macédoine, ce sera plus difficile. La communauté internationale reconnaît la souveraineté de la Serbie au Kosovo. Ce qu'il faudra obtenir – peut-être dans le cadre d'un autre exercice, d'une grande conférence sur les Balkans qui pourrait venir plus tard –, c'est que les droits des minorités au Kosovo soient garantis et respectés.

– Peut-on aborder le problème de la Macédoine, alors que l'Union européenne est présidée par la Grèce ?

– Ça n'a pas empêché la quasi-totalité des pays de l'Union européenne d'exprimer un certain mécontentement vis-à-vis des récentes initiatives grecques. Tout cela n'est pas raisonnable ; il faudra absolument amener les Grecs à reprendre un processus de négociation. La Macédoine doit certes faire des gestes. Mais on ne les obtiendra pas par un blocus.

– La France a-t-elle selon vous une responsabilité particulière dans cette région ?

– Comme l'a dit le président de la République : *« Cela nous regarde. »* Cela nous concerne effectivement pour de multiples raisons, parce que c'est au cœur de l'Europe, parce que les risques de contagion sont énormes, parce que la conférence sur la stabilité en Europe prônée par le premier ministre prendrait un sens beaucoup plus fort si l'on arrivait à débloquer cette affaire, parce que cela met en cause toute la politique d'élargissement européen vers les pays d'Europe centrale et orientale. Les deux grands problèmes de la construction européenne d'ici à l'an 2000, ce sont l'élargissement et la sécurité. Or on ne peut pas considérer qu'il y aurait une sorte d'enclave dans les Balkans qui ne nous concernerait pas. Je pense vraiment que nos intérêts, peut-être pas vitaux mais sans doute essentiels, sont en cause dans cette affaire et cela justifie que l'on y consacre son temps et son énergie. »

Propos recueillis par
CLAIRE TRÉAN

ROUMANIE

Des partis ultra-nationalistes pourraient entrer au gouvernement

Le gouvernement roumain, pris en étau entre une contestation sociale de plus en plus forte et la pression des partis extrémistes qui lui assurent une majorité au Parlement, pourrait accorder plusieurs ministères à des formations ultra-nationalistes d'ici au 1er mars.

BUCAREST
de notre correspondant

Le pouvoir roumain est dans l'impasse. Les partis nationalistes et les ex-communistes, qui assurent au gouvernement un appoint parlementaire indispensable depuis les élections législatives de l'automne 1992, ont perdu patience. Ils menacent de retirer leur soutien à l'actuel premier ministre s'ils n'obtiennent pas des ministères lors d'un prochain remaniement gouvernemental. Après plusieurs mois de pressions, le président de la République, Ion Iliescu, et le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR, la formation de centre gauche au pouvoir) se sont, semble-t-il, résignés à leur offrir des portefeuilles, malgré les risques d'une telle manœuvre.

L'entrée au gouvernement des nationalistes du Parti de l'union nationale de Roumanie (PUNR) et du Parti Romania Mare (« Grande Roumanie », PRM), ainsi que des ex-communistes du Parti socialiste du travail (PST) et du Parti démocrate agraire de Roumanie (PTAF), ne semble plus maintenant qu'une question de temps. Le principe de ce que l'on appelle à Bucarest la *« pentagonale »* semble acquis depuis la signature d'un protocole d'accord, le 1er février, entre le PUNR et la formation au pouvoir, sur la liste de laquelle le président Iliescu a été élu à l'automne 1992.

Selon les termes de cet accord, le PUNR disposera de plusieurs ministères importants au sein d'un nouveau cabinet qui pourrait être dirigé par Nicolae Vacaroiu, l'actuel premier ministre, nommé en novembre 1992. Les négociations se poursuivent par ailleurs avec les trois autres partis. *« Un programme anti-crise sera mis au point d'ici au 1er mars »*, a déclaré Ioan Gavra, vice-président du PUNR. *« Mais, si nous ne parvenons pas à un accord avec le PDSR, nous lui retirerons notre soutien au Parlement »*, a-t-il ajouté.

L'arithmétique parlementaire leur permet, en effet, d'exercer un chantage depuis plusieurs mois. Le PDSR ne dispose que d'un tiers des sièges au Sénat et à la Chambre des députés. L'appui du PUNR (9 %), du PRM (4,5 %) et du PST (3,7 %) lui est donc indispensable, face à une opposition regroupée au sein de la Convention démocratique de Roumanie et alliée au Parti démocrate de l'ancien premier ministre Petre Roman.

Appel à la grève générale

Si, à court terme, la stabilité politique de l'actuel pouvoir dépend de l'alliance avec les nationalistes, cette solution comporte néanmoins des dangers. Le PUNR, qui a fait de la lutte anti-hongroise l'un de ses chevaux de bataille, est particulièrement bien implanté en Transylvanie, région où vivent la majorité des 1,6 à 2 millions de Roumains d'origine magyare (soit environ 7,2 % de la population roumaine).

« Depuis 1918, Budapest cherche à incorporer la Transylvanie à la Hongrie », déclarait ainsi le président du PUNR et maire de Cluj, Gheorghe Funar, durant la campagne présidentielle de 1992, à l'issue de laquelle il obtint moins de 11 % des voix. Le PUNR fut d'ailleurs créé en mars 1990, au lendemain des violents affrontements interethniques roumano-hongrois de Tirgu-Mures. Sur le plan économique, le PUNR tente de rassurer, sans éviter les contradictions. *« Nous allons dynamiser la réforme »*, affirme M. Gavra, qui se définit comme *« néo-libéral »*, avant d'ajouter qu'il existe des *« convergences sociales »* entre son programme et celui des ex-communistes.

Le PUNR peut, en effet, faire figure de « libéral » au regard des thèses défendues par l'un de ses futurs alliés au gouvernement, la formation ultra-nationaliste du Parti Romania Mare (PRM), présidée par Corneliu Vadim Tudor, un ancien poète laudateur de Ceaucescu. Quant au PST, cette formation est l'héritière directe de l'ex-Parti communiste roumain, et son président, Ilie Verdet, n'est autre qu'un ancien premier ministre du dictateur communiste dans les années 70.

« Tous ces partis plongent leurs racines dans l'idéologie nationale communiste défendue par Ceaucescu », estime Petre Radulescu, chercheur à l'institut roumain de sondages IRSOP.

L'opposition, quant à elle, campe sur ses positions et refuse d'entrer dans un gouvernement aux côtés de formations qu'elle qualifie *« d'extrémistes, d'anti-réformistes et d'anti-occidentales »*. Elle s'est par ailleurs découvert de nouveaux alliés auprès des syndicats, qui ont lancé un appel à la grève générale pour la fin du mois de février et demandent la démission de l'actuel gouvernement. De son côté, le président Iliescu admettait récemment que l'image de la Roumanie à l'étranger pouvait *« pâtir »* de l'alliance du PDSR avec les nationalistes. Pourtant, il ne dispose guère de solutions de rechange, à moins de provoquer des élections législatives anticipées que personne ne semble aujourd'hui pressé de convoquer.

CHRISTOPHE CHATELOT

POLOGNE : conflit entre Walesa et Parlement sur la Constitution. – Le président Lech Walesa a annoncé, mardi 22 février, qu'il retirait son représentant de la commission parlementaire chargée de préparer une nouvelle Constitution. Le chef de l'Etat entend ainsi protester contre le projet de la coalition de gauche au pouvoir qui envisage de réduire les prérogatives du président de la République et de le faire élire non pas au suffrage universel, mais par les députés et les sénateurs. La semaine dernière, le Parlement a rejeté deux propositions de M. Walesa visant, d'une part, à faire participer les formations de droite, laminées aux élections de septembre, à la préparation de la Constitution et prévoyant, d'autre part, que celle-ci soit approuvée par référendum. – *(AP, UPI.)*

GROENLAND : le Parlement autorise les mariages homosexuels. – La majorité du Parlement local du Groenland, territoire autonome du Danemark, a voté, mardi 22 février, en faveur du mariage des homosexuels. Ce *« contrat de partenariat »* est calqué sur le modèle adopté au Danemark depuis octobre 1989. L'adoption et l'insémination artificielle sont toutefois interdites aux couples homosexuels. – *(AFP.)*

■ **NERVOSITÉ.** **Le déjeuner hebdomadaire des responsables de la majorité a été marqué, mardi 22 février, par de vifs propos de Jacques Chirac, qui a reproché au gouvernement d'avoir maintenu la suspension des essais nucléaires. Le président du RPR a exprimé aussi son impatience sur la réforme du mode de scrutin des élections régionales et sur le report des élections municipales de mars 1995. Plusieurs participants ont caractérisé l'attitude du maire de Paris par le terme de « nervosité ».**

■ **ASSURANCE.** **Edouard Balladur a accueilli avec calme les critiques de Jacques Chirac. Il a confirmé sa position sur les essais nucléaires, accepté le report des municipales et exprimé des réserves sur la réforme du scrutin régional. Le premier ministre, dont la popularité est en recul selon les enquêtes d'opinion, sait pouvoir compter néanmoins sur un niveau élevé de confiance dans l'électorat de la majorité.**

L'évolution des sondages d'opinion

M. Balladur recule dans l'électorat de gauche, mais conserve un soutien massif à droite

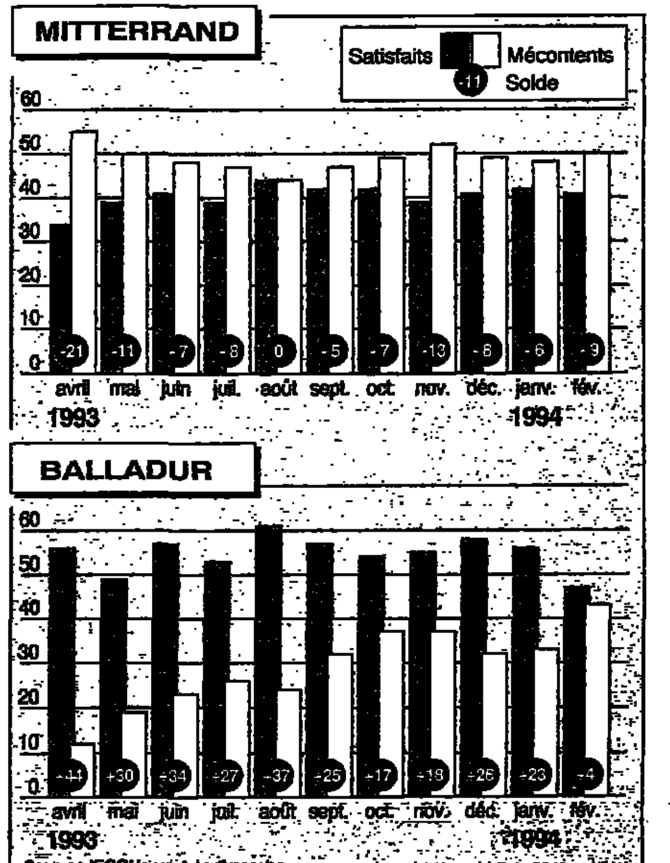
L' « exception balladurienne » est-elle sur le point de prendre fin ? Les résultats enregistrés *par les sondages pour le premier ministre*, au début du mois de février, contrastent, pour le moins, avec ceux des mois précédents, qui étaient autant de bulletins de victoire, inhabituels pour un chef du gouvernement en charge des affaires courantes.

La baisse relevée par les instituts CSA (– 6 points), BVA (– 5), Gallup-France (– 7), IFOP (– 9) et SOFRES (– 3) est nette, mais, somme toute, relative. *« Il serait excessif de parler d'effondrement*, assure Pierre Giacometti, de BVA. *Si le premier ministre est en baisse, c'est surtout parce qu'il était très haut. »*

Alors que 63 % des personnes interrogées sont mécontentes du gouvernement selon BVA (contre 31 % qui déclarent s'en satisfaire) et que 90 % des personnes interrogées par la SOFRES jugent inefficace son action contre le chômage, les prochaines enquêtes montreront si le hiatus entre les sentences sévères portées sur le gouvernement et les jugements plus flatteurs sur Edouard Balladur se réduira ou non. *« Son score reste nettement positif à droite, mais le solde des bonnes et des mauvaises opinions du baromètre BVA devient négatif* aujourd'hui, une partie des sympathisants écologistes et socialistes traduit donc davantage un retour à la norme bipolaire qu'une impopularité massive.

Compte tenu de l'ampleur de la victoire de la droite en mars 1993, la comparaison avec le score obtenu, à pareille époque, par Pierre Mauroy (48 % au lieu de 47 % pour M. Balladur selon l'IFOP), après la victoire du PS en 1981, voire avec celui de Michel Rocard (41 % au lieu de 47 %), après la réélection de François Mitterrand en mai 1988, montre que la popularité du premier ministre s'inscrit dans la continuité.

Indice de satisfaction du chef de l'État et du premier ministre d'après l'IFOP



Source : IFOP/Journal du dimanche

auprès des personnes qui ne se sentent proches d'aucun parti, ce qui est un bon indicateur d'alerte », ajoute M. Giacometti. *« Son noyau dur à droite s'affaiblit, particulièrement au sein du RPR*, prévient Stéphane Rozès, de CSA. *Edouard Balladur rentre dans un jeu politique qui va devenir encore plus ouvert. »*

L'après- « loi Falloux », la répétition des conflits sociaux qui *« nuisent à son image de garant de l'équité »*, selon M. Rozès, et le maigre bilan du « séminaire » gouvernemental consacré à la lutte contre le chômage, le 30 janvier, ont contribué, ces dernières semaines, à retracer les lignes de clivage politique traditionnelles. Le solde des opinions est devenu négatif chez les sympathisants socialistes et, pour la première fois, chez les sympathisants écologistes.

Le maire de Paris perd des points

Ce mouvement est recoupé par l'évolution des catégories professionnelles. *« Le solde est négatif pour les professions intermédiaires, alors qu'on ne constate aucun affaiblissement auprès des catégories traditionnelles de droite »*, souligne Didier Widkowski, de la SOFRES.

La perte du « matelas » de popularité qu'avait procuré au premier ministre, jusqu'à

L'essentiel, pour les ambitions de M. Balladur, est sans doute moins, d'ailleurs, dans le niveau de cette popularité que dans ses ressorts, à savoir la faiblesse de la gauche, l'absence d'une personnalité dans laquelle pourrait s'incarner l'électorat UDF et le retard de Jacques Chirac, qui s'aggrave. Ses critiques plus ou moins feutrées contre le gouvernement n'ont pas permis au président du RPR de regagner en crédibilité. D'octobre à février, selon la SOFRES, M. Chirac a perdu 6 points, et M. Balladur 4, chez les sympathisants de droite interrogés sur les capacités présidentielles des deux hommes ; dans l'électorat RPR, la baisse est de 9 points pour le maire de Paris, de 2 points seulement pour le premier ministre.

Bien campé sur l'électorat RPR (83 % d'avis favorables pour le premier ministre, contre 69 % à M. Chirac) et sur l'électorat UDF (86 % contre 39 %), M. Balladur demeure de loin, selon cette étude, le meilleur « présidentiable » de son camp. C'est cette réalité-là, si elle se révèle résister à l'usure, qui sera déterminante pour son avenir.

GILLES PARIS

L'affaire du déficit du syndicat intercommunal

Perquisition à la mairie de La Baule

Gwenola Joly, juge d'instruction chargé d'enquêter sur le surendettement du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de La Baule, en Loire-Atlantique, le procureur de la République de Saint-Nazaire et des policiers de la PJ de Nantes ont effectué une perquisition, mardi 22 février, à la mairie de La Baule. Victime des escroqueries de son secrétaire général, le SIVOM a adopté un plan de redressement, mais doit faire face à la fronde des administrés.

NANTES

de notre correspondant

Le juge d'instruction Joly, chargé d'enquêter sur les détournements de fonds opérés par l'ancien secrétaire général du SIVOM, Roger Potot, aujourd'hui en prison, s'est rendu mardi, en compagnie du procureur de la République de Saint-Nazaire et de deux policiers de la PJ de Nantes, à la mairie de La Baule. Après trois heures et demie d'investigations sur place, alors que le maire, Olivier Guichard (RPR), président du SIVOM, député de Loire-Atlantique et président du conseil régional des Pays de la Loire, était absent, les enquêteurs ont emporté des documents. Pour la justice, il s'agit de savoir ce que sont devenus les 11 millions de francs détournés par M. Potot, ancien collaborateur de M. Guichard, mis en examen et écroué en octobre dernier pour faux en écritures publiques et usage de faux.

L'affaire avait éclaté, en juin, lorsque le percepteur de La Baule avait refusé d'acquitter une facture imputée au SIVOM en règlement de travaux de peinture fictifs commandés par l'entreprise Promaint. Ladite entreprise, par le biais d'une société d'affacturage, avait perçu une avance de 6 millions de francs, alors que la construction des bâtiments visés par les travaux n'avait jamais été terminée. Le gérant de la Promaint, Freddy Safer, a également été écroué dans le cadre de cette affaire. Par la suite, les quinze élus du syndicat intercommunal, présidé par M. Guichard, avaient commandé un audit sur les comptes du SIVOM, audit qui avait révélé un endettement de 441 millions de francs et 17 millions de francs de fausses factures (dont 11 millions ont été acquittés). Après plus de deux mois de calculs et de négociations, M. Guichard a pu faire adopter enfin, le 19 février, un plan de redressement. Cinq communes, sur les quinze adhérentes, se sont prononcées contre ce plan en raison, notamment, de l'augmentation des contributions communales au syndicat, qui se chiffre, en moyenne, à 75 %. Le Pouliguen, Le Croisic et La Chapelle-des-Marais, dont les maires sont divers droite, Herbignac et La Turballe, administrées par des maires socialistes, ont voté contre le plan, ces deux dernières communes annonçant, en outre, leur intention de quitter le SIVOM. Pour les autres, comme Guérande, dont le maire, Michel Rabreau (RPR), est aussi vice-président du SIVOM, il fallait, avant tout, débloquer la situation pour pouvoir appeler l'Etat à la rescousse. *« L'État, dans cette affaire, a sa part de responsabilité, dans la mesure où ses services ont régulièrement validé les budgets du SIVOM »*, estime M. Rabreau.

Cet argument ne désarme pas la fronde des contribuables de la presqu'île guérandaise. Un « Rassemblement des usagers du SIVOM » vient de se constituer (*le Monde* du 7 février), multipliant les réunions publiques et les interventions auprès des autorités. Les usagers, qui n'entendent pas *« se laisser plumer sans rien dire »*, demandent à leurs élus *« la mise à plat de tous les comptes »* et les engagent à porter plainte contre X... Faute de quoi, en leur qualité de contribuables, ils menacent de saisir le tribunal administratif.

YVES DECAENS

EMPLOI : M. Péricard (RPR) préside la mission d'information sur l'application de la loi Giraud. – Michel Péricard, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a été choisi, mardi 22 février, pour présider la mission d'information sur l'application de la loi quinquennale sur l'emploi, lors de la réunion constitutive de cette mission dont la constitution avait été décidée le 25 janvier dernier. Composée de vingt députés issus des six commissions de l'Assemblée, cette mission aura pour rapporteur Hervé Novelli (UDF) et pour vice-présidents Jean-Pierre Delalande (RPR) et Michel Berson (PS).

Vive attaque de M. Chirac contre le gouvernement

Suite de la première page

M. Chirac s'est demandé si le ministre de la défense aurait le courage d'affronter l'opinion publique lorsque les conséquences de cette décision apparaîtraient au grand jour.

L'attaque du président du RPR visait M. Léotard, à la veille de la publication du « livre blanc » sur la défense, mais elle atteignait aussi le premier ministre. Pour ce qui le concerne, le ministre de la défense a répondu que la suspension des essais ne met pas en cause l'efficacité de la « force de frappe ». La crédibilité de la dissuasion, a-t-il souligné, repose sur les règles constitutionnelles qui en donnent la maîtrise au chef de l'Etat, lequel signe les décisions de procéder à des essais. Pour M. Léotard, un conflit entre le gouvernement et le président de la République aurait donc gravement entamé la crédibilité de la dissuasion. Le vrai courage, a-t-il ajouté, sera d'affronter l'opinion publique internationale, après l'élection présidentielle de 1995, pour justifier que la France, qui avait été à l'origine du moratoire de 1992, prenne l'initiative d'y mettre fin.

M. Pasqua soupçonné de soutien à M. Balladur

M. Balladur a indiqué, quant à lui, qu'il connaît parfaitement la position du président du RPR sur cette question, lui, mais qu'elle ne l'a jamais convaincu. Il a rappelé que, après une étude approfondie du dossier et en accord avec l'état-major des armées, il avait estimé que la suspension des essais pouvait être confirmée sans dommage.

Le maire de Paris s'est montré impatient, d'autre part, de voir aboutir le débat sur le report des élections municipales de mars 1995 et celui qui concerne la réforme du mode de scrutin des élections régionales. Sur le premier point, il s'est étonné que le premier ministre ait souhaité demander l'avis du Conseil d'Etat, alors qu'il s'agit, selon M. Chirac, d'une décision politique. La proximité du scrutin municipal avec l'échéance présidentielle normale d'avril 1995 crée une difficulté politique à laquelle il est, selon lui, urgent de remédier. M. Balladur lui a donné acte de cette position et il a exprimé son accord pour reporter à l'automne de 1995 les élections municipales.

Pour ce qui est du mode de scrutin régional, en revanche, le premier ministre, comme Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a manifesté son peu d'enthousiasme. L'UDF fait de l'élection des conseils régionaux, dans le cadre non plus départemental mais régional, une contrepartie de son acceptation du report des municipales. Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing étaient parvenus à un accord définitif sur cette question lors de leur rencontre le 8 février. Le président du RPR s'est étonné que, dans ces conditions, le gouvernement n'ait pas déjà mis en route l'élaboration d'un projet de loi.

Qu'il s'agisse de la date des municipales ou du mode d'élection des conseils régionaux, le ministre mis en cause aux yeux de M. Chirac est M. Pasqua. Sans avoir jamais pris position ouvertement en faveur de M. Balladur, le ministre de l'intérieur est soupçonné par le président du RPR de favoriser la candidature du premier ministre à l'élection présidentielle, par exemple en défendant le projet de « primaires » parmi les élus et les électeurs de la majorité. Une telle procédure aurait toute chance, en effet, dans l'état actuel de l'opinion, d'aboutir à la désignation de M. Balladur comme candidat unique de la droite. Le premier ministre avait cependant marqué, il y a dix jours, la plus extrême réserve sur la procédure imaginée par M. Pasqua.

L'offensive des dirigeants confédéraux de l'UDF, au premier rang desquels M. Giscard d'Estaing – qui s'est montré discret pendant le déjeuner de mardi –, au sujet de la future élection présidentielle (*le Monde* du 22 février), a pu inspirer à M. Chirac la crainte de les voir prendre de l'avance dans la critique de l'action du gouvernement. Celle-ci demeure peu convaincante aux yeux de l'opinion, mais le fait nouveau est que, selon les sondages, la popularité de M. Balladur est elle-même, à présent, entamée. Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, a fait mine de s'inquiéter, mardi, de cette évolution, qu'il a déclarée *« préoccupante »*.

Le secrétaire général du RPR a réaffirmé à Chaussin, près de Dôle, dans le Jura, que le *« grand rendez-vous de la politique nationale »* est l'élection présidentielle, qui, seule, pourra susciter *« une nouvelle ambition pour la France »*. Réagissant aux propos de M. Giscard d'Estaing sur le fait que l'UDF entend bien présenter son propre candidat à l'élection présidentielle, M. Debré a rappelé qu'il est *« favorable par principe à une candidature unique UDF-RPR, en souhaitant, bien évidemment, que ce candidat unique soit Jacques Chirac »*, mais il a ajouté aussitôt : *« Il ne me paraît cependant pas anormal que les différentes composantes de la majorité veuillent avoir aussi leur candidat. »*

MM. Chirac et Giscard d'Estaing peuvent, certes, s'épauler face à un premier ministre dont ils ont l'un et l'autre à redouter qu'il ne les prive d'avenir. Ils ne peuvent oublier, cependant, qu'aux yeux de l'électorat de droite, leur association-rivalité éveille de mauvais souvenirs, dont M. Balladur fait son miel.

PATRICK JARREAU

Ancien président d'Air Inter

M. Spinetta rejoint l'Elysée

L'ancien président d'Air Inter, *Jean-Cyril Spinetta*, va remplacer Patrick Buffet au poste de conseiller auprès du président de la République pour les affaires industrielles. *« M. Buffet, conseiller industriel du président de la République, quittera dans quelques semaines ses fonctions pour rejoindre la Société générale de Belgique, en qualité de directeur délégué aux participations industrielles et à la stratégie »*, a indiqué, mardi 22 février, l'Elysée.

[Né le 4 octobre 1943 à Paris, Jean-Cyril Spinetta est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, où il est entré en 1970 après avoir été adjoint d'enseignement et attaché d'administration centrale. Chef du bureau des investissements et de la planification à la direction des affaires financières au ministère de l'éducation nationale (1972-1976), il est ensuite détaché au Conseil d'Etat comme auditeur, puis chargé de mission au secrétariat général du gouvernement (1978-1981). Chef du service d'information et de diffusion du premier ministre, Pierre Mauroy, de 1981 à 1983, il devient ensuite directeur des collèges au ministère de l'éducation nationale. De 1984 à 1986, il dirige le cabinet de Michel Delebarre, ministre du travail. Il occupe le même poste auprès de M. Delebarre, ministre des affaires sociales, puis ministre de l'équipement et des transports, lorsque la gauche revient au pouvoir en 1988. Inspecteur général de l'éducation nationale, il est nommé en novembre 1990 à la présidence d'Air Inter, poste dont il s'est démis le 27 octobre dernier.]

En transformant Creys-Malville en laboratoire de recherche

Le gouvernement tente le redémarrage en douceur de Superphénix

Le gouvernement a annoncé, mardi 22 février, que le surgénérateur Superphénix ne serait plus exploité comme une centrale nucléaire, mais comme un réacteur consacré à la recherche et à la démonstration. Il permet ainsi la poursuite de la procédure qui doit conduire à la signature d'un décret d'autorisation de création de l'installation, étape essentielle avant un éventuel redémarrage.

Le gouvernement a enfin tranché. Le réacteur surgénérateur Superphénix, construit à Creys-Malville (Isère) sur les bords du Rhône, à quelque 50 kilomètres en amont de Lyon, ne sera plus exploité comme une centrale du parc électro-nucléaire d'EDF, mais comme un réacteur consacré à la recherche et à la démonstration. Ceux qui souhaitaient l'abandon pur et simple de ce programme en seront donc pour leurs frais. La décision ne fait pas leur bonheur, et les associations de défense de l'environnement ne se sont guère trompées sur *«les termes alambiqués du communiqué»*, comme le disent les Verts, que l'hôtel Matignon a publié, mardi 22 février en fin de soirée.

Pas d'existence légale

Cependant, le gouvernement ne prend pas réellement de décision immédiate et laisse ouvertes bien des possibilités. Les services du premier ministre n'ont pas autorisé, *stricto sensu*, le redémarrage de l'installation, mais invité la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) à poursuivre la procédure de renouvellement du décret autorisant la création de l'installation. En effet, Creys-Malville n'a pas, aujourd'hui, d'existence légale. Ce réacteur de 27,7 milliards de francs, arrêté depuis le mois de juillet 1990 en raison de divers incidents et défaillances, n'a plus, et c'est heureux compte tenu de sa longue période d'inactivité, le statut d'installation nucléaire.

Il ne reste donc plus à la DSIN, du fait de la décision du gouvernement, qu'à saisir la commission interministérielle des installations nucléaires de base pour rédiger ce décret d'autorisation, sous réserve que les 300 millions de francs de travaux demandés par l'autorité de sûreté, en particulier sur les feux de sodium, soient achevés. Tout cela devrait prendre quelques semaines, voire quelques mois, et n'engage en rien le redémarrage de l'installation, qui, dans le meilleur des cas, pourrait intervenir dans le courant de l'été (1).

En fait, l'apparent flou qui habille le communiqué de Matignon permet aujourd'hui au gouvernement de prendre date et de poursuivre un triple objectif. Tout d'abord, un objectif technologique dans la mesure où, souligne le communiqué, *«ce réacteur s'insèrera dans l'effort de maîtrise de la filière nucléaire»*. En agissant ainsi, les pouvoirs publics espèrent préserver les connaissances déjà acquises sur ce type de réacteur, actuellement développé par les Russes et les Japonais, et continuer la formation des hommes pour le jour, lointain, où les surgénérateurs pourraient peut-être s'imposer.

C'est un pari, tout comme son utilisation future en incinérateur de déchets radioactifs. Mais Superphénix ne pourra pas tout faire. Tout au plus sera-t-il, comme le soulignait André-Claude Lacoste, directeur de la DSIN, *«un outil de validation et de test»* capable de brûler un peu moins de 200 kilos de plutonium par an, soit à peine la production d'un seul des quelque cinquante réacteurs à eau pressurisée d'EDF.

Or cette opération ne pourra s'effectuer qu'avec un nouveau cœur qui ne sera disponible, au mieux, qu'en 1998. Que va-t-on faire de Creys-Malville d'ici là ? Tout simplement brûler le cœur existant, riche encore de plusieurs milliards de kilowatts-heure. S'il est autorisé à redémarrer, Superphénix ne fonctionnera pas à pleine puissance, mais produira tout de même de l'électricité. Le communiqué de Matignon le sous-entend, précisant simplement que la production d'énergie n'est pas la première des priorités et que le niveau de puissance de fonctionnement de l'installation ne saurait être décidé par EDF.

Cette formulation habile permet au gouvernement de maintenir ses deux autres objectifs. D'une part, il veut donner des gages aux partenaires étrangers d'EDF dans cette installation prototype et éviter ainsi qu'ils ne réclament des dédits en cas d'abandon du réacteur. D'autre part, en présentant le réacteur comme une unité de recherche et non comme une unité de puissance, il compte désarmer quelques oppositions politiques. *«Le gouvernement*, dit un expert, *espère ainsi faire passer Superphénix pour une bête nouvelle et transformée.»* Les écologistes s'y laisseront-ils prendre? C'est peu probable, à entendre leurs premières réactions. Ils savent bien que, outre le cœur actuellement dans les flancs du surgénérateur, il en existe déjà un deuxième, «sur étagère», prêt à brûler et à produire des kilowattheures, même au prix d'une production réduite – sous-génération – de plutonium et d'un fonctionnement à puissance limitée.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) La puissance de l'installation ne devrait pas dépasser les 50 % dans les premiers mois, mais rien ne s'oppose à ce qu'elle puisse monter bien au-delà.

Protestations des écologistes

Plusieurs partis et associations écologiques ont vivement réagi à l'annonce du redémarrage de Superphénix. Dominique Voynet, porte-parole des Verts, estime que le gouvernement *«habille»* sa décision, en envisageant le surgénérateur *«comme installation de recherche et d'expérimentation.» «La France*, souligne-t-elle, *a souhaité donner des gages à ses partenaires européens, sans résoudre aucun des problèmes posés par le redémarrage de l'installation, dont tout le monde souligne le caractère dangereux, le coût exorbitant et l'incapacité à produire de l'énergie dans des conditions satisfaisantes.»* Mme Voynet demande *«l'abandon définitif de cette filière»* et indique que les Verts vont organiser, du 9 avril au 8 mai, une marche de protestation reliant le site de Creys-Malville (Isère) à l'hôtel Matignon.

Le groupe des Verts au conseil régional de Rhône-Alpes assure que *«cette décision revient à transférer le coût de fonctionnement au budget de la recherche et soulager ainsi EDF»* et interroge : *«Un réacteur de recherche de droite serait-il moins dangereux qu'un réacteur industriel de gauche?»* Le groupe régional des Verts considère par ailleurs que *«cette décision est aussi un camouflet à Michel Barnier* (ministre de l'environnement), *qui souhaitait organiser un débat sur l'énergie au printemps. On pourra y discuter de tout, sauf de l'essentiel : l'avenir des filières nucléaires, le retraitement des combustibles.»*

Pour sa part, Greenpeace-France déclare que *«le poker menteur continue»* et que *«les raisons invoquées par le gouvernement apparaissent très éloignées de la réalité. Superphénix ne peut repartir qu'avec les assemblages de combustibles actuels et continuera donc à produire du plutonium pendant plusieurs années»*. Pour l'organisation écologiste, *«les sommes vertigineuses envisagées pour faire fonctionner le soi-disant laboratoire révèlent l'absurdité du projet. Superphénix a coûté 70 milliards, soit 1 000 fois le budget annuel des énergies renouvelables»*. Greenpeace-France, qui appelle aussi à la marche de protestation de Creys-Malville à Matignon, conclut : *«Au musée des erreurs monumentales, Superphénix figurera entre les avions renifleurs et le sang contaminé.»*

Quant à Noël Mamère, porte-parole de Génération Ecologie, il affirme, dans un communiqué, que la décision du gouvernement *«est à l'image de sa politique : hésitante»*. Il ajoute : *«La solution choisie satisfait le lobby du nucléaire, mais reste coûteuse et inutile. Il fallait carrément fermer Superphénix, comme le réclament depuis longtemps les écologistes.»*

Enfin, Ségolène Royal, ancien ministre socialiste de l'environnement, juge que le redémarrage de Superphénix est *«une faute»* et que *«le gouvernement n'a pas eu le courage* (...) *de reconnaître publiquement que Superphénix fut une erreur industrielle, une faillite financière et un risque majeur pour l'environnement»*.

CLÉS/ *Surgénérateur*

■ Les prix. – La construction du réacteur de Creys-Malville a coûté quelque 27,7 milliards de francs, en francs courants, dont 7,65 milliards de francs d'intérêts intercalaires. Son financement a été assuré par EDF, à hauteur de 51 %, Enel (Italie), 33 %, SBK (Allemagne), 16 % – qui regroupe aussi les intérêts de la Belgique, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas. Cette centrale, qui n'a fonctionné que 7 400 heures depuis son couplage au réseau en janvier 1986, est exploitée par une société anonyme, la NERSA, regroupant EDF et l'ensemble des partenaires étrangers de la France.

■ Les dates. – Le décret d'autorisation de la centrale de Creys-Malville date du 12 mai 1977. Le réacteur a divergé à la fin de 1985 et a atteint la pleine puissance (1 200 mégawatts) le 9 décembre 1986. L'installation a connu sa plus grosse panne avec la fuite de sodium du barillet découverte au printemps de 1987. S'ensuivirent une série d'arrêts et d'incidents qui ont conduit à l'arrêt définitif du réacteur en juillet 1990 et au «gel» de Superphénix par le gouvernement Bérégovoy en juin 1992 et au lancement d'une nouvelle enquête publique.

■ La surgénération. – Superphénix produit plus de plutonium qu'il n'en consomme. C'est le cas du cœur actuel qui, si l'installation redémarre durant l'été, devrait encore fonctionner selon ce principe de surgénération jusqu'en 1995. Au-delà, la suppression de ce qu'on appelle la couverture radiale devrait réduire notablement la production de plutonium. Avec le deuxième cœur, en 1996, le réacteur devrait en consommer autant qu'il en produit (isogénération), mais ce n'est qu'avec le troisième, spécialement conçu pour cela, qu'il devrait, en 1998, en brûler plus qu'il n'en fabrique (sous-génération et incinération de déchets).

JUSTICE

A la cour d'appel de Paris

Légitime rébellion

La 11e chambre de la cour d'appel de Paris présidée par Françoise Simon, a rendu lundi 21 février un arrêt qui réaffirme les principes généraux limitant les contrôles d'identité et introduit la notion de rébellion légitime.

Face à un contrôle d'identité brutal ou seulement arrogant, les témoins sont tentés d'intervenir ou, à tout le moins, de s'arrêter pour regarder la scène *d'un œil réprobateur.* Le 15 décembre 1992, à la station de métro Nation à Paris, cette dernière attitude a valu à Martine Madouni la représaille classique car elle fut sommée de présenter à son tour ses papiers d'identité. A l'audience du 30 avril 1993 de la 24e chambre correctionnelle de Paris, Mme Madouni avait affirmé que, à la vue de son passeport, le fonctionnaire, Brigitte Bonvalot, avait tenu des propos racistes en constatant que l'époux de Mme Madouni était d'origine maghrébine.

Atteinte à la liberté

Ce comportement provoquait les protestations de Mme Madouni qui refusait de subir une « palpation de sécurité » et elle admettait avoir donné un coup de pied au niveau de la jambe du policier assorti de quelques mots désagréables envers les fonctionnaires de police. Elle fut donc *menottée et placée en garde à* vue pendant près de vingt-quatre heures sans pouvoir prévenir son enfant de neuf ans. La version de Mme Bonvalot était toute différente puisqu'elle *affirmait que Mme Madouni* s'étant insurgée en termes injurieux contre le contrôle d'identité d'un Maghrébin, elle a été soumise à un contrôle. C'est lors de celui-ci que Mme Madouni aurait commis des violences à son égard.

Jugée pour violence, outrage *et injures à agent de la force* publique, Mme Madouni était condamnée le 30 avril 1993 *par la 24e chambre correctionnelle* de Paris présidée par M. Jean-Pierre Mérigeot à 2 000 F d'amende et à 3 000 F de dommages et intérêts envers le policier.

Mais la cour d'appel a infirmé ce jugement en observant que le contrôle d'identité de *Mme Madouni ne répondait pas* aux exigences de l'article 78-2 du code de procédure pénale. Ainsi les juges notent-ils : *« Il n'est nullement invoqué par les fonctionnaires de police l'existence d'éléments permettant de considérer que la sûreté des personnes et des biens était menacée en ce lieu. »* L'arrêt constate aussi qu'aucun témoignage, *« pas même celui des collègues de Mme Bonvalot »*, ne vient confirmer que Mme Madouni aurait proféré des injures avant de subir elle-même un contrôle. En conséquence, les magistrats ont annulé toute la procédure découlant du *« contrôle d'identité dont la régularité n'est pas établie »*.

L'incidence de cet arrêt sur la jurisprudence est limitée dans la mesure où la cour s'est normalement appuyée sur la rédaction de l'article 78-2 tel qu'il figurait dans le code de procédure pénale à l'époque des faits. Or cet article a été modifié par la loi du 10 août 1993 qui précise : *« L'identité de toute personne, quel que soit son comportement, peut être contrôlée pour prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment à la sécurité des personnes et des biens. »* La modification ne porte que sur le *« comportement »* qui n'est plus une condition du contrôle, comme la Cour de cassation l'avait exigé dans un arrêt du 10 novembre 1992. L'arrêt garde donc une grande partie de sa force, surtout si l'on tient compte de la position du Conseil constitutionnel qui, tout en avalisant le nouveau texte, a exigé que *« dans tous les cas »* les forces de police devaient *« justifier (...) des circonstances particulières établissant le risque d'atteinte à l'ordre public qui a motivé le contrôle »*.

Cependant, le passage le plus intéressant de l'arrêt concerne une sorte de légitimité dans la rébellion face à une atteinte à la liberté. Car si Mme Madouni a reconnu s'être fâchée de la voix et du pied devant une attitude intolérable des policiers, la cour d'appel constate : *« Les protestations et gestes de Mme Madouni qui ont suivi ce contrôle d'identité irrégulier et la mesure de palpation à laquelle on voulait la soumettre n'ont été qu'une réaction à ces mesures ressenties par l'intéressée comme une atteinte à ses droits et à sa liberté. »*

MAURICE PEYROT

AFFAIRE MÉDECIN : l'ancien maire de Nice, détenu en Uruguay, est placé sous un régime plus strict. – Détenu depuis le 24 novembre 1993 en Uruguay, l'ancien maire de Nice (CNI) Jacques Médecin ne bénéficie plus, comme c'était le cas au début de son incarcération, d'un « régime spécial VIP » à Maldonado. Il logeait alors dans une habitation spacieuse, disposait d'un téléphone et recevait de nombreux visiteurs. Après un premier changement pour une « cellule » plus austère, il a été transféré, lundi 21 février, à la prison centrale de la préfecture de police de Montevideo. – (*AFP.*)

MAGISTRATURE : rejet de la *demande de réintégration d'un* juge radié. – La commission d'intégration dans la magistrature a refusé, mardi 22 février, de réintégrer Philippe Le Friant, magistrat mis à la retraite d'office en juin 1988 par le Conseil supérieur de la magistrature pour *« atteinte à l'honneur »* de ce corps, notamment parce qu'il vit avec une ancienne prostituée (*le Monde* du 9 février).

Les SDF du Soleil-Levant

Suite de la première page

A 1 h 30, les rideaux de fer descendent. Commence alors l'errance jusqu'à l'aube et la réouverture de la gare. Certains prendront un ticket et resteront toute la journée dans les wagons de la ligne de train circulaire. Les silhouettes se dispersent, grommelantes, leurs sacs au bout du bras. Les nomades de la nuit entament leur marche : bouger pour ne pas se laisser transpercer par le froid ; chercher sa nourriture dans les poubelles des restaurants. Les gueux de la prospérité ont la ville en partage. Une ville qui scintille encore, indifférente comme une fille qui se vend.

Dans les centres de cette mégalopole décentrée qu'est Tokyo (Asakusa, Ikebukuro, Shibuya, Shinjuku), on assiste, aux premières heures du matin, à des scènes identiques : les gares et les villes souterraines dégorgent. Refoulés, les sans-abri se répandent dans la nuit. Les autres, ceux qui bivouaquent dans les parcs ou sur les berges de la rivière Sumida dans des assemblages de cartons et de bâches bleues, errent le jour. Par beau temps, ils font sécher leur lessive aux arbres, lisant au soleil des bandes dessinées : *« Faut être propre, quand même ! »*, dit un vieux, barbichu et goguenard. On trouve même une colonie de sans-abri comptant une dizaine de femmes dans le petit parc de Tokiwabashi, non loin de la Banque du Japon.

La misère n'est plus clandestine

Habituellement, on voyait peu de clochards ou de sans-abri dans la capitale. Ils avaient été chassés du centre au début des années 60 pour que le Tokyo des Jeux olympiques soit présentable. Puis, la croissance économique aidant, l'élargissement du « gâteau national » avait endigué l'extrême pauvreté. Il y avait des pauvres, mais la misère était clandestine. Aujourd'hui, elle s'impose.

« Le nombre des sans-abri n'est pas publié », nous dit-on à la mairie de Tokyo. Selon les organisations charitables, ils sont de dix à douze mille dans les vingt-trois arrondissements de la capitale. Il en va de même à Osaka, où la municipalité en avoue 2 500 dans la seule partie sud : aux alentours du marché de la main-d'œuvre journalière de Kamagasaki, à la gare des tramways de Ebisucho, dont les auvents en abritent une centaine, sous les arcanes de Denki-dori où se succèdent sur un kilomètre les cabanes en carton, dans les encoignures aux environs du temple Tenno-ji.

Les sans-abri peuplent désormais la nuit des villes . *Yokohama ou Nagoya ont les leurs. La fière Kyoto* également : *« de vieux clochards veulent mourir au cœur du Japon »*, dit un travailleur social. La plus longue récession depuis la guerre n'a pas encore provoqué un chômage important (2,9 %), mais elle fauche les défavorisés. Même ce chiffonnier qui, depuis dix-huit ans, habite sur une litière de journaux dans sa charrette à bras sous un pont de la gare de Suidobashi (au centre de Tokyo) ne peut plus vivre : le kilo de carton à 5 yens (25 centimes) ne se vend plus. Il se nourrit des restes des casse-croûte des camionneurs.

Aux clochards « professionnels » et aux chiffonniers se sont ajoutés de nouveaux miséreux, que le marché du travail a rejetés : journaliers âgés et foule de petites gens dont la vie a chaviré (perte d'un emploi, dettes, malheur, maladie) et qui ne peuvent plus se réinsérer. Ils finissent dans la rue. La crise, la déveine, l'inadaptation, la perte d'une femme, d'un mari « évaporé » (il y a beaucoup de fugues d'adultes au Japon). On trouve les gens les plus divers jetés à la rue par le ressac social : un instituteur boursicoteur malchanceux, un ancien taulard, des alcooliques, des malades mentaux, des vaincus du marché du travail. Et surtout des vieux qui ont eu une vie décente avant de connaître celle de l'asphalte.

Si l'arrondissement de Taito, *où se trouvent les quartiers* d'Ueno, Asakusa et Sanya, gîte des journaliers, a la plus forte *densité de sans-abri (5 000 selon* l'Armée du salut), Shinjuku, qui mêle la vie trépidante des affaires et celle d'une « cité sans nuit », est devenu un pôle pour eux. Aux vagabonds traditionnels se sont ajoutés ces novices de la cloche. Dans Chuo-dori, rue souterraine, entre la gare et la mairie de Tokyo, surgit chaque nuit un village de carton.

On se dirait dans un entrepôt. Les uns à côté des autres, les cartons assemblés par des ficelles forment de longues boîtes rectangulaires et de deux mètres de long et d'un mètre de hauteur. Elles sont bien alignées, n'empiétant pas sur l'espace réservé aux piétons. Certaines, plus basses, entièrement fermées, font penser à un cercueil. Seules des chaussures à l'extérieur indiquent qu'elles sont habitées. D'autres émergent des têtes. Les mieux équipés disposent d'un réchaud à butane.

Ils sont une centaine à passer la nuit à l'abri, car ce passage ne ferme pas. Dans la journée, tout est replié, cartons, poussettes et couvertures sont alignés contre le mur et gardées par cinq ou six veilleurs, tandis que les autres errent dans le quartier. *« Il y a trois règles ici : ne pas voler les autres, ne pas poser de questions et ne pas salir la rue »*, dit un ancien ingénieur électricien. Echecs successifs, il a été licencié, a vendu sa maison pour payer un divorce, puis il est arrivé ici à quarante-huit ans. Une misère récente qui n'a pas déformé le comportement. Le vent du nord s'engouffre dans le passage. Il regarde le bout de sa cigarette. *« Ici, on vit des poubelles et des produits périmés dont se débarrassent les supermarchés. C'est facile. Mais parfois on a envie de pleurer. »*

Shinjuku compte un millier de *sans-abri. La mairie de l'arrondissement* en avoue cinq cents. L'année dernière, on a trouvé *quinze morts dans la rue.* Cet hiver, trois aux alentours d'Ueno, raconte le chef de gare. Tant à Tokyo qu'à Osaka, les autorités sont embarrassées par un problème qui a pris une ampleur jamais vue depuis l'expansion des années 60. *« Il faut admettre que le système actuel de protection ne fonctionne pas »*, estime Kunio Kato, chef du bureau de coordination de la mairie de Tokyo. *« Il y a des lois, mais le cadre d'application n'est pas adapté. »* Blocages bureaucratiques et conflits de compétence : c'est aux arrondissements de s'occuper de « leurs » pauvres, mais ils sont dépassés. Pour bénéficier de la protection sociale, il faut en outre avoir une adresse. Alors, les *patrouilles de police ramassent* les plus mal en point et les font hospitaliser.

Un étrange équilibre

Une coordination se dessine entre les arrondissements et la mairie de Tokyo en vue de construire des centres d'accueil. Ceux qui existent ne peuvent accueillir que 400 personnes. Mais où construire un tel établissement ? Les habitants n'en veulent pas dans leur voisinage. Le grand asile temporaire d'hiver, destiné essentiellement aux journaliers de Sanya (3 000 lits) se trouve à Oi, isolé sur des terrains regagnés sur la mer. *« C'est triste là-bas. On est loin de tout »*, nous dit un sans-abri qui ne veut plus y retourner. L'Armée du salut dispose d'un centre à Kagurazaka, au cœur de Tokyo, mais, en raison de l'opposition des commerçants, qui ne veulent pas compromettre l'image du quartier, elle a dû renoncer à l'agrandir. Les commerçants sont des électeurs, pas les sans-abri, et les politiciens favorisent les premiers.

Il s'établit un étrange équilibre *entre les détresses* de la rue et la société. Les sans-abri ne troublent pas l'ordre social : ils ne *mendient pas,* s'efforcent de ne pas gêner le passage – ils sont même méticuleusement ordonnés –, ne sont ni violents entre eux ni agressifs à l'égard des passants. Pour calmer les commerçants, la police les déloge régulièrement – *« La chasse ! »* : au cri de l'un d'eux, tous rangent fébrilement leurs hardes comme si on sonnait l'hallali – mais elle les tolère. Les pouvoirs publics font face aux cas les plus dramatiques. La société, elle, les ignore. L'opinion n'a pas pris conscience du problème national que pose ceux que l'administration nomme les *« habitants de la voie publique »*, n'y voyant que des naufrages individuels.

« La rue donne une autonomie »

Il existe des bonnes volontés, mais les sectes traditionnelles (bouddhistes ou shintoïstes) sont discrètes, sinon absentes. Ce sont les organisations chrétiennes qui prennent en charge les pauvres *du Japon moderne : distribution* quotidienne de nourriture et de couvertures. Elles s'inscrivent *dans la ligne d'actions antérieures* dans le monde des chiffonniers (« cité des fourmis » ou Emmaüs). *De nouvelles initiatives sont en* germe : par exemple, les rondes médicales que cherche à organiser, *sur le modèle du SAMU* social, l'équipe de Médecins sans frontières qui vient de s'implanter avec succès au Japon.

Mais la rue est aussi corruptrice. Nombre de ceux qui, pour une raison ou une autre, y ont échoué n'en repartent plus *« après trois jours »*. Dans le gaspillage des villes nippones, les sans-abri trouvent assez facilement de quoi se nourrir : c'est une des raisons de l'absence de mendicité. L'humiliation de celui qui sait que demain sera pire qu'hier se mue en outre chez certains en une fierté du refus, de ne rien demander à la société.

« La rue donne une autonomie à laquelle peu d'entre eux renoncent », estime Hiroshi Takahashi, chef de la section sociale de l'Armée du salut. Du moins, tant qu'on a la force physique. Avec la maladie se pose le dilemme : demander l'aide de la société ou mourir dans la rue. Certains s'enferment dans leur refus. *« Jamais ! »*. Superbe et tragique rire de l'ivrogne des berges de la Sumida, *« l'évadé de la vie »* qui a choisi.

PHILIPPE PONS

Vie et mort à « l'Auberge bleue »

OSAKA

de notre envoyé spécial

Dans la lumière blafarde des réverbères du « Parc triangulaire », *ils sont* en rang, le sac ou les hardes ficelés au pied comme une armée en déroute. *Longue colonne immobile et* silencieuse. Epaules rentrées, ils attendent en battant le sol du pied. *Le froid de la nuit est* tombé, gerçant les mains. Un feu allumé avec des planches cassées fait rougeoyer des visages las et tristes, emmitouflés.

Ce soir-là, ils étaient près de six cents. Parfois, il sont un millier à attendre la soupe de riz chaude préparée dans de grands chaudrons par les organisations charitables. Depuis quelques mois, syndicats, gauchistes et chrétiens ont formé ensemble un « Comité de liaison contre le chômage », tant la situation s'est dégradée pour les journaliers d'Osaka.

Comme Sanya à Tokyo, Kamagasaki est un quartier que rien ne distingue, à première vue, du reste de l'environnement. Sinon les enfilades d'hôtels bon marché, les rues jonchées de détritus, comme si l'asphalte aimantait l'ordure, et une foule d'hommes de tous âges qui arpentent les rues, et dont vingt mille émargent au marché « libre » du travail contrôlé par des marchands de main-d'œuvre. Au loin passent les trains illuminés ; le ciel est embrasé des néons de la ville. Ici, règne désormais une atmo*sphère de misère* et d'*humiliation* d'hommes qui ne sont pas des vagabonds, mais sont rejetés par le marché du travail.

Garder l'anonymat

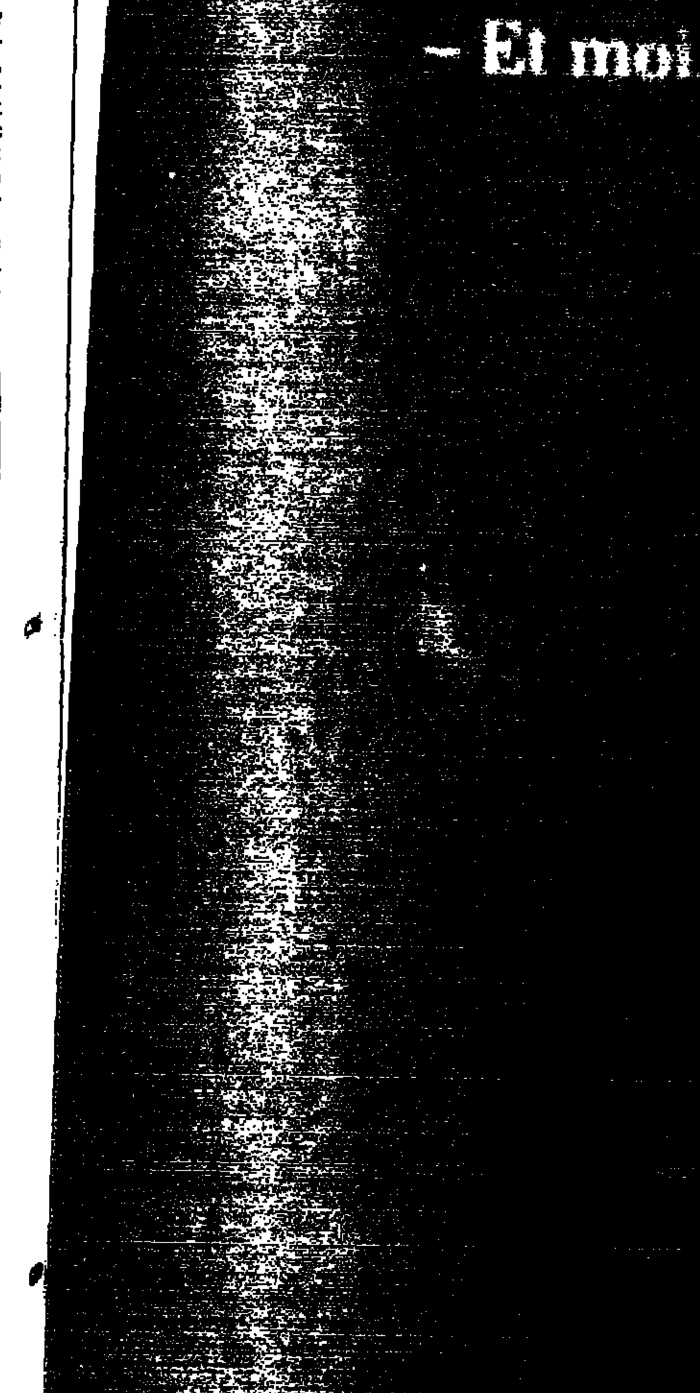
« Vous vivez ici ? » « J'habite l'Auberge bleue » (à la belle étoile). Dans ce local de machines à sous, il était *accoudé à une table de courses* de petits chevaux qu'il regardait tourner, fasciné ou absent, le *manteau dans les mains.* Son visage aux traits accusés par la saleté reflétait l'anémie. Son corps aux bras *démissionnaires* paraissait rompu. Cinquante-six ans. Il a été soudeur. Divorcé, il *est arrivé à Kamagasaki en* 1990. Depuis quinze mois, il dort dans la rue comme huit de ses congénères *vivant de la* soupe populaire.

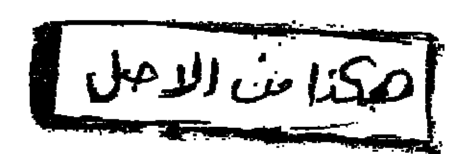
Les tendances générales de la société ont, pour les journaliers, des conséquences dramatiques. Le Japon vieillit et la récession frappe les plus vulnérables. A « Kama » ou à Sanya, la loi de l'offre et de la demande est féroce. Ce matin-là, à cinq heures, au moment de l'embauche, il n'y avait guère que la moitié du nombre habituel des journaliers à défiler devant les camionnettes des marchands de main-d'œuvre portant sur le pare-brise de petites affichettes offrant un travail avec la mention *« moins de cinquante ans »*. *Or, à « Kama »,* 43 % ont dépassé cet âge et 22 % ont plus de soixante ans. Moins de *travail, cela signifie la priorité* aux plus costauds, donc aux plus jeunes, et une augmentation des *entorses aux contrats.*

Sur les trois grands marchés du travail journalier (Tokyo, *Yokohama et Osaka), la situa*tion est identique : quatre à cinq cents journaliers sont sans *abri à Sanya. La plupart ont* rompu les amarres avec la famille, la société. Ils refusent de se faire enregistrer comme journaliers pour maintenir leur anonymat : aussi n'ont-ils pas droit au carnet de chômage.

Chaque année à « Kama » meurent quatre cents hommes *dont on ignore l'identité. Furusato no ie* (La maison du pays natal), organisation chrétienne, a créé au premier étage de son petit immeuble un columbarium destiné à recevoir les cendres *des inconnus : devant chaque* niche est placée une photographie. A l'inégalité devant la vie s'ajoute *l'inégalité devant la* mort.

Ph. P.





SOCIÉTÉ

RELIGIONS

L'adoption d'une réforme historique

Les premières femmes prêtres de l'Eglise d'Angleterre seront ordonnées le 12 mars

LONDRES

de notre correspondant

Dans bien des années, lorsque les passions se seront apaisées, c'est la date du mardi 22 février 1994, jour de la réunion du synode général de l'Eglise d'Angleterre, que l'histoire si mêlée de la monarchie britannique et de l'Eglise anglicane retiendra, pour marquer l'origine de cette profonde réforme qu'est l'ordination sacerdotale des femmes. Désormais, avec la promulgation des canons qui amendent la loi ecclésiastique, plus rien ne s'oppose à la cérémonie prévue pour le 12 mars prochain, dans la cathédrale de Bristol, au cours de laquelle trente-trois femmes accéderont à la prêtrise.

Des milliers de femmes ont fait campagne pour obtenir l'approbation d'une réforme qui divise la communion anglicane depuis plus de vingt ans, et qui est sans doute la plus fondamentale depuis le schisme d'Henri VIII (rupture avec Rome et création de l'Eglise anglicane au XVIe siècle).

Une réforme qui, selon Mgr George Carey, archevêque de Cantorbéry, a provoqué à la fois *«colère, plaisir, douleur, joie et tristesse»*. Jusqu'au bout, les traditionalistes auront tenté d'influencer les membres du synode, afin qu'ils renoncent à une législation qui, selon eux, va entraîner des relations conflictuelles dans de nombreuses paroisses. Alors que, dans l'enceinte du synode, Mgr Carey et Mgr John Habgood, archevêque d'York et numéro deux de la hiérarchie, procédaient aux différents votes, à l'extérieur, des protestataires, membres de la Société anglo-catholique, portaient un cercueil symbolisant *«la mort de l'Eglise d'Angleterre»*, devenue *«une secte protestante»*. Mgr Carey fut brièvement interrompu par le révérend Paul Williamson, qui, la veille, avait échoué dans sa tentative de convaincre la Haute Cour de Londres de l'illégalité de la réforme. L'Eglise d'Angleterre va-t-elle retrouver rapidement la sérénité ? Un véritable schisme est aujourd'hui peu probable, bien qu'un certain nombre de prêtres vont rejoindre l'Eglise catholique. Selon le mouvement traditionaliste Forward in Faith, près d'un millier d'entre eux devraient opter pour le départ, obligeant l'Eglise d'Angleterre à leur verser quelque 100 millions de livres (environ 870 millions de francs), à titre de compensation.

LAURENT ZECCHINI

MÉDECINE

Craignant une contamination de son produit par le virus de l'hépatite C

La firme américaine Baxter décide de retirer du marché mondial ses immunoglobulines Gammagard

A la lumière de plusieurs rapports indiquant des signes de l'hépatite C chez certains patients ayant reçus des immunoglobulines humaines intraveineuses Gammagard, la firme américaine Baxter a décidé de retirer son produit au niveau mondial.

La firme pharmaceutique américaine Baxter a informé, mardi 22 février, les autorités sanitaires de l'ensemble des pays où sont commercialisées ses immunoglobulines Gammagard qu'elle avait décidé d'arrêter la distribution de tous les lots de ce produit au niveau mondial. Baxter indique qu'elle avait reçu *«ces derniers jours des rapports indiquant que quelques patients ont présenté les signes biologiques ou biologiques et cliniques de l'hépatite après avoir reçu des immunoglobulines humaines intraveineuses Gammagard»*. Trois de ces patients en Espagne et deux en Suède ont été répertoriés, précise, Baxter, comme étant infectés par le virus de l'hépatite C.

Baxter ajoute, dans une lettre adressée aux autorités sanitaires, aux médecins prescripteurs et clients distributeurs de Gammagard, que *«l'examen des lots de Gammagard potentiellement concernés a montré que ces lots ont été libérés relativement récemment et ont été tous obtenus à partir d'unités de plasma testées à partir d'un test approuvé anti-VHC de deuxième génération, selon les exigences réglementaires»*.

Enquête complémentaire en France

Baxter formule l'hypothèse selon laquelle certains anticorps anti-VHC peuvent être «protecteurs», leur élimination par le dépistage *«pouvant permettre la transmission du VHC si le virus est présent dans le pool de plasma»*. *«Comme le Gammagard enregistré n'a jamais jusqu'à présent été impliqué dans la transmission d'une quelconque maladie virale par voie sanguine, il est possible que l'élimination par dépistage de ces anticorps «protecteurs» puisse être associée à ces récents épisodes»*, ajoute-t-elle.

Étant données la distribution géographique de ces rapports et l'implication potentielle de plus d'un lot de Gammagard dans la transmission du VHC, conclut Baxter, *«nous arrêtons la distribution de tous les lots de Gammagard et nous entreprenons le rappel du marché de tous les produits distribués au niveau mondial»*.

Dans la même lettre, Baxter souligne qu'un procédé d'inactivation virale par solvant-détergent a été introduit dans le processus de fractionnement du plasma et qu'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le produit Gammagard SD a été soumise aux Etats-Unis en août 1992 et en France en octobre 1992.

Dès hier mardi, les autorités sanitaires françaises ont décidé de demander avec la plus extrême urgence une enquête complémentaire sur cette suspicion de contamination par le VHC d'un produit très largement prescrit (ce problème, s'il existe, pourrait concerner toutes les autres immunoglobulines). Sans trop y croire *a priori*, on indiquait de source sûre qu'il fallait néanmoins ne pas exclure, de la part de cette firme américaine, un moyen de dramatiser une situation de manière à faire pression pour obtenir une AMM qui lui permettrait de contrôler une bonne part du marché mondial.

Cette hypothèse n'étant pas à considérer en priorité, les autorités sanitaires de la plupart des pays du monde se trouvent confrontées dans l'immédiat à un problème de santé publique qui pourrait peut-être se révéler d'une grande ampleur.

FRANCK NOUCHI

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO



VILLES

Une rallonge décidée en conseil interministériel

100 millions de francs pour calmer l'inquiétude des maires de banlieue

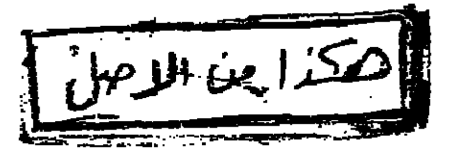
Le gouvernement a reconnu, mardi 22 février, que les subventions de l'Etat destinées au fonctionnement des structures sociales dans les quartiers en crise étaient insuffisantes : une rallonge de 100 millions de francs a été dégagée par le Conseil interministériel des villes (CIV) réuni sous la présidence d'Edouard Balladur, en présence de quinze ministres (*le Monde* du 23 février). Cette décision répond directement, mais seulement provisoirement, aux protestations exprimées par de nombreux maires de banlieue. Les fonds en question ont été prélevés sur les 5 milliards du plan de relance de la politique de la ville prévu pour financer des investissements en 1993 et 1994, mais qui ne doit pas être renouvelé ultérieurement. La pérennité du fonctionnement de certains services demeure donc aléatoire.

Au-delà de cette annonce, Edouard Balladur a répondu à ceux qui s'inquiètent de voir la cause de l'aménagement du territoire défendue par Charles Pasqua supplanter celle de la ville confiée à Simone Veil. *«La politique de la ville est une priorité du gouvernement comme l'aménagement du territoire»*, a déclaré le premier ministre. *«C'est une nécessité sociale en raison du chômage des jeunes et de l'exclusion (...), mais aussi un devoir de solidarité pour toute la nation»*.

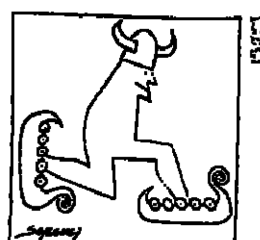
Le premier ministre a aussi voulu faire pression sur les élus qui rechignent à signer les nouveaux contrats de ville, dont dépendent les financements de l'Etat pour les cinq années à venir. Alors qu'une trentaine seulement de ces contrats de ville ont été déjà signés sur un total de 185, M. Balladur a indiqué que *«tout crédit non engagé au 1er juin serait automatiquement réaffecté à d'autres projets techniquement prêts»*. Les mesures annoncées par le CIV, qui incluent notamment un projet de loi destiné à donner une priorité de mutation aux fonctionnaires ayant travaillé durant cinq années dans les quartiers difficiles, n'ont guère suscité l'enthousiasme.

Eric Raoult, secrétaire national du RPR chargé des banlieues et député de Seine-Saint-Denis, salue la *«nouvelle étape de la politique de la ville»* mais estime que *«si elle veut réusir»*, elle *«doit devenir plus lisible, plus dynamique»*.

Ph. Be.



LES JEUX OLYMPIQUES DE LILLEHAMMER



Audience

LA chaîne de télévision américaine CBS a obtenu l'exclusivité de la couverture des Jeux olympiques de Lillehammer pour les Etats-Unis en offrant aux organisateurs 275 millions de dollars, soit sensiblement la même somme qu'elle avait déjà payée en 1992 pour les Jeux d'Albertville. Aucune autre chaîne n'avait voulu proposer plus. Elles estimaient que le décalage horaire ne favorisait pas de bonnes retransmissions et que l'intérêt du public pour les sports d'hiver était médiocre. Les premières estimations des taux d'audience outre-Atlantique ont apporté un démenti cinglant aux concurrentes de CBS. Trente-trois millions d'Américains ont regardé la cérémonie d'ouverture le 12 février, et il y en a au moins autant qui allument leur poste tous les soirs pour suivre le résumé de la journée, copieusement entrelardé de publicité. C'est nettement mieux que lors des Jeux d'Albertville. Et certains critiques de télévision estiment qu'il y aura au moins autant de monde devant les récepteurs pour les épreuves de patinage artistique que lors du dernier Super Bowl, c'est-à-dire quatre-vingt-dix millions de personnes. Une telle «performance» n'aurait sans doute pas été envisagée si le comité olympique américain n'avait pas confirmé la sélection de la patineuse Tonya Harding, qui est impliquée dans un complot contre Nancy Kerrigan. Après les succès des skieurs Tommie Moe et Diann Roffe, les Américains se passionnent surtout pour ce «Dallas-sur-glace» qui met en scène la gentille Kerrigan et la méchante Harding. Bref, CBS n'a pas en l'occurrence dilapidé l'argent de ses actionnaires. Reste à savoir s'il en ira de même lors des Jeux de Nagano en 1998, pour lesquels la chaîne a offert 355 millions de dollars. Les règlements de comptes mafieux ne sont pas encore un mode de sélection officiel des champions américains.

De nos envoyés spéciaux à Lillehammer et Hamar

Jérôme Fenoglio
Alain Giraudo
Bénédicte Mathieu

SKI DE FOND

La Norvège battue dans le relais 4×10 km

Les maîtres tacticiens italiens

Deuxième derrière la Norvège lors des relais 4×10 km aux Jeux olympiques 1992 et aux championnats du monde 1993, l'équipe de ski de fond italienne a pris sa revanche, mardi 22 février, à Lillehammer. Au terme d'une course très tendue, Silvio Fauner a battu au sprint Björn Daehlie, coupant le souffle aux cent mille spectateurs qui attendaient un nouveau triomphe de l'équipe nationale emmenée par le champion olympique des 10 et 15 km.

Sans doute l'image la plus forte depuis le début de ces Jeux d'hiver. L'instant où toute la Norvège a eu souffle coupé, sang glacé et jambes fauchées. Un collapsus national : la faramineuse arrivée du relais nordique 4×10 km messieurs avec la victoire de l'Italien Silvio Fauner et la défaite du héros national Björn Daehlie. Une heure et quarante minutes de suspense pour un crime de lèse-majesté. Un grand moment de stupeur et d'émotion. L'aboutissement improbable d'une controverse ancienne entre deux cultures du ski de fond celle des origines, professée par les hommes du Nord ; celle de la modernité, illustrée par les hommes des Alpes. La vérité des uns contre les certitudes des autres. La beauté qui sort d'un guêpier. En un mot, la révolution !

La puissance retrouvée des Norvégiens ne souffrait plus de discussion. Depuis quatre ans, ils étaient redevenus les despotes d'un sport qu'ils avaient inventé. Sur les quinze médailles mises en jeu lors des compétitions olympiques de fond messieurs en 1992, ils s'en étaient attribuées huit, dont les cinq en or. Seuls les Italiens avaient rivalisé avec eux en montant cinq fois sur le podium. L'année suivante, à Falun, la bataille fut encore chaude entre les deux équipes pour l'attribution du titre mondial du relais. A force d'avoir ainsi les Transalpins sur leurs talons, les Norvégiens se sont-ils mis, inconsciemment, à les craindre ?

Jusqu'au dernier moment, l'entraîneur de la sélection nordique hésita sur la tactique de course à adopter, mardi 22 février, dans le 4×10 km sur lequel il pouvait aligner trois champions olympiques et un champion du monde. Fallait-il confier le dernier relais à Thomas Alsgaard ? La jeunesse, c'est-à-dire le dynamisme du vainqueur du 30 km style libre le 14 février, plaidait en sa faveur sur une distance de 10 km. Après bien des hésitations, Inge Vidar Braten estima qu'à, vingt-deux ans, Alsgaard n'aurait peut-être pas assez d'expérience pour composer avec les éléments d'une telle course, le coude-à-coude avec l'adversaire, l'impatience de la foule. Björn Daehlie, aguerri par de longues batailles, eut donc la charge de conclure. Il l'avait déjà fait à Val di Fiemme et à Albertville, puis à Falun, avec, chaque fois, une médaille d'or au bout d'un prodigieux effort.

Vainqueur des 10 et 15 km au cours de la première semaine de Jeux *(le Monde* du 22 février), le triple champion olympique de 1992 ne douta pas une seconde que l'arrivée se disputerait au sprint. Il s'y prépara spécialement. Toutefois, dans le scénario qu'il avait mis au point, il ne prenait le commandement que dans les derniers hectomètres après avoir laissé assurer le train à son rival. Le film ne se déroula pas comme il l'avait prévu.

Le doyen de l'équipe en tête

Contrairement aux courses individuelles qui sont des contre-la-montre, le relais se dispute en peloton. L'esprit de l'épreuve est semblable à celui d'une classique cycliste : les «rouleurs» ne peuvent espérer s'imposer que s'ils creusent l'écart avec les «sprinters». Tous les efforts des Italiens devaient consister à rester dans la trace des grosses cylindrées norvégiennes pour permettre à Silvio Fauner de placer son ultime accélération. Le Valdotain de l'équipe, Marco Albarello, n'était pas d'accord avec les Sud-Tyroliens sur le moyen d'y parvenir.

Bien que minoritaire, sa solution finit par être adoptée : Maurilio de Zolt partirait le premier, le doyen de l'équipe ayant pour objectif de ne pas perdre plus de trente secondes sur la tête de la course, un bon fartage devant lui permettre de compenser son handicap en style classique ; Albarello puis Giorgio Vanzetta auraient ensuite pour mission de grignoter ce handicap pour mettre Silvio Fauner dans le sillage immédiat des premiers. C'était le contrat minimal pour une médaille de bronze. Il allait se réaliser au-delà de toute espérance. Par la volonté sublimée de tous.

Maurilio de Zolt a fêté son quarante-troisième anniversaire en septembre dernier. Il a commencé à pratiquer le ski de fond sur le tard, à vingt-sept ans. Depuis, il a participé à cinq Jeux olympiques et à huit championnats du monde. Il y a gagné une belle collection de huit médailles (une d'or, cinq d'argent, deux de bronze), sans toutefois obtenir la consécration olympique. Surnommé «Grillo» (sauterelle) en raison de son allure sautillante, de Zolt ne semble pas donner prise à l'âge. Les tests que lui a fait passer en début de saison le professeur Conconi, préparateur de l'ancien recordman de l'heure cycliste Francesco Moser, avaient montré que ce petit bonhomme, amateur de bon vin, n'avait jamais été en aussi grande forme. Il en a eu la confirmation en ne perdant que dix secondes dans le premier relais. Après un tel exploit, tout devenait possible pour les Italiens.

Un pas de danse moderne

Il ne fallut pas plus de 5 kilomètres à Marco Albarello pour recoller à la tête de course. Et, en dépit des chicaneries du Norvégien Vegard Ulvang, l'Italien passa le troisième relais à Giorgio Vanzetta en première position. Les Finlandais tentèrent alors de s'immiscer dans la bagarre. Malheureusement, Jari Isometsae, qui souffrait d'un rhume, manquera d'oxygène pour finir au même rythme que Björn Daehlie et Silvio Fauner. Le Norvégien chercha d'abord à s'échapper. N'y parvenant pas, il se résigna à la perspective d'un sprint qu'il savait hasardeux : par deux fois au cours des dernières étapes de la coupe du monde, l'Italien l'avait battu sur la ligne.

Il ne restait pas d'autre issue à Björn Daehlie que de mettre à exécution son plan initial : laisser Silvio Fauner aller devant. Il ralentit, s'écarta, lanterna. Rien n'y fit. L'Italien resta en embuscade. Il attendait d'être prêt du but pour attaquer. Il le fit dans une montée un peu sèche qui ramène vers le stade. En accélérant ce long balancement de tous les membres du corps qui ressemble à un pas de danse moderne, il prit deux mètres d'avance.

Fauner entendit-il la foule norvégienne surexcitée qui hurlait sa crainte et son plaisir tout à la fois ? Il dira que non. Il était trop occupé à contenir la dernière attaque de Björn Daehlie, dont il devait sentir le souffle glacé sur la nuque comme une menace mortelle. La peur donne des ailes au désir. Silvio Fauner s'envola vers cette victoire chérie qui laissa sans voix les chœurs scandinaves, un triomphe atypique bien que concocté de longue date. Presque le monde à l'envers.

A. G.

PODIUMS

SKI NORDIQUE

Relais 4×10 km messieurs

1. Italie (Maurilio de Zolt, Marco Albarello, Giorgio Vanzetta, Silvio Fauner), 1 h 41 min 15 s 0;

2. Norvège (Sture Sivertsen, Vegard Ulvang, Thomas Alsgaard, Bjorn Daehlie), 1 h 41 min 15 s 4;

3. Finlande (Mika Myllylae, Harri Kirvesniemi, Jari Raesaenen, Jari Isometsae), 1 h 42 min 15 s 6;

...10. France (Philippe Sanchez, Patrick Rémy, Hervé Balland, Stephane Azambre), 1 h 48 min 25 s 1.

SKI NORDIQUE

Saut au grand tremplin par équipes

1. Allemagne (Hansjoerg Jaekle, Christof Duffner, Dieter Thoma, Jens Weissflog), 970,1 pts ;

2. Japon (Jinya Nishikata, Takanobu Okabe, Noriaki Kasai, Masahiko Harada), 956,9 pts ;

3. Autriche (Heinz Kuttin, Christian Moser, Stefan Horngarcher, Andreas Goldberger), 918,9 pts ;

...6. France (Steeve Delaup, Nicolas Jean-Prost, Nicolas Dessum, Didier Mollard), 822,1 pts.

PATINAGE DE VITESSE

courte piste
1 000 m messieurs

1. Kim Ki-Hoon (CDS) 1 min 34 s 57 ;
2. Chae Ji-Hoon (CDS) 1 min 34 s 92 ;
3. Marc Gagnon (Can) 1 min 33 s 03.

3 000 m relais dames

1. Corée du Sud 4 min 26 s 64 ;
2. Canada 4 min 32 s 04 ;
3. Etats-Unis 4 min 39 s 34 ;
...7. France 4 min 59 s 94.

HOCKEY SUR GLACE

Matches de classement (9e à 12e place)

France b. Autriche	5-4
Italie b. Norvège	6-3



SKI ALPIN

Slalom géant messieurs

Les variations de Franck Piccard

Le slalom géant disputé, mercredi 23 février, sur la piste de Hafjell devait être sans doute la dernière épreuve olympique de Franck Piccard, qui a marqué, avec Carole Merle, le ski français de son empreinte depuis 1988. Toutefois, il ne devrait prendre sa retraite sportive qu'en 1995, après avoir disputé les championnats du monde, en Sierra Nevada (Espagne).

En 1988, aux Jeux de Calgary, Franck Piccard devient champion olympique de super-G. Quelques jours auparavant, il a obtenu la médaille de bronze de la descente. L'exploit est incongru. Le Savoyard n'a jamais gagné la moindre épreuve de Coupe du monde. La France croit avoir trouvé un successeur à Jean-Claude Killy. Elle ne voit passer qu'un champion dont l'image aux contours éternellement flous ne parviendra pas à se fixer.

Comment situer Franck Piccard? Depuis six ans, chacune de ses courses aura été une variation sur l'inachevé. La médaille d'or dans la poche, il n'en finit plus de courir après un nouveau vrai triomphe. Pour quelque raison que ce soit, les championnats et la Coupe du monde se dérobent sous ses skis. Abonné aux coups d'éclat, il gardera de ces échecs un douloureux ressentiment. Son destin ne sera qu'olympique. Un peu inachevé. En 1992, sur la face de Bellevarde, il s'adjuge l'argent dans la descente. L'or lui a échappé de cinq centièmes. Il laisse les autres le regretter à sa place. Il sait le privilège de monter une troisième fois sur un podium.

Devenu une vedette, il sait le poids d'une médaille. Quand les sollicitations se font trop lourdes, il s'enferme dans un cocon. Il feint ainsi de se libérer des contraintes d'une gloire qu'il voudrait plus entière. Quelles sont ses motivations? Alberto Tomba, la cigale, roule en Ferrari et multiplie les frasques. Franck Piccard, la fourmi, investit dans un hôtel, se marie au printemps 1990, devient le père d'une petite Hortense. Itinéraire d'un homme rangé? En dix ans, il aura changé trois fois de marque de ski. Son dernier transfert chez Salomon, en octobre 1992, se serait négocié autour de 1,5 million de francs.

Franck Piccard dit avoir besoin de temps pour être maître de lui-même, de ses sentiments et de son corps. Il s'attribue la patience que ses admirateurs n'ont pas. Hélas! le cirque blanc, caravane brinquebalante d'une station de ski et d'un continent à l'autre, ne lui laisse guère le loisir de contrôler les événements. Beaucoup trop de questions, pas assez de réponses. Qu'aime-t-il le plus dans la quête de la victoire?

Egocentrisme et dynamique de groupe

Comme l'autre championne française, Carole Merle, il n'aura pas cessé de remettre son ski en question, avec une obsession jalouse et inquiète. Il est toujours à l'affût du dernier détail technique. Avant les Jeux de Calgary, il obtient de la Fédération française de ski l'autorisation de former un groupe, les «Top gun», avec trois autres descendeurs, dont Luc Alphand et Jean-Luc Crétier. Juste avant ceux d'Albertville, il crée sa propre bulle en s'entourant de cinq personnes : un conseiller chargé de son programme physique et mental, deux techniciens pour ses skis, un masseur auquel s'adjoint, en tant qu'homme d'affaires, l'ancien directeur technique de la FFS, Jean-Pierre Puthod.

Pourtant Franck Piccard ne se mettra jamais franchement en marge de l'équipe de France. Il hésitera entre la dynamique de groupe et un nécessaire égocentrisme.

Après une année qu'il qualifie de sabbatique, il est venu aux Jeux olympiques de Lillehammer à la recherche d'une nouvelle jeunesse. Son but affiché en début de saison est de briller en slalom géant. Il gagne d'ailleurs la première course de la saison, à Sölden. C'est sa première victoire depuis près de trois ans. Il ne confirme pas. L'idée lui vient alors de refaire de la descente. Après le bronze de Calgary, l'argent d'Albertville, il se prend à rêver d'or à Lillehammer. Mais ses performances sont insuffisantes. Il ne sera pas sélectionné pour l'épreuve courue le 13 février. Deux jours plus tard, il termine dix-neuvième du super-G.

Est-ce la preuve que Franck Piccard est en train de faire la saison de trop? La veille de sa cuisante défaite, il annonçait qu'en cas de médaille d'or il irait défendre son titre aux Jeux de Nagano, en 1998. A vingt-neuf ans, l'homme ne veut décidément pas vieillir, surtout ne pas partir, durer.

B. M.

PATINAGE ARTISTIQUE

Programme technique dames

La belle et la rebelle

Le programme technique du patinage artistique féminin devait avoir lieu mercredi soir 23 février à Hamar, avec en vedettes deux Américaines : Nancy Kerrigan, victime d'un coup de matraque sur le genou lors des derniers championnats des Etats-Unis, et Tonya Harding, soupçonnée d'avoir commandité l'agression.

Ah s'il n'y avait pas Nancy! Une patineuse blonde aux épaules de déménageur aurait pu raconter devant les caméras sa version du rêve américain, son histoire de place au soleil que l'on défriche dans une forêt d'adversité, contre les autres et contre soi-même. Tonya Harding aurait pu conter le destin d'une jeune fille qui voulait réussir sur la glace alors que tout l'éloignait des patinoires. Elle aurait décrit son enfance itinérante dans des mobile homes, sur les routes de l'Oregon, entre un père aux mille petits boulots et une mère, serveuse de bar, mariée, six fois. Aucun détail n'aurait manqué pour faire pleurer. Ni la tentative de viol par son demi-frère ni le manque d'argent qui obligeait sa mère, *qui la battait parfois*, à lui confectionner ses vêtements.

Puis Tonya aurait enchaîné sur sa découverte du patinage à trois ans, sur les premières leçons payées par les pourboires de la mère et les sacrifices financiers du professeur quand la gamine s'est révélée talentueuse. L'émotion aurait jailli du décalage entre ce sport pour jeunes filles appliquées et la personnalité d'Harding, le garçon manqué asthmatique, qui sait chasser le daim et réparer sa voiture, qui boit des bières et fume des cigarettes, qui joue au billard et aime le stock-car. Et qui rêve malgré tout de consécration olympique. Pour peu qu'une médaille d'or finisse par pendre autour de son cou, l'Amérique aurait adoré Tonya Harding.

Mais il y a Nancy, son sourire Hollywood et ses jambes fines. Il y a cette Kerrigan si belle sur la glace, si bien élevée en dehors. Au cheminement tortueux de Tonya Harding vers la gloire, l'Amérique a tout de suite préféré ce destin cousu main, cette route tracée d'avance. Elle a oublié la laborieuse pour contempler la bénie des dieux. Depuis peu, il y a aussi Nancy et son genou martyrisé. Avec ce petit drame glissé dans sa perfection, l'engouement pour la belle a encore décuplé.

Un complot minable

Le 6 janvier à Detroit, Nancy Kerrigan est frappée à la jambe par un inconnu à la fin d'un de ses derniers entraînements pour les championnats des Etats-Unis. Elle s'en tire avec un gros hématome. L'enquête du FBI trouve rapidement les responsables de ce complot minable dans l'entourage de Tonya Harding. Son ex-mari et son garde du corps servaient de cerveau, deux acolytes jouaient les hommes de main. Les quatre hommes échangent aveux sur l'implication de la patineuse dans l'«affaire» contre remises de peine.

Le mobile supposé est limpide : il fallait empêcher Nancy Kerrigan de participer aux championnats nationaux, qualificatifs pour les Jeux, pour que Tonya y gagne son billet et l'attention des caméras. Tonya Harding se retrouve enfermée dans un rôle de méchante qu'elle a peut-être joué. Les ingrédients de sa possible *success story* s'inversent en signes de sa culpabilité. Ces muscles sont ceux d'une castagneuse, ce passé tumultueux est le creuset d'une dépravation, cette disgrâce physique un préjugement divin. Le rêve américain s'est dissous dans une sombre magouille pour prendre un raccourci vers le sommet.

Depuis, les Etats-Unis et les autres parties du monde qui ont le loisir de s'y intéresser, succombent aux simplicités du manichéisme, jouent au jeu des oppositions. On y gagne à tous les coups. Il suffit de comparer, chapitre par chapitre, les biographies des deux patineuses, de passer du géographique – entre Portland de la Côte ouest des rudes pionniers et Boston de la Côte est guindée des pères fondateurs – au familial, du sexuel – l'une n'affiche aucune liaison, l'autre exhibe ses seins dans une vidéo privée, diffusée sur une chaîne américaine – au sportif. Les Américains revisitent ainsi leur histoire, leurs valeurs, leurs faux-semblants, concentrés dans deux effigies sur glace.

Il y a bien quelques failles dans la perfection Kerrigan. Mais elles nuancent à peine le noir et blanc. Le père n'est que plombier, mais il a du mérite. Il a travaillé dur, fait des heures supplémentaires pour payer les entraînements de la championne. Il a su souder autour de lui un clan de frères, d'oncles et de cousins. Ce cocon recèle son petit drame, mais rien que d'émouvant, ni alcoolisme ni adultère. La mère de Nancy Kerrigan est presque aveugle et suit les évolutions de sa fille le nez collé à son écran de télévision.

La course aux dollars

Sur la glace, les deux Américaines s'ingénient à mimer leurs différences. Kerrigan tisse son patinage d'arabesques et de mouvements lents. Sa grâce d'artiste ajoute à la liste de ses dons l'affection des juges. Harding raye la glace à 100 à l'heure. Première Américaine à avoir réussi le triple axel, elle se jette dans les sauts sans hésiter. Son patinage de combat ne lui attire guère les faveurs du public. Depuis le début de l'affaire, Tonya Harding a dû aussi se battre en dehors des patinoires pour accéder aux Jeux. Elle a sauvé sa place grâce à un compromis au bout d'un bras de fer juridique avec les autorités sportives. Pour elle, l'enjeu se décomptait en dollars. *«Je patine pour le fric,* expliquait-elle au lendemain de son titre de championne des Etats-Unis. *Ce que je veux voir, c'est la couleur de l'argent. Il y a six mois, mon proprio m'a jetée dehors parce que je ne pouvais pas payer.»* Avant, ce réalisme aurait ému. Maintenant, il choque.

Pendant ce temps, Nancy Kerrigan encaisse avec classe les bénéfices de son surcroît de popularité. Pour l'instant, l'affaire a surtout fait les siennes. Sa médaille de bronze à Albertville, sa popularité de princesse américaine de la glace, lui avaient déjà assuré de gros contrats de sponsoring. Depuis, presque toutes les actions de sa vie quotidienne sont parrainées. Elle devrait gagner 60 millions de francs pour les quatre prochaines années, plus 30 millions tout de suite si elle parvient à brandir la médaille d'or comme ultime récompense morale pour son martyre. De quoi ne jamais regretter qu'il y ait eu une Tonya.

J. Fe.

ÉCHOS

DÉMISSION DE L'ENTRAÎNEUR NORVÉGIEN DE PATINAGE DE VITESSE. – Hans Trygve Kristiansen, l'entraîneur de l'équipe norvégienne de patinage de vitesse, qui a déjà décroché trois médailles d'or et deux médailles d'argent à Lillehammer, a annoncé sa démission, mardi 22 février. *«J'ai été entraîneur pendant neuf ans. Ça suffit. J'ai fait du bon travail. Il est temps de partir»,* a-t-il dit. Les patineurs norvégiens ont remporté six médailles d'or, quatre d'argent et quatre de bronze sous sa direction. – *(Reuter.)*

CHRISTOPHER DEAN CHANGE DE PARTENAIRE. – Champion olympique à Sarajevo et médaillé de bronze de danse sur glace à Lillehammer avec sa partenaire Jayne Torvill, Christopher Dean a annoncé, mardi 22 février, qu'il s'était fiancé avec la patineuse américaine Jill Trenary, championne du monde en 1990 à Halifax. Le patineur britannique a divorcé l'an dernier d'Isabelle Duchesnay, championne du monde de danse sur glace avec son frère Paul, dont il était le chorégraphe. Le mariage a été fixé au 15 octobre à Minneapolis. – *(Reuter.)*

La Société mise en cause a fait appel de la décision ci-après:

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

Décision N° 93-D-56du 7 Décembre 1993 relative à la situation de la concurrence dans le secteur des consoles et des logiciels de jeux vidéo électroniques

F 460 Le Conseil de la Concurrence *(Section II)*,

Vu la lettre enregistrée le 30 septembre 1991 sous le numéro F 460, par laquelle le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget a saisi le Conseil de la Concurrence de pratiques mises en oeuvre dans le secteur des consoles et des logiciels de *jeux vidéo électroniques* ;

Vu l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 modifiée, relative à la liberté des prix et de la concurrence et le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986 modifié, pris pour son application ;

Vu la décision n° 92-DSA-25 du 18 décembre 1992 du président du Conseil de la concurrence, prise en application de l'article 23 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 susvisée ;

Vu la décision n° 93-DSA-04 du 6 décembre 1993 du président du Conseil de la concurrence, prise en application de l'article 23 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 susvisée ;

Vu les observations présentées par la société Bandai France, la société Carrefour France et le commissaire du Gouvernement ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Le rapporteur, le rapporteur général, le commissaire du Gouvernement et les représentants des sociétés Bandai France et Carrefour France entendus ;

Adopte la décision fondée sur les constatations (I) et sur les motifs (II) ci-après exposés.

I - CONSTATATIONS

Au cours de l'année 1990, le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget lançait une enquête portant sur le secteur des jeux vidéo *électroniques ayant pour objet l'analyse de la* politique commerciale des principaux importateurs.

Le 30 septembre 1991, le Conseil de la concurrence était saisi, par le même ministre, des pratiques mises en oeuvre par la société Bandai, distinctes de celles des autres importateurs.

A/ Les marchés

1 - Le produit :

Le jeu vidéo électronique comprend des *consoles de jeux adaptables aux* téléviseurs équipés de prise péritel et des logiciels de jeux correspondants. Consoles et logiciels sont propres à chaque fabricant. Les logiciels sont adaptés pour chaque type de console et les différents jeux sont généralement disponibles dans chaque catégorie de consoles. Ce produit comprend également les consoles de jeux portables avec écran incorporé à cristaux liquides dotés de logiciels substituables au sein de la même marque, de type "game boy" *(NINTENDO) ou "lynx" (ATARI)*.

Destiné aux ménages, il se distingue des jeux électroniques à usage collectif, généralement installés dans les salles de jeux et les débits de boisson. Il est aussi différent des logiciels de jeux adaptables sur micro-ordinateur qui nécessitent la possession de ce type de matériel.

2 - Les marchés :

Il convient de distinguer deux marchés :

- *celui des consoles, qui présente* une offre et une demande spécifiques et sur lequel les différentes marques offrent des produits parfaitement substituables ;

- celui des logiciels, dont les produits sont commercialisés indépendamment des consoles et qui font l'objet d'une demande et d'une distribution distinctes de celles des consoles.

Le chiffre d'affaires du secteur des jeux vidéo électroniques se partage de façon à *peu près égale entre consoles et logiciels*. En quantité, les consoles représentent un tiers des ventes et les logiciels les deux tiers restants.

Selon les chiffres communiqués par les importateurs, le chiffre d'affaires représenté par les consoles et logiciels de jeux vidéo électroniques était estimé à 350 millions de francs pour l'année 1989, à 1 milliard de francs pour l'année 1990 et 2,450 milliards de francs pour l'année 1991.

Deux importateurs, Bandai France *S.A. (Bandai) pour les produits de marque* Nintendo et Virgin S.A. pour les produits de marque Sega, assurent 90 % des ventes en France des consoles et des logiciels de jeux vidéo.

La distribution des produits est réalisée à hauteur de 50 % par les magasins de grande surface (hyper et supermarchés), l'autre moitié étant répartie de façon à peu près égale entre les autres formes de distribution, à savoir : multispécialistes (Darty, Fnac, Nasa, etc), *grands magasins (Nouvelles Galeries, BHV*, Galeries Lafayette, etc), revendeurs indépendants de jouets (Cedij), détaillants en TV Hifi Vidéo et vente par correspondance (La Redoute, Les Trois Suisses, etc).

3 - La situation de la société Bandai

En 1989, Bandai assurait sur le marché français, avec les produits Nintendo, 66 % des ventes de consoles (annexe XI, scellé 3, cote 65 du dossier). En 1990, cette part s'est *élevée à 77,8 % (annexe XI, scellé 3, cote 82 du* dossier). Entre février 1991 et janvier 1992, elle représentait 66 % en valeur et 64,9 % en volume (source panel Nielsen, scellé 3, cotes *930 à 935 du dossier)*.

En ce qui concerne les logiciels, Bandai a réalisé 70,6 % (annexe XI, scellé 3, cote 72 du dossier) et 74 % des ventes (annexe XI, scellé 3, cote 85 du dossier) respectivement en 1989 et 1990. Entre février 1991 et janvier 1992, la part détenue par Bandai a été de 65,7 % en volume et de 68,7 en valeur (source panel Nielsen, scellé 3, cotes 930 à 935 du dossier).

Ces évaluations ont été confirmées par les propres indications des *principaux distributeurs de jeux vidéo* électroniques devant le rapporteur chargé de l'instruction de cette affaire. La part de chiffre d'affaires jeux vidéo électroniques réalisée avec *des produits Bandai est dans tous les cas très* importante, quelle que soit la forme de distribution : par exemple, pour la société Cedij (revendeur indépendant) : 80 %, en 1991 *(annexe XXIII, cote 915 du dossier)* ; pour la société BHV (grand magasin) : 66 % (annexe XXIII, cote 903 du dossier) ; pour la société Distri-Sarmon (détaillant) : 65 à 70 % (annexe XXIII, cote 900 du dossier) ; pour la société La Redoute (vente par correspondance) : 60 % (annexe XXIII, cote 871 du dossier) ; pour la société Fnac (multispécialiste) : aux alentours de 60 % (annexe XXIII, cote 878 du dossier) ; pour la société Darty (multispécialiste) : entre 90 et 95 % (annexe XXIII, cote 886 du dossier) ; *pour la société Carrefour (magasin de grande* surface) : entre 50 et 70 % (annexe XXIII, cote 855 du dossier).

L'activité de Bandai consiste *principalement en l'importation et la distribution* de matériel de jeux japonais de marque Nintendo par l'intermédiaire d'une société américaine Nintendo Entertainment System *International INC (N E.S.)*.

La commercialisation par Bandai des matériels de marque Nintendo résulte d'un accord de distribution (annexe I, cotes 42 à 65 du dossier) conclu le 17 mars 1987 entre NES et la société Audio Sound Distribution (ASD). Cet accord a été rétrocédé, par ASD, à Bandai, par acte de cession du 17 Janvier 1988.

Par cet accord, Bandai était, entre le 17 janvier 1988 et le 31 décembre 1992, le distributeur exclusif (droit d'acheter, importer, *distribuer et vendre) des produits de marque* Nintendo en France à l'exclusion de la Corse et de l'outre-mer et s'engageait à ne pas commercialiser de produits concurrents sans l'accord de NES.

En vertu d'un accord du 27 février 1993 conclu avec Nintendo Co Ltd, société de *droit japonais et NES, les droits de distribution* des produits Nintendo n'ont pas été renouvelés et les actes relatifs à l'activité de distribution des produits, précédemment exercée par Bandai, ont été cédés par Bandai, à une société Nintendo France. Depuis le 31 décembre 1992, Bandai n'est donc plus le distributeur des *produits Nintendo en France*.

Les produits Nintendo disposent d'une notoriété forte tant auprès des professionnels que de la clientèle. Par exemple, Mme L., chef de produit à la Sapac Prisunic a pu déclarer devant le rapporteur du Conseil de la concurrence : "avec sa force publicitaire et sa *notoriété les distributeurs sont pieds et poings* liés vis-à-vis d'un fournisseur qui en réalité prévend ses articles" (annexe XXIII, cote 871 du dossier). M. L., responsable des achats télé-vidéo à Carrefour France, a souligné, pour sa part, la dépendance des distributeurs à l'égard de la clientèle et de Bandai dans les termes suivants : *"On pouvait difficilement se passer de* Nintendo qui représentait 65 % du chiffre *d'affaires et en raison de la demande forte des* clients" (annexe XXIII, cote 855 du dossier). Par ailleurs, la société Micromania, spécialisée dans la distribution de jeux vidéo électroniques et de micro-informatique, a commercialisé au cours de l'été 1990 plus de 70 game boy par jour. L'expression utilisée par un de ses employés *pour caractériser le comportement de la* clientèle a été la suivante : "c'est de la folie pour ce produit" (scellé 1, cote 81 du dossier).

Bandai a joué un rôle pilote en matière de prix et de conditions de vente entre 1989 et 1991. Ainsi, le directeur général de la société Cedij, M. T., a indiqué que : "face à des fabricants comme Nintendo nous sommes amenés à accepter les conditions qu'il nous offre sans marge de négociation" (annexe XXIII, cote 916 du dossier). Mme L., au titre de la Sapac-Prisunic, a ajouté : "le problème avec ce type de produit, c'est que nous vendons les consoles au prix d'achat auquel nous ajoutons la TVA. En réalité, notre seul profit ce sont les remises de fin d'année accordées par Bandai. Par ailleurs, la demande est telle que si je n'ai pas ces produits, je perds des clients" (annexe XXIII, cote 872 du dossier). M. A., directeur des *produits bruns image et son de la société Darty* et fils a résumé la situation en ces termes : "On a plus subi les conditions du marché mais aussi celles de Bandai puisqu'il faisait le marché par son importance en termes de chiffre d'affaires." (annexe XXIII, cote 866 du dossier).

B/ Les pratiques observées :

1 - Des conditions de vente différenciées

L'instruction a permis de mettre en évidence que Bandai pratiquait des conditions *de vente différenciées, tant en matière de* remises sur facture que de remises différées, sans contreparties réelles.

En ce qui concerne les remises sur *facture, les remises accordées aux distributeurs* au cours de l'année 1989 par Bandai étaient généralement de 12 % sur les consoles et 5 % sur les logiciels. Mais cette année-là, certaines enseignes comme la Redoute, les Trois Suisses et Sapac-Prisunic n'ont pas bénéficié de remises sur facture. En 1990, seuls la Redoute et Les Trois Suisses (avec 15 à 19 % pour les consoles et 3 à 8 % pour les logiciels) ont obtenu des remises.

S'agissant des remises différées, il *est ressorti de l'enquête que Bandai accordait* des remises aux distributeurs dans des proportions très variables. Par exemple, en 1989, pour la Fnac et le BHV, 12 % sur les consoles ; pour Darty, 15 % sur les consoles et 5 % sur les logiciels ; pour Carrefour France, 9 % sur les consoles et 2 % sur les logiciels ; pour Casino, 7 % et pour Euromarché, aucune remise. En 1990, les différences de remises étaient sensibles selon les formes de distribution : ainsi, les conditions offertes aux *détaillants et aux multispécialistes, avec une* remise de fin d'année assise sur des critères qualitatifs et égale à 9 % sur les consoles et 5 % sur les logiciels, ont été les plus fréquemment appliquées. Mais pour les grands magasins, Bandai accordait respectivement 9 % et 3 %. Pour les grandes surfaces, Bandai a consenti sur les consoles des remises quantitatives de 0 à 3 % et sur les logiciels, aucune remise. En matière de vente par correspondance, Bandai a octroyé pour les consoles des remises *quantitatives de 15 % et pour les logiciels des* remises de 3 %.

En 1991, les conditions de remise différées sont apparues un peu différentes selon les distributeurs : pour les magasins Fnac, Leclerc, Cedij et Carrefour, 9 % sur l'ensemble du chiffre d'affaires ; pour le BHV, 9 % sur les consoles et 12 % sur les cartouches ; pour Distri-Sarmon, 8 %, 9 % ou 10 % en fonction du chiffre d'affaires réalisé ; pour Darty, 13 % sur les consoles et 15 % sur les logiciels ; pour Sapac-Prisunic, 9 % sur les consoles et 3 % sur les logiciels. Il est ressorti du dossier qu'en 1989, 1990 et 1991, parallèlement à l'utilisation dans ses contrats de critères flous comme la notion de remise qualitative, Bandai octroyait à ses distributeurs des conditions différentes qui n'étaient pas justifiées par de réelles contreparties.

2 - Des prix imposés :

Bandai a diffusé des prix conseillés à ses distributeurs en mettant en *place un système de police des prix appliqué de* façon stricte.

Selon ses responsables, Bandai n'a jamais diffusé de prix publics conseillés et ses tarifs (annexe I, cote *3 du dossier*) ne comportaient que des prix nets de facturation hors taxes. Cependant, différents documents figurant au dossier prouvent que Bandai imposait des prix de vente au public des produits Nintendo.

Des notes internes datées du 1er *Mars 1990 et du 26 Avril 1990, retrouvées chez* Bandai (annexe X, scellé 1, cotes 19, 20 et 74 du dossier) montrent clairement que dans l'esprit des dirigeants de Bandai les prix publics devaient être respectés.

Par exemple, dans une note interne du 26 Avril 1990, il était indiqué : "Toys'R Us Bordeaux : dans ce magasin les prix conseillés concernant nos produits sont respectés". "Carrefour Mérignac : prix TTC respecté".

Deux correspondances en outre de Bandai adressées l'une à la Sapac-Prisunic (annexe X, scellé 1, cote 11 du dossier) et l'autre au BHV (annexe X, scellé 1, cotes 25 à *27 du dossier) prouvent qu'elle informait ses* clients de la liste de prix publics minimum constatés et couramment pratiqués ainsi que des correspondances usuelles entre prix facturés et prix constatés.

Par ailleurs, un grand nombre de télex recueillis avec les documents saisis par les enquêteurs comportent la mention de prix publics ou de prix publics constatés pour des produits qui n'ont pas encore été commercialisés (annexe X, scellé 1, cotes 36, 37, 40, 42, 49, 60 *du dossier)*.

Figurent ainsi au dossier les copies, saisies dans les locaux de Bandai, de 19 télex adressés entre le 18 septembre 1989 et le *21 août 1990 aux différentes enseignes de la* distribution spécifiant, à l'occasion de la sortie d'un produit nouvellement commercialisé, le prix public de vente de ce produit (annexe X, cotes 452 et 453 du dossier).

A titre d'illustration, le télex du 23 août 1990 de Bandai à Darty (annexe X, scellé 1, cote 49 du dossier) se présentait de la manière suivante :

"Nouveautés Nintendo

Réf	Désignation	Prix facturé	Gencod
11209	Batman	260	0030763110099
11107	Fester's Quest	220	0020763110075
12002	Skate or Die	220	0083717120025
12003	TMHT Turtle Ninja	239	0083717120032

"*Les correspondances usuelles* entre les prix facturés et les prix publics minimum constatés et couramment pratiqués sont les suivantes

"220,00 = 360 F prix public

"239,00 = 390 F prix public

"260,00 = 430 F prix public

"Salutations"

Le système de facturation mis en place par Bandai, tel qu'il ressort des différentes correspondances, prenait comme référence les prix publics de vente pour en déduire les prix nets de facturation H.T. et ceci tant pour les consoles que pour les logiciels.

L'instruction a mis en lumière le fait que le prix conseillé par Bandai était le même pour tous les distributeurs.

Lorsque les prix n'étaient pas respectés, Bandai mettait en oeuvre une police des prix de vente publics par des contrôles et des mesures auprès des revendeurs.

Ainsi en ce qui concerne l'enseigne Leclerc, une note de M. B, responsable commercial de Bandai, à sa force de vente, en date du 2 Janvier 1990, décrivait la politique commerciale mise en place par son *entreprise pour maîtriser ses prix de vente dans* les centres Leclerc dans les termes suivants : "Au cours de vos visites, le représentant définira avec le responsable du magasin l'emplacement et la présentation des produits ainsi que le prix de vente aux consommateurs" (annexe X, scellé 1, cote 67 du dossier). Une autre note en date *du 15 mars 1990 de M. S, également* responsable commercial de Bandai, à sa force de vente, a confirmé cette attitude à l'égard de Leclerc : "Nous allons participer au Salon du Jouet organisé par le Galec suite à votre référencement très récent. Ce salon aura lieu du 19 au 21 mars à Villepinte. Dans un premier *temps, nous ne proposons que les consoles*, et ce d'autant que la console de base sera présentée sur le catalogue de fin d'année. Nous vous laisserons le soin par la suite, de proposer les logiciels en petites quantités, de façon à pouvoir réagir au coup par coup, si le problème du respect du prix constaté devenait trop *important. Nous vous communiquerons* ultérieurement toutes précisions utiles sur la *façon d'opérer" (annexe X, scellé 1, cote 16 du* dossier).

Par ailleurs, une fiche (annexe X, scellé 1, cotes 68, 69, 70) adressée par Bandai au Galec contenait les éléments suivants :

"PV public - console de prix de base + TVA

"Logiciel prix de base coef. 1,63

"Attention au retrait des marchandises par le fournisseur

"Calcul de prix pratique *actuellement par l'ensemble de la grande* distribution."

S'agissant de Sapac-Prisunic, un télex de Bandai (annexe X, scellé 1, cote 12 du dossier) en date du 2 novembre 1990, adressé à Mme L et M. B, respectivement chef de produits et acheteur de la Sapac-Prisunic et signé de Mme Q, secrétaire de M. L, directeur commercial de Bandai, contenait les termes suivants : "Objet : prix de vente des logiciels - Merci de faire le nécessaire". Mme L, dans son procès verbal d'audition, devant le rapporteur du Conseil de la concurrence du 11 janvier 1991 (annexe XIV, cotes 490 et 491 du dossier) a expliqué les raisons de ce télex : "En septembre *1990, Bandai France nous a adressé un listing* de prix d'achat et de prix de vente conseillés, un contrôle effectué par le fournisseur dans plusieurs magasins Prisunic (Boulogne, Lille, Clermont-Ferrand) a transformé l'aspect conseillé des prix de vente en prix de vente impératifs, d'où le télex de Bandai France du 2 novembre 1990".

En ce qui concerne la Cedij, il a été saisi par les enquêteurs une lettre de M. B, responsable commercial de Bandai, en date du *23 avril 1990 (annexe X, scellé 1, cotes 34 et 35* du dossier) concernant l'édition de son catalogue qui contenait les éléments suivants : "Nous souhaiterions vivement que lors de la *mise en page vous puissiez inclure le logo* Nintendo et la phrase suivante : logiciels pour console Nintendo (prix de la console : à partir de 690 F)".

Il est apparu ainsi que le prix de 690 F correspondait au tarif public conseillé de la console de base et que cette lettre illustrait l'action de Bandai pour imposer le prix de la console de base dans le catalogue Cedij.

Ce système mis en place par Bandai s'est traduit en pratique par l'imposition *de prix de vente aux distributeurs. Ainsi*, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Savoie a établi le 11 décembre 1989 une fiche de renseignements (annexe XVI, cotes 545 à 548 du dossier), sur les prix pratiqués par six distributeurs de matériel Nintendo. Sur la pièce 1 (annexe XVI, cote 548 du dossier), jointe à la fiche de renseignements, figure un tableau récapitulatif avec les prix conseillés par Bandai et les prix de vente *relevés en 1989. Sur 133 prix, il est apparu que* 67 prix (50 % du relevé) étaient égaux aux prix conseillés à 1 francs près, 37 prix (28 % du relevé) étaient au-dessus avec un faible écart (2 à 5 francs).

3 - Des menaces de refus de vente :

Bandai a menacé de ne plus réapprovisionner les magasins qui ne se conformaient pas à sa politique commerciale. M. B, responsable des achats de jouets du groupement d'achats des centres Leclerc *(Galec) a, par procès-verbal d'audition du 7* janvier 1991 (annexe XIV, cotes 486 et 487 du dossier) fait la déclaration suivante : "Pour mon hypermarché de Mont-de-Marsan (40), en *décembre 1990, je pratiquais sur des logiciels* un coefficient inférieur à celui de 1,63 ; très rapidement, le représentant local de Nintendo s'est présenté au magasin et nous a signifié fermement qu'il nous fallait remonter nos prix des logiciels, faute de quoi nous ne serions plus réapprovisionnés... J'ai su que la même attitude de la part de Bandai a été constatée dans notre point de vente Leclerc de Bollène dans le Vaucluse". Pour sa part, M. L, de Carrefour, a indiqué à propos de moyens de pression ou de menaces de la part de Bandai : "il y avait des sous-entendus c'est-à-dire des sortes de menaces de ne pas livrer à temps, de ne pas distribuer des nouveautés ou encore de "bloquer le compte" c'est-à-dire cesser les livraisons. Toutefois, ces menaces n'ont pas reçu d'application" (annexe XXIII, cote 858 du dossier).

4 - Une discipline de marché

L'instruction a également révélé que Bandai exerçait un contrôle général sur l'offre de consoles et de logiciels en France et intervenait sur la demande. En s'appuyant sur le contrat d'exclusivité pour la France des produits Nintendo, Bandai a mis en place une action visant à limiter l'offre présente sur le marché français, à ses seules importations.

A cette fin, Bandai a demandé à sa *force de vente de menacer de suspendre la* livraison des revendeurs qui s'approvisionneraient en logiciels sur le marché parallèle, c'est-à-dire les produits importés sans respecter l'exclusivité Bandai. *Une note du 21* juin 1990 de M. S, responsable commercial Bandai, à la force de vente Nintendo, comportait une menace dans les termes suivants : "Les logiciels adaptables et proposés par DPMF Diffusion commencent à faire leur apparition. Vous vous devez d'être vigilants et de ne pas tolérer, en aucune façon, leur présence dans ou sur nos meubles. Faites en sorte qu'ils soient nettement séparés de produits Nintendo, et laissez planer la possibilité de ne plus *approvisionner en nos produits, les magasins* qui jouent le double jeu" (annexe X, scellé 1, cotes 76 et 77 du dossier). Cette "action disciplinaire" a été confirmée par une lettre, dont une copie figure au dossier, du 12 novembre 1990 de M. P, PDG de Bandai, adressé au magasin Joueclub de Bordeaux qui précisait la stratégie mise en place par Bandai pour s'opposer à des importations parallèles : "le contrôle de la distribution. Nous estimons contrôler environ 90 % de la distribution des *produits Nintendo en France (grandes surfaces*, grands magasins, détaillants sélectionnés). Aucun de ces points de vente ne distribuera de produits parallèles importés parce que nous avons demandé à nos clients de choisir entre être fournis pour la distribution des produits Nintendo par Bandai ou par des circuits parallèles : mais qu'ils ne pourraient pas être fournis par les deux." (annexe X, scellé 1, cotes 1 et 2 du dossier).

Par ailleurs, il a été relevé qu'il était arrivé à Bandai de manipuler la demande de façon artificielle. Dans son audition du 22 juin 1992, M. A., responsable des achats micro-informatiques et bureautiques à la Fnac, a rapporté qu'en novembre et décembre 1991 Bandai a mené une sorte de stratégie de la pénurie sur le logiciel Super Mario 3 ; il s'agissait de faire en sorte que la clientèle soit *particulièrement attirée par un produit déterminé* tout en sachant qu'on ne pourrait satisfaire la demande, de façon à ce que la clientèle se reporte sur d'autres produits de la gamme Bandai.

Ainsi au cours des années 1989, 1990, 1991, Bandai a imposé une discipline sur les marchés des consoles et des logiciels de jeux vidéo électroniques, caractérisée par une limitation des importations de Bandai aux meilleurs logiciels (42 titres sur 200), la non-livraison des points de vente approvisionnés par des circuits parallèles et le contrôle des prix de vente.

5 - Des pratiques de concertation :

En raison de l'impossibilité pour les magasins de l'ouest de la France à l'enseigne Carrefour, d'aligner leurs prix sur la concurrence sous peine de revendre à perte, le responsable des produits télé-vidéo de Carrefour, M. L, a reconnu avoir appelé Bandai pour lui demander d'intervenir auprès des magasins Leclerc et Auchan (annexe XXIII, cote 857 du dossier). Le 9 janvier 1990, un télex émanant de Bandai à l'attention de M. L de Carrefour mentionnait : "Suite à litige de prix *avec les magasins Leclerc et Auchan de la* région nantaise, nous vous informons que les magasins Leclerc et Auchan ont réajusté leurs prix Nintendo suite au passage de notre représentant ce jour".

II - SUR LA BASE DES CONSTATATIONS QUI *PRECEDENT, LE CONSEIL,*

Sur la procédure,

Considérant que la société Bandai soutient, dans son mémoire en réponse au rapport notifié le 3 septembre 1993, que la procédure engagée à son encontre révèle un détournement de procédure qui lui permit d'en *solliciter l'annulation au motif que les documents* figurant en annexes X et XI du rapport administratif ont été saisis le 29 novembre 1990 dans les locaux de Bandai à Saint Ouen L'Aumône sur le fondement de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 alors que la notification de griefs et le rapport se fondent *sur une violation de l'article 8 de l'ordonnance* précitée ;

Considérant que Bandai a demandé au président du tribunal de grande instance de Pontoise, par requête en date du 1er décembre 1993 de prononcer la nullité des saisies effectuées et des procès-verbaux dressés en vertu de l'article 48 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 sur autorisation par ordonnance du président du même tribunal, en date du 27 novembre 1990 ; que le magistrat délégué par celui-ci a fixé une audience contradictoire au 15 décembre 1993 pour *examiner cette demande ; qu'en conséquence*, Bandai a sollicité, par lettre du 1er décembre 1993, le renvoi de la séance du Conseil de la concurrence fixée au 7 décembre 1993 ou un sursis à statuer ;

Considérant qu'aux termes de l'article 11 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, le Conseil de la concurrence "peut être saisi par le ministre chargé de l'économie... Il examine si les pratiques dont il est saisi entrent dans le champ des articles 7 et 8 ou peuvent se trouver justifiées par application de l'article 10" ; qu'il s'ensuit que le Conseil de la concurrence est saisi de pratiques "in rem", qu'il n'est pas lié par la qualification juridique que l'administration *ou les parties donnent à ces pratiques et qu'il* n'appartient qu'à lui, et, le cas échéant, à la Cour d'appel de Paris, de qualifier ces pratiques au regard des articles 7, 8 et 10 de la même ordonnance ; qu'ainsi, *il importe peu*, en l'espèce, que la lettre de saisine du ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget du 5 décembre 1991 au président du Conseil de la concurrence demande d'examiner les pratiques au regard aussi bien de l'article 7 que de l'article 8 de l'ordonnance précitée, alors *que, en tout état de cause*, le rapport administratif en date du 30 septembre 1991 ne fait nulle part référence à un quelconque article de l'ordonnance du 1er décembre 1986 et se *borne à décrire et analyser les pratiques* relevées sans les qualifier ; qu'au surplus, sans qu'il soit besoin d'attendre la décision du président du tribunal de grande instance de Pontoise, le Conseil de la concurrence est compétent pour constater en l'état que les documents recueillis auprès de la société Bandai à Saint Ouen L'Aumône, le 29 novembre 1990, et figurant en annexe X et XI du rapport révèlent des pratiques qui entrent dans le champ d'application de l'article 7 de *l'ordonnance susvisée* ;

Considérant que s'agissant de la procédure devant le Conseil de la concurrence, il est également de la compétence exclusive de celui-ci et, le cas échéant, de la *Cour d'appel* de Paris, de statuer sur la régularité des actes établis par le rapporteur, qu'il s'agisse des procès-verbaux d'audition, de la notification de griefs ou du rapport notifié le 3 septembre 1993 ;

Considérant qu'il n'y a lieu, dans ces conditions, ni à renvoyer l'affaire ni à *surseoir à statuer* ;

Sur les marchés pertinents,

Sur la non-substituabilité des jeux vidéo électroniques avec d'autres types de jeux ou de jouets,

Considérant que les jeux vidéo électroniques se caractérisent par la possibilité d'une pluralité de joueurs, leur facilité de transport, leur alimentation électrique sur secteur ou par pile, l'éventail très large des logiciels susceptibles d'être utilisés et leur *caractère évolutif* ;

Considérant que dans l'esprit de la plus grande part des consommateurs, principalement des adolescents mais aussi des *adultes, les jeux vidéo électroniques sont* valorisés par leur image moderne liée à leurs qualités audiovisuelles et à l'opportunité qu'ils offrent de créer des scènes virtuelles ; qu'ils sont aussi appréciés pour leurs fonctions éducatives permettant de développer les réflexes, la dextérité, l'aptitude au calcul et à la stratégie ;

Considérant que les jeux vidéo électroniques possèdent des caractéristiques technologiques spécifiques mettant en oeuvre des *techniques de conception, de faire-savoir et* de fabrication sophistiquées ; qu'ainsi les techniques de développement utilisées pour créer un nouveau logiciel de jeu comportent la préparation d'un scénario écrit avec le schéma des personnages, le dessin de chaque personnage et de ses différentes positions, la *réalisation du décor fixe, la création de* séquences d'animation pour chacun des personnages qui sont ensuite "superposées" et la conception du logiciel de gestion de *l'ensemble ; que cette technologie propre aux* jeux vidéo électroniques a rendu nécessaire, à côté des revendeurs traditionnels de jouets, la spécialisation d'un certain nombre de distributeurs dans la commercialisation exclusive de ces jeux comportant notamment des prestations particulières de service après *vente* ;

Considérant qu'à la suite d'un avis émis le 7 avril 1993 par la commission de sécurité des consommateurs, un arrêté *interministériel du 21 juillet 1993, a institué une* réglementation particulière pour ce type de jeux et a rendu obligatoire l'apposition de mises en garde sur l'emballage et la notice d'emploi des jeux vidéo électroniques : en ce qui concerne par exemple les précautions à prendre, il est conseillé au joueur de ne pas se tenir trop près de l'écran, d'utiliser *de préférence ces jeux sur* un écran de petite taille, d'éviter de jouer en cas de fatigue ou de manque de sommeil, de jouer dans une pièce bien éclairée et de faire des *pauses de dix à quinze minutes toutes les* heures ;

Considérant que le cumul de ses caractéristiques ludiques, consuméristes, techniques et réglementaires rend le jeu vidéo électronique non substituable avec d'autres types de jeux et a fortiori avec d'autres types de jouets ;

Sur la non-substituabilité des jeux vidéo électroniques avec les jeux électroniques à usage collectif et les jeux sur micro-ordinateur,

Considérant que les jeux électroniques à usage collectif installés dans les lieux publics ne répondent ni au même besoin ni aux attentes d'un même public que les jeux *vidéo électroniques et donnent lieu à des* systèmes de tarification différents ; que les caractéristiques d'une console de jeux vidéo électroniques et celles d'un micro-ordinateur sont fonctionnellement différentes ; que le micro-ordinateur a une fonction principale de traitement de textes et d'information ; qu'en conséquence il répond à un besoin professionnel ou d'études à la différence de la console de jeux qui a une fonction de distraction ; que les utilisateurs concernés par les consoles et logiciels de jeux vidéo électroniques *sont* principalement des adolescents alors que ceux qui achètent des micro-ordinateurs sont en général des adultes ; que les fabricants de *micro-ordinateurs, notamment IBM, Macintosh*, Compacq, Dell, Toshiba et IPC étaient entre 1989 et 1991 distincts des fabricants de jeux vidéo électroniques avec des modes de distribution différents ; qu'ainsi, l'offre et la demande de jeux sur micro-ordinateur de loisirs étaient, sur la période considérée, indépendantes de l'offre et la demande de jeux vidéo électroniques ; que le prix des consoles de salon toutes marques confondues, variait en décembre 1990, ainsi que l'indique Bandai dans ses observations, de 700 F pour les consoles 8 bits à 1 900 F pour les consoles 16 bits, et de 590 F à 2 500 F pour les consoles portables ; que seuls les micro-ordinateurs d'une certaine *technicité et dont le prix varie de 10 000 à 15 000 F* permettent l'usage de jeux électroniques dans des conditions satisfaisantes ; que le rapport des prix entre la console seule de jeux vidéo électroniques et le micro-ordinateur va de 1 à 7 ou 10 et que la proportion des prix de la console plus le téléviseur par rapport aux micro-*ordinateur est au minimum de 1 à 2* ; que cette différence de prix prouve l'existence de marchés distincts ; que, par la suite, à l'époque des faits, de 1989 à 1991 inclus, jeux vidéo électroniques d'une part, jeux vidéo *à usage collectif et* jeux sur micro-ordinateur d'autre part, constituaient des marchés distincts ;

Sur l'existence de deux marchés pertinents, celui des consoles et des logiciels,

Considérant que Bandai fait valoir que consoles et logiciels ne forment qu'un seul marché ;

Considérant cependant que, du côté de l'offre, les fabricants de consoles de jeux (Atari, Sega, Nintendo, NSK, etc) sont distincts des producteurs de logiciels ; qu'il existe à cet égard de très nombreux éditeurs liés ou non par agrément au fabricant mais de façon indépendante (*Konami, Capcom*, Electronics Arts, Océan, Infogrames, Megasoft, AVE, etc) ; que les distributeurs de consoles et de *logiciels peuvent* également être indépendants les uns des autres ;

Considérant que, du côté de la demande, même si console et logiciel sont des biens complémentaires et si le jeu d'une marque de logiciel est souvent disponible dans les différents types de consoles, ils correspondent à deux demandes spécifiques ; qu'ainsi, il ressort du panel Nielsen (annexe XI, cote 61 du dossier) qu'il a été vendu en 1989 quatre logiciels pour une console ; *que cette proportion* varie selon les années et les marques ; que ces simples constatations prouvent que l'achat d'un logiciel est indépendant de celui d'une console au même titre que l'achat d'une vidéo-cassette est indépendant de celui d'un magnétoscope ; que l'existence de clubs d'échange de logiciels *entre utilisateurs démontre le caractère* autonome et indépendant de leur demande ; que par suite il y a lieu de distinguer deux marchés pertinents, celui de la console de jeux vidéo électroniques et *celui du logiciel de jeux* vidéo électroniques ;

Sur la position dominante,

Considérant que Bandai fait valoir que les parts de marché de produits de marque Nintendo ne se confondent pas avec les parts de marché de ces mêmes produits distribués par Bandai ; que l'accord de distribution entre NES International INC et Bandai du 17 janvier 1988 est venu à expiration le dernier jour de février 1990 et que la concession de distribution *a continué sur une base non exclusive* à tout le moins jusqu'à la fin de 1991 ; que la France est un des marchés les plus perméables aux importations parallèles ; que les parts de *marché relevées par le rapport ne s'inscrivent* pas dans la durée ; que la notoriété de la marque Nintendo est liée à des efforts de publicité considérables ; que le rôle pilote joué par Bandai en matière de prix et de conditions de vente n'est pas démontré et que, contrairement à ce qu'affirme le rapport, les intervenants ne sont ni très "atomisés ni marginaux" ;

Considérant cependant qu'aux termes du contrat du 17 janvier 1988, Bandai *disposait de l'exclusivité de l'achat, de* l'importation, de la distribution et de la vente des produits Nintendo en France à "l'exclusion de la Corse et de l'outre-mer" ; qu'il ne résulte pas des éléments du dossier que ces accords aient été dénoncés postérieurement à cette date ; que ce contrat a été renouvelé le 27 février 1993 entre Nintendo Co Ltd et NES International INC par transfert de l'activité de Nintendo de la société Bandai à une nouvelle société Nintendo France ; qu'en outre, dans une lettre du 12 *novembre 1990, adressée à Joueclub de* Bordeaux dont une copie figure au dossier, M. P, président directeur général de Bandai, a reconnu que Bandai contrôlait environ 90 % de la distribution des produits Nintendo en France (annexe X, scellé 1, cotes 1 et 2 du dossier) ;

Considérant que les parts de marché de la marque Nintendo, dont l'importateur exclusif est Bandai, s'élevaient, pour les consoles, en 1989, 1990 et 1991 respectivement à 66%, 77,8 % et 66 % et pour les logiciels, respectivement à 70,6 %, 74 % et 68,7 % ; que ces évaluations ont été confirmées par les déclarations des principaux distributeurs de consoles et de logiciels de jeux vidéo électroniques ;

Considérant que les produits de la marque Nintendo bénéficient aux yeux des consommateurs d'une grande notoriété, comme il ressort des pièces du dossier mentionnées au I.A.3 de la présente décision ; qu'à cet égard, il est indifférent que cette notoriété soit due aux *efforts publicitaires entrepris par* Bandai ou à d'autres causes ;

Considérant qu'il ressort des témoignages et des documents figurant au I de *la présente décision que Bandai jouait un rôle* déterminant en matière de prix et de conditions de vente en faisant en sorte que les consoles et les logiciels soient vendus aux distributeurs la plupart du temps au prix d'achat auquel était ajoutée la TVA, *sans marge à ce stade* ; qu'ainsi, les seuls profits réalisés par ces derniers étaient constitués par les remises de fin d'année accordées par Bandai ;

Considérant que mise à part la marque Sega qui, en 1989, 1990 et 1991, a réalisé respectivement *un tiers, un cinquième* et un quart du marché de la console et respectivement, 27 %, 20 %, et 27 % du marché du logiciel, les autres fabricants ne représentaient que moins de 6 % en 1991 du marché de la console et 1989, 1990, 1991, respectivement, 2,4 %, 4,3 %, 3,8 % du marché du logiciel, où les intervenants étaient plus nombreux ; qu'ainsi, le reste de l'offre de consoles et de logiciels était dispersé ;

Considérant que, dans ces *conditions, Bandai a détenu* pendant les trois années considérées une position dominante sur le marché de la console et du logiciel de jeux vidéo électroniques ;

Sur les abus de position dominante,

Considérant qu'aux termes de l'*article 8 de l'ordonnance du 1er décembre* 1986, les abus de position dominante "peuvent notamment consister en refus de vente, en ventes liées ou en conditions de vente *discriminatoires ainsi que dans la rupture de* relations commerciales établies, au seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales injustifiées" ;

En ce qui concerne les conditions de vente,

Considérant que Bandai soutient *que les éléments retenus par le rapport ne* portent que sur une très courte période en 1989 et 1990 et qu'aucun élément du dossier ne permet d'établir que Bandai aurait appliqué son *barème de manière discriminatoire ou que les* remises auraient été octroyées sans contrepartie réelle ou encore que cette différenciation aurait eu pour objet d'écarter un agent économique ;

Considérant qu'il résulte des constatations figurant au I.B.1 de la présente *décision que Bandai a consenti des remises sur* facture et de fin d'année à ses distributeurs au cours des années 1989, 1990, 1991 de façon discriminatoire ; que ces conditions de vente, en *retenant des critères variables selon les* contrats, tendaient à privilégier parmi les revendeurs la vente par correspondance, les multispécialistes et les détaillants au détriment des grands magasins et des grandes surfaces par le recours à des critères qui ne se retrouvaient pas d'un contrat à l'autre ; que de ce fait ces pratiques créaient pour certains de ses partenaires un désavantage dans la concurrence et présentaient dans ces conditions un caractère discriminatoire sans qu'il soit nécessaire de démontrer *qu'elles visaient* à écarter un agent économique ;

En ce qui concerne les pratiques de prix,

Considérant que Bandai nie le caractère imposé de ses prix et conteste l'existence d'une uniformité des prix de ses consoles et logiciels en faisant valoir que près *de la moitié des 133 prix relevés par la direction* générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Savoie, ne suivaient pas les hypothétiques recommandations de Bandai ;

Considérant cependant qu'il résulte des constatations figurant au I.B.2 de la présente décision que Bandai *a mené de façon* générale auprès de ses distributeurs une politique de prix imposés en diffusant des prix conseillés sous forme de notes, de *correspondances ou de télex et par des* contrôles de prix, des mesures ou des menaces d'actions coercitives auprès des distributeurs ; que ces 133 prix mentionnés, 67 étaient égaux *aux prix conseillés* par Bandai à 1 franc près et 37 étaient supérieurs de 2 à 5 F pour des consoles dont les prix conseillés étaient 690 F et 990 F et pour des logiciels dont les prix conseillés étaient de 290 F, 330 F, 360 F et 390 F ; qu'ainsi sur cet échantillon 78 % des distributeurs n'ont pas déterminé leurs prix de *vente de façon autonome ; que, par ailleurs* dans les catalogues pour 1990 diffusés sur le plan national par Auchan, Les Nouvelles Galeries, et Carrefour par exemple, le prix des produits Game Boy de Nintendo était dans les trois cas de 590 F et le prix de la console de jeu "action set" était dans deux cas à 990 F et dans le catalogue d'Auchan à 989,95 F ; *qu'ainsi les* pratiques susmentionnées de Bandai ont eu pour effet de faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché ;

En ce qui concerne les menaces de refus de vente,

Considérant que Bandai fait valoir que l'existence de *prétendues menaces de refus* de vente ne repose que sur les déclarations vagues de deux responsables des enseignes de la distribution qui auraient cherché par ce moyen *à obtenir des avantages indus auprès des* fournisseurs ;

Considérant cependant que les constatations figurant au I.B.3 *de la présente* décision et les déclarations du responsable des achats Leclerc ont été à cet égard particulièrement circonstanciées notamment quant aux périodes (fêtes de Noël en 1990) et quant aux lieux (Mont-de-Marsan et Bollène) et que ces décisions figurent également dans les propos du *responsable de Carrefour qui a fait* état d'une procédure de "blocage du compte" ; qu'ainsi ces pratiques de menaces de refus de *vente au seul motif que le partenaire refusait de* se soumettre à des conditions commerciales injustifiées ont eu pour effet de limiter l'accès au marché ;

En ce qui concerne *l'attitude de* Bandai sur le marché,

Considérant que Bandai conteste le fait qu'elle aurait cherché à contrôler l'offre de logiciels en France en arguant qu'aux termes de son contrat de distribution exclusive, elle ne disposait jusqu'en février 1990 que d'un nombre *limité de logiciels et que la sélection qu'elle* opérait en tant que distributeur n'avait d'autre objet que de satisfaire le consommateur en lui fournissant un produit de qualité ;

Considérant cependant qu'il résulte des constatations figurant au I,B,4 de la présente décision que l'intervention de Bandai ne se limitait pas à faire respecter par des voies de droit son exclusivité *sur les produits Nintendo* puisqu'il ressort des courriers de Juin et novembre 1990 adressées par Bandai à sa force de vente d'une part, et à Joueclub Bordeaux d'autre part, qu'elle demandait à ses représentants de menacer les distributeurs de ne plus les réapprovisionner s'ils acceptaient de *vendre des produits* Nintendo importés ou obtenus par des voies parallèles ; qu'ainsi ces pratiques ont eu pour objet et pour effet de limiter le libre exercice de la concurrence et de *faire obstacle à la fixation des prix par le jeu du* marché ;

Considérant que sa position dominante *sur* les marchés de la console et du logiciel de jeux vidéo électroniques en 1989, 1990 et 1991 permettait à Bandai de diffuser une publicité de masse qui informait la clientèle des conditions de vente et en fin d'année une marge arrière ou une remise en fonction du chiffre d'affaires réalisé, d'utiliser la notoriété de la marque Nintendo pour faire pression sur les *distributeurs et d'obtenir d'eux un alignement* quasi-général sur les prix de vente publics conseillés par elle ; qu'ainsi les différentes atteintes portées à la concurrence ci-dessus mentionnées ont un lien de causalité directe avec le pouvoir de domination exercé par Bandai ; que, dès lors, ces pratiques sont *prohibées par* le 1 de l'article 8 de l'ordonnance précitée ;

Sur les pratiques de concertation,

Considérant que Carrefour France *fait valoir que la notification de griefs et le* rapport n'ont retenu une pratique d'action concertée qu'à l'égard de Carrefour France et Bandai alors que Carrefour France aurait demandé à Bandai de faire réajuster les prix des logiciels Nintendo aux enseignes Leclerc et Auchan de la région nantaise ; qu'elle soutient qu'il y aurait dans cette pratique quatre partenaires à l'entente et non deux seulement ; qu'elle fait valoir, en outre, que l'atteinte à la concurrence n'aurait pas eu d'effet sensible dès *lors qu'elle ne concerne pas quatre* hypermarchés sur les huit présents ; qu'il s'agirait d'un marché géographiquement restreint et que les pratiques ne seraient établies que sur une période extrêmement courte ;

Considérant que la pratique *reprochée* est celle par laquelle Carrefour France a pris l'initiative de demander à Bandai d'intervenir pour restreindre la concurrence sur le marché des logiciels de jeux vidéo *électroniques et par laquelle cette dernière a* répondu à cette sollicitation ; que l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 prohibe toutes les ententes ayant pour objet ou pouvant avoir pour effet de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché ; que, dès lors, par cette concertation, Carrefour France et Bandai ont enfreint les dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Considérant que la preuve de l'entente n'est établie que pour la seule journée *du 9 janvier 1990 alors qu'il est avéré que les* ajustements de prix auxquels a procédé Carrefour France, pour tenir compte des prix pratiqués par ses concurrents, ont été très fréquents ; que cette concertation n'a concerné qu'un espace géographique restreint ; que la part des achats de Carrefour France en matériel de marque Nintendo ne représentait en 1992 qu'une partie insignifiante de son chiffre d'affaires ; qu'en conséquence il n'y a pas lieu d'infliger à Carrefour France de sanction *pécuniaire* ;

Sur la sanction,

Considérant qu'aux termes de l'article 13 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 : "le Conseil de la concurrence peut ordonner aux intéressés de mettre fin aux pratiques anticoncurrentielles dans un délai *déterminé ou imposer des conditions* particulières. Il peut infliger une sanction pécuniaire applicable soit immédiatement, soit en cas d'inexécution des injonctions. Les *sanctions pécuniaires* sont proportionnées à la gravité des faits reprochés, à l'importance du dommage causé à l'économie et à la situation de l'entreprise ou de l'organisme sanctionné. Elles sont déterminées individuellement pour chaque entreprise ou organisme sanctionné et de façon motivée pour chaque sanction. Le *montant maximum de la sanction est, pour une* entreprise de 5 % du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé en France au cours du dernier exercice clos..."

Considérant que Bandai fait valoir qu'en vertu d'un accord conclu avec Nintendo Co Ltd et NES, elle n'est plus depuis le 31 décembre 1992 distributeur des produits Nintendo en France, les éléments matériels et humains de l'activité de distribution des produits Nintendo ayant été transférés à cette date à une *nouvelle société, Nintendo France* ;

Considérant que le chiffre d'affaires à prendre en compte est celui réalisé en France au cours du dernier exercice clos *porte sur la période* courant du 1er janvier au 31 décembre 1992 ; qu'au cours de l'année considérée, l'ensemble des éléments matériels et humains concourant à l'activité d'importation et de distribution des produits Nintendo en France se trouvaient dans la société Bandai ; qu'en conséquence il y a lieu de prendre en compte comme *assiette de calcul de la sanction* le chiffre d'affaires de Bandai au titre de l'année 1992 ;

Considérant que la gravité des *pratiques d'abus de position dominante et de* concertation reprochées à Bandai tient tant à la nature, dans la mesure où elles ont empêché les entreprises de distribution des consoles et *logiciels de jeux électroniques* de marque Nintendo, de déterminer librement leurs prix, leurs quantités et leurs conditions de vente au public, qu'à la généralité de leur mise en oeuvre à tous les types de distribution et leur caractère répété pendant trois ans sur tout le territoire national ; que le fait de maintenir des prix *artificiellement élevés a eu un effet* d'entraînement sur les marchés de la console et du logiciel de jeux vidéo électroniques ;

Considérant que les jeux vidéo *électroniques ont représenté* en 1991 un quart du chiffre d'affaires du secteur des jeux et jouets en France ; que Bandai a réalisé, sur les trois années 1989, 1990 et 1991 entre les deux tiers et les trois quarts du chiffre d'affaires de consoles et de logiciels de jeux vidéo électroniques ;

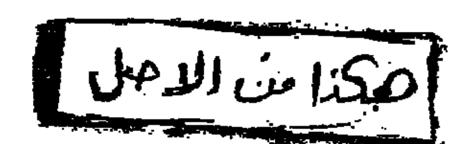
Considérant que le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en France par Bandai au cours des années 1989, 1990 et 1991 pendant lesquelles ont été relevées les pratiques *s'est élevé respectivement à 458* millions de francs, 858 millions de francs et 1 839 millions de francs ; que son chiffre d'affaires net en France pour 1992 est de 2 060 888 670 *francs* ; qu'il y a lieu, dans ces conditions, de lui infliger une sanction pécuniaire de 30 000 000 francs ;

décide :

Article 1 : - Il est infligé à la société Bandai France une sanction pécuniaire de 30 *000 000 Francs* ;

Article 2 : - Dans un délai maximum de 3 mois suivant sa notification, le texte intégral de la présente décision sera publié, aux frais de la société Bandai France, dans les revues "Joypad", "Consoles +", ainsi que dans les quotidiens "Le Monde" et "Le *Figaro". Cette publication sera précédée de la* mention : "Décision du Conseil de la Concurrence en date du 7 décembre 1993 relative à la situation de la concurrence dans le secteur des consoles et des logiciels de jeux vidéo électroniques".

Délibéré sur le rapport de M. François Vaissette par M. Barbeau, président, MM. Blaise, Pichon et Urbain, membres.



COMMUNICATION

Abandonnant sa norme haute définition analogique

Le Japon va se convertir à la télévision numérique

TOKYO

de notre correspondant

Le Japon s'apprête à abandonner son programme de développement de la télévision haute définition fondée sur le procédé analogique MUSE pour réorienter ses efforts vers la télévision numérique. Cette réorientation au profit du tout numérique a été annoncée, mardi 22 février, par le directeur de l'administration audiovisuelle au ministère des postes et télécommunications, Akimasa Egawa : *« La technologie numérique s'imposant à l'échelle mondiale, si nous persévérons dans le procédé analogique, nous risquons de nous couper de la tendance dominante à l'étranger. »* M. Egawa a également souligné que le non-ralliement au standard numérique serait source *« de frictions commerciales avec l'étranger »*. *« Nous ne sommes pas encore parvenus à un accord final au sein du ministère*, a-t-il précisé, *mais une décision devrait être prise avant l'été. »* Au cours d'une réunion avec des membres du Parti de la renaissance, M. Egawa aurait aussi précisé que les émissions expérimentales poursuivies par la chaîne nationale NHK (neuf heures par jour) pourraient être interrompues.

Ces déclarations ont fait l'effet d'un coup de tonnerre dans les milieux professionnels et administratifs. Une personnalité du ministère du commerce international et de l'industrie, citée par la presse, aurait déclaré que la position du ministère des postes était *« difficile à comprendre »*. Dans un communiqué, la direction de la NHK a, pour sa part, exprimé son regret de voir *« ruiner des efforts menés jusqu'à présent »* en estimant que cette nouvelle orientation *« va à l'encontre des attentes des téléspectateurs »*.

Les fabricants très mécontents

Tout en admettant que le marché de la haute définition reste marginal (vingt mille récepteurs haute définition ont été vendus au prix de 600 000 à 1 million de yens (30 000 à 50 000 francs), les fabricants de matériels ont exprimé leur plus vif mécontentement. Ils ont, en effet, investi quelque 1 000 milliards de yens (50 milliards de francs environ) dans la technologie analogique (procédé MUSE, seul commercialisé au Japon). Les fabricants tels que Sony s'attendent à une chute des ventes des récepteurs haute définition existant, et Toshiba envisage la mise au point d'un décodeur pour le système numérique. Selon le *Yomiuri*, la réorientation du ministère des PTT vers le numérique précipite l'industrie des produits électroménagers bruns *« dans la crise la plus grave de son histoire »*. Elle paraît remettre surtout en cause la politique imposée par le ministère aux fabricants. *« En faisant le choix de la technologie analogique, le Japon faisait abstraction des rapports de forces existant au niveau international »*, écrit le quotidien économique *Nihon Keizai*. *« Or*, poursuit-il dès 1993, *ce revirement était inévitable en raison de l'alliance entre Américains et Européens pour barrer la route à la technologie nippone. »* Un scénario semblable pourrait se produire pour ce qui concerne le réseau de télécommunications de la prochaine génération, notamment pour les équipements des centraux téléphoniques numériques, poursuit le quotidien.

En dépit de l'alarmisme des milieux d'affaires, cette réorientation n'est pas perçue par les observateurs comme une défaite de la politique japonaise en matière de télévision haute définition. L'engagement dans le procédé analogique a permis au Japon de se doter de l'outil de production le plus perfectionné en matière de télévision haute définition qui lui permet de mettre sur le marché des récepteurs *au meilleur coût mondial*. En outre, compte tenu de la technologie du procédé MUSE, le passage au numérique paraît relativement facile. Les observateurs demeurent cependant surpris que cette réorientation vers le numérique soit annoncée si rapidement. Elle confirme que le Japon entend renforcer ses activités multimédias : le programme de câblage optique a été récemment avancé de cinq ans.

PHILIPPE PONS

Un ralliement réaliste

Premiers partis dans la mise au point de la télévision haute définition, dès la fin des années 60, les Japonais auront été les derniers à abandonner la technologie analogique. Cela ne veut pas dire *qu'ils ne restent pas* dans la course : tant en matière d'écrans (un point crucial) que de production, leur expérience est précieuse, et transposable. Mais, comme en Europe la déconfiture du HD-MAC, l'abandon de MUSE marque, d'une certaine façon, l'échec d'une politique dirigiste de l'Etat, dépassée par la technologie.

C'est, en effet, grâce au soutien des ministères, et parce que la NHK *publique avait besoin de* nouveaux services pour justifier une hausse de la redevance, que la TVHD japonaise a émis la première. C'est en réaction à cette menace que les Européens s'unirent en 1986, dans une contre-attaque d'abord diplomatique (à Dubrovnik), puis technologique (avec le programme Eurêka). Mais les Etats-Unis, hors course, décidaient alors de forcer l'allure vers le passage au numérique.

Au terme de diverses péripéties, une « Grande Alliance » américaine réunissait en 1993, pour la *TVHD numérique*, les industriels du cru... et les Européens implantés là-bas, Thomson et Philips. Cette alliance à la tonalité antinipponne intronisait le « numérique » comme l'incontournable avenir de la diffusion télévisée, qu'elle soit en haute ou basse définition. Les Européens s'y sont vite convertis, et travaillent désormais d'arrache-pied au sein du projet DVB, pour mettre au point leur norme numérique. Quant aux consommateurs japonais, les prix élevés leur ont fait bouder les images que seule la NHK offrait. Le Japon tire avec réalisme les leçons de cette impasse et se rallie pour ne pas rester une île dans un audiovisuel mondial converti au numérique.

M. C. I.

CLÉS/ *Définitions*

■ **TVHD.** – La télévision haute définition (TVHD) se caractérise notamment par une image nettement améliorée (environ deux fois plus de lignes et de points par ligne) et un format plus large (16/9) que la télévision traditionnelle. *Comme le volume d'informations* à transporter est très important, il faut une nouvelle norme de diffusion : au Japon, elle s'appelle MUSE ; les Européens ont, eux, développé le HD-MAC. Ces deux normes, les seules existantes actuellement, sont analogiques, c'est-à-dire que le signal est transporté sous forme de modulation électrique (comme pour les normes traditionnelles, PAL, SECAM ou NTSC).

■ **NUMÉRIQUE.** – *Les progrès* très rapides des technologies numériques (l'image est alors codée sous forme de 0 et de 1, comme dans les ordinateurs) et les nombreux avantages (robustesse, versatilité, compression possible) qui en découlent ont incité au développement de normes de TV numériques, d'abord aux Etats-Unis, puis en Europe.

Le CSA met en garde TF1 à propos de l'invitation de Bernard Tapie

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a rappelé, mardi 22 février, au président-directeur général de TF 1 ses *« recommandations relatives aux élections cantonales »*, avant l'émission « Les coulisses du destin » que la chaîne devait consacrer, mercredi soir, à Bernard Tapie. Dans une lettre adressée à Patrick Le Lay, PDG de la chaîne, André Gauron, membre du CSA, souligne que *« Il convient de respecter, dans le souci d'une présentation et d'un accès à l'antenne équitable, un équilibre entre les candidats en présence. » « Le Conseil*, ajoute M. Gauron, *vous demande de veiller à ce que l'invitation de M. Bernard Tapie à cette émission ne puisse en aucun cas porter atteinte au traitement équitable des candidats en présence pour cette élection. »*

Cette mise en garde survient au lendemain de la saisine du CSA par deux candidats dans le cinquième canton des Bouches-du-Rhône, le sortant Jean Dufour (PCF) et Philippe Stoffel-Munck (UPF). Tous deux ont dénoncé la participation de leur adversaire MRG à cette émission télévisée *« à moins d'un mois des élections cantonales »*. Le candidat socialiste, Mᵉ François-Noël Bernardi, a réclamé, pour sa part, l'interdiction de cette émission dans un référé qui devait être examiné, mercredi, par le tribunal de grande instance de Marseille.

Les conséquences de la loi Carignon

Bouygues va porter de 25 % à 34 % sa part dans TF1

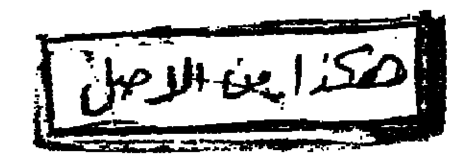
La loi Carignon, qui autorise une société privée à détenir jusqu'à 49 % d'une télévision, continue de produire ses effets : après ceux de Canal Plus, c'est au tour des actionnaires principaux de TF 1 et M 6 de renforcer leur contrôle.

Le groupe Bouygues a, en effet, reçu du Conseil des Bourses de valeur (CBV), réuni le 9 février, l'autorisation de porter sa part dans TF 1 de 25 % à 34 % sans lancer d'offre publique. Le CBV a délivré une dérogation à Bougyues en estimant que le groupe détenait déjà le contrôle de fait de la chaîne. Bouygues va donc pouvoir acquérir environ 3 % d'actions TF 1 à chacun de ses trois partenaires bancaires qui constituent autour de lui le « noyau dur » de la chaîne. Au terme de l'opération, la Société générale ne détiendra plus qu'environ 6 %, le Crédit lyonnais et Worms 2 % chacun. Le total de ce « concert » (au sens boursier) reste inchangé, à 44 %, mais d'autres opérations peuvent suivre, soit de Bouygues seul, soit du « concert », pour approcher des 49 %. Le reste du capital de TF 1 est détenu par les salariés (2 %), des institutionnels français et étrangers (7 % chacun) et le public.

Pour sa part, M 6, qui n'est pas encore cotée en Bourse, n'a pas eu besoin de demander d'autorisation au CBV. Ses deux actionnaires principaux, Lyonnaise-Dumez et CLT, vont porter leur part respective de 25 % à 29 % environ, en se partageant des actions cédées par le Crédit agricole (6,6 %) et le Crédit mutuel (2,4 %). Les deux actionnaires principaux de la chaîne avaient de longue date fait savoir qu'ils entendaient agir à parité.

M. C. I.

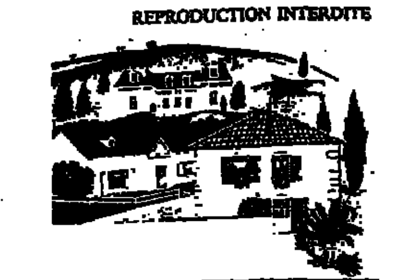
RFI : inquiétude de la Ligue des droits de l'homme. – Dans une lettre adressée, lundi 21 février, au président de Radio-France internationale (RFI), André Larquié, la Ligue des droits de l'homme se dit surprise et inquiète d'une éventuelle scission en deux sections de la rédaction, jusqu'ici unifiée, du service en langue serbe et croate de RFI (*le Monde* du 12 février). Cette décision *« nous surprend parce qu'on ne peut lui trouver aucune justification d'ordre linguistique »*, écrivent Robert Verdier, président de la commission des questions internationales et Bernard Wallon, président de la commission « communication et médias ». *« Elle apparaît inévitablement*, ajoutent-ils, *comme un alignement sur les considérations nationalistes et les références aux critères ethniques qui sont à l'origine des conflits qui ensanglantent l'ancienne Yougoslavie. »*





Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE
FNAIM

Achats

J. GALA Immob. ch. pr clients sérieux imm. anc. pdt 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, de 100 à 150 m² même av. travx 43-35-18-36

Montparnasse im. stdg plusieurs parkings à vendre, prix très int. matin 43-35-18-36

130 m² + chambre de service P.-de-T., rue d'Artois 3e étage 2-3 chbres, dbles séj., chem. clair, 3 280 000 F poss. prof. libérale – 47-45-42-50

Ventes

Pr. P. Montsouris im. 78, 3-4 p 80 m², s/R. et jard. parf. ét. park. 1 650 000 F 43-35-18-36

SUR BOULOGNE (92)
2 P. rue de Meudon, 35 m² 2e étage asc. Sud soleil. Vue 455 000 F SYNDIC : 43-20-77-47

R. WASHINGTON
Profession libérale possible 3 P parfait état 1 325 000 F PARTENA – 42-66-36-53

VAVIN – 2 P Vue agréable 3e étage sud ascenseur confort 1 080 000 F. Tél. : 43-20-77-47

5 P 1 690 000 F
19e beau récent 96 m² grand balcon box PARTENA – 42-66-36-53

DAUMESNIL
Superbe 4 P. tt cft : séj. 3 chbres. Imm. récent. Park. Prix : 1 950 000 F FONCIA - 43-67-07-65

3 P 1 050 000 F
17e Prox Squ. Batignolles 6e étg ascens. impeccable PARTENA – 42-66-36-53

Recherche 2 à 4 P. PARIS Préfère RIVE-GAUCHE PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43 même le soir

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE A SAISIR
3 P. 60 m², 1 150 000 F PARTENA 42-66-36-53

3e arrdt

BD SÉBASTOPOL Studio tt cft 490 000 F. Mo TEMPLE 2 P. 33 m² Tout confort 580 000 F *Immo MARCADET 42-51-51-51.*

4e arrdt

Hôtel-de-Ville, 4 p., neuf, 87 m², cuis. équipée, 2 bains, 2 300 000 F. Tél. : 45-72-56-74

5e arrdt

Maubert, imm. 17e, ht plaf., bel. pout., 4/5 p., 140 m², cuis. équip., 2 bs, mezzanines. 43-35-18-36

6e arrdt

Mo ST-PLACIDE 4 P. + chb serv. parfait état. Bel imm. P-de-T., ascens. 2 600 000 F CASSIL RIVE GAUCHE - 45-66-43-43.

Pl. St-Germain-des-Prés. Bel imm., appt de charme, ét. élevé 3 600 000 F 47-20-64-24

7e arrdt

Mo DUROC
Beau 2P 51 M², clair, calme, parfait état Bonne distribution 1 350 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

Mo DUROC. Beau 2 p., 51 m², clair, calme, parfait état. Bonne distribution. 1 350 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43.

Rue Monsieur, part. vd studio 19 m², tt équipé, 2e ét., asc., 540 000 F 43-06-91-48. 47-34-46-45

appartements ventes

8e arrdt

ROND POINT CHAMPS-ÉLYSÉES 2 P en angle sur rues, 3e ét., 37 m², 745 000 F, 46-67-97-00

ST-LAZARE GDS MAGASINS DUPLEX 100 M²
4P, tt cft, 4e étg. sans asc. 2 200 000 PARTENA 42-66-36-53

9e arrdt

CADET A SAISIR 2P., cuis. Bains POUTRES 3e étg. 760 000 F – 44-53-05-07

12e arrdt

DAUMESNIL
Superbe 4 p. tt cft, séj., 3 chbres, imm. récent, park, prix : *1 950 000 F. FONCIA* - 43-67-07-65

13e arrdt

ARAGO
3/4 PCES, 92 m², dble séj. (28 m²), 2 chbres, GDE cuis., gde s. de b., WC, cave, 3e ét., asc., clair et calme Imm. p. de t. 2 200 000 F Tél. : 45-35-52-84

14e arrdt

Mo Gaîté à sais. pdt., 2 p. à rafr., ss vis-à-vis, cuis., sép. sol., calme, 740 000 F – 43-35-18-38

Quartier ALÉSIA STUDIO PARFAIT ETAT. Calme et ensoleillé. 330 000 F ALÉSIA CONSEIL 42-18-01-01

PLAISANCE studio 2e asc. Pas de vis-à-vis. 450 000 F. VALETTE : 45-61-44-37

Prox. MAIRIE studio + balc., park., 3e asc., parf. ét. 860 000 F – 43-26-73-14

MÉTRO PLAISANCE BEAU 5 PCES. Récent. Dble expo. sur square 93 m² – EXCEPTIONNEL 1 590 000 F – 43-35-52-82

Plaisance, ds anc. pst. HP, 2-3 P. 45 m², récupér. combles poss. calme, 890 000 F. 43-35-18-36

St-Jacques, stdg, ét. él. sol, calm., 3/4 P., 100 m² (liv. 38) 2 bs, balc., pk-dbl. 43-35-18-36

15e arrdt

FRONT DE SEINE
VUE EXCEPTIONNELLE « TOUR PERSPECTIVE »
– 2 P., 63 m², park., 1 950 000 F
– 3 P., 72 m², park., 1 700 000 F
– 3 P., 76 m², park., 1 985 000 F
– *4 P., 88 m², park., 2 400 000 F*
« TOUR PANORAMA »
– 2 P., 47 m², park., 1 200 000 F
FONCIA. 45-44-55-50

Mo CONVENTION. Beau 3P 74 m², récent dble expo. soleil. Balcon, parfait état, 3e étg., ascenseur 1 480 000 F – 43-35-52-82

Mo SÈVRES LECOURBE BEAU STUDIO dans bon imm., ascenseur. 690 000 F. CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43.

MAISON DE VILLE 105 m² gd calme, charme, verdure. 46-44-98-07.

RUE DU THÉATRE
Gd stdg maison nve 92 s/allée privée. Séj. 4 chb, 2 park. 3 150 000 F. Frais réduits. FONCIA - 45-44-55-50.

SQU. G.-BRASSENS
Maison 6/7 P. s/gde cour pavée charme exception., 3 975 000 F FONCIA. 45-44-55-50

Mo BIR HAKEIM, 80 m² à rénover, vue Tour Eiffel et verdure. 1 600 000 F RÉSIDENCE ACADIE 2 P, 46 m², 9e ét. PARK. 950 000 F – 45-31-51-10

16e arrdt

MUETTE 48 M²
COQUET 2 PIÈCES 1 190 000 F – 47-04-88-18

18e arrdt

LAMARCK BEAU 2P., cuis. bns, wc, indép., imm. P. de T. 3e, asc. 670 000 – 48-74-46-12

Marché Dejean 2/3 p. tout confort imm. ravalé exceptionnel 620 000 F Immo MARCADET 42-51-51-51.

Marche Dejean 2/3 P tout confort imm. ravalé exceptionnel 620 000 F Immo MARCADET 42-51-51-51

20e arrdt

PLACE DES FÊTES
Immeuble construit en 1981 RUE DE PIXERECOURT 2 p., 3 p. et 4 pièces à partir de 15 000 F/m² entièrement rénovés.

PREBAIL
43-60-35-04.

78 - Yvelines

A VENDRE
Versailles Porchefontaine, résidence Saint-Martin, appt. F 3, 73 m², excellent état, sud-est, tout confort, cuisine et salle de bains aménagées haut de gamme, parking extérieur et sous-sol, cave, jardin privatif, clos 70 m², faibles charges. *1 200 000 F.* 39-49-09-51 - (16) 35-85-45-04

92 Hauts-de-Seine

COURBEVOIE, imm. 1982 prox. Défense, prox. Ecoles, séj. + 3 chambres, bains s. d'eau, 2 WC, balc., cave, park., 92 m², 1 180 000 F. 46-67-97-00

COURBEVOIE imm. stand. 2 p., 69 m², 28e ét., vue s/tout Paris, cellier, park., excellent *état.* 920 000 F, *46-67-97-00*

VANVES PRÈS PARC
Imm. récent stand. 3e ét., asc., 3 p. cuis., bains, balc. dble expo. Parf. état. 900 000 F. FONCIA M 45-44-55-50.

94 Val-de-Marne

ENDS APPARTEMENT F3. DUPLEX
CUISINE ET SALLE DE BAIN ÉQUIPÉES SURFACE DE 67 m² TOUTES COMMODITÉS : (écoles, crèche, transports, supermarché...) RER GARE SUCY-BONNEUIL

PRIX : 690 000 F
TÉL. : 49-82-43-17

VINCENNES, 5 950 F/m², IDEAL LOFT, 470 m². 2 800 000 F, pptaire. 42-60-30-15

maisons individuelles

RÉGION BERRY
CHATEAUMEILLANT

vends maison XVIIIe
parfait état, 225 m²/ 2 niveaux. Cuis. S. de B., W.-C., séjour, 6 pces, le tout sur cave voûtée + dépendances, 1 appt 40 m². Cuis., s. de b., W.-C., séjour, garage + jard. 130 m² environ.

PRIX ; 700 000 F
Téléph. : (1) 47-05-47-71.

VIROFLAY R.G. maison récente 170 m², belles prest. 2 800 000 F. LMJ 30-24-40-24.

100 M du PARC MONTSOURIS
Maison 200 m², jardin, patio + 100 m² commercial. LITTRÉ 45-44-44-45

propriétés

CHEVREUSE
MAISON ancienne caract., s/parc de 5 000 m² en partie boisé, proche centre Px : 3 150 000 F « C 21 » 30-52-65-44.

fermettes

A VENDRE
St-Denis-sur-Loire (41), 7' de Blois, ancienne ferme restaurée, formée de deux bâtiments communiquants sur terrain 2 200 m², cave voûtée 60 m², petit jardin clos avec puits, bûcher, chauf. fuel. R.-d.-ch. : cuis., entrée, séj., chaufferie, cab. toilette avec w.c., penderie, dégagement, grange, atelier, bureau, étage : 3 ch., bns, w.c., plancher sur grange, mezzanine, bureau. 950 000 F. Tél. : (16) 54-74-11-96

chalets

AU PAYS DU MONT-BLANC VOTRE CHALET NEUF individuel, construction traditionnelle, en bois massif : 3 chbres, + garage (terrain compris), de 860 000 F à 1 390 000 F. SA FOURNY PROMOTION

(1) 42-93-03-36
FAX : (1) 43-87-09-23

villas

20 Solaro, maison 143 m², hab. F 7 + gar. 400 m², mer-car. 2 740 m². 980 000 F. Tél. : 95-57-80-73

appartements achats

EMBASSY SERVICE
Rech. pour clients étrangers, appts de haut de gamme, Paris, résidentiel et hôtels particuliers.

(1) 47-20-40-03

J. GALA Immob. ch. pr clients sérx, imm. anc. p.d.t. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, de 100 à 150 m², même av. travx. 43-35-18-36.

BAC Achat ou location 115 m² envir. 4/5 P. parfait état. 1er ét. 45-51-22-98

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées 8e recherche de tte urgence beaux appts de standing petites et grandes surfaces Evaluation grat. sur demande 46-22-06-90 43-59-68-04

fonds de commerce

Ventes

RUEIL. Vds hôtel bar, 20 ch. 2 park., jard 1 245 m²/295 hab., près Château. 47-49-46-57

bureaux

Locations

BUSINESS A LONDRES ?
Centre d'affaires propose bureaux meublés, 5 min. gare Eurotunnel Big Ben. A partir de 1 000 F/mois charges incluses + sécurité, téléphone, fax, services secrétariat Tél. : 1944 71 5870036

DOMICILIATIONS Secrétariat multilingue

ST-HONORÉ VENDÔME
49-26-07-90.

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50.

locations non meublées demandes

Paris

Couple rech. apt expo sud. Environ 4 000 F CC Paris-Est avec parking. 40-27-94-96 (bur.). 47-97-80-76 (dom.) - (16) 98-45-21-53.

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE

(1) 47-20-30-05

locations non meublées offres

Paris

15e PTE VERSAILLES 3-4 P., 80 m², 6e étg tr. clair. Vue dégagée 8 400 F h. ch. PARTENA - 47-42-07-43.

8e MADELEINE superbe 6 p., *145 m² DUPLEX* parfait état. 13 500 F h. ch. PARTENA - 47-42-07-43.

14e R. D'ALÉSIA, 2 P. S/gd jard. 3e étg. asc., cave. 4 960 F C.C. chauff. inclus. CASSIL RIVE GAUCHE - 45-66-43-43.

20e Mo GAMBETTA 2 p., 64 m², 6e ét. Loyer 5 907,20 F ttc. Commission 3 700 F. Renseignements : AGIFRANCE 47-97-95-43.

GLACIÈRE superbe 2 P. 63 m² à nf, 5e asc., 5 000 F net 42-96-00-45

Région parisienne

MONTMORENCY (95) 5 pces de 115 m². Loyers de 6 700 à 7 000 F ttc. Renseign. : AGIFRANCE 49-03-44-07.

boxes - parking

Montparnasse, im. stdg plusieurs parkings à vdre. Px tr. int. Matin : 43-35-18-36.

viagers

Pasteur, 70 m², standing, 7e étage et dernier, sur jardin, occupé, 1 tête, 420 000 F + rente. 45-67-80-91

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
2e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 61 m², 6e étage	5, rue Volney GENERALI IMMOBILIER - 40-16-28-71 Frais d'acte	6 400 + 1 265 322
4e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 60 m² duplex, 2e ét., possib. park.	6 18, rue des Guillemites CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	6 265 + 663 4 781
5e ARRONDISSEMENT		
F 7, 193 M² 1er ét., park.	31, rue Claude-Bernard AGIFRANCE - 49-03-43-02 Frais de commission	24 897 + 3 445 17 716,70
F 2, 61 M² R.-de-ch., park.	31, rue Claude-Bernard AGIFRANCE - 49-03-43-02 Frais de commission	7 000 + 1 100 4 981,20
7e ARRONDISSEMENT		
F 3, 94 M² 3e étage	90, bd de La Tour-Maubourg AGIFRANCE - 49-03-43-02 Frais de commission	13 500 + 2 219 9 606,60
8e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 46 m², 2e étage cave	30, rue de Berri PHENIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	4 500 + 900 3 202
2 PIÈCES 80 m², 5e étage cave	48, rue de Berri PHENIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	6 700 + 360 4 767
11e ARRONDISSEMENT		
F 2, 50 M² 3e étage	4, avenue de Taillebourg SAGGEL-VENDOME - 47-42-44-44 Frais de commission	4 830 + 724,70 3 477,60
12e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 89 m², 5e ét. cave, park.	62/64, cours de Vincennes PHENIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	6 670 + 1 283 4 746
13e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 29 m², 1er étage	24/32, rue du Banquier SAGGEL-VENDOME - 47-42-44-44 Frais de commission	2 875 + 504,94 2 070
STUDIO 35 m², balc. 4e étage	67, bd Auguste-Blanqui CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	2 640 + 650 2 171
15e ARRONDISSEMENT		
3/4 PIÈCES 105 m², balc., 5e ét. possib. park.	17/19, rue Bausset CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	8 440 + 1 900 6 347
DOUBLE SÉJOUR 1 chbre, 72 m² cave, park.	45, rue d'Alleray PHÉNIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	7 000 + 1 321 4 981
16e ARRONDISSEMENT		
4 PCES + CH. SERV. 133 m² + 16 m² 8e ét., park.	60/62, avenue Henri-Martin GENERALI IMMOBILIER - 40-16-28-68 Frais d'actes	21 500 + 3 880 850
17e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 46 m², 3e étage	4, rue de Puteaux GENERALI IMMOBILIER - 40-16-28-71 Frais d'actes	4 300 + 515 259
19e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 35 m², 7e ét. possib. park.	84, rue de Crimée CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	3 365 + 337 2 693
4 PIÈCES 79 m², 5e ét. cave, park.	74/84, rue Petit PHENIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	6 000 + 1 078 4 270
20e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES 107 m² duplex 7e et 8e ét., 2 park.	DIAMANT VERT PHENIX-GESTION - 40-30-23-27 Frais de commission	8 360 + 1 182 5 948,97
92 HAUTS-DE-SEINE		
F 3, 103 M² 4e ét., park.	SAINT-CLOUD 30, rue du Calvaire AGIFRANCE - 49-03-43-02 Frais de commission	11 428 + 1 683 8 132,16
2 PIÈCES Récent, standing 48 m², r.-de-ch. avec terr. priv., park.	MEUDON 2, rue des Capucins SAGGEL-VENDOME - 46-09-80-36 Commission d'agence	4 300 + 611 3 096
2 PIÈCES 55 m², 4e ét., park.	PUTEAUX 6, rue Ampère SAGGEL-VENDOME - 46-93-91-63 Commission d'agence	3 980 + 549 2 626
4 PIÈCES 145 m², 4e ét. park.	NEUILLY-SUR-SEINE 74, rue de Chézy GENERALI IMMOBILIER - 40-16-28-68 Frais d'actes	18 400 + 3 340 750
2 PIÈCES 57 m², 2e étage, cave, park.	PUTEAUX 16, avenue Georges-Pompidou PHÉNIX-GESTION - 44-86-45-45 Frais de commission	3 920 + 482 2 789

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de







PHENIX GESTION



SAGGEL VENDÔME
GROUPE UAP

ÉCONOMIE

Avec les inculpations de deux dirigeants de la banque française demandées par la justice suisse

Le piège de l'affaire SASEA se referme sur le Crédit lyonnais

■ ACCUSÉ. ***Aux yeux de la justice suisse*, et plus particulièrement du juge d'instruction Jean-Louis Crochet, le Crédit lyonnais est passé dans l'affaire de la banqueroute de la SASEA, la plus importante de l'histoire financière helvétique, *du statut de victime à celui d'accusé*. Le magistrat de Genève est convaincu que la banque française a été administrateur de fait de la SASEA, de l'été 1991 à son dépôt de bilan en octobre 1992, et en a profité pour récupérer des actifs. Une thèse violemment contestée par la banque nationalisée.**

■ *INCULPATION*. Après avoir lancé deux mandats d'amener contre Jean-Yves Haberer, ancien président du Crédit lyonnais, et François Gille, actuel directeur général de la banque, le juge Crochet a demandé par *commission rogatoire* à la justice française de signifier aux deux dirigeants leur inculpation pour banqueroute.

Chronologie judiciaire

1992

– 22 *octobre* : *Florio Fiorini* est incarcéré pour banqueroute à Genève. Cinq anciens dirigeants de la Sasea, membres pour la plupart de l'establishment genevois, le seront ensuite.

– 30 octobre : la Sasea dépose son bilan.

1993

– 24 mai : le Crédit lyonnais se constitue partie civile.

– 26 mai : une audience à Genève entre des représentants du Crédit lyonnais, dont François Gille, directeur général, et le juge d'instruction, Jean-Louis Crochet, tourne court. Les représentants de la banque française claquent la porte.

– 1er juillet : le juge Crochet mène une perquisition au siège du Crédit lyonnais à Paris.

– 21 octobre : le juge genevois retourne à Paris pour entendre le témoignage de Jean-Yves Haberer, *alors président* du Crédit lyonnais.

– 3 décembre : Jean-Louis Crochet revient perquisitionner à Paris au siège du Lyonnais.

1994

– 8 février : une nouvelle audience de François Gille à Genève tourne court. Le juge met le directeur général du Crédit lyonnais à la porte. Le Lyonnais demande immédiatement la récusation du juge et de l'un des experts désignés par lui, qui a des liens avec le cabinet d'avocat de Florio Fiorini.

– 9 février : le juge lance deux mandats d'amener contre Jean-Yves Haberer et François Gille.

– 11 février : le juge refuse au Crédit lyonnais la qualité de partie civile et demande, par commission rogatoire, l'inculpation pour banqueroute des deux dirigeants de la banque française.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Du fond de sa cellule de la prison confortable des Champs Dollon à Genève, Florio Fiorini peut se frotter les mains. Ce génie de la finance, parti en 1990, avec son associé Giancarlo Parretti, à la conquête d'Hollywood et de la MGM (Metro Goldwyn Mayer), est en passe de gagner une bataille judiciaire aux enjeux considérables contre le Crédit lyonnais. Il a réussi, avec un des avocats les plus brillants du barreau de Genève, Marc Bonnant, à faire passer le Lyonnais du rang de victime numéro un de la déconfiture de la Sasea à celui de tête de liste des accusés.

Un véritable tour de force. Florio Fiorini était, il y a quinze mois, au début de sa détention, le principal inculpé et le principal actionnaire de Sasea, dont la faillite, en octobre *1992*, laisse un passif estimé à plus de 5 milliards de francs suisses (20 milliards de francs) pour à peine 10 millions de francs suisses d'actifs ! Handicap supplémentaire, M. Fiorini traînait une réputation sulfureuse. Ne dit-on pas qu'il aurait été mêlé au scandale de la Banque Ambrosiano, la banque du Vatican ?

Il a tout de même réussi, au fil de nombreuses péripéties judiciaires, à convaincre le juge Crochet que le Lyonnais a été, de l'été 1991 à octobre 1992, administrateur de fait de la Sasea. La *banque française* aurait dissuadé M. Fiorini de déposer le bilan et profité de ce laps de temps pour sauver ce qui pouvait l'être et récupérer, à son seul profit, une part importante des actifs, à savoir la MGM et le groupe immobilier Scotti. Une thèse que le magistrat semble aujourd'hui avoir entièrement fait sienne.

Par commission rogatoire, il vient d'ailleurs de demander à la justice française de signifier à Jean-Yves *Haberer*, ancien président, et à François Gille, actuel directeur général, leur inculpation pour banqueroute, le droit suisse ne permettant pas d'accuser des personnes morales. Il avait déjà lancé, le 9 février, deux mandats d'amener contre les mêmes dirigeants du Crédit lyonnais. *« Ce sont des mandats d'amener d'un genre très particulier : ils ont pour objet de contraindre les dirigeants du Lyonnais à ne pas venir se défendre »*, tempête Dominique Poncet, avocat de la banque française à Genève. *« On met à la porte du juge ceux qui sont le plus à même de porter la contradiction aux thèses de M. Fiorini »*, ajoute l'avocat. A défaut d'être en prison, MM. Haberer et Gille vont ainsi se retrouver dans la même position que Florio Fiorini, inculpé lui aussi de banqueroute !

Au Crédit lyonnais, on récuse totalement les accusations de M. Crochet. *« La façon dont cette instruction est menée est digne d'Helzapoppin*, s'exclame Dominique Poncet. *On instruit une banqueroute alors que c'est la plus grande escroquerie du siècle sur le continent européen. Rendez-vous compte que Florio Fiorini est poursuivi pour une banqueroute simple, même pas frauduleuse, comme un commerçant qui aurait déposé son bilan. Si on continue sur cette voie, il pourrait – pourquoi pas ? – être acquitté et venir réclamer des dommages et intérêts à la suite d'une détention injustifiée. La dernière victime de Florio Fiorini, c'est le juge »*, conclut Me Poncet.

Un coupable idéal

Pour les avocats parisiens de la banque, encore plus virulents, le juge cherche depuis quinze mois d'enquête, et par tous les moyens, à démontrer une thèse qui arrange beaucoup l'establishment genevois, impliqué de près dans le désastre de la Sasea. Car des personnalités suisses de tout premier plan – de Nello Cellio, ancien président de la Confédération, à Rodolphe Rossi, le mari de l'ancien maire de Genève – ont été présidents de la Sasea. Du coup, le Crédit lyonnais est un coupable idéal : il est étranger, solvable, et son image a déjà été passablement égratignée par la succession de ses déboires dans le financement du cinéma américain.

La banque, dont les engagements sur la Sasea et sa nébuleuse de plus de 300 filiales atteignaient 8,4 milliards de francs au 31 décembre 1992, affirme avoir été trompée sciemment sur l'état de santé réel de la société par la faute du « système Fiorini ». Elle aurait soutenu la Sasea pendant un peu plus d'un an sans avoir conscience de la réalité des comptes d'un groupe constitué de *300 sociétés enchevêtrées* au moyen de participations croisées et domiciliées bien souvent dans des paradis fiscaux. Florio Fiorini semble être passé maître dans l'art de la revente d'actifs systématiquement surévalués entre filiales de son groupe et dans le transfert de créances de société à société. Dans le même temps, il modifiait constamment le périmètre de consolidation du holding Sasea, afin d'extérioriser de manière fictive des fonds propres ou des profits.

Le Crédit lyonnais affirme, de toute façon, qu'il a, de juin 1991 à octobre 1992, apporté son soutien à la Sasea et amélioré sa situation. La banque avance, comme preuve de sa bonne foi, le fait qu'elle a financé elle-même les expertises des comptes de la Sasea en apportant 1 million de francs suisses à la justice genevoise, en manque de moyens.

Mais si, sur le plan strictement comptable, les experts désignés par le juge Crochet constatent que, de l'été 1991 à octobre *1992, le passif de la Sasea a été* réduit d'environ 1 milliard de francs suisses, ils mettent en avant, dans le même temps, l'augmentation d'un surendettement dit « économique » compris entre 20 millions et 220 millions de francs suisses et résultant de la récupération d'actifs par le Lyonnais. *« La notion de surendettement économique est totalement nouvelle, c'est une pure construction arbitraire »*, affirme Dominique Poncet. *« Ce surendettement sorti de son chapeau par le juge n'existe que dans l'hypothèse totalement absurde où la valeur immatérielle du nom de la MGM serait portée à la somme faramineuse d'1 milliard de dollars »*, explique-t-on au siège du Crédit lyonnais.

Me Bonnant compte pourtant bien profiter de son avantage pour démontrer que la majeure partie de la réduction comptable *du passif de la Sasea* est le résultat d'un jeu d'écritures, alors que les actifs de la Sasea ont été détournés au seul profit du Crédit lyonnais, qui, de surcroît, les aurait sous-évalués. *« L'étape suivante va consister à savoir où sont passés les actifs de la Sasea »*, explique Marc Bonnant, qui ne fait pas mystère de sa volonté d'obtenir l'acquittement de son client.

Dissimulation de documents

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la partie semble mal engagée pour la banque française. Certes, le juge Crochet affirme vouloir aller jusqu'au bout de l'instruction et ne veut pas faire du Crédit lyonnais le bouc émissaire de cette faillite. *« Il est vraisemblable que le surendettement de la Sasea est antérieur à 1991 et il n'est pas question de faire supporter au Lyonnais seul la déconfiture de la Sasea*, affirme le magistrat. *Il ne s'agit en aucun cas d'un différend entre la France et la Suisse, et je ne suis pas le petit juge de Genève qui veut à tout prix faire tomber une institution française. » « Je retiens d'ailleurs aujourd'hui comme hypothèse principale celle d'un surendettement économique causé par le Lyonnais à la Sasea de seulement 20 millions de francs suisses »*, ajoute-t-il.

Pour le juge, l'instruction est d'ailleurs loin d'être terminée. C'est au tour de Florio Fiorini d'avoir à répondre de la qualité de ses comptes d'avant 1991. *« Il faut laisser aux experts qui étudient les bilans de la Sasea le temps d'établir s'ils étaient faux*, explique le juge. *Je pense pouvoir me prononcer avant l'été. »*

Mais force est de constater que l'attitude et la stratégie de la banque française dans cette bataille acharnée semblent parfois incohérentes. A deux reprises, les auditions de François Gille, appelé comme témoin à Genève lors de procédures d'instruction contradictoires, ont tourné court. Une première fois, le 24 mai 1993, *le directeur général du Crédit lyonnais* a claqué la porte, refusant d'être entendu séparément de ses collaborateurs, et une autre fois, mardi 8 février, il a été prié de quitter la salle par le juge après avoir craqué nerveusement et l'avoir traité de *« voyou »*. Il aurait même menacé de *« baffer »* l'avocat de Fiorini.

D'un côté, la banque se constitue partie civile six mois après la faillite en mai 1993 en tant que principale victime, et, de l'autre, elle aurait cherché, semble-t-il, à dissimuler des documents à la justice helvétique. Lors d'une perquisition qui a fait grand bruit, le 1er juillet 1993, boulevard des Italiens, au siège du Crédit lyonnais à Paris, le juge aurait mis la main sur une lettre d'avocat, datée du 27 mai, préconisant la mise à l'abri des notes de travail internes de la banque sur le dossier Sasea. Une lettre que le magistrat a fait placer sous scellés par la justice française. M. Crochet affirme d'ailleurs n'avoir trouvé au cours de sa perquisition aucun rapport ni compte rendu *« significatifs »* des véritables relations de la banque française avec la Sasea.

Pour le Crédit lyonnais, il s'agissait non seulement d'une lettre protégée, en vertu du secret des relations entre un avocat et son client, mais en outre, elle demandait seulement le transfert au cabinet de juristes de documents nécessaires à d'autres procès en cours aux Etats-Unis. L'effet sur le juge a été, de toute façon, désastreux, même si M. Crochet a eu la satisfaction – qu'il n'arrive pas à dissimuler – d'avoir pu perquisitionner jusque dans le bureau de M. Haberer. *« Quand on est partie civile et qu'on se place sous la protection du juge, on ne peut pas dans le même temps chercher à dissimuler des documents »*, explique le magistrat genevois. Il a d'ailleurs refusé, le 11 février, au Crédit lyonnais la qualité de partie civile.

Mettant en doute l'impartialité de M. Crochet à qui la banque reproche d'être bien trop sensible aux thèses de Florio Fiorini, les avocats du Crédit lyonnais ont décidé de porter l'affaire sur un autre plan, en demandant la récusation des experts et du juge Crochet. Les conseils de la banque mettent en avant des liens *entre un des experts désignés par* le juge, Gerhard Auer, et le cabinet de Me Bonnant. La société d'expertise de M. Auer était présidée jusqu'à l'été dernier par Nicolas Peyrot, le principal associé de Marc Bonnant. Le juge d'instruction rétorque que l'expert a été nommé en son nom personnel et non comme représentant d'une société. En outre, fait remarquer le magistrat, il faisait partie d'un collège formé de trois spécialistes.

Principale victime de la trop fameuse affaire Parretti-MGM-Sasea, qui aura coûté à la banque publique en tout près de 15 milliards de francs et la condamne aujourd'hui à être recapitalisée, le Crédit lyonnais ne semble pas au bout de ses peines. Après s'être laissé gruger par Giancarlo Parretti et Florio Fiorini, la banque semble être tombée dans un véritable traquenard à Genève. Elle aurait pris conscience tardivement qu'elle faisait un coupable idéal. *« En poursuivant exclusivement et depuis de longs mois le Crédit lyonnais, considéré aujourd'hui comme responsable d'une aggravation de passif de 20 millions de francs suisses sur un désastre total de 5 milliards, on peut légitimement s'interroger sur les motivations de la justice suisse »*, explique un juriste. *« Qui cherche-t-elle à protéger ? »*, ajoute-t-il.

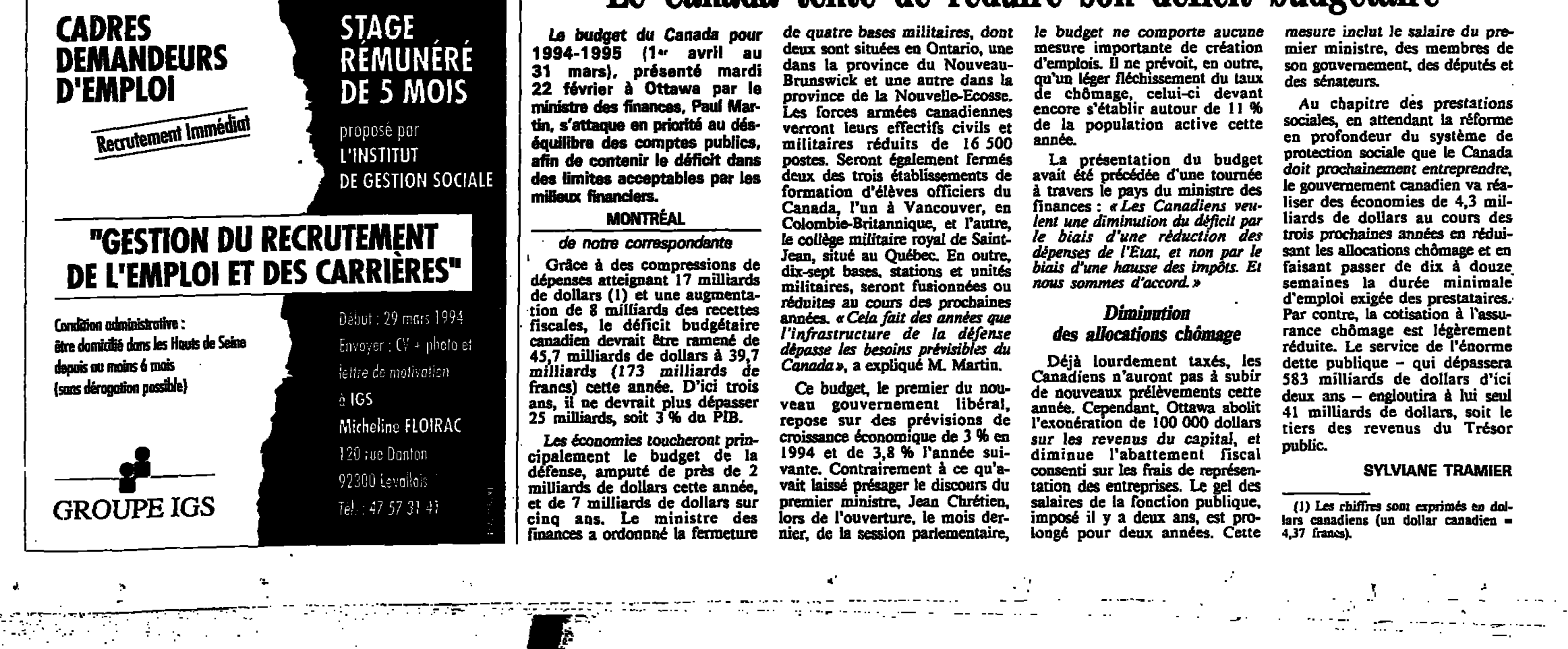
ERIC LESER

CLÉS/ *Protagonistes*

SASEA. La SASEA (Société anonyme suisse d'exploitation agricole) était à l'origine une obscure société genevoise créée en 1896 par le Vatican. Une coquille vide qui avait l'avantage d'être cotée à la Bourse de Genève. C'est pour cela qu'elle a été reprise, en 1985, par Florio Fiorini pour devenir le holding de tête d'une nébuleuse de plus de trois cents filiales domiciliées dans plus d'une dizaine de pays et de paradis fiscaux. La SASEA a pris le contrôle, le 1er novembre 1990, via *Pathé Communication Corporation*, du célèbre studio de cinéma hollywoodien Metro Goldwyn Mayer. La SASEA a déposé son bilan le 30 octobre 1992.

JUGE. C'est le juge d'instruction genevois Jean-Louis Crochet qui est chargé de l'enquête sur la banqueroute de la SASEA. Partis en croisade contre le crime international organisé, M. Crochet et le procureur, Laurent Kasper-Ansermet, sont persuadés du rôle joué par le Crédit lyonnais dans le surendettement de la SASEA. Le juge Crochet est un ancien avocat entré dans la magistrature en juin 1990. L'heure de gloire du magistrat a été la découverte du compte « protezione » à l'Union de banques suisses de Lugano, compte destiné au financement de partis politiques italiens. Cette découverte avait fait tomber en février 1993 le gouvernement italien.

INCARCÉRÉ. Florio Fiorini a été directeur financier de l'ENI (le géant italien du pétrole) avant de démissionner pour avoir été mêlé de trop près au scandale de la Banque Ambrosiano, la banque du Vatican. Il vole ensuite de ses propres ailes et fait passer, de 1985 à 1992, le capital officiel de la SASEA de 12 millions de francs suisses à 1,6 milliard. M. Fiorini est incarcéré pour banqueroute à la prison de Genève depuis le 22 octobre 1992.



Coupes claires dans les crédits de la défense

Le Canada tente de réduire son déficit budgétaire

***Le budget du Canada pour* 1994-1995 (1er avril au 31 mars), présenté mardi 22 février à Ottawa par le ministre des finances, Paul Martin, s'attaque en priorité au déséquilibre des comptes publics, afin de contenir le déficit dans des limites acceptables par les milieux financiers.**

MONTRÉAL

de notre correspondante

Grâce à des compressions de dépenses atteignant 17 milliards de dollars (1) et une augmentation de 8 milliards des recettes fiscales, le déficit budgétaire canadien devrait être ramené de 45,7 milliards de dollars à 39,7 *milliards (173 milliards* de francs) cette année. D'ici trois ans, il ne devrait plus dépasser 25 milliards, soit 3 % du PIB.

Les économies toucheront principalement le budget de la défense, amputé de près de 2 milliards de dollars cette année, et de 7 milliards de dollars sur cinq ans. Le ministre des finances a ordonné la fermeture *de quatre bases militaires*, dont deux sont situées en Ontario, une dans la province du Nouveau-Brunswick et une autre dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Les forces armées canadiennes verront leurs effectifs civils et militaires réduits de 16 500 postes. Seront également fermés deux des trois établissements de formation d'élèves officiers du Canada, l'un à Vancouver, en Colombie-Britannique, et l'autre, le collège militaire royal de Saint-Jean, situé au Québec. En outre, dix-sept bases, stations et unités militaires, seront fusionnées ou *réduites* au cours des prochaines années. *« Cela fait des années que l'infrastructure de la défense dépasse les besoins prévisibles du Canada »*, a expliqué M. Martin.

Ce budget, le premier du nouveau gouvernement libéral, repose sur des prévisions de croissance économique de 3 % en 1994 et de 3,8 % l'année suivante. Contrairement à ce qu'avait laissé présager le discours du premier ministre, Jean Chrétien, lors de l'ouverture, le mois dernier, de la session parlementaire, *le budget ne comporte aucune* mesure importante de création d'emplois. Il ne prévoit, en outre, qu'un léger fléchissement du taux de chômage, celui-ci devant encore s'établir autour de 11 % de la population active cette année.

La présentation du budget avait été précédée d'une tournée à travers le pays du ministre des finances : *« Les Canadiens veulent une diminution du déficit par le biais d'une réduction des dépenses de l'Etat, et non par le biais d'une hausse des impôts. Et nous sommes d'accord. »*

Diminution des allocations chômage

Déjà lourdement taxés, les Canadiens n'auront pas à subir de nouveaux prélèvements cette année. Cependant, Ottawa abolit l'exonération de 100 000 dollars *sur les revenus du capital*, et diminue l'abattement fiscal consenti sur les frais de représentation des entreprises. Le gel des salaires de la fonction publique, imposé il y a deux ans, est prolongé pour deux années. Cette *mesure inclut* le salaire du premier ministre, des membres de son gouvernement, des députés et des sénateurs.

Au chapitre des prestations sociales, en attendant la réforme en profondeur du système de protection sociale que le Canada *doit prochainement entreprendre*, le gouvernement canadien va réaliser des économies de 4,3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années en réduisant les allocations chômage et en faisant passer de dix à douze semaines la durée minimale d'emploi exigée des prestataires. Par contre, la cotisation à l'assurance chômage est légèrement réduite. Le service de l'énorme dette publique – qui dépassera 583 milliards de dollars d'ici deux ans – engloutira à lui seul 41 milliards de dollars, soit le tiers des revenus du Trésor public.

SYLVIANE TRAMIER

(1) Les chiffres sont exprimés en dollars canadiens (un dollar canadien = 4,37 francs).

Sur fond de désaccord entre Américains et Européens

La succession de Jean-Claude Paye à la tête de l'OCDE fait l'objet d'âpres marchandages entre les pays membres

La bataille pour la succession de Jean-Claude Paye au poste de secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a commencé. Plusieurs personnalités ont déjà fait acte de candidature. Alors qu'Américains et Européens sont en désaccord, les vingt-quatre pays membres trancheront, les 7 et 8 juin, lors de la réunion ministérielle de l'organisation.

« Le monde a changé. C'est le moment idéal pour un changement à la tête de l'OCDE. » On ne peut être plus direct. Et ceux qui souhaitent le remplacement de Jean-Claude Paye, en fonction depuis dix ans, ne se gênent pas pour marteler l'argument. Il est vrai que le poste de secrétaire général de l'OCDE n'a jamais été aussi convoité. Or, si M. Paye, candidat à sa propre succession, peut compter sur le soutien du gouvernement français, il lui sera difficile de rallier une majorité sur son nom.

Tout le monde reconnaît pourtant les mérites de ce haut fonctionnaire qui a succédé, en 1984, au Néerlandais Emile Van Lennep. Politesse oblige. *« Un homme d'ouverture »*, selon un ambassadeur européen. *« Il a accompli un travail formidable »*, selon un autre diplomate. Mais *« dix ans, ça suffit »*, clament les Américains. Faute de présenter un candidat, ils soutiennent officiellement le président du Parti libéral canadien, Donald Johnston. Au grand dam des Britanniques, qui auraient souhaité que les Etats-Unis apportent leur appui à la candidature de Nigel Lawson, ancien chancelier de l'Echiquier de Margaret Thatcher. Les Allemands, quant à eux, proposent Lorenz Schomerus, négociateur en chef de l'Allemagne lors du cycle de l'Uruguay. Un homme qui connaît bien l'OCDE, puisqu'il fut président du comité des échanges de l'organisation.

Dissensions européennes

La bataille s'annonce serrée. *« Cela va chauffer dans les prochains mois »*, prédit un ambassadeur européen. *« Nous allons tout droit vers une confrontation politique avec Washington »*, affirme un de ses collègues. L'administration Clinton, tout comme les Britanniques, réclame, en effet, à la tête de l'OCDE un homme politique de poids capable de bien gérer les nouvelles missions de l'organisation (dialogue avec les économies en transition d'Europe centrale et les nouveaux pays industrialisés d'Asie, intégration de nouveaux membres...). Des missions déjà bien entamées par M. Paye, rétorquent ses partisans. Le Mexique doit ainsi devenir prochainement le vingt-cinquième pays membre, et des pourparlers sont en cours avec la Corée du Sud. L'accusation d'*« eurocentrisme »* portée par les Américains est infondée, poursuivent-ils.

Certes, les pays européens sont majoritaires au sein de l'organisme. Mais cela tient à des raisons historiques. Fondée en 1960, l'OCDE a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique chargée de répartir l'aide américaine accordée dans le cadre du plan Marshall.

En fait, les Américains souhaiteraient, selon certains diplomates, utiliser l'OCDE pour imposer un discours économique qui leur soit favorable. L'organisation est, en effet, la seule enceinte internationale où sont abordés les problèmes économiques mondiaux. Les questions commerciales seront de la compétence de la future organisation mondiale du commerce.

Les prochaines semaines vont donner l'occasion à chaque camp de fourbir ses armes. Les Etats-Unis vont tenter de rallier les pays membres non européens, en particulier le Japon, à la cause de Donald Johnston. L'Europe, quant à elle, étale ses dissensions en présentant trois candidats. Les adversaires de M. Lawson ne manquent pas de rappeler qu'il a autrefois critiqué l'OCDE. M. Schomerus, certes, connaît bien l'organisation, mais sa notoriété ne dépasse guère l'Allemagne, entend-on souvent. La France, de son côté, a le désavantage de cumuler déjà de nombreux postes de direction d'organismes internationaux : Michel Camdessus au Fonds monétaire international (FMI), Jacques de Larosière à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et Jacques Delors à la Commission européenne. Il est temps qu'elle cède un peu la place aux autres, fait-on remarquer.

La nomination d'un nouveau secrétaire général de l'OCDE va donc donner lieu à d'âpres marchandages, surtout entre les pays de l'Union européenne. Car la question est liée au problème de la succession de M. Delors. Le Britannique Leon Brittan, le négociateur européen des accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), se verrait bien occuper le siège de président de la Commission. Une perspective qui en effraie plus d'un. Les Européens ont jusqu'à début juin pour trouver un compromis.

ALAIN PUCHAUD

Sans annoncer un relèvement du loyer de l'argent aux Etats-Unis

M. Greenspan cherche à habituer les marchés à un climat de hausse des taux

NEW-YORK

de notre correspondant

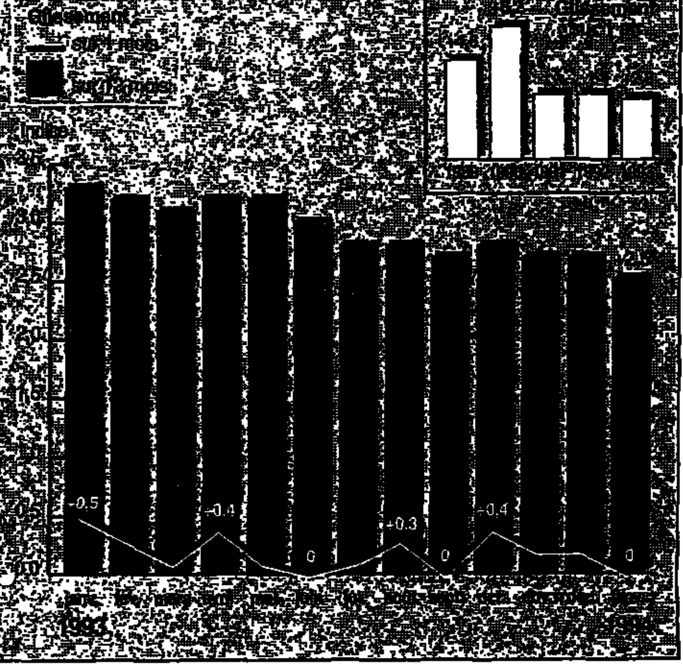
Présentant devant la sous-commission bancaire de la Chambre des représentants, mardi 22 février, la politique monétaire qu'il a menée au cours des six derniers mois, Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine (Fed), s'est exprimé d'une manière très prudente sur les suites qu'il compte donner au relèvement des taux sur les fonds fédéraux, taux portés au début du mois de 3 % à 3,25 %. *« Pour assurer la poursuite d'une croissance régulière, l'histoire nous apprend que les taux réels à court terme devraient plutôt dans l'avenir augmenter que diminuer »*, a déclaré le patron de la Fed.

Répondant aux parlementaires, M. Greenspan a estimé que la hausse récente des taux, court et long, ne devrait pas fortement affecter la croissance américaine. *« Pour autant que l'on puisse en juger, le rythme de la croissance reste intact »*, a-t-il expliqué. Il a réaffirmé que l'institut d'émission devait durcir sa politique monétaire avant que les pressions inflationnistes n'aient eu l'occasion de s'exprimer.

Le président de la Réserve fédérale a enfin estimé que le tremblement de terre en Californie et le grand froid qui a touché, pendant plusieurs semaines, la côte Est du pays avaient pu ralentir la consommation des ménages dans les premiers mois de l'année. La Fed n'a pas modifié pour autant ses prévisions pour 1994, retenant toujours l'hypothèse d'une croissance de la production nationale brute comprise entre 3 % et 3,25 %, avec une hausse des prix tournant autour de 3 % (contre 2,9 % en 1993).

E. I.

Evolution des prix de détail aux Etats-Unis : calme plat



L'accélération de l'activité économique aux Etats-Unis peut faire craindre le retour de tensions inflationnistes. Mais, pour l'heure, les prix de détail font preuve d'une remarquable stabilité. Hors alimentation et énergie, les hausses sur un an se sont ralenties régulièrement depuis le printemps 1993. Les craintes d'une accélération de l'inflation semblent d'autant plus hypothétiques que les entreprises ont tendance à comprimer leurs marges, ce qui se traduit par une très faible hausse des prix à la production. Le 22 février, Bill Clinton a fait savoir que, compte tenu de la bonne maîtrise de l'inflation, les taux d'intérêt à long terme pouvaient être « bien plus bas qu'ils ne le sont actuellement ».

A l'occasion du 1 200e anniversaire de Francfort

M. Mitterrand souligne la responsabilité allemande dans la réussite de l'Union monétaire

« En choisissant Francfort comme siège de la future Banque centrale européenne, nous avons fait un choix porteur d'avenir », a déclaré, mardi 22 février, François Mitterrand, qui s'exprimait lors des cérémonies célébrant le 1 200e anniversaire de la capitale économique et financière de l'Allemagne.

« Pourquoi Francfort, symbole de la puissance monétaire allemande, ne deviendrait-elle pas le symbole de la puissance monétaire de l'Europe ? », a ajouté le président de la République, qui a exalté les perspectives de la monnaie unique européenne. *« La France entend jouer pleinement son rôle dans la perspective de la monnaie unique prévue par le traité d'Union européenne. »*

« Plus que jamais prête »

Devant le chef de l'Etat allemand, Richard von Weizsacker, et plusieurs milliers d'élus, de chefs d'entreprise et de financiers, M. Mitterrand a réaffirmé le bien-fondé du choix des Douze : *« L'Allemagne, à qui nous avons confié le siège de cette future banque, détient une responsabilité particulière pour le succès de cette entreprise. »*

Le même jour, M. Alphandéry déclarait à Bonn devant l'assemblée de la Fédération allemande des chambres d'industrie et de commerce que la France *« était plus que jamais prête, avec l'Allemagne et avec les autres pays qui y seront prêts, à réaliser l'Union monétaire »*, plaidant pour la *« poursuite et le renforcement »* du partenariat franco-allemand. – *(AFP.)*

Succédant à Akio Morita à la tête du Keidanren

Shoichiro Toyoda élu « patron des patrons » japonais

TOKYO

de notre correspondant

Shoichiro Toyoda, patron du groupe automobile Toyota, vient d'être choisi, lundi 7 février, pour présider le Keidanren (Fédération des organisations économiques). Il succédera en mai à Gaishi Hiraiwa. C'est la première fois que le « patron des patrons » japonais vient de l'industrie des biens de consommation, ses prédécesseurs venant tous de l'industrie lourde. Cette perte d'influence de productions à l'origine de l'expansion japonaise dans les années 60 et 70, avait déjà été entérinée lorsque le Keidanren avait officieusement choisi le président de Sony, Akio Morita, pour succéder à M. Hiraiwa. Victime, le 30 novembre, d'une hémorragie cérébrale, M. Morita ne devrait pas reprendre une vie active.

M. Toyoda, qui n'a pas le charisme de certains grands patrons du « Japon battant », n'a pas non plus la « visibilité » internationale du « globe-trotter » Morita. C'est un homme réservé et prudent. Fils du fondateur de l'entreprise automobile, et petit-fils du « roi des inventeurs » qui fonda un groupe alors spécialisé dans les machines à tisser, ingénieur de formation, il est devenu président de Toyota en 1982. Dix ans plus tard, il succéda à son oncle, Eiji Toyoda, au poste de président du conseil d'administration.

Des deux tâches qui l'attendent, la première est de redonner à l'économie nippone sa compétitivité. Priorité sera donnée à la restructuration industrielle en cherchant à contenir une tendance, alarmante pour certains, à la désindustrialisation entraînée par une délocalisation accélérée de la production dans le reste de la région. M. Toyoda devra aussi s'attaquer au « serpent de mer » de la déréglementation. En matière internationale, le Keidanren adoptera un profil bas, M. Toyoda ayant peu d'expérience en ce domaine et l'automobile étant un secteur sensible étant donné son poids dans l'excédent commercial nippon.

La seconde tâche du nouveau dirigeant sera de situer la Fédération par rapport au monde politique. Dans le passé, elle a été l'intermédiaire par lequel passait une partie des fonds des entreprises destinés aux caisses du Parti libéral-démocrate. La réforme politique, laborieusement adoptée fin janvier, ne remédiera vraisemblablement pas à ce travers de la politique nippone, mais elle contraindra à réorganiser les réseaux, au moment où la presse incite le Keidanren à conserver ses distances et à se concentrer sur la politique industrielle.

Ph. P.

GATT : discussions sino-américaines sur une réadmission de la Chine au GATT. – Les gouvernements chinois et américain ont entamé à Pékin, lundi 21 février, une huitième série de discussions sur la demande chinoise de réintégrer le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Pékin attache une grande importance à ces négociations avant la seizième réunion du groupe de travail du GATT sur la Chine, qui doit se tenir, en mars prochain, à Genève. La Chine avait été l'un des membres fondateurs du GATT au lendemain de la seconde guerre mondiale, mais s'était retirée de l'organisation en 1950.

L'aménagement de l'espace rural

Quand l'hésitation des banques met en péril un projet de création d'entreprise dans la région nantaise

NANTES

de notre correspondant

Il y a loin de la coupe aux lèvres. Un chef d'entreprise est en train d'en faire l'expérience en Loire-Atlantique. Olivier Garban, ex-directeur commercial à Saint-Gobain, qui souhaite implanter une usine de fabrication de laine de verre à Saint-Mars-la-Jaille, petite commune du nord du département, se voit stoppé dans son projet par l'hésitation des banques. Motif : en cas d'échec de l'entreprise, la revente des bâtiments sera quasiment impossible, ou, en tout cas, beaucoup plus difficile qu'en agglomération.

Le projet est pourtant au point, le dossier financier de 80 millions de francs parfaitement bouclé par l'apport de capitaux propres, de crédits bancaires et d'aides publiques (notamment 3,5 millions de francs accordés par la DATAR). Reste à financer le bâtiment lui-même, et c'est là que le bât blesse : malgré la garantie apportée par le SIVOM de Saint-Mars-la-Jaille, à hauteur de 3 millions de francs, les sociétés de crédit-bail se font tirer l'oreille pour apporter les 5 à 7 millions de francs restants.

Pour le CODELA – Comité d'expansion économique de Loire-Atlantique –, qui s'est occupé du dossier, c'est d'autant plus décevant que l'entreprise a déjà ses clients. Alors que 40 000 des 340 000 tonnes annuelles du marché de la laine de verre en France sont importées, des distributeurs de matériaux se sont déclarés intéressés. En outre, explique Evelyne Bocquenet, directrice du CODELA, *«la relance du bâtiment en France ne peut qu'augmenter encore les débouchés»*. Pas de raison donc, *a priori*, d'envisager l'échec. Et quand bien même! *«Si l'on veut faire de l'aménagement du territoire*, s'emporte le sénateur et maire de Saint-Mars-la-Jaille, Charles-Henri de Cossé-Brissac, par ailleurs président du conseil général, *il faut accepter de prendre des risques! C'est valable pour les pouvoirs publics et c'est valable pour le service bancaire.»*

Question de principe, d'abord, mais aussi question de survie, sans doute, pour la commune, car la SIFO (Société industrielle des fibres de l'Ouest) fait la promesse de soixante-dix emplois tout de suite, d'une centaine dans les trois ans. Des emplois qui pourraient finir par profiter à l'agglomération nantaise au train où vont les choses, car l'entrepreneur, Olivier Garban, a prévenu : si, dans les semaines qui viennent, aucune solution n'est trouvée, il devra se relocaliser en zone urbaine. Vous avez dit aménagement du territoire?

YVES DECAEN

Sans remettre en cause la fermeture à terme des mines de charbon

Gérard Longuet veut rassurer les mineurs

Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, devait rencontrer, mercredi 23 février en fin d'après-midi, les fédérations syndicales de mineurs et leur présenter les conclusions du rapport réalisé par Jean Thiéblemont, ancien préfet du Tarn, sur l'évolution des exploitations charbonnières. A court terme, il pourrait reconsidérer à la baisse les suppressions de postes, par départ volontaire, prévues pour 1994. Mais, à moyen et long terme, le déclin inéluctable du charbon français ne sera pas remis en question.

La plupart des sites miniers ne fermeront pas avant 2005. Telle est l'une des principales décisions que Gérard Longuet devrait réaffirmer aux fédérations syndicales de mineurs, réunies au ministère de l'industrie mercredi 23 février à Paris. Avec l'annonce de la fermeture anticipée de deux sites, La Mure (Isère) et Carmaux (Tarn), l'inquiétude allait croissant chez les mineurs de charbon. Les violentes manifestations de mineurs des Houillères de Lorraine en novembre et décembre 1993 en furent l'expression. Elles avaient incité le ministre de l'industrie à demander, en décembre 1993, à l'ancien préfet du Tarn Jean Thiéblemont un rapport sur l'évolution sociale, technique et financière de l'industrie charbonnière.

Les conclusions, qui seront rendues publiques jeudi 24 février, ne devraient pas remettre en cause la fermeture à terme de toutes les mines de charbon situées sur le territoire nationale. Mais celles qui fermeront avant 2005 seront des exceptions. Il s'agira du site de La Mure, qui emploie 300 mineurs et dont les pertes se sont élevées à 80 millions de francs en 1993, et de celui de Carmaux, dont les pertes sont supérieures à la masse salariale. Gérard Longuet tentera de rassurer ses interlocuteurs en présentant les mesures de reconversion envisagées, dans des entreprises publiques en particulier. EDF devrait ainsi embaucher 200 anciens mineurs en 1994. Des mesures du même type sont à l'étude avec La Poste.

A court terme, M. Longuet pourrait revoir à la baisse certaines suppressions de postes prévues pour 1994, qui s'élevaient à 700 pour les Houillères du bassin de Lorraine (qui emploie 13 000 personnes) et à 351 pour celles du bassin du Centre et du Midi (Carmaux, La Mure et Gardanne), qui emploient 3 000 mineurs. D'ici à 2005, la plupart des mineurs auront bénéficié de *« mesures d'âge »* accordées aux mineurs de plus de quarante-cinq ans et ayant plus de vingt-cinq ans d'ancienneté. Les problèmes de reconversion devraient porter sur 3 000 personnes.

Mais la fermeture inéluctable des mines françaises de charbon ne devrait pas être remise en cause. Le choix du nucléaire a en effet réduit les besoins en charbon – la consommation a baissé de près de 40 % entre 1982 et 1992 – et le coût du charbon importé (200 francs la tonne rendue dans un port français) est bien inférieur à celui du charbon extrait en France (500 francs la tonne). En rythme de croisière, les importations représentent environ les deux tiers de la consommation française (30 millions de tonnes en 1993). Les trois quarts de ces importations viennent d'Amérique du Nord et d'Australie, le quart restant de Colombie, de Chine et d'Afrique du Sud. Cette politique de fermeture de puits est partagée par les trois autres pays charbonniers les plus importants d'Europe, à savoir la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Espagne.

A. K.

«L'excédent commercial français en 1993 est une réussite fantastique»

souligne le ministre de l'industrie

L'excédent commercial de 87 milliards de francs enregistré par la France en 1993 (*le Monde* du 23 février) *«est une réussite fantastique due à nos entreprises»*, a déclaré, mardi 22 février, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, qui s'est félicité des *«victoires»* remportées par l'industrie française sur *«des marchés difficiles»*. Le ministre a toutefois indiqué qu'il fallait rester *«lucide»* dans la mesure où l'excédent de 1993 était dû notamment à une baisse des importations, prouvant *«que les Français sont encore un peu prudents dans leur consommation de produits d'importation»*. L'excédent est aussi dû à une bonne tenue des exportations : *«C'est un élément positif qui montre qu'il y a eu des gains de parts de marché pour l'industrie française»*, a ajouté M. Longuet.

REPÈRES

AUTOMOBILE

Production en baisse de 13,5 % au Japon en janvier

La production automobile au Japon est en baisse pour le seizième mois consécutif. Avec 772 858 unités, elle a chuté de 13,5 % en janvier, par rapport à la même période de 1993, a annoncé, mardi 22 février, l'Association japonaise des constructeurs automobiles. C'est la première fois depuis la deuxième guerre mondiale que ce déclin est supérieur à 10 % pendant cinq mois d'affilée, a souligné l'association, qui attribue cette mauvaise performance à une baisse de 3,6 % de la demande intérieure et à une baisse des exportations, estimée à 26 % et liée aux délocalisations des constructeurs automobiles, qui produisent de plus en plus à l'étranger. La production de voitures s'est montée à 591 391 unités, en baisse de 12,2 %. La production de camions a chuté de 17,8 %, à 177 916 unités, et la production de bus a baissé de 6,7 %, à 3 551 unités. D'autre part, la production de motos a chuté de 14,1 %.

Mercedes-Benz et Swatch s'associent

Mercedes-Benz a annoncé, mardi 23 février, qu'il allait collaborer avec la Société suisse de microélectronique et d'horlogerie (SMH), la firme des célèbres montres Swatch, pour construire une nouvelle petite voiture urbaine. SMH, dirigée par Nicholas Hayek, devait initialement collaborer sur ce projet avec Volkswagen, mais la firme de Wolfsburg s'était désistée, en janvier 1993, en raison de ses difficultés financières.

Un prototype de la mini-voiture pourrait être présenté le mois prochain au Salon automobile de Genève. La durée de développement du modèle sera inférieure à trois ans, a précisé le porte-parole de Mercedes. Une société commune pourrait être créée par les deux firmes. La décision en sera prise en mars.

Le nouveau modèle sera une voiture écologique destinée aux grandes agglomérations, plus petite que la classe A, dont un prototype avait été présenté à Francfort cet automne et qui devrait apparaître sur le marché en 1997. La Swatch Mercedes, dont ni le nom ni la marque ne sont arrêtés, devrait être un véhicule à deux places mû par un moteur électrique. Des moteurs essence et diesel ne sont pas exclus.

SOCIAL

Grève «illimitée» chez Rank Xerox France

La filiale française du groupe américain Rank Xerox fait face à son premier conflit social d'envergure. La grève «illimitée», lancée à l'appel de l'intersyndicale (CFE-CGC, CFDT, CGT, CFTC, FO), a été plutôt bien suivie, mardi 22 février, surtout en province, avec des taux de participation allant de 20 % à 80 %. Les syndicats ont appelé à la reconduction du mouvement mercredi 23 février. A l'origine du contentieux se trouve un plan d'adaptation des effectifs présenté par la direction le 21 janvier. Ce plan prévoit la suppression de 478 postes en 1994 et 1995 (dont 60 % la première année), soit un peu plus de 12 % des effectifs de la filiale française, alors que ses bénéfices se sont élevés à 152 millions de francs en 1993 pour un chiffre d'affaires de 4,195 milliards de francs. Les syndicats s'opposent à toute réduction d'effectifs, mais proposent une diminution du temps de travail combinée avec des réductions de salaires proportionnelles.

EN BREF

UNEDIC : les partenaires sociaux signent l'accord sur le temps réduit indemnisé de longue durée. – Le CNPF, la CGPME et quatre organisations syndicales (FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC) ont signé, mardi 22 février, l'accord qui permet la mise en place du dispositif de *«temps réduit indemnisé de longue durée»* (TRILD), financé en partie par l'UNEDIC. Les partenaires sociaux ont accepté d'intervenir à hauteur de 10 francs par heure et par salarié pour compléter l'allocation qui sera versée pendant 500 heures, au-delà du contingent de 700 heures pris en charge par le chômage partiel (*le Monde* du 17 janvier).

PÊCHE : augmentation de la production de 23 % au Pérou. – Quelque 8,5 millions de tonnes de poisson ont été pêchées au Pérou en 1993, soit une hausse de 23 % par rapport à 1992, a annoncé lundi 21 février à Lima le ministère péruvien des pêches. Le volume de pêche, a-t-on précisé de même source, était resté stable pendant les cinq années précédentes, à 6,5 millions de tonnes. – *(AFP.)*

RUSSIE : la compagnie gazière Gazprom devrait être bientôt privatisée. – Le gouvernement russe a annoncé, lundi 21 février, que la compagnie nationale de production de gaz, Gazprom, allait être privatisée mais qu'aucune firme étrangère, ni aucune compagnie privée russe, ne pourra devenir actionnaire. Le capital de Gazprom sera partagé entre l'Etat, qui conservera 40 % du capital (estimé à 1 milliard de francs), la direction actuelle de la firme et ses employés. La part de l'État pourra toutefois être cédée au bout de trois ans, selon l'agence de presse Interfax. Gazprom, dont l'actuel premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, fut des années durant le patron, est l'une des rares grandes entreprises russes performantes. Sur les 617 milliards de mètres cubes de gaz produits par la Russie, Gazprom en a produit l'an passé 577 milliards. – *(AFP.)*



VIE DES ENTREPRISES

Encouragé par le gouvernement

Le groupe espagnol Pescanova reprend le premier armement de pêche français

LORIENT

de notre correspondant

Une semaine après la fin du conflit de la pêche, le gouvernement a donné son accord, mardi 22 février, à la reprise de Jégo-Quéré, le premier armement de pêche français, basé à Lorient (Morbihan) par le puissant groupe espagnol Pescanova, dont le siège est à Vigo. Depuis près d'un an, le CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) étudiait une solution viable pour le maintien à flot de l'armement, dont l'endettement dépassait 200 millions de francs. En novembre, une solution de reprise de dernière minute était proposée par quatre armements bretons.

« Cette seconde solution conduisait à la vente « par appartement » et ne défendait pas les intérêts du port de Lorient », observe Jean-Yves Le Drian, maire (PS) de la ville, ancien secrétaire d'Etat à la mer dans le gouvernement de Mme Cresson et qui, au printemps 1993, avait pris contact avec le groupe espagnol. Celui qui fut l'initiateur de la réforme des dockers et qui a confié la gestion du port de pêche à une société d'économie mixte offensive au plan commercial estime qu'avec cette troisième étape *« les horizons sont dégagés avec la présence d'un grand groupe industriel qui a une stratégie de développement en Europe du Nord à partir de Lorient »*. Un avis que ne partage pas le député du Finistère Louis Le Pensec, ancien ministre (PS) de la mer, pour lequel *« le gouvernement n'a jamais mis sérieusement à l'examen une solution française »*.

Pescanova, présent aussi en Afrique du Sud, Australie et Amérique du Sud, emploie près de 3 000 personnes, principalement dans la pêche et la transformation du poisson et, plus dernièrement, dans des activités de surgélation de légumes et de plats cuisinés. Ses navires ont pêché, en 1993, 150 000 tonnes de poisson, réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2,5 milliards de francs et un bénéfice évalué à 290 millions de francs, soit cinq fois celui de 1992.

Pescanova s'est engagé à répondre aux trois objectifs fixés par les pouvoirs publics français : assurer l'intégrité et la pérennité du groupe Jégo-Quéré, sauvegarder le maximum des 256 emplois, dont 216 marins, et, enfin, soutenir l'activité du port de Lorient. Les pouvoirs publics ont décidé d'accompagner l'opération par des aides de 55 millions de francs.

L'armement Jégo-Quéré, créé et dirigé par Jean-Maurice Besnard, soixante-quatre ans, un ancien mousse de la pêche au thon devenu patron charismatique d'entreprise, représente 18 270 tonnes de poisson pêché en 1993, un chiffre de 164 millions de francs, une flotte de 17 chalutiers, dont 9 gros navires de 55 à 59 mètres, 8 de 30 à 35 mètres, trois thoniers basés à Abidjan et 3 bateaux congélateurs basés à Conakry. Pour se dégager des coûts élevés du débarquement du poisson sur les quais de Kéroman, Jean-Maurice Besnard a mis en place, il y a deux ans, un système de « base avancée » en Ecosse. Débarqué à Lochinver et Milford-Haven, le poisson est rapatrié à Lorient par camions et car-ferries.

MICHEL LE HEBEL

A propos d'irrégularités comptables

Des pêcheurs de Saint-Jean-de-Luz contestent leur organisation professionnelle

BAYONNE

de notre correspondant

Depuis plus d'une semaine, l'épreuve de force est engagée chez les pêcheurs de Saint-Jean-de-Luz. Au centre du différend, l'Organisation des producteurs (OP) de Ciboure et Saint-Jean-de-Luz, une structure qu'un audit vient de passer au crible : tant son fonctionnement que les méthodes comptables employées laisseraient à désirer.

Chargée notamment de soutenir les cours à la criée de Saint-Jean-de-Luz, l'organisation des producteurs retire du poisson de la vente lorsque les prix sont trop bas et elle garantit un paiement minimum aux équipages. A cet effet, plusieurs caisses existent, selon les catégories de pêcheurs : petits bateaux, chalutiers, pêche au filet... Faute d'obtenir les informations demandées sur la gestion de leur propre caisse par l'OP, les patrons de chalutiers ont demandé à l'automne dernier un audit sur cet organisme.

Ses conclusions, rendues en pleine crise de la pêche, commencent à filtrer : elles accroissent la fièvre au sein d'une profession en pleine mutation. Certains professionnels – les chalutiers de haute mer – critiquent vertement les irrégularités qui auraient été commises. L'OP et les autres catégories se réfugient dans le silence en arguant de la confidentialité de cette étude.

L'Organisation de producteurs n'a pas tenu d'assemblée générale depuis le 28 juin 1982 et sa comptabilité rend songeur. Ainsi, *l'audit aurait-il fait apparaître* des dépenses sans justificatif, des sommes versées pour payer des salaires d'un syndicat de marins, d'importants retraits en espèces ou encore l'achat de vignettes pour automobiles alors que l'OP ne possède aucun véhicule en propre. Les patrons de chalutiers estiment à plus d'un million de francs le préjudice.

Ces révélations s'ajoutent à des frictions déjà anciennes et les chalutiers demandent à présent au ministère de la pêche que l'agrément soit retiré à l'organisation des producteurs. Une première tentative de conciliation a échoué, les chalutiers souhaitant un nouvel organisme composé en fonction du poids du chiffre d'affaires des différentes catégories de professionnels et non plus selon le principe coopératif « Un homme, une voix ». Passant aux actes, depuis le 15 février, ils débarquent leur poisson à Hendaye, mettant ainsi les pouvoirs publics au pied du mur.

MICHEL GARICOIX

AUTOMOBILE



306 Peugeot cabriolet : une machine à séduction

Peugeot présentera début mars à Genève son cabriolet 306, la cerise en quelque sorte posée sur le gâteau que constitue désormais, avec ses 260 000 véhicules vendus en un an et ses 2100 voitures fabriquées par jour, la gamme de moyen format proposée par la marque au lion. Pour l'heure, cette décapotable sans arceau qui ne laissera personne indifférent dévore des centaines de kilomètres d'endurance entre Akaba et Petra et le long de la mer Rouge, histoire de rouler en plein air sous un ciel lumineux et sur des routes désertes.

La cabriolet 306 est un véhicule à trois volumes, c'est-à-dire qu'un coffre à bagages est séparé de l'habitacle. A ce titre, s'il préfigure un modèle tri-corps à venir dans la gamme, la silhouette est fort différente de celle de la berline, tout en gardant l'empreinte du modèle original. Ce style a été défini par Pininfarina.

Pour une part importante, la fabrication de cette variante très spéciale de la 306 est assurée dans le centre de production du carrossier italien, à Grugliastro et dans les ateliers de Saint-Giorgio, à partir d'éléments fournis par l'usine de Poissy. C'est d'ailleurs à Poissy que retournent ensuite les véhicules transformés en cabriolets, capote et peintures comprises, pour recevoir les mécaniques, les sièges et le réservoir de carburant, avant d'être livrés aux concessionnaires. Si, pour l'essentiel, on retrouve à bord l'ambiance, les équipements et le comportement général des berlines, le cabriolet 306 s'en différencie à divers niveaux. D'abord dans les dimensions : diminution de l'empattement (– 4 cm), longueur totale supérieure de 15 cm (4,14 m), porte-à-faux arrière augmenté de 18,9 cm. Ensuite dans le renforcement de la rigidité du plancher et des structures, car, sans un arceau, le cabriolet réclame aux points de torsion habituels des mesures exceptionnelles. De fait, à la route, si l'on sent parfois le poids qu'ont entraîné les transformations de la voiture par rapport à une 306 d'origine (+ 73 kg), aucune vibration inacceptable n'apparaît à haute vitesse et sur revêtement routier douteux, tant dans la direction que dans les différentes parties de la carrosserie ou du plancher.

Deux moteurs sont disponibles. L'un, de 1761 cm³ (7 CV en boîte mécanique, 8 CV en boîte automatique, pour 103 ch-74 kW), apparaît suffisant pour un cabriolet qui ne demande pas de performances exceptionnelles pour plaire ; l'autre, de 1 998 cm³ (10 CV pour 123 ch-89 kW sans boîte automatique), est beaucoup plus nerveux et son souffle évite les maniements de boîte trop fréquents. Les consommations sont comparables sur les deux motorisations (entre 6,5 litres et 11 litres selon l'allure).

Mais, pour beaucoup, le principal dans un cabriolet c'est, tout de même, la capote. Ici, elle participe, montée, à l'élégante ligne générale de la voiture et laisse imaginer la silhouette future que lui donnera un hard-top à venir en décembre (en option), c'est-à-dire celle d'un coupé. A commande électro-hydraulique sur la version 2 litres et manuelle sur la 1,8 litre (ou option), ce toit de toile à lunette arrière souple et démontable s'escamote sans effort dans une trappe métallique située en avant du coffre.

Si la 306 cabriolet apparaît bien comme la machine automobile la plus séduisante de la production européenne actuelle, il reste à savoir quelle place cette lionne de l'année pourra prendre sur un marché très spécial (125 000 voitures en 1992, dont 12 140 en France) que la morosité a quelque peu refroidi (– 15 % en 1993) et malgré le soleil qui s'annonce.

CLAUDE LAMOTTE

▶ Prix : 136 000 F et 166 000 F. *Options* : ABS : 8 650 F, réfrigération : 9 650 F, capote électrique sur le 1,8 litre : 8 000 F.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

AUDIT

EURO DISNEY : un rapport incomplet. – Des précisions feraient défaut dans l'audit remis par KPMG au comité conjoint des banques créancières d'Euro Disney (*le Monde* du 23 février), ont souligné des proches du dossier. *« Des éléments manquent sur le financement des études du deuxième parc dont la réalisation a été reportée. Le montant des attractions s'avère particulièrement élevé*, indiquent-ils. *Et nous nous demandons si Walt Disney n'a pas fait de belles plus-values sur ces prestations. Par ailleurs, il est difficile d'apprécier dans la répartition des charges d'entretien ce qui dépend du parc de loisirs ou de la partie hôtelière. »* Euro Disney se refusait, mercredi 22 février, à tout commentaire.

EMPLOI

ASTÉRIX embauche 600 saisonniers. – La direction du parc de loisirs Astérix, installé à Plailly (Oise), a annoncé, mardi 22 février, qu'elle s'apprêtait à recruter 600 saisonniers sous contrat à temps plein ou à temps partiel d'une durée de deux à huit mois. La campagne de recrutement, vise à pourvoir des postes dans la restauration, la vente, l'accueil et l'animation des attractions.

***RENAULT* prévoit le recrutement de 200 jeunes contre 400 préretraites à mi-temps.** – La direction de Renault a présenté, mardi 22 février, au comité central d'entreprise un projet de convention permettant le recrutement en 1994 de 200 jeunes à temps plein, en contrepartie de la mise en place de 400 préretraites progressives (à mi-temps). Les jeunes, recrutés en coopération avec l'ANPE, seront en priorité des demandeurs d'emploi de moins de trente ans, RMIstes et chômeurs de longue durée. Ce projet de convention est la suite du « Plan jeunes » engagé depuis 1992 *qui s'est déjà traduit par le départ* en préretraite progressive de 1 100 salariés de Renault et le recrutement de 550 jeunes.

CRISES

IBM : 1 800 licenciements aux Etats-Unis. – IBM, premier constructeur informatique mondial, a annoncé récemment qu'il allait licencier 1 825 de ses employés dans l'Etat de New York et au Texas, dans le cadre du plan de réduction d'effectifs annoncé en juillet 1993. Sur ces 1 825 personnes, 625 ont déjà reçu leur avis de licenciement et 1 200 le recevront dans les prochains jours. IBM avait annoncé en juillet 1993 la suppression de 35 000 emplois avant la fin de 1994. Un porte-parole d'IBM a précisé que tous les employés licenciés pourront être candidats à d'autres postes mais, a-t-il ajouté, *« il n'y a pas beaucoup de postes disponibles et nous sommes certains que des licenciements sont inévitables »*. IBM avait procédé en 1993 à ses premiers licenciements depuis sa fondation en 1914. Mais 90 % des 46 000 personnes qui ont quitté IBM l'an dernier ont profité de programmes de départ volontaire. *Dans les trois dernières années*, IBM a supprimé 80 000 emplois. La firme prévoit que son personnel passera à 225 000 à la fin de 1994, contre un maximum de 406 000 à la fin de 1985.

***PEUGEOT* : quatre nouvelles journées de chômage partiel à Poissy.** – La direction de l'usine Peugeot de Poissy (Yvelines) a annoncé, lundi 21 février au cours d'une réunion du comité d'entreprise, que le personnel de cet établissement sera mis en chômage partiel durant quatre jours en mars. L'usine assure la moitié de la production de la 306, soit 1 133 véhicules par jour.

ALLIANCE

RHÔNE-POULENC et SNIA (FIAT) vont regrouper leurs plastiques techniques. – Les groupes français Rhône-Poulenc et italien Caffaro (Snia BPD) ont annoncé, mardi 22 février, qu'ils projetaient de regrouper leurs activités mondiales dans le domaine des plastiques techniques et de *« devenir ainsi un des premiers producteurs européens »*. A cet effet, une société commune, détenue à parité et appelée Nyltech, devrait être constituée par les deux groupes avec un chiffre d'affaires estimé sur la base de 1993 de 1,2 milliard de francs, selon un communiqué publié par Rhône-Poulenc. La société, qui emploierait 800 personnes, recevrait de Caffaro et de Rhône-Poulenc Fibres et Polymères les unités de production et les centres techniques spécialisés dans les plastiques techniques.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 23 février ↑ La reprise se confirme

Confirmant la reprise enregistrée la veille, la Bourse de Paris abordait la séance du mercredi 23 février sous de bons auspices, la tendance étant ferme dans un marché actif. En hausse de 1,12 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,83 %. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'appréciaient en moyenne de 0,86 % à 2 245,89 points.

Cherchant toujours sa voie après les vives baisses des marchés obligataires, la Bourse de Paris retrouvait donc du tonus après l'accueil plutôt favorable aux Etats-Unis des propos du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan.

Le MATIF poursuivait sa reprise mercredi après la légère détente des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis revenus à 6,58 % contre 6,62 %. En revanche les taux à court terme américains sont au plus haut depuis vingt mois. M. Alan Greenspan, qui a constaté que l'économie américaine se portait bien, a néanmoins indiqué qu'à long terme un taux d'inflation de 3 % n'était pas supportable. Pour lui, les taux d'intérêt réels à court terme vont donc progresser tôt ou tard. Cette perspective avait provoqué des remous en Europe, où la baisse des taux est jugée indispensable pour donner un coup d'accélérateur aux économies.

En France, les frémissements de reprise constatée en janvier demandent confirmation, indiquaient les gestionnaires. Ces derniers estimaient que ces bons indices de janvier (hausse de 28,2 % des mises en chantier et de 0,9 % de la consommation des produits manufacturés) sont largement dans les cours.

Du côté des valeurs, les échanges étaient encore très importants sur le titre Elf Aquitaine avec 947 000 pièces échangées.

NEW-YORK, 22 février, ↑ Reprise

Wall Street a gagné du terrain mardi, tirée par la bonne performance des entreprises de services publics (téléphone, électricité...), alors que les déclarations d'Alan Greenspan devant le Congrès avaient été largement anticipées par le marché. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 911,66 points, en hausse de 24,20 points, soit une avance de 0,62 %. Quelque 272 millions de titres ont été échangés. Les hausses ont dépassé les baisses : 1 141 contre 1 003 alors que 613 actions sont restées inchangées.

Les déclarations du président de la Réserve fédérale (Fed) sur la possibilité d'une hausse des taux d'intérêt à court terme avaient été largement anticipées par les investisseurs, a commenté Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities.

La Bourse new-yorkaise a surtout bénéficié d'une remontée des valeurs des services publics, considérées comme survendues par un nombre croissant de détenteurs de capitaux, a observé Mme Zagorski. « Mais le marché dans son ensemble n'a pas suivi la performance du principal indicateur », a précisé cette analyste. Le marché obligataire s'est ressaisi après avoir subi des pertes initiales sous l'effet de l'intervention de M. Greenspan. Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans a reculé à 6,58 % contre 6,62 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 18 février	Cours du 22 février
Alcoa	78 1/8	77
Allied Signal Inc.	78 1/8	79 1/8
American Express	29 1/2	30 1/4
ATT	53 5/8	53 1/2
Bethlehem Steel	22 3/4	22 5/8
Boeing	47 1/2	47 1/2
Caterpillar Inc.	108 1/8	110 5/8
Chevron	88	88 7/8
Coca-Cola	41 1/2	42 3/8
Disney Corp.	45 3/8	48
Du Pont de Nemours	54 7/8	54 3/4
Eastman Kodak	42 3/8	42
Exxon	66 1/4	66 5/8
General Electric	108	107 7/8
General Motors	59 5/8	59 3/4
Goodyear Tyre	46 5/8	46 1/4
IBM	52 1/2	53 3/8
International Paper	74 5/8	74 1/2
McDonnell Douglas	120 1/8	122 1/8
Merck and Co	32 7/8	32 7/8
Minnesota Mining	105	107 3/4
Morgan (J.P.)	68	68 3/4
Philip Morris	52 7/8	58 1/4
Procter Gamble	57 3/8	58 7/8
Sears Roeb. and Co.	46 7/8	47 1/4
Texaco	65 3/8	66 3/4
Union Carbide	25 1/8	25 1/4
United Tech.	69 5/8	69 1/4
Westinghouse El.	14 5/8	14 3/4
Woolworth	24 1/4	23 7/8

LONDRES, 22 février, ↓ Nouveau recul

Après deux séances de baisse sensible, les valeurs ont continué à reculer mardi 22 février à la Bourse de Londres, les opérateurs réagissant nerveusement aux incertitudes liées au marché obligataire et à l'évolution des taux d'intérêt américains. L'indice Footsie des cent *grandes valeurs a perdu 16,6 points à* 3 333,70 points, soit un recul de 0,5 %. Environ 618,8 millions d'actions ont été échangées contre 506,3 millions la veille.

Les opérateurs sont restés circonspects après les déclarations du président *de la Réserve fédérale, Alan Greenspan*, devant le Congrès américain et la publication du rapport des « six sages » du Trésor britannique qui ont indiqué que les taux d'intérêt pouvaient tout aussi *bien monter que descendre. Les investisseurs* se sont montrés par ailleurs un peu déçus par les résultats annoncés par de grands groupes britanniques, et notamment par des augmentations de dividende moins fortes que prévues.

VALEURS	Cours du 21 février	Cours du 22 février
Allied Lyons	6,09	6,03
BP	3,64	3,67
BTR	3,67	3,72
Cadbury	5,15	5,15
Glaxo	6,78	6,75
GUS	6,30	6,12
ICI	7,58	7,46
Reuters	20,84	20,65
RTZ	8,18	8,13
Shell	7,20	7,16
Unilever	12,03	11,69

TOKYO, 23 février ↓ Mitigée

La Bourse de Tokyo a connu une séance incertaine mercredi 23 février, l'indice Nikkei perdant 0,80 point à 19 341,83 points tandis que l'indice TOPIX, à plus large base de calcul, progressait de 5,68 points à *1 577,85 points. Le volume des* échanges s'est réduit à environ 270 millions de titres contre 325 millions la veille.

Selon les courtiers, les investisseurs se sont montrés prudents avant la réunion samedi à Francfort des ministres *des Finances et des gouverneurs de* banques centrales du G7. Les intervenants étaient également préoccupés par le taux de change du yen qui s'est fortement apprécié mercredi par rapport au dollar à 104,65 yens. Selon la presse, la Banque du Japon est intervenue mercredi sur le marché des changes afin de prévenir une nouvelle hausse de la monnaie japonaise.

VALEURS	Cours du 22 février	Cours du 23 février
Bridgestone	1 420	1 430
Canon	1 620	1 620
Fuji Bank	2 170	2 200
Honda Motors	1 690	1 700
Matsushita Electric	1 690	1 700
Mitsubishi Heavy	668	679
Sony Corp.	6 110	6 140
Toyota Motors	1 900	1 900

CHANGES

Dollar : 5,8703 F ↓

Mercredi 23 février, le deutschemark était pratiquement inchangé à 3,3990 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,3981 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar se repliait à 5,8703 francs, contre 5,8865 francs mardi soir (cours BdF).

FRANCFORT	22 fév.	23 fév.
Dollar (en DM)	1,7265	1,7253
TOKYO	**22 fév.**	**23 fév.**
Dollar (en yens)	105,95	104,65

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (23 fév.) ...... 6 5/16 % - 6 7/16 %
New-York (22 fév.) ...... 3 5/16 %

BOURSES

PARIS

	21 fév.	22 fév.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 215,20	2 226,73
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 550,91	1 558,88
Indice SBF 250	1 500,40	1 506,61

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	18 fév.	22 fév.
Industrielles	3 887,46	3 911,66

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	21 fév.	22 fév.
100 valeurs	3 350,30	3 333,70
30 valeurs	2 585,30	2 576

FRANCFORT

	21 fév.	22 fév.
Dax	2 119,53	2 107,62

TOKYO

	22 fév.	23 fév.
Nikkei Dow Jones	19 342,63	19 341,83
Indice général	1 572,17	1 577,85

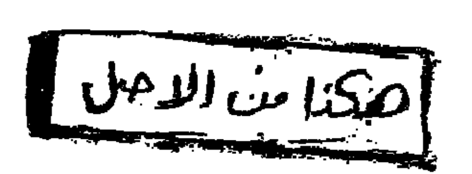
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8620	5,8640	5,8985	5,9025
Yen (100)	5,5865	5,5907	5,6395	5,6463
Ecu	6,5842	6,5894	6,5797	6,5879
Deutschemark	3,3990	3,4000	3,4005	3,4030
Franc suisse	4,0449	4,0492	4,0644	4,0706
Lire italienne (1000)	3,4887	3,4921	3,4709	3,4764
Livre sterling	8,6745	8,6805	8,6960	8,7060
Peseta (100)	4,1746	4,1791	4,1486	4,1560

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8	3 3/4	3 7/8
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 3/16	2 5/16	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 5/16	6 7/16	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6 1/16	6 3/16	5 13/16	5 15/16	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 1/8	4 1/4	4	4 1/8	3 15/16	4 1/16
Lire italienne (1000)	8	8 1/4	8	8 1/4	8	8 1/4
Livre sterling	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16	5 1/16	5 3/16
Peseta (100)	8 5/8	8 7/8	8 7/16	8 11/16	8 1/4	8 1/2
Franc français	6 3/16	6 5/16	6 1/16	6 3/16	5 15/16	6 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER

Liquidation : 24 mars
Taux de report : 6,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,87 % (2246,12)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 22 février

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 22/02	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8715	5,8885	5,80	6,10
Ecu	6,5830	6,5870	....	....
Allemagne (100 dm)	340,0800	339,8100	328	351
Belgique (100 F)	16,5115	16,5085	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303,0800	302,7700	292	313
Italie (1000 lires)	3,5035	3,4990	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	86,9700	87,0600	83	91
Irlande (1 iep)	8,3225	8,3395	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,8675	8,8895	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,3470	2,3510	2,85	3,35
Suisse (100 f)	403,6800	404,7100	391	413
Suède (100 krs)	73,7500	74,0100	69	78
Norvège (100 k)	78,5800	78,5900	74	83
Autriche (100 sch)	48,3650	48,3210	46,90	49,90
Espagne (100 pes)	4,1685	4,1770	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3500	3,3500	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3801	4,3815	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,5340	5,5717	5,67	5,82

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 22/02
Or fin (kilo en barre)	71500	71500
Or fin (en lingot)	72000	71850
Napoléon (20f)	418	417
Pièce Fr (10 f)	336	—
Pièce Suisse (20 f)	412	411
Pièce Latine (20 f)	412	411
Souverain	522	525
Pièce 20 dollars	2680	2590
Pièce 10 dollars	1550	1550
Pièce 5 dollars	821,25	—
Pièce 50 pesos	2685	2715
Pièce 10 florins	431	428

Matif (Marché à terme international de France)

22 février 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 307 333

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	127,54	127,18	126,34
Précédent	127,52	127,10	126,36

CAC 40 A TERME
Volume : 34 158

Cours	Février 94	Mars 94	Avril 94
Dernier	2227	2237	2246,50
Précédent	2220	2229,50	2241,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

DÉFENSE

En choisissant un groupe industriel

Le Royaume-Uni confirme sa participation à un projet de frégate avec la France et l'Italie

Le projet de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie de concevoir, à trois, une nouvelle frégate de 6 500 tonnes vient de franchir une importante étape. Le ministère britannique vient, en effet, de choisir – parmi quatre ou cinq candidats possibles – le groupe qui, pour le compte de ce pays, coopérera avec des partenaires français et italiens. Il s'agit d'un groupe constitué principalement à partir de GEC et de British Aerospace, avec deux chantiers navals qui leur sont associés, Yarrow Shipbuilders et Vosper Thornycroft.

Tant à Paris qu'à Rome, on considère que ce choix marque la confirmation que Londres tient à développer ce programme tripartite qui est baptisé Horizon et qui vise à construire des frégates antiaériennes de nouvelle génération. Ce bâtiment de 6 500 tonnes emportera, entre autres équipements, un hélicoptère et un système d'armes antiaériennes (avec des capacités contre certains types de missiles) dérivé de la version navale (le PAAMS) d'un système terrestre (l'Aster) développé par la France et l'Italie, avec une participation britannique. Il devrait entrer en service à la fin de 2002.

Selon des estimations de source industrielle, le coût du développement du projet (hors les dépenses propres au PAAMS) est de 5 milliards de francs. Le coût d'une frégate est de 3,5 milliards de francs. La Grande-Bretagne devrait commander huit exemplaires; la France, quatre, et l'Italie, de deux à quatre.

De leur côté, trois autres pays européens se sont lancés dans un projet concurrent du programme Horizon. L'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas se sont, en effet, associés pour un total d'une dizaine de bâtiments à vocation antiaérienne. Cette division de l'Europe est la conséquence de l'échec d'un programme de frégate antiaérienne qui devait se faire, à l'origine, au sein de l'OTAN et qui réunissait neuf pays.

AVIATION : Sextant Avionique modernisera l'électronique de bord du Mig-AT. – Mikoyan, constructeur des avions russes Mig, a choisi Sextant Avionique, filiale du groupe français Thomson, pour l'électronique de bord de l'avion d'entraînement Mig-AT, qui recevra deux réacteurs Larzac du groupe français SNECMA, allié à la société Turbomeca. Le développement du programme Mig-AT (*le Monde* du 8 février) *« est dans les temps »,* selon Gérard Renon, PDG de la SNECMA, qui s'exprimait, mardi 22 février, au Salon aéronautique de Singapour. *« Les premiers prototypes devraient voler en 1995 »,* a-t-il déclaré. Outre le marché russe, le Mig-AT sera proposé à l'exportation, ce qui représente des ventes possibles de 1 200 avions. – *(AFP.)*

CULTURE

La justice s'intéresse à l'Opéra de Rome

ROME

de notre correspondante

« D'ici une semaine, c'est sûr, je m'en vais, je remets mon mandat ! » Ce n'est pas la première fois que Giampaolo Cresci parle de partir. Une habitude même pour l'imperturbable administrateur de l'Opéra de Rome, qui s'est toujours accroché à son poste en dépit des contestations et des critiques qui ont accompagné ses trois années de pouvoir à la tête d'une institution que d'aucuns n'estiment pas assez représentative d'une grande capitale européenne. Seulement, cette fois, l'administrateur va peut-être devoir s'exécuter. Il est en effet pris en tenaille entre l'impatience du nouveau maire de Rome, Francesco Rutelli, qui, lundi 21 février, lui a publiquement demandé de démissionner, et le zèle d'un magistrat romain, le ministère public Pierfilippo Laviani, qui a mis le nez dans les comptes désastreux de l'Opéra, depuis quelque temps déjà à l'examen dans les services de la *Cour des comptes*.

Que le théâtre lyrique de Rome soit déficitaire n'est une surprise pour personne, surtout depuis que M. Cresci, qui, semble-t-il, doit plus sa carrière à ses amis politiques qu'à ses compétences, multipliant dépenses pharaoniques et contretemps dans les programmes, a fini par accumuler 45 milliards de lires de déficit (environ 162 millions de francs). On parle d'embauche de personnel en triple ou quadruple emploi, d'assurances et de notes d'entretien de tapis pour des sommes vertigineuses, ou au contraire de grandes pages blanches dans les livres de compte. En somme, une version « culturelle » des pratiques de l'ancien régime italien dénoncées par l'enquête « Mani pulite ». Au point que l'Opéra a même été mis sous tutelle il y a un peu plus d'un an.

Mais la nouveauté, c'est que le juge Laviani, fort d'avoir découvert des cachets exhorbitants ou payés selon des modalités peu claires, a déposé une demande pour pouvoir inculper, et donc traîner devant les tribunaux, M. Cresci, accusé d'*« abus de pouvoir »*, ainsi que vingt et une autres personnes. Parmi lesquelles le ténor espagnol José Carreras, qui aurait *« abusivement »* reçu quelque 130 millions de lires, dont la plus grande partie au noir, pour un seul concert donné à la mi-juin 1992, alors que le barème maximum prévu est de 40 millions de lires (frais compris).

Si la demande du juge est acceptée – elle devrait en dernier recours être examinée dans une quinzaine de jours –, et MM. Cresci et Carreras réellement inculpés, paradoxalement ce sera bien la première fois que l'Opéra de Rome aura vraiment fait parler de lui.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Jean-Pierre Mohen à la tête du Laboratoire des musées de France

A l'occasion de sa visite, mardi 22 février, dans les nouveaux locaux (3 250 m²) du Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF), enterrés, au Louvre, au pied du pavillon de Flore, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a annoncé la nomination de Jean-Pierre Mohen à la tête de ce service. Il remplace Maurice Bernard, atteint par la limite d'âge. Cette nomination est assortie d'une mission pour étudier *« les modalités de regroupement de ce laboratoire avec le service de restauration »*, afin de *« créer un grand service scientifique et technique de recherche »*.

Jacques Toubon a également annoncé la nomination prochaine de Mme Danièle Giraudy au sein de l'équipe du LRMF. Elle sera plus particulièrement chargée de développer l'étude des matériaux de l'art moderne et contemporain, leur mise en œuvre, leur conservation et leur restauration.

[Jean-Pierre Mohen, né le 1er janvier 1944 à Arras, conservateur général du patrimoine, responsable du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, puis adjoint au directeur des musées de France, est un spécialiste de la préhistoire récente. Il a notamment conduit les fouilles du site mégalithique de Bougon (Deux-Sèvres). Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la préhistoire.]

[Danièle Giraudy, née le 3 juillet 1940 à Nice, a été conservateur au Centre Georges-Pompidou, puis conservateur en chef du Musée Picasso d'Antibes, avant de devenir en 1991 directeur et conservateur en chef des Musées des arts décoratifs.]

CARNET

Décès

– Mme Jocelyne Anas,
son épouse,
Estelle et Céline,
ses filles,
Ainsi que leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Farid ANAS,

survenu à Puteaux (Hauts-de-Seine), le mercredi 16 février 1994.

L'inhumation a eu lieu le lundi 21 février, dans la plus stricte intimité familiale, au cimetière nouveau de Puteaux.

Des dons peuvent être adressés à la Ligue nationale française contre le cancer, BP 2000, 75013 Paris, CCP 56113 Y Paris.

26, rue Volta,
92800 Puteaux.

– Le président,
Le directeur général,
Le comité de direction,
Et le personnel de l'entreprise France Câbles et Radio,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Farid ANAS,
directeur de la direction
des services internationaux,

survenu à Puteaux (Hauts-de-Seine), le mercredi 16 février 1994,

et adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

– Mme Georges Bouquet,
M. Jean-François Bouquet,
Mme Anne-Marie Piot-Crepaux,
M. et Mme Patrick Bouquet,
Guillaume et Louis,
Mme Marie-Louise Job,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges BOUQUET,
commandeur de la Légion d'honneur,
vice-président honoraire du GAN,
président honoraire
des compagnies d'assurances
Soleil-Aigle,

survenu le 20 février 1994, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 février, à 16 heures, en l'église de Daglan (Dordogne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, avenue de Lamballe,
75016 Paris.

Mme Edmée CERVEAUX,
née Pelissier,

nous a quittés dans la sérénité et la paix du Seigneur, le 18 février 1994, dans sa quatre-vingt-seizième année.

M. et Mme Lionel Duquenne,
ses enfants,
Patrick, Bruno, Franck, Raymond et Claudine, Sylvie et Michel,
ses petits-enfants,
Christine, Céline, Marie-Line, Emilie, Manon et Pauline,
ses arrière-petites-filles,
M. et Mme Francis Chamand,
et leurs enfants,
ses sœur, beau-frère, neveux et nièces,
Mme Ginette Legionnet,
sa nièce,
Mme Yvonne Dargent,
sa *belle-fille*,
Mmes Denise et Françoise Bosse,
M. et Mme Raymond Seguin
et leurs enfants,
ses cousins et cousines,
Et toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 février, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, place de l'Eglise à Rueil-Malmaison.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille, ce même jour, à 14 heures.

56, *rue Gambetta*,
92500 Rueil-Malmaison.

– Mme Michelle Dally,
M. et *Mme Gérard Dally*,
Gloria,
Sylvain et Anne Gabrielle,
Edith et Didier,
Philippe et Isabelle,
Christianne et Pierre Yves,
François et Luisella,
Vincent et Alice,
Leurs enfants,
M. et Mme Hervé Dally,
Gilles et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Nicolas DALLY,

survenu le 17 février 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 23 février, à 13 h 45, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Dizy (Marne).

163, *rue de Grenelle*,
75007 Paris.

– M. Michel Hucher,
son époux,
François et Martine Hucher,
Sophie et Bruno Cnudde,
ses enfants,
Julie, Benjamin et Thomas,
ses petits-enfants,
Colette Tridde,
sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme *Marianne HUCHER*,
née Sarniguet,

née le 29 février 1924 et décédée à Buc, le 21 février 1994.

Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 25 février, à 15 heures, au cimetière de Buc.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être versés aux associations pour la recherche médicale.

11, rue François-Couperin,
78530 Buc.

– Les amis de

NOHAD,

ont la douleur de faire part de son décès, dans son pays du Liban.

Une messe sera dite à sa mémoire, le lundi 28 février 1994, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 17, rue d'Ulm, Paris-5e.

Ni fleurs ni couronnes. Vos dons à l'attention de Caritas-Liban, 15-17, rue d'Ulm, 75005 Paris.

– Fidèle lecteur du *Monde* depuis sa *première parution*,

Radi ROUSSEFF,

né en 1903 en Bulgarie, installé en France *depuis 1923, est décédé le* 20 février 1994, à son domicile.

Ann RUNNQVIST-VINDE,
traductrice,

née le 12 février 1934, à Stockholm, décédée le 21 février 1994, à Paris.

Pierre Vinde,
Fabrice Virgili et Véro,
Lorenzo Virgili,
Véronique Virgili et François,
Thomas Virgili,
Rickard et Cecilia Vinde,
Famille,
Et amis.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité de la famille et des amis les plus proches, au cimetière du Montparnasse, le 1er mars, à 10 h 30.

Robert SAINZ

a été inhumé le 14 février 1994, en terre picarde.

Elisabeth,
sa femme.

– Charles Cervello et Clarisse,
née Vallette,
Béatrice Goguel-Vallette,
Delphine Vallette
et leurs enfants,
font part du décès de

Mme Claude VALLETTE,
née Elisabeth Dartiguepeyrou,

survenu le 17 février 1994.

La bénédiction religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité au cimetière d'Ermenonville.

28, avenue Charles-Floquet,
75007 Paris.

Remerciements

– Saverne - Pommiers - Zagreb - Rosières-aux-Salines.

A l'occasion du retour au Père de

Mme *Jean* CHENU,
née Cécile Duverger de Cuy.

Votre présence aux obsèques, vos messages d'amitié, votre union de *prières, nous ont beaucoup touchés.*
Soyez-en vivement remerciés.

Jacqueline Barthélemy,
Beatrix Chenu,
Georges et Bernadette Chenu,
Guy Chenu.

Anniversaires

– Il y a cinquante ans, étaient arrêtés à leur domicile de Montbéliard (Doubs), déportés par le convoi no 69 et assassinés à Auschwitz parce qu'ils étaient juifs

Gaston KAHN

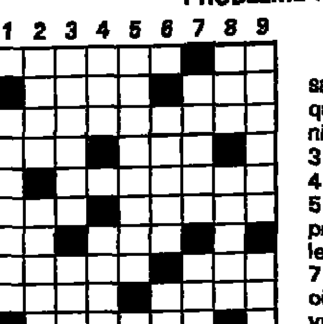
et son épouse,

née Alice LEVY.

Leur fils, Pierre-Michel Kahn,
sauvé *par* Louise Blazer, Juste parmi les Nations,
Leur nièce, Janine Sulzer,
née Moch,
se souviennent, chérissent leur *mémoire* et associent dans leur souvenir ceux qui ne les ont pas connus,
Leur belle-fille, Michèle,
Leur petit-fils, Frédéric,
et son épouse, Karine.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6243



HORIZONTALEMENT

I. Lieu obscur où bien des œuvres voient le jour. En marge. – II. Appuya. Lettre. – III. Entrent avec détermination dans le vif du sujet. – IV. Orientation. Préfixe. – V. Evite de regarder. – VI. Très gras. Possessif. – VII. Point répété. Coule en France. – VIII. Pas méprisés. Ville étrangère. – IX. Engendrer la force. Borde une combe. – X. Marche de cavalier. – XI. Prophète. Unité de puisage.

VERTICALEMENT

1. Est agité à des fins apaisantes. – 2. Ne saurait marcher à quatre pattes. Ne peuvent devenir *mères avant* un certain âge. – 3. Trou d'air. Bête à fourrure. – 4. D'un auxiliaire. Cri de marin. – 5. Refusent systématiquement la priorité à droite. – 6. Mettait sur les genoux. Démonstratif. – 7. Fauteuil à... bascule. Ne sait où aller. – 8. Invite à se découvrir. Ancienne ville de Carie. – 9. Fines. Une chose qui presse.

Solution du problème no 6242

Horizontalement

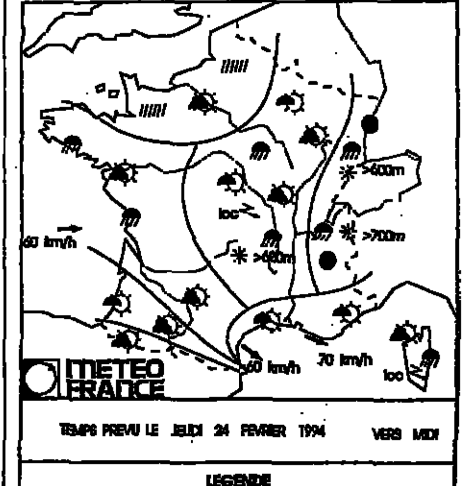
I. Talons. Er. – II. Vinaigre. – III. Come. Nerf. – IV. Ria. Aglaé. – V. Erigne. – VI. Energie. – VII. Eon. Ion. – VIII. Tétines. – IX. *Tu. Nasses.* – X. *Effet.* Ere. – XI. SS. Sousse.

Verticalement

1. Crevettes. – 2. Avoir. Œufs. – 3. Limaient. – 4. One. GN. Inès. – 5. Na. Ane. Nato. – 6. Singeries. – 7. Gel. Gosses. – 8. Erra. In. Ers. – 9. Référé. Isée.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	16/ 3
BIARRITZ	19/ 9
BORDEAUX	17/ 9
BOURGES	14/ 6
BREST	12/ 6
CAEN	12/ 7
CHERBOURG	11/ 6
CLERMONT-FER.	14/ 6
DIJON	13/ 1
GRENOBLE	17/ 3
LILLE	2/ 0
LIMOGES	11/ 6
LYON, BRON	14/ 7
MARSEILLE	15/ 9
NANCY, ESSEY	9/ 2
NANTES	15/ 9
NICE	14/ 6
PARIS-MONTS	11/ 6
PAU	19/ 8
PERPIGNAN	16/ 5
POINTE-A-PITRE	29/22
RENNES	14/ 8
ST-ETIENNE	14/ 7
STRASBOURG	5/ 2
TOULOUSE	16/ 9
TOURS	14/ 8
ÉTRANGER	
ALGER	22/ 8
AMSTERDAM	–1/–2
ATHÈNES	13/–6
BANGKOK	35/27
BARCELONE	18/ 8
BELGRADE	3/–12
BERLIN	1/–5
BRUXELLES	2/ 0
COPENHAGUE	1/–3
DAKAR	17/17
GENÈVE	12/ 1
ISTANBUL	9/ 3
JÉRUSALEM	13/ 5
LE CAIRE	20/11
LISBONNE	15/10
LONDRES	3/ 1
LOS ANGELES	17/11
LUXEMBOURG	3/ 2
MADRID	13/ 8
MARRAKECH	27/ 5
MEXICO	22/12
MILAN	9/–3
MONTRÉAL	–3/–12
MOSCOU	–5/–15
NAIROBI	28/14
NEW-DELHI	21/–
NEW-YORK	8/ 1
PALMA-DE-MAJ.	18/ 6
PÉKIN	7/–4
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	15/ 6
HONGKONG	18/17
SÉVILLE	19/11
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	–3/–5
SYDNEY	27/19
TOKYO	10/ 2
TUNIS	21/ 7
VARSOVIE	0/–1
VENISE	8/ 2
VIENNE	7/–1

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-02-1994 à 6 heures TUC et le 23-02-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Jeudi : temps nuageux avec des averses parfois orageuses. – Le matin, de l'Ile-de-France à la Champagne, à la Bourgogne et au Massif Central, de rares éclaircies et des passages nuageux accompagnés d'averses se partageront le ciel. Sur les reliefs, les précipitations seront plus importantes et parfois orageuses, il neigera au-dessus de 700 mètres. De la Normandie au Nord le temps sera couvert avec des pluies faibles. Sur les régions de l'Ouest, les nuages seront nombreux avec encore des averses le long des côtes. Enfin du Nord-Est à la région Rhône-Alpes, le ciel sera couvert avec de la pluie et de la neige en montagne à partir de 700 mètres.

L'après-midi, des averses se produiront du Nord au Centre et à l'Est, principalement sur les reliefs, où il neigera au-dessus de 600 mètres. Plus à l'ouest, les nuages seront encore nombreux.

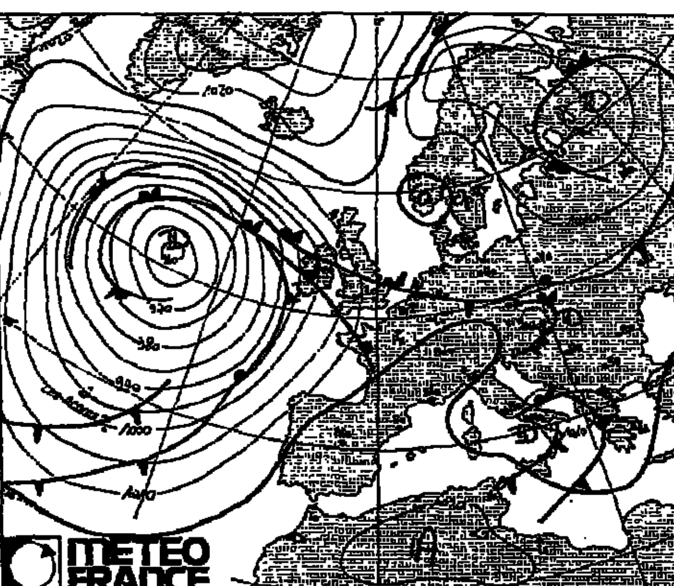
Sur le pourtour méditerranéen le ciel sera nuageux le matin, devenant peu nuageux ensuite, avec un mistral et une tramontane modérés.

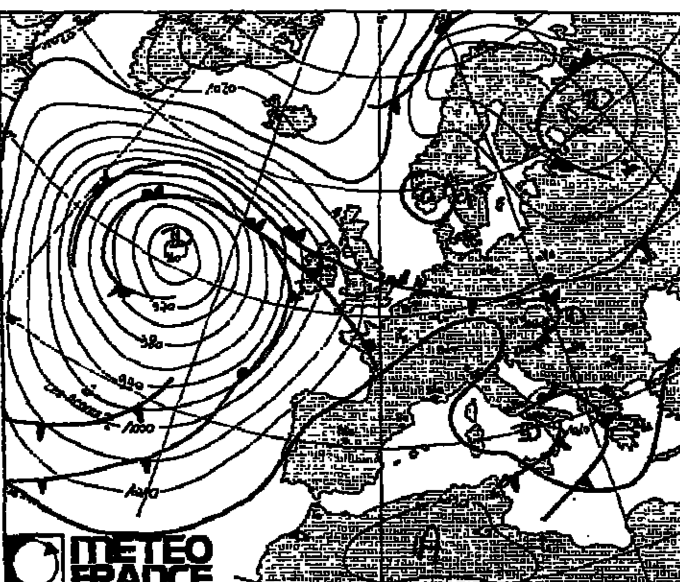
Les températures matinales seront comprises entre 3 et 5 degrés du nord au nord-est, au Massif Central et à la région Rhône-Alpes. Sur le reste du pays, elles seront douces, comprises entre 5 et 8 degrés.

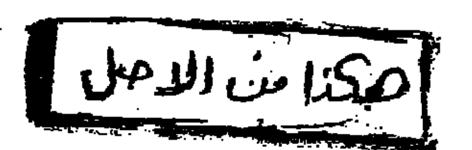
L'après-midi, il fera entre 6 et 9 degrés sur le Nord-Est, entre 8 et 10 degrés sur le Nord, le Centre, et la région Rhône-Alpes. Sur les régions de l'Ouest, les températures maximales seront comprises entre 10 et 13 degrés et entre 12 et 15 degrés dans le Sud-Ouest et près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

PRÉVISIONS POUR LE 25 FÉVRIER 1994 A 0 HEURE TUC







RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 23 FÉVRIER

TF 1

14.35 Club Dorothée vacances. Huit ça suffit ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Michel Sardou.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.10).
20.00 Journal, Résumé des J. O., Météo et Météo des neiges.
20.50 Sport : Jeux olympiques. *Patinage artistique* : programme technique dames, en direct.
22.25 ▶ Magazine : Les Coulisses du destin. Présenté par Guillaume Durand. Qu'est-ce qui fait courir Bernard Tapie ?
23.55 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Bertrand Collomb, président de Lafarge-Coppée.
0.15 Journal et Météo.

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Entrez dans la danse.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe. De Jean-Pierre Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.25).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : La Récréation. De Nicolas Ribowski, avec Madeleine Robinson, Antoine Dulery.
22.30 Première ligne. A qui profite la cocaïne ? 2. L'arme à double tranchant, de Mylène Sauloy et Gilles de Maistre, avec Yves Le Bonniec et Franck Duprat.
23.25 Journal et Météo.
23.45 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.55 Série : La croisière s'amuse.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo. Présenté par Karen Cheryl. Invité : Carlos.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Alex Taylor.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Un garçon romantique* et *la Couleur des rêves*, de Loustal et Philippe Paringaux.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal des Jeux.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Quelques justes contre l'Holocauste. A l'occasion de la sortie du film de Steven Spielberg, *la Liste de Schindler*, hommage à Oskar Schindler, Paul Grüninger, Raoul Wallenberg. *Invités : Emilie* Schindler, femme d'Oskar Schindler ; Irène Gorindin, Eric Billig, sauvés par Schindler ; Marcellin Cazals, ancien gendarme, chef de la brigade du canton du Malzieu en Lozère de mars 1941 à juin 1944 ; Jacques Derogy, journaliste *(Raoul Wallenberg, le juste de Budapest)* ; Raul Hilberg, historien américain *(Exécuteurs, témoins, victimes)*.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.05 Les Superstars du catch.
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Orson et Olivia.

— *En clair jusqu'à 19.00* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Sport : Basket-ball. Limoges-Olympiakos. Match de la coupe des champions, en direct ; à 19.00 : coup d'envoi.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

20.40 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Les Aventures d'un homme invisible. ■ Film américain de John Carpenter (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Trois lits pour un célibataire. □ Film américain de Will McKenzie (1989).

> Le meilleur de la radio
> chaque semaine,
> dans le supplément
> radio-télé du *Monde*

ARTE

10.00 Court métrage : *Charlot pompier (rediff).*
17.30 MMagazine : Transit (rediff).
18.30 Le dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
18.40 18.40 Court-métrage : Rue Saint-Valentin. De Jacques Chappat.
19.00 Il était une fois... Brer le lapin.
19.30 Magazine : Mégamix (rediff.).
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica. Soirée Norvège.
20.41 Documentaire : Norvège, pays de la musique.
21.25 Danse : Cendre, brume et poudre au vent. *Ballet de Kjersti Alveberg.* D'après une scène de la pièce Peer Gynt, d'Henrik Ibsen. Musique d'Antonio Bibalo.
21.55 Musique : Jazz en Norvège. Jan Garbarek.
22.25 Documentaire : Les Sons de la Norvège. Concerto pour piano en la mineur d'Edvard Grieg.
22.50 Documentaire : Wanda c'est moi. Portrait de Barbara Loden, de Katja Raganelli et Konrad Wickler.
23.55 Berlinale. De Michael Strauven.
0.55 Documentaire : Jacques Prével, de colère et de haine. De Gérard Mordillat et Jérôme *Prieur*.

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : V.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo*.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.15).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.45 Téléfilm : Rendez-moi mon enfant. De François Labonté, avec Julie Vincent, Didier Flamand.
22.25 Téléfilm : Au-delà de la haine. De Dick Loury, avec Rod Steiger, Michael Gross.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Les transsexuels (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Poubelles, je vous aime (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Robert Maggiori (la Philosophie au jour le jour, 2).
0.50 Musique : Coda. Betty Carter (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 18 février, à Paris) : Tasso, lamento e trionfo, Concerto pour piano *et orchestre n° 2 en la majeur*, de Liszt ; Symphonie n° 6 en ré majeur op. 60, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Yuri Ahronovitch.
22.30 Soliste. Isaac Stern, violon.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour violoncelle et piano n° 3, de Martinu ; Sextuor mystique pour flûte, hautbois, saxo*phone, harpe, guitare et* célesta, de Villa-Lobos ; Quatuor pour flute, alto, violoncelle et guitare en sol majeur D 96, de Schubert.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Dominique Strauss-Kahn (« Le grand débat »).
France-Inter, 19 h 20 : « Un million et demi de personnes âgées dépendantes » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Masques

QU'EST-CE qu'un bombardement ? Une frappe aérienne qui n'a pas eu lieu. Jusqu'à l'ultimatum – *Bertrand Poirot-Delpech* l'avait relevé dans ces colonnes –, on ne nous annonçait en effet que des « frappes aériennes » sur les batteries serbes entourant Sarajevo. Quelle élégance, ces « frappes aériennes » ! Après les « frappes chirurgicales » de la guerre du Golfe, quelle nouvelle admirable trouvaille pour faire la guerre sans la faire ! La « frappe » est sans réplique, elle vous a un petit côté soufflet, chiquenaude, à nous le choix des armes puisque nous sommes les offensés. Et « aérienne », s'il vous plaît, c'est-à-dire légère, virevoltante, *chevaleresque, insoucieuse de* l'avenir, une guerre – Chantilly, en somme.

A peine le danger s'éloignat-il, ces « frappes », au hasard des commentaires télévisés, redevinrent timidement des bombardements. Le vacarme qui s'estompait avant même d'avoir retenti arrachait au futur antérieur son masque gracieux pour dévoiler son inmontrable faciès. Mais, ce visage, on ne nous le donnait à voir que dans le rétroviseur.

Après les *« frappes* aériennes », la « ville ». Des ministres, un véritable petit régiment de ministres – quinze, insista-t-on –, se réunissaient à l'hôtel Matignon en pleines vacances scolaires pour élaborer et annoncer des mesures en faveur de la « ville ». Ces ministres, n'eussent-ils été que cinq ou, pis encore, Mme Veil se fût-elle réunie seule à seul avec M. Balladur, alors le gouvernement eût prêté le flanc au soupçon de « sacrifier la politique de la *ville* ». *Mais quinze !* Quel élan ! Quel souci des pauvres. Pardon, des « *exclus* » ! Car la « ville », qui semble composée d'une succession de cités modernes et décomplexées, n'est évidemment rien d'autre que l'attrayant masque des barres de béton des ban*lieues hors des périodes d'ex*plosion. Si les banlieues de béton ne sont qu'un souci de policiers, un remords d'architectes, une hantise de ministres, la « ville », elle, appelle irrésistiblement une « politique de la ville » guillerette et positive comme une musique d'as*censeur. Derrière un même air* de flûte, elle entraîne des « intervenants », des « contrats de ville », des « initiatives sur le terrain » et même des « DSQ ». *« Les fameux DSQ »*, précise un commentaire de France 3, comme si nul, en France, n'était censé ignorer les « fameux DSQ ».

Pour célébrer la cérémonie gouvernementale du jour, « Le soir sur la 3 » avait d'ailleurs réuni deux « spécialistes », Gilles de Robien, maire d'Amiens, et Roland Castro, urbaniste. Prié d'être concret, M. de Robien promit pour bientôt *« des maisons de quartier où la convivialité sera un maître mot »*. Mais peu importait au fond la musique. Sur l'inmontrable désespoir, tous deux, graves, concernés et compétents, plaquaient de nouveaux masques encore.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 24 FÉVRIER

TF 1

6.00 Série : Côté cœur (et à 0.35).
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag. Alfred J. Kwack ; Quick et flupke.
7.00 *Journal.*
7.20 Club Dorothée avant l'école. Lucille, amour et rock'n Roll ; Les Attaquantes ; Clip ; Le Manège enchanté.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Club Dorothée vacances. Le Collège fou, fou, fou ; Sailor Moon ; Les Chevaliers du zodiaque ; Ranma un demi ; Mes deux papas ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Résumé des J. O., Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Hawaii, police d'Etat.
15.20 Série : Mike Hammer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 *Série : Les Filles d'à côté.*
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Cristiana Reali.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 *Journal, Résumé des J.O.,* Tiercé et Météo.
20.50 Série : Les Cordier, juge et flic. L'Assassin des beaux quartiers, d'Alain Bonnot, avec Pierre Mondy, Bruno Madinier.
22.25 Magazine : Tout est possible. Présenté par Jean-Marc Morandini. Invité : Didier Gustin.
23.35 Série : Peter Strohm. Main d'œuvre au noir, de Hartmunt Griesmayr.
0.30 Journal et Météo.
1.00 TF 1 nuit (et à 2.10, 3.00, 3.35, 4.15).
1.10 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.45, 5.05).
2.15 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.
3.10 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.20 Série : Passions.
4.40 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Sport : Jeux olympiques. En direct de Lillehammer. Ski alpin : slalom géant dames (1re manche) ; à 11.05, Combiné nordique : Relais 3 × 10 km ; à 11.50, Ski acrobatique : finales.
12.55 *Loto, Journal et Météo.*
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présen*tée par Pascal Sevran. Entrez* dans la danse.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe. Présenté par Jean-Pierre Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.40).
20.00 Journal, Résumé des J.O., Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Hommes amers, de Yannick Letranchant et Pascal Pons ; *Hélène et les millions, de* Marie-Pierre Farkas et Philippe Luzzi ; Le gourou philanthrope, de Jean-Pierre Métivet et Jean-Louis Normandin.
22.30 Expression directe. PS.
22.40 Série : Haute tension. Adieu marin, d'Alain Schwarzstein, avec Jean-Philippe Ecoffey, Pierre Vaneck. *Dans une ville hostile, un officier de marine marchande est accusé d'un crime qu'il n'a pas commis.*
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Caravanes de nuit. Présenté par Frédéric Mitterrand, à l'occasion des nuits du ramadan. 1. A Casablanca.
1.50 Téléfilm : Peter et Pompée.
3.15 Documentaire : Trilogie pour un homme seul.
4.05 24 heures d'info.
4.15 Dessin animé (et à 5.05).

FRANCE 3

7.00 Premier service. Présenté par Brigitte Vincent. A Marseille.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol.
8.00 Les Minikeums. Les Pastagums ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Fantômette ; Jeu : Génies en herbe.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Présenté par André Bercoff. Pourquoi la moitié des Français ne paie pas l'impôt sur le revenu ?
11.45 La Cuisine des mousquetaires. Spécial Christian Petit : cassolettes d'escargots au roquefort ; civet de lotte au faugère.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
12.55 Sport : Jeux olympiques. En direct de Lillehammer. Ski alpin : slalom géant dames ; à 14.05, *Fond* : 30 km dames.
14.45 Série : Capitaine Furillo.
15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.20 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invitée : Yvette Horner.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Nancy.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. *Un cabinet d'amateur*, de Georges Perec.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Le Journal des Jeux.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma : Mon oncle Benjamin. ■ Film français d'Edouard Molinaro (1969). Avec Jacques Brel, Claude Jade, Rosy Varte.
22.20 Journal et Météo.
22.55 Théâtre : L'Héritière. Pièce de Ruth et Augustus Goetz, d'après le roman de Henry James, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Jean-Pierre Cassel, Marianne Epin, Christiane Minazzoli.
1.15 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Il était une fois... les découvreurs.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.55 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.10 Le Journal du cinéma du mercredi.
8.35 Surprises.
8.50 Cinéma : Macao, mépris et passion. ■ Film franco-portugais de Luis Filipe Rocha (1991). Avec Ana Torrent, Joaquim De Almeida, Jean-Pierre Cassel.
10.45 Flash d'informations.
10.50 Téléfilm : Le Cirque de puces. *D'Alan Dossor, avec Anthony* Hill, Nigel Hawthorne.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Mensonge. □ *Film français de François Mar*golin (1991). Avec Nathalie Baye, Didier Sandre, Hélène Lapiower.
15.00 Surprises.
15.30 Cinéma : La Bande à Picsou. ■ Film d'animation américain de Bob Hathcock (1991). Avec les voix de Philippe Dumas, Jean-Claude Donda, Martine Régnier (dernière diffusion).
16.45 Téléfilm : Le Grand Détournement. De Michel Hazanavicius et Dominique Mezerette. Avec Paul Newman, John Wayne, Dustin Hoffman.
18.00 Canaille peluche. Orson et Olivia.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.15 Sport : Football. Auxerre-PSG. Match de la 28e journée du championnat de France de D1, en direct ; à *20.30 : coup d'envoi.*
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Le Dernier Samaritain. ■ Film américain de Tony Scott (1991) (v.o.).
0.20 Téléfilm : L'amour est un jeu d'enfants. De Pierre Grimblat, avec Richard Bohringer, Isabel *Otero.*
1.50 Documentaire : National Geographic n° 4 (rediff.).
2.40 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : Orfeu Negro. ■■ Film français de Marcel Camus (1959, rediff.).
19.00 Série : Naked Video.
19.25 Documentaire : Nord-Express. De Rob Rombout. *Un train qui fait rêver. Il relie Paris à Moscou, en passant par Hanovre, Berlin, Varsovie. Histoire, ambiance...*
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : De docks en stocks. Hambourg. Soirée conçue par Peter von Rüden.
20.41 Documentaire : *Le Port et le Négoce.* Impressions de Hambourg. 1. De Gabriele Röthemeyer.
21.30 Téléfilm : La Hache de Wandsbek. De Horst Königstein et Heinrich Breloer, avec Roland Schafer, Angelika Thomas. *Une parabole du destin des petits-bourgeois allemands cherchant leur salut dans le national-socialisme. Un docu-fiction d'après le roman d'Arnold Zweig.*
23.25 Documentaire : Hambourg-sur-scènes. Impressions de Hambourg. 2. De Grabiele Röthemeyer.
23.45 Documentaire : La Liberté hambourgeoise. Figures du siècle des Lumières, de Rolf Busch.
0.35 Documentaire : Tous les jardins des bords de l'Elbe. Impressions de Hambourg. 3. De Gabriele Röthemeyer.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à *8.00, 9.00, 10.00,* 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivier (et à 8.05). Emission présentée par Olivier Carreras.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.10, 6.05).
10.55 Série : Daktari.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : Le Routes du paradis.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.20 M 6 Kid. Au Trocadéro et au Musée de la marine ; Prostar ; Conan, l'aventurier.
15.10 Variétés : Musikado. Emission présentée par Jill Hamilton.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : V.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Zoo 6.
20.50 Cinéma : Belles, blondes et bronzées. □ Film franco-hispano-allemand de Max Pecas (1981). Avec Philippe Klebert, Xavier Lepetit, Daniel Derval.
22.25 Téléfilm : Amityville 4. De Sandor Stern, avec Patty Duke, Jane Wyatt.
0.05 Informations : Six minutes première heure.
0.15 Magazine : *Fréquenstar* (et à 3.50).
2.30 Rediffusions. Les Enquêtes de Capital ; Voir et revoir la France : Versailles ; Le Monde des hélicoptères ; La Tête de l'emploi.

FRANCE-CULTURE

20.30 *Fiction.* Rencontres imaginaires, entrevues réelles, de Michel Schilovitz. 2. Sainte-Hélène, 1820.
21.30 Profils perdus. Alphonse Dupront (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Poubelles, je vous aime (3).
0.05 Du jour au lendemain. Avec *Gérard Noiret (Chroniques* d'inquiétude, Tags).
0.50 Musique : Coda. Betty Carter (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 octobre 1993 lors du Festival de l'abbaye d'Ambronay) : Maddalena, de Scarlatti, par l'Ensemble Europa Galante, dir. Fabio Biondi ; sol. : Sylvia Picollo, Rossana Bertini, sopranos, Gloria Banditelli, mezzo-soprano.
22.10 Soliste. Isaac Stern, violon.
23.07 Ainsi la nuit. Suite italienne pour violon et piano, de Stravinsky ; Les Papillons pour piano, de Martinu ; Quatuor à cordes en mi mineur op. 44 n° 2, de Mendelssohn ; Carignagne pour basson et piano, d'Ibert.
0.00 L'Heure bleue. Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat. Concert : Ben Webster at Café Montmartre, 1965.

Les interventions à la radio

France-Inter, 7 h 45 : François Léotard (« Spécial petit déjeuner »).
O'FM, 19 heures : Jean-François Deniau (« Le grand O O'FM-*la Croix* »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Louve

On a tué dans l'Oise, à deux pas de Paris, une louve égarée tenant en ses crocs un canard. Aussitôt, dans toute l'Ile-de-France, la rumeur inquiétante a couru, encouragée par la froidure et la neige : ils attaquent !

Pur fantasme, évidemment, il y a encore moins de loups dans l'Hexagone que d'ours dans toutes les Pyrénées, et probablement la bête se sera échappée d'une prison humaine – cirque en balade, zoo mal fermé, collection particulière...

Mais pourquoi cette fugue, en plein hiver ? La louve avait sans doute trop lu ses classiques. Elle projetait de se rendre au bord de la Seine, dans une île, et, là, nourrie de mythologie et d'ambition, de sélectionner deux bébés à qui donner son lait et dont l'un fonderait une très belle ville.

Las ! le dessein fut éventé et la louve abattue n'aura pas eu le temps de voir naître un empire périssable.

PROCYON

L'ESSENTIEL

INTERNATIONAL

La visite du président angolais

Joe Eduardo Dos Santos espère obtenir le soutien de la France, alors que les combats continuent en Angola et que les négociations avec les rebelles de l'UNITA progressent lentement *(page 4)*.

Roumanie : les ultra-nationalistes aux portes du gouvernement

Pris en étau entre une contestation sociale de plus en plus forte et la pression des partis extrémistes qui lui assurent une majorité au Parlement, le gouvernement roumain pourrait accorder plusieurs ministères à des formations ultra-nationalistes d'ici au 1er mars *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Justice et contrôle d'identité

Peut-on légitimement résister à un contrôle d'identité dont la régularité n'est pas établie? La cour d'appel de Paris répond par l'affirmative en estimant que les protestations et les gestes de Mme Madoumi, le 15 décembre 1992, n'ont été qu'une réaction à ces mesures *« ressenties comme une atteinte à ses droits et à sa liberté » (page 10)*.

JEUX OLYMPIQUES

Ski de fond : les maîtres italiens

Deux cultures du ski de fond s'affrontaient, mardi 22 février à Lillehammer : celle des origines, professée par les Norvégiens, celle de la modernité, illustrée par les hommes des Alpes. L'équipe italienne a gagné après une heure quarante de suspense et une arrivée au sprint à couper le souffle ! *(page 12)*.

COMMUNICATION

Le Japon se convertit à la télévision numérique

Abandonnant le procédé MUSE et donc la technologie analogique, le Japon, soucieux de ne pas se *« couper de la tendance dominante à l'étranger »*, va réorienter ses efforts vers la télévision numérique *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Le Canada tente de réduire son déficit budgétaire

Le budget du Canada, présenté mardi 22 février à Ottawa, s'attaque en priorité au déséquilibre des comptes publics. Les économies toucheront principalement les crédits de la défense *(page 17)*.

Bataille pour la succession à l'OCDE

Les Européens sont en désaccord entre eux face aux Américains pour la succession de Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques *(page 18)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Le Monde des livres

« La parole contre l'extermination » : un dossier sur les témoignages des survivants de la Shoah et un entretien avec l'historien américain Raul Hilberg à l'occasion de la sortie de son nouveau livre : *Exécuteurs, victimes, témoins - la Catastrophe juive, 1933-1945.*

Ce numéro comporte un cahier « Arts et spectacles » folioté I à XII

Le numéro du « Monde » daté mercredi 23 février 1994 a été tiré à 456 031 exemplaires

Une « taupe » russe au cœur de la CIA

Aldrich Ames qui avait dirigé la section soviétique du service de contre-espionnage américain a été arrêté à Washington : il travaillait depuis neuf ans pour Moscou

WASHINGTON

de notre correspondante

C'est la première affaire d'espionnage – connue – de l'après-guerre froide et elle n'est pas du goût de l'administration Clinton. Aldrich Ames, cinquante-deux ans, ancien chef de la section de contre-espionnage soviétique de la CIA, a été arrêté lundi 21 février à Washington, avec sa femme Maria, et accusé d'avoir travaillé depuis neuf ans pour les services de renseignement soviétiques, puis russes. Aldrich Ames a trahi pour l'argent : les services rendus à Moscou lui ont rapporté, selon le FBI, 1 million et demi de dollars (9 millions de francs).

« C'est une affaire très grave », a commenté le président Clinton, qui a révélé mardi avoir été *« tenu au courant de l'enquête depuis un certain temps »*. Afin que personne ne se méprenne sur le ton présidentiel, Dee Dee Myers, porte-parole de la Maison Blanche, a *précisé un peu plus* tard : *« Nous prenons* (cette affaire) *très au sérieux. Elle ne nous plaît pas du tout. »*

Déféré mardi pour inculpation devant un tribunal de Virginie, près de Washington, le couple Ames faisait l'objet d'une surveillance étroite du FBI et de la CIA depuis dix mois. Lui, cheveux gris clairsemés, lunettes, petite moustache, l'allure du fonctionnaire moyen, travaillait depuis trente et un ans pour la CIA (Central Intelligence Agency), les services de renseignement américains – autant dire qu'il y a fait toute sa carrière. Elle, quarante et un ans, Colombienne naturalisée américaine, n'a collaboré à la CIA que de manière épisodique, mais elle semble avoir aidé son mari dans son activité de « taupe ».

Les responsables américains affirmaient mardi n'avoir pas encore procédé à l'évaluation des dégâts causés par Aldrich (« Rick ») Ames à la sécurité nationale; peu de choses ont été révélées sur les fonctions de l'agent double, sinon qu'il avait dirigé, de 1983 à 1985, le « desk » soviétique du contre-espionnage américain, poste qui le mettait effectivement en position de livrer au KGB des informations cruciales, comme les noms des informateurs russes de la CIA... C'est en 1985, l'année de l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev à Moscou, que Ames fut recruté par les Soviétiques, deux ans après la défection à Moscou du dernier transfuge connu de la CIA, Edward Lee Howard. Rick Ames devait alimenter le KGB jusqu'en 1991, *année de l'effondrement de* l'URSS ; puis, naturellement, comme la Russie prenait la succession de l'URSS, un nouveau service d'espionnage russe prenait la relève du KGB, sous la direction d'Evgueni Primakov, et Rick Ames assurait la continuité *depuis Washington, jusqu'à son* arrestation lundi.

Qu'est-ce qui a trahi Aldrich Ames ? Son train de vie un peu plus luxueux (une villa payée comptant, une Jaguar, un portefeuille d'actions) que ce que ses modestes émoluments auraient dû lui permettre ? La mort de plusieurs informateurs russes de la CIA, comme l'affirmait mardi soir la chaîne NBC ? Le contre-espionnage américain n'a en tout cas rien ménagé pour le confondre, surveillant le contenu de son ordinateur aussi bien que celui de ses poubelles.

Aux commentateurs qui faisaient mine de découvrir, mardi, que l'espionnage n'avait pas disparu avec l'URSS, plusieurs experts du renseignement ont fait valoir, d'une part, que la Russie n'avait jamais dit qu'elle renonçait à ce type d'activités et, d'autre part, que jusqu'à preuve du contraire les Etats-Unis n'avaient pas non plus déclaré forfait.

Reste à savoir quelles conséquences cet incident peut avoir sur les relations russo-américaines, qui viennent d'entrer dans une nouvelle et délicate phase avec la spectaculaire irruption de Moscou, la semaine dernière, dans la crise bosniaque.

Ne pas envenimer les choses

Bien que les autorités américaines aient *« vigoureusement protesté »*, mardi 22 février, auprès du gouvernement russe, le président Clinton ne souhaite pas envenimer les choses, puisqu'il a fait demander mardi au gouvernement russe de faire le ménage lui-même, c'est-à-dire de rappeler « spontanément » les fonctionnaires russes impliqués dans l'affaire Ames. Pareille initiative permettrait en effet à l'administration américaine de faire l'économie d'expulsions, traditionnellement suivies de représailles. On peut d'ailleurs imaginer que M. Clinton était déjà au courant du problème lorsqu'il a rencontré M. Eltsine à Moscou, le mois dernier.

Le président américain ne peut cependant se dispenser de hausser le ton, ne serait-ce que vis-à-vis du Congrès qui est en droit de se demander s'il est bien judicieux de fournir une importante aide financière à un pays qui *n'éprouve apparemment pas trop* de difficultés à financer son réseau d'espions. Mais après tout, même pendant la guerre froide, les affaires d'espionnage n'ont jamais vraiment ébranlé les relations soviéto-américaines.

SYLVIE KAUFFMANN

Moscou minimise l'affaire. – Des responsables des services de renseignement et du gouvernement russes ont refusé, mercredi 23 février, de commenter officiellement l'arrestation d'Aldrich Hazen Ames. Toutefois l'agence officielle ITAR-TASS estime, dans un commentaire, qu'il est *« inutile de créer un scandale politique à partir de cette histoire »*, que *« les services de renseignement, même dans un monde en pleine évolution, restent des services de renseignement, avec leurs intérêts et leurs méthodes spécifiques »*, et que *« d'ailleurs, les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux ont confirmé à plusieurs reprises qu'ils n'avaient pas l'intention de mettre fin à leurs activités de renseignement à l'égard de la Russie »*. – *(AFP.)*

Les 27 et 28 mars prochain

Cinq mille candidats environ se disputeront 945 sièges aux élections législatives italiennes

Quelque cinq mille candidats se sont déclarés avant la date limite, lundi soir 21 février, pour les élections législatives italiennes des 27 et 28 mars. 945 sièges sont à pourvoir à la *Chambre et au Sénat.*

ROME

de notre correspondante

Cette fois ça y est, le plus dur est fait : depuis lundi soir, les quelque cinq mille concurrents qui entendent prendre le départ pour les législatives ont tous trouvé une circonscription à leur pointure. Et cela n'a pas été facile. Ils seront donc cinq mille, porteurs de trois cent vingt dossards de partis, d'alliances, ou personnels, à briguer six cent trente sièges de députés et trois cent quinze de sénateurs. Lesquels *seront attribués selon deux* méthodes différentes : 75 % selon le système majoritaire à un tour dit « à l'anglaise »; 25 % à la proportionnelle, dernier vestige de l'ancien système modifié par le référendum d'avril 1993. Enfin pour corser le tout, on votera avec deux bulletins pour la Chambre, un *seul* pour le *Sénat*.

Aux électeurs de s'y retrouver. Il leur faudra tout à la fois calculer les risques d'un vote majoritaire auquel ils ne sont pas habitués, et reconnaître les leurs sous le fatras de sigles et de symboles jusqu'ici inconnus, mais imposés par le désir *forcené de « nouveauté »*. Dans ces conditions, voter deviendra un véritable examen.

Exemple : à combien de petits partis a donné naissance le vieux Parti socialiste de Bettino Craxi ? Réponse : quatre, au moins. Où peut-on les trouver ? Réponse : deux morceaux se sont plus ou moins fondus dans le pôle progressiste; un autre est allé au centre, un troisième à droite. Et sur le plan local ? Cela dépend. Si vous avez la chance de voter en Sardaigne, sachez par exemple que le Front progressiste s'est lui même subdivisé en trois. Alors, trouver là-dedans les héritiers des ex-courants, de l'ex-parti de l'ex-secrétaire Bettino Craxi, devient un peu compliqué...

Que les électeurs se rassurent, les hommes politiques eux-mêmes se sont aussi laissés prendre au piège des nouvelles règles. Mario Segni le premier. Le leader référendaire ,dont le Pacte pour l'Italie n'a pas encore de structures locales bien développées, a sous-estimé le nombre de signatures exigées pour déposer candidatures et listes (4000 pour les listes proportionnelles; 500 pour le vote *uninominal). Résultat : dans quatre* ou cinq régions, le Pacte pour l'Italie ne pourra pas aligner de candidats dans certaines zones. Même mésaventure pour les Verts, Alliance nationale ou les Radicaux.

80 % de nouveaux venus

Faute de maîtriser l'ensemble du nouvel échiquier politique, au moins pourra-t-on reconnaître les candidats individuellement ? Là encore, ce ne sera pas aisé : 80 % environ des visages seront « neufs », et aucun des grands monstres sacrés des derniers quarante ans de politique italienne ne prendra le départ, de Giulio Andreotti à Arnaldo Forlani, pour l'ancienne Démocratie chrétienne, en passant par le socialiste Bettino Craxi.

En revanche, il y aura huit ministres du gouvernement. Ciampi, beaucoup de juges (denrée très prisée par la future « Deuxième République »), dont Tiziana Parenti, du *pool* milanais de Mani Pulite (Mains propres) qui lâchera la magistrature pour être candidate à Palerme sous les couleurs de *Forza Italia*, de Silvio Berlusconi; quelques journalistes; sportifs, acteurs, professeurs; et même un homme d'affaires et de taille, puisqu'il s'agit de Franco Debenedetti, le frère de Carlo (le nom des deux frères ne s'orthographie pas de la même façon), qui renonce à diriger la Sasib, l'une des filiales, spécialisées dans la mécanique, du groupe familial, pour briguer une place de sénateur à Turin. En revanche, Luciano Benetton, visage neuf de l'ancienne législature, a abandonné la politique pour retourner à ses tricots. Mais son photographe, le très controversé Oliviero Toscani, se présenterait peut-être à Bologne (il fallait vérifier le nombre des signatures obtenues).

A chacun sa tactique. Certains jouent le tout pour le tout au scrutin uninominal, comme le flamboyant leader radical Marco Pannella, qui défie le secrétaire des néo-facistes du MSI, Gianfranco Fini, à Rome. D'autres misent sur la prudence, comme la *pasionaria* réformiste de l'ex-DC, Rosy Bindi, qui se contentera d'être tête de liste du PPI en Vénétie. Enfin, un peu partout, il y aura des mariages de raison difficiles, et la solidité des consignes de vote risque d'être mise à l'épreuve, au nord du pays, surtout lorsque les militants de la Ligue devront voter pour des candidats « parachutés » par Forza Italia et le Centre chrétien démocrate, autre petite composante du pôle de droite, dit le « pôle de la liberté ».

C'est le cas notamment à Padoue, à Brescia, où circulent déjà des pamphlets pour dire *« Non aux candidats recyclés »*.

Heureusement, pour redonner un peu d'ampleur à cet exercice, à propos duquel plus de 70 % des Italiens disent dans un sondage Doxa, publié mardi, *« qu'ils ignorent les mécanismes du vote »*, restent les grands duels attendus : Umberto Bossi, chef de la Ligue à Milan, contre le juriste progressiste Franco Bassanini et l'ex-joueur de football, candidat du Pacte pour l'Italie, Gianni Rivera; ou encore le combat à Sassari de Mario Segni contre Gavino Angius, membre du secrétariat national du PDS. Et enfin, le plus spectaculaire : à Rome, l'affrontement entre le médiatique Silvio Berlusconi et le ministre progressiste, et austère professeur d'économie, Luigi Spaventa.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Le Monde

ARTS & SPECTACLES

Brassaï, l'œil vivant

Brassaï était écrivain, sculpteur, graveur, dessinateur, décorateur. Son ami Picasso s'est exclamé un jour : *« Mais Brassaï, vous êtes un grand dessinateur ! Vous avez une mine d'or et vous exploitez une mine de sel. »* Pour le peintre, la mine de sel, c'était la photographie. C'est vrai, pour nous, Brassaï est d'abord une des grandes figures de l'image fixe en noir et blanc. Plus noir que blanc. Ses photos de Paris la nuit et du monde interlope des années 30 sont entrées dans l'histoire. Le photographe était alors un noctambule invétéré, sortait du Select pour entrer au Dôme, et rencontrait Léon-Paul Fargue, autre piéton de Paris, sur les bords du canal Saint-Martin. C'était un grand curieux qui frappait aux portes des lieux interdits, traquait les amours illicites et les plaisir tarifés. *« Rien n'est plus beau que la réalité. »* Toute la réalité. Une exposition, présentée à Paris, met l'accent sur le Brassaï surréaliste, l'inspirateur de l'art brut avec ses photos de graffitis relevés sur les murs.

Cet inlassable arpenteur du bitume parisien est né en 1899, sous le nom de Gulia Halasz, à Brasso, en Transylvanie, d'où il tirera son pseudonyme. Il arrive à Paris en 1924, affirme détester la photographie, mais ne trouve rien de mieux pour exprimer la fièvre de la capitale. Il touche à tout sans y avoir l'air. L'écriture ? Des milliers de notes, sur des bouts de papier. La sculpture ? Avec des galets de granit. La photo ? Il calcule ses temps de pose en fumant des cigarettes. *« Une Gauloise pour une certaine lumière, une Boyard s'il faisait plus sombre. »* Il transforme son appartement de Montparnasse en capharnaüm, vit au milieu de dizaines de boîtes – ses archives –, d'enseignes, de bibelots, de plumes, de journaux. Il collectionne tous les timbres célébrant les spoutniks, joue au flipper, rapporte dans un livre lumineux ses conversations avec Picasso et écrit un essai sur Proust. Brassaï était d'une grande modestie, mais sûr de son talent. *« Un œil vivant »*, a résumé, en une belle formule, son ami Henry Miller.

MICHEL GUERRIN

Lire page XII

Le théâtre en guerre contre la guerre



MARC ENGUERAND

« Le Vieil Hiver », mise en scène de Roger Planchon, 1991.

La guerre du Golfe a profondément troublé auteurs, metteurs en scène et chefs de troupe du théâtre français. Plusieurs spectacles ont traduit à la scène leurs interrogations. Qu'il s'agisse de Roger Planchon, Michel Deutsch, Georges Lavaudant, Didier-Georges Gabily, Stanislas Nordey, Peter Sellars, d'autres encore, l'obsession est la même : dire le monde d'aujourd'hui et essayer de rendre la paix désirable. Loin du « théâtre engagé » des années 60 dont personne, aujourd'hui, ne se réclame plus.

DANS les jardins du Palais-Royal, le jeune Louis XIV aimait se promener et jouer avec un petit fortin construit sur les pelouses pour son plaisir exclusif. *« Comme si la guerre n'était que le lieu d'un grand théâtre »*, note l'écrivain italien Giovanni Macchia dans une belle pièce donnée il y a deux ans au Théâtre Paris-Villette, *le Silence de Molière*. Renversons la proposition : et si le théâtre n'était que le lieu d'une grande guerre ? Il faudrait ajouter que la guerre, son cortège de violence et de haine, est l'ennemie jurée du théâtre qui, placé au cœur de la Cité, meurt avec elle aussitôt qu'on la détruit. Mais, depuis les Anciens jusqu'à aujourd'hui, d'Eschyle à Shakespeare, et de lui à nos contemporains, la guerre a occupé la scène du monde et celle du théâtre.

Comme le dit l'écrivain Jean-Christophe Bailly, *« la guerre dans le théâtre, dès l'origine, ne se constitue pas tant comme un thème que comme une pulsation qui est inscrite dans l'énergie dramatique elle-même, c'est-à-dire dans la formation du drame et dans son écriture »*.

Or la guerre est revenue : en Europe, où les espérances suscitées par la chute du mur de Berlin ont été balayées par la résurgence des violences ethniques ; dans le Golfe arabo-persique, où les Alliés redoutaient la possession par l'Irak de l'arme atomique. En Europe comme dans le Golfe, la France s'est trouvée engagée dans des conflits ouverts ; cela ne lui était pas arrivée depuis la fin de la guerre d'Algérie, à l'exception de « coups de mains africains », qui n'ont pas vraiment remué les consciences. Epiderme sensible de la société, les artistes ont une nouvelle fois vite réagi, dans toutes les disciplines. Les gens de théâtre, avec une rapidité comparable à celle des photographes ou des plasticiens, ont manifesté une prise, une crise de conscience.

OLIVIER SCHMITT

Lire la suite page II

LE MONDE DIVAGANT DE WILLIAM SHELLER

Après le succès de *Sheller en solitaire*, un album acoustique où il se livrait à un superbe exercice de voix-piano, le chanteur le plus éclectique du paysage français revient au rock et à l'électricité. *Albion*, son nouveau disque, dresse le constat d'un monde où les époques, les tribus, les modes cohabitent. Des Beatles à U2, du surréalisme au pop-art, le compositeur *« alternatif et transversal »* formé à l'école du classique, l'auteur éthéré, mélange les images. Comme à la télévision.

Lire page V

LA CRITIQUE DE TOUS LES FILMS NOUVEAUX PAGE VII

DISQUES

Chico Buarque sort son dernier album : « Paratodos ». Entre romances en mineur et sambas des rues, le chanteur brésilien remonte le temps, le sien, otage et témoin d'une époque.

Page VI

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

Cinéma, théâtre, danse, musique et arts : une sélection des rendez-vous de la semaine

Pages VIII à XI

CINÉMA

Rencontre avec l'acteur des « Vestiges du jour »

Sir Hopkins et son valet Stevens

Dans le dernier film de James Ivory, « les Vestiges du jour », Anthony Hopkins interprète Stevens, un majordome obsédé par sa fonction. Il affirme avoir épousé le rôle sans effort et décrit le métier d'acteur comme une école de simplicité et d'humilité.

LONDRES

De notre envoyé spécial

« *JE ne sais pas ce qui fait la différence entre un bon et un mauvais acteur. On me dit que je suis bon, je veux croire que c'est vrai. Mais, sincèrement, je n'en sais rien.* » Installé sur une banquette raide, dans le décor vaguement oriental d'un salon du Dorchester Hotel, à Londres, Anthony Hopkins se perd dans la contemplation du *muffin* qu'il picore distraitement. Lorsqu'il relève les yeux, un demi-sourire apparaît sur ces lèvres qui furent celles d'« Hannibal le Cannibale », le terrifiant docteur Lecter du *Silence des agneaux*, le film de Jonathan Demme. Il est aujourd'hui Stevens, le parfait majordome des *Vestiges du jour*, de James Ivory. Le premier lui a valu une notoriété internationale et l'Oscar 1992 du meilleur acteur ; on promet au second une fortune identique.

Le succès permet à ce Gallois de cinquante-six ans, fils unique d'un boulanger de Port-Talbot (ville industrielle sur la baie de Swansea), de prendre ses distances avec la gloire. Son sourire s'éclaire tandis qu'il poursuit d'une voix douce, dont le rythme s'accélère brusquement, comme pressé de parvenir au terme de la phrase : *« Quand vous observez attentivement le travail de ces acteurs de théâtre dont chacun s'accorde à reconnaître qu'ils sont géniaux, vous vous demandez vraiment pourquoi on les admire autant. Bien sûr qu'ils sont extraordinaires, bien sûr que ce sont de très grands acteurs, mais le style de jeu a tellement évolué avec les années... Aujourd'hui, je vois souvent, à la télévision, de jeunes comédiens sans expérience, qui n'ont suivi aucune formation, et qui font des choses qui me sidèrent. Je me sens incapable d'en faire autant. Ils sont seulement eux-mêmes, naturels, et ne se posent pas de questions. »*

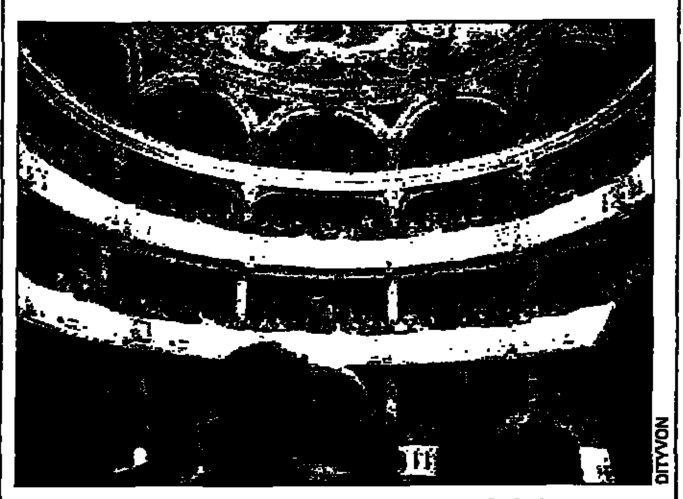
Depuis ses débuts sur les scènes britanniques, à l'aube des années 60, Anthony Hopkins a, lui aussi, beaucoup changé. Il se souvient avec amusement de son audace de jeune acteur qui, pour l'audition qu'il devait passer devant Laurence Olivier, choisit, comme par défi, un monologue de *Macbeth* réputé très difficile, alors même que le « monstre » du théâtre anglais triomphait chaque soir dans le rôle. L'audace se révéla payante, le jeune acteur devint membre du prestigieux National Theater et fut bientôt appelé à remplacer « Larry », souffrant, dans *la Danse de mort*, de Strindberg. Dans ses *Mémoires*, Laurence Olivier écrit qu'*« Anthony Hopkins se joua du rôle d'Edgar comme un chat s'amuse d'une souris »*.

A cette époque, le chat sortait volontiers ses griffes : *« Je croyais que l'acteur ne pouvait s'exprimer que dans un état de tension extrême, qu'il devait gesticuler, crier, transpirer. C'était épouvantable, on aurait dit que je me prenais pour Edmund Kean. Lorsque j'ai tourné* Un lion en hiver (1969), *mon vrai premier film, Katharine Hepburn m'a pris à part pour me dire que je devais cesser de « jouer », de « faire l'acteur ». Je n'avais qu'à donner mes répliques, sans jamais les appuyer, en faisant confiance au spectateur. Je n'ai pas oublié. »*

Propos recueillis par PASCAL MÉRIGEAU

Lire la suite page VII

MICHEL BRAUDEAU



L'Odéon, « Théâtre de France », mai 1968.

Sabres de bois

AU théâtre, on brandit des sabres de bois. A la guerre, on se déguise en faux buisson. On n'en finit jamais de jouer, tard dans la vie, à des jeux plus ou moins dangereux, d'endosser des rôles à haut risque. Les tournures ordinaires de la langue traduisent bien cette communauté de destin entre les planches et les champs de bataille. On connaît, de nom, le théâtre aux armées, celui où, en temps de guerre, des comédiens viennent distraire un moment la troupe. Ce n'est pas là un usage métaphorique du terme. En revanche, on parle du *théâtre des opérations* pour désigner l'endroit où se déroulent les combats. On parle des divers *scénarios* possibles. On ne dit pas souvent les *belligérants* mais les *acteurs du conflit*. Pour faire la distinction entre les armes nucléaires massives, de dissuasion et les « légères », de moyenne portée, utilisables dans un rayon de deux cents kilomètres, on appelle ces dernières des *armes de théâtre*. Sans vouloir verser dans la sémantique appliquée ni le délire interprétatif, on peut noter que cet emprunt est à sens unique : le théâtre n'a pas souvent recours au vocabulaire militaire. Les chefs d'entreprise, eux, prennent volontiers des images au langage de la guerre, depuis les *raids* jusqu'aux *chevaliers* blanc ou noir, sans doute parce que la compétition pour la survie économique leur semble aussi âpre qu'une lutte armée. Ce qui permet de penser en retour que les militaires utilisent les mots du théâtre parce qu'ils sont conscients de la part d'illusion théâtrale que comporte la guerre.

ET ce n'est pas qu'une affaire de mots, quoique en tout état de cause, lorsque les mots s'en mêlent, c'est toujours une affaire. A-t-on jamais vu plus monumental décor digne du Châtelet époque Francis Lopez que le cheval de Troie ? Et combien de batailles gagnées avec des leurres, des troupes fantômes, de la poudre aux yeux ? Pendant la guerre du Golfe, Saddam Hussein, metteur en scène remarquable, a multiplié les fausses rampes de lancement, les chars en carton ou les chars gonflables, ruineuses baudruches sur lesquelles les Américains se sont acharnés pour rien, ravis qu'ils étaient de retrouver sur leurs écrans les mêmes cibles, les mêmes couleurs que dans les jeux vidéo. A la guerre comme au théâtre, on *manipule* l'ennemi ou l'allié comme une marionnette. Et quand on veut faire comprendre autre chose que ce que l'on dit tout haut, on *gesticule*, on envoie des messages codés : les Serbes, inquiets de l'annonce de représailles européennes, ne bombardent plus Sarajevo mais déplacent le théâtre des opérations sur Bihac. Comme pour dire : « On vous laisse Sarajevo, et alors, qu'est-ce que ça change, puisqu'on peut bombarder Bihac ? » Autrement dit, pourquoi ne nous laissez-vous pas tranquillement achever Sarajevo, au lieu de massacrer Bihac, etc. Et de leur côté, les Français *gesticulent* à bord de leur porte-avions, sans trop savoir si l'on y va pour y aller ou comme tant d'autres fois pour tourner en rond comme sur une scène en répétant « Marchons, marchons »
C'est souvent dans les théâtres que se rassemblent les intellectuels et les étudiants quand la société politique a la fièvre. En Tchécoslovaquie, la Révolution de velours a commencé par les théâtres, et porté au sommet de l'Etat un dramaturge, Vaclav Havel. On se souvient des très riches heures du grand amphithéâtre de la Sorbonne en mai 68, quand Jean-Paul Sartre y intervint de façon aussi dramatique et enthousiaste que son double Jean-Sol Partre dans *l'Ecume des jours* de Boris Vian, et du rôle éminent que joua pendant la même période le théâtre de l'Odéon, rendu à la jeunesse par Jean-Louis Barrault. On se souvient aussi de ce même Odéon cerné par les nostalgiques de l'Algérie française au moment de la représentation des *Paravents* de Genet.

QUE le théâtre soit un lieu privilégié d'expression de la politique, ce n'est pas nouveau. On dirait plus justement qu'il a sans doute été inventé pour cela. Les tragédies et leurs cortèges de rois et de reines en proie à la méchanceté des dieux, les comédies où l'on raille les travers et les malices de l'homme ordinaire, ont toujours rempli cette fonction de *catharsis*, de libération des passions et de représentation des conflits. Que l'on assiste en ce moment à un renouveau du théâtre « politique » traduit probablement un sentiment général d'urgence, un besoin de reprendre pied sur un terrain que la mort récente des idéologies a laissé désespérément vide. Mais, pour autant, le terrain est-il tout à fait libre ? Le théâtre peut-il agir en toute innocence ? Comme si la télévision n'avait pas depuis longtemps investi la place avec toute sa puissance et sa perversité. Quel meilleur spectacle politique « que les Guignols de l'info » ? Ils ont expédié aux oubliettes les chansonniers et les Bébêtes d'une chaîne rivale. Ils ont pris une telle force de comique et de ressemblance que les hommes politiques, les vrais, comme l'a remarqué Daniel Schneidermann dans sa chronique du *Monde* du 6 novembre dernier, sont obligés de se demander le matin ce que va dire leur marionnette le soir. Et par ailleurs, c'est là que gît l'effet pervers, à force de voir des images de télévision truquées, de prendre Timisoara pour argent comptant, on en vient à douter de la politique et du spectacle. Parce que le spectaculaire chasse le politique comme la mauvaise monnaie chasse la bonne. Au Palais des sports, pendant des mois, tous les soirs, Marie-Antoinette a sauvé sa tête.■

Le théâtre en guerre

Suite de la page I

Les auteurs dramatiques ont même, en de nombreuses occasions, fait preuve d'une sorte de prescience, mettant en scène et en question les événements avant même qu'ils n'apparaissent et envahissent journaux et écrans de télévision. Auteur et metteur en scène, Roger Planchon, qui présente aujourd'hui au TNP de Villeurbanne, avant Chaillot en mars, une nouvelle version des *Libertins*, œuvre qui décrit les répercussions, de 1788 à 1800, de la Révolution française sur les destinées d'aristocrates du Dauphiné, croit aux vertus divinatoires du théâtre : « *J'ai toujours dit que le théâtre était une caisse de résonance formidable pour savoir ce qui allait se passer dans une société. Mai 68, à mon sens, était déjà sur les scènes de théâtre de 1965 à 1967. Le théâtre est un tout petit peu en avance sur les événements.* »

Quand il ne les précède pas, le théâtre s'empare des petits et grands faits de société pour essayer d'en expliquer le sens. C'est le poète tragique grec Eschyle qui a commencé. Il a participé aux guerres médiques (Marathon en 490 avant Jésus-Christ, et Salamine en 480) et a livré à ses contemporains deux textes fondamentaux : *les Perses*, en 472, et *l'Orestie*, en 458 (2). *Les Perses* est la première guerre décrite et analysée au théâtre ; dix ans après un épisode historique, Eschyle affronte courageusement vingt mille Athéniens rassemblés au pied d'un temple et leur présente la guerre, leur guerre et leur victoire, mais du point de vue de l'ennemi héréditaire. Les masques qui cachent le visage des acteurs permettront de créer une juste distance entre le public et la Perse défaite : le théâtre pénètre au cœur même d'un conflit.

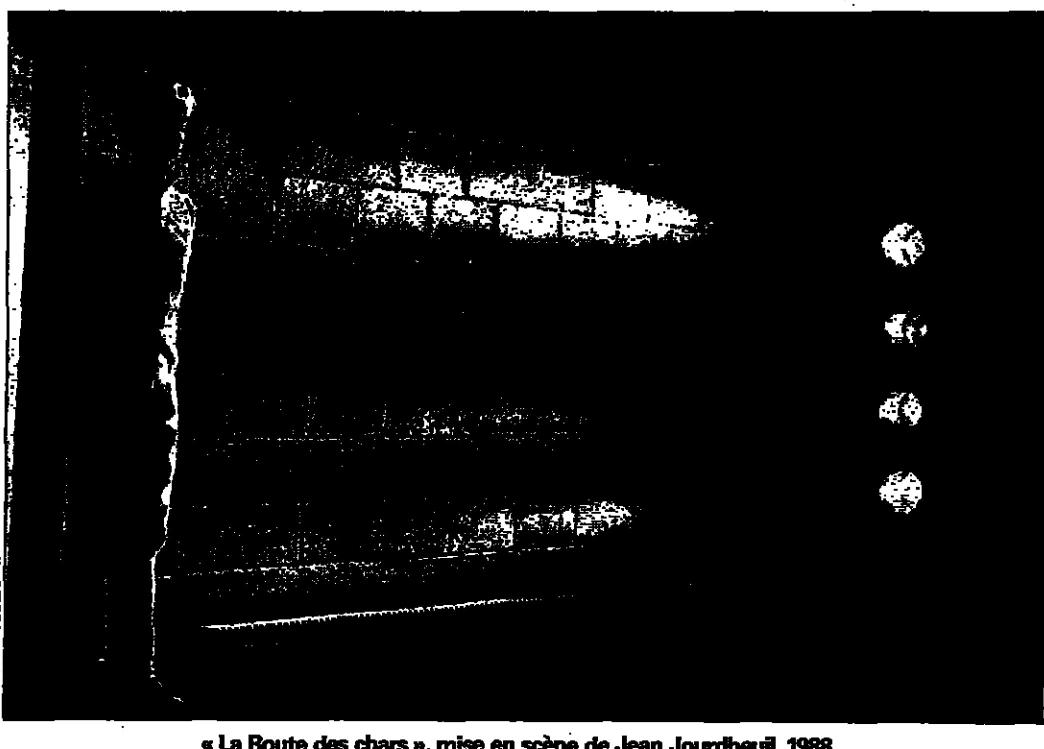
L'été dernier, au Festival de Salzbourg, au centre inquiet d'une Europe où les conflits se multiplient, l'Américain Peter Sellars a choisi cette pièce pour s'en prendre à son pays, engagé deux ans plus tôt dans la guerre du Golfe. Mais cela n'était pas suffisant. Le jeune Américain s'est fait une spécialité, depuis plus de dix ans, de dire le monde avec force : dans sa mise en scène et l'adaptation de Robert Auletta, Xerxès était explicitement Saddam Hussein, l'ennemi juré, le coupable idéal, et comme jadis à Athènes, le « sauvage » qu'il fallait réduire à l'esclavage.

Comme à Athènes il y a vingt-cinq siècles, l'ennemi parlait. Saddam, sous les traits d'un jeune combattant, parlait. Et pour bien se démarquer de la manipulation de l'information lors de la couverture de la guerre, la mise en scène introduisait micros et projecteurs de télévision pour donner plus de force à un discours qui ne fut réellement jamais retransmis. Beaucoup ont contesté cette vision d'Eschyle et de la guerre du Golfe. Une chose est certaine : comme le dit le metteur en scène Jean Jourdheuil à propos d'Eschyle, « *il est vrai qu'alors le théâtre fut à la hauteur et de la politique et de la guerre. Un des problèmes qui se posent aujourd'hui est de savoir si c'est encore le cas* » (1).

Jean Jourdheuil a voulu répondre à cette question ; il a monté en 1988 à Bobigny une pièce du dramaturge allemand Heiner Müller, *la Route des chars*, dont le titre original était *la Chaussée de Volokolamsk*, du nom de la ville où fut stoppée l'offensive allemande vers Moscou en 1941. La pièce de Müller manifeste les obsessions du dramaturge allemand comme celles de la plupart de ses contemporains. Elle permet de voyager dans l'histoire contemporaine, depuis 1941 jusqu'à Prague en 1968 en passant par Berlin-Est en 1953, au moment du soulèvement. Elle permet aussi de voyager en politique, de la guerre à la guerre civile, des opérations de maintien de l'ordre aux opérations de répression. Elle permet enfin de voyager en théâtre, empruntant la voie toujours usitée du poème lyrique ou du poème épique. Elle permet de surcroît de vérifier une nouvelle fois la prescience des hommes de l'art. Ecrite de 1984 à 1987, elle préfigure les interrogations que suscitera bientôt l'effondrement du bloc soviétique.

Prescience contenue par ailleurs dans le diptyque présenté par Roger Planchon en mars 1991 au TNP de Villeurbanne puis au Théâtre national de la Colline, *le Vieil Hiver et Fragile Forêt*. Il en avait entrepris la rédaction au début des années 80 et aurait souhaité les monter plus tôt. Ces deux pièces donnaient à voir et à méditer – au moment où s'achevait la guerre du Golfe – une guerre vue de chacun des deux camps, qui mettait aux prises armées catholiques et armées protestantes dans la France du XVI[e] siècle. « *Ce diptyque a été écrit il y a quinze ans*, se souvient Roger Planchon. *L'idée m'en est venue pendant la guerre du Liban, à la vision de Beyrouth et de violences dont je pensais qu'elles seraient à l'image des trente prochaines années. Le théâtre reflète cette prise de conscience mondiale, dont on peut penser qu'elle aura lieu dans les trois prochaines années, des problèmes de la guerre civile, de la violence incroyable due autant à l'intégrisme qu'aux nouvelles nations. En ce sens, le théâtre continue à jouer son rôle civique. Ça ferait plaisir à Vilar, ce n'est pas mal de faire plaisir à Vilar.* »

Successeur du même Vilar au TNP, Roger Planchon est aujourd'hui le professionnel le plus emblématique d'un « théâtre civique », très différent du « théâtre engagé » des années 50 et 60. « *Dans les années de théâtre militant*, dit-il, *j'ai fait des ruptures importantes. Par exemple, le premier Brecht que j'ai monté – une création européenne – est* la Bonne Ame de Se-Tchouan. *Les jeunes du PCF sont venus m'engueuler en disant que Brecht était un auteur anarchiste décadent ou je ne sais quoi. Plus tard, ils ont applaudi*



« La Route des chars », mise en scène de Jean Jourdheuil, 1988.

Stanislas Nordey, les enjeux de la démocratie

En résidence au Quartz de Brest, Stanislas Nordey met en scène « Pylade », écrit par Pasolini en 1967. Nordey situe son spectacle aujourd'hui, là où s'affrontent les forces de la réaction et celles de la démocratie.

BREST
de notre correspondant

ARGOS, ville morte, sans pouvoir, attend son nouveau roi depuis la mort d'Agamemnon, d'Egisthe et de Clytemnestre. Le régime y était despotique. Oreste est de retour, flanqué de son fidèle Pylade. Il revient sur les lieux de son meurtre. Héritier du trône, le fils prodigue devient le nouveau roi d'Argos. « *Mais je ne suis plus le même*, déclare-t-il à son peuple, *car, à Athènes, j'ai découvert la démocratie.* » Et comme toute bonne démocratie ne peut fonctionner sans vote, Oreste se fait élire. Il est seul candidat...

La démocratie se met donc en place à Argos. Et la réaction ne tarde pas à se manifester. Electre en brandit l'étendard. Pylade, de son côté, est amer : le nouveau système dans lequel il avait placé des espoirs le déçoit, les inégalités sociales perdurent. D'où sa révolte : il s'enferme dans le refus. Au-dessus des hommes, Athéna tire les ficelles et choisit le camp d'Oreste. La pièce déroule ce thème de la démocratie imparfaite, entre Pylade, « le gauchiste », Oreste, au pouvoir, et Electre, fascisante.

Pier Paolo Pasolini a voulu prolonger l'*Orestie* d'Eschyle qu'il a lui-même traduit en italien. *Pylade* est conçu comme une suite aux *Euménides*, la troisième partie de l'œuvre du dramaturge grec. « *Oreste ayant été acquitté du meurtre de sa mère par un tribunal d'hommes et non de dieux, Pasolini a imaginé son retour avec Pylade sur les lieux du parricide* », explique Stanislas Nordey. A travers cette pièce, c'est l'histoire de l'Italie d'après-guerre qui est racontée : l'arrivée de la démocratie chrétienne (Oreste) supportée par l'Amérique (Athéna), face à la résistance des fidèles de l'ancien régime (Electre) et à la naissance d'un communisme à l'italienne (Pylade), comme le souligne Pierre Marello, dramaturge du spectacle.

« *Pasolini était un analyste politique particulièrement fin* », dit Nordey. Reprenant la forme du théâtre grec – *Pylade* est écrit en vers avec la présence d'un chœur et une action se déroulant toujours en dehors du plateau, – Pasolini est revenu aux racines de l'introduction de la politique sur la scène du théâtre. « *Parce que le théâtre grec était avant tout un théâtre politique. Il était lié à l'actualité* », explique Stanislas Nordey. Le jeune metteur en scène a trouvé un sujet dont les échos lui semblent contemporains : la démocratie libérale est en butte au retour du fascisme parce qu'elle a engendré des cohortes d'exclus en révolte ; il y voit aussi une illustration de la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

« *Je vais toujours vers un théâtre dans lequel je puisse m'engager. Parce que le théâtre est l'un des derniers lieux de parole où l'on se réunit.* » A l'instar de Pier Paolo Pasolini qui se présentait comme un « *poète civil* », Nordey, lui, veut devenir un « *metteur en scène civil* », c'est-à-dire impliqué dans la vie de la cité. Il n'a pas choisi le chemin le plus facile : *Pylade*, présenté ici dans sa version intégrale, dure plus de quatre heures. « *Sur un tableau, on ne gomme pas les détails qui ne vous plaisent pas. Le théâtre est un travail d'humilité. Cela ne veut pas dire que l'on s'efface derrière le texte. Nous sommes des passeurs qui transportent des passagers d'une ville à l'autre.* » Adepte du « théâtre en bande », c'est la troisième œuvre pasolinienne après *Bête de style* et *Calderon* qu'il met en scène, menant tambour battant, à la tête de sa propre compagnie, une carrière commencée en 1988. Il a vingt-sept ans.

GABRIEL SIMON

★ Du 23 au 25 février, au Quartz de Brest. Le jeudi 24, le directeur du Quartz, Jacques Blanc, organise un colloque intitulé « Théâtre et démocratie aujourd'hui » et une rencontre publique sur le thème : l'artiste face à la cité. *Pylade* sera présenté du 8 mars au 9 avril au Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis. Du 12 au 16 avril, au Théâtre de Lyon. Le 23 avril, au Théâtre Royal de La Haye. Du 30 avril au 1[er] mai, au Festival national de Bruxelles. Du 3 au 5 mai, au Maillon, à Strasbourg. Le 13 mai, au Centre Jean-Renoir, à Dieppe.



contre la guerre

Brecht, moi, j'avais décidé de ne plus le monter. Je n'ai pas monté non plus les pièces communisantes d'Adamov, ce qui, sur le plan de l'amitié, fut terrible. C'était un choix très important à l'époque car il était considéré comme le troisième auteur mondial après Beckett et Ionesco. Le Théâtre de la Cité a toujours été « civique » et il a présenté des pièces mettant en jeu la démocratie, l'intégrisme et la guerre civile mais pas sur un registre militant. Quand j'ai présenté les Libertins *à Avignon en 1967, beaucoup de gens ont trouvé honteux ce que je racontais sur la Révolution. Le spectacle a même été sifflé dans la cour d'honneur par des gens que j'estimais. Mais je n'ai jamais bougé. La pièce n'est ni anti-révolutionnaire ni une exaltation lyrique de la révolution. »*

Le théâtre retrouve donc un sens civique, un peu estompé depuis quinze ans par les splendeurs formelles du « théâtre d'images ». Au moment où beaucoup de professionnels qui étaient considérés comme « proches du Parti communiste » sont aujourd'hui « démonétisés », d'autres se « remobilisent ». On peut ajouter à ceux qui précèdent les noms de Michel Deutsch *(lire son texte ci-contre)*, ou de Stanislas Nordey. Lui s'est attaqué depuis trois ans aux pièces de Pasolini, comme *Pylade*, suite imaginée par PPP à *l'Orestie* d'Eschyle, créée au Quartz de Brest le 23 février. Le spectacle sera repris au TGP de Saint-Denis du 8 mars au 9 avril *(lire le reportage de Gabriel Simon page II)*. Dans ses premières notes sur sa mise en scène, Stanislas Nordey indique : *« Pour moi, l'action de* Pylade *se déroule aujourd'hui, ici et maintenant, quelque part dans notre Europe en guerre »...*

Georges Lavaudant et son compagnon de route, l'auteur Jean-Christophe Bailly, ont aussi emprunté les mêmes voies. Au moment où son *Hamlet* est présenté à la Comédie-Française, Lavaudant s'est attaqué à un projet ambitieux qu'avaient préfiguré *les Iris*, au Festival d'Avignon en 1991 : *« C'est un spectacle qui se veut de dix heures en deux journées avec trente acteurs. C'est une espèce de chantier de recherche autour de la guerre. Cette production, qui verra son aboutissement en mars 1995 à Bobigny, voudrait tenir compte de la guerre du Golfe, de la Somalie, de l'effondrement de l'Est et de la Bosnie... On voudrait tellement se fermer contre toute cette bêtise à laquelle on pensait ne plus avoir jamais à répondre ! Mais la pression et la vulgarité sont telles qu'il faut à nouveau prendre le taureau par les cornes.*

» Nous allons donc travailler sur des objets très disparates qui vont d'Agamemnon, *premier épisode de* l'Orestie *d'Eschyle, à des textes de guerre du XX[e] siècle d'Isaak Babel, de Walt Whitman, de petits fragments qui seront écrits par Jean-Christophe Bailly ou moi-même, des bouts de films... Le plus dur, évidemment, sera de trouver les images de paix. Il est facile d'exciter avec les images de guerre. Comment rendre la paix désirable ? »*

Les gens de théâtre n'ont d'autre obsession qu'un monde pacifié. A l'exception de rares textes dramatiques – Jean-Christophe Bailly rappelle que *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, de Giraudoux, fait de la guerre une conversation de salon –, les auteurs et metteurs en scène appartiennent résolument au camp de la paix. Ainsi Didier-Georges Gabily. Il a créé *Enfonçures* lors du dernier Festival d'Avignon, spectacle splendide qui a rencontré un large public le mois dernier au Théâtre de la Bastille à Paris. Ce texte confrontait le silence des dernières années de la vie du poète Hölderlin, alors devenu « fou », et les fureurs de... la guerre du Golfe.

« Tout le monde perçoit aujourd'hui l'effet de bascule entre les années 80 et les années 90, effet que Heiner Müller symbolise parfaitement, explique Didier-Georges Gabily. *Nous sommes en train de passer d'un hédonisme qui finissait par faire froid dans le dos à une conscience plus aiguë de ce qui se passe dans le monde. Cela est historiquement fondé et politiquement nécessaire. Même si le nombre des spectateurs de théâtre pourrait laisser penser que ça n'a guère d'importance, les auteurs contemporains travaillent sur la mémoire et ce qu'ils écrivent perdurera. Ils sont sommés d'approfondir leur travail d'explication du monde, de le rendre plus clair quand la puissance des médias audiovisuels obscurcit les regards. »*

A la tête de son groupe T'Chan'g, l'auteur et metteur en scène s'apprête donc à créer un nouveau spectacle, après un an de préparation en résidence qui vient de commencer à Brest, puis continuera à Caen et à Montluçon. L'écriture en reviendra à Didier-Georges Gabily à mesure de ses réflexions et du travail de ses quatorze acteurs. Le titre de cette création collective, *Gibiers du temps*, est éloquent : *« En une période de fractures multiples, politiques et sociales, les créateurs sont obligés, par l'écriture dramatique comme par l'écriture scénique, de témoigner, quels que soient leurs rêves, d'une autre écriture ou d'un autre théâtre. Ils se situent à l'endroit où le mur s'écroule, permettant d'apercevoir de l'autre côté un paysage aux contours imprécis. Nous devons, avec le public, envisager ce paysage et cette disparition. »* Cela peut être long, cela peut être douloureux, cela paraît aujourd'hui nécessaire.

OLIVIER SCHMITT

(1) Extraits du colloque « Le théâtre et la guerre » organisé par le festival Théâtre en mai de Dijon, en 1993. A paraître. (Rens. : 80-30-59-78).

(2) Signe des temps : le metteur en scène allemand Peter Stein vient de recréer cette pièce à Moscou, dans le Théâtre de l'armée russe, à la tête d'une troupe d'acteurs russes qui sera l'invitée de l'édition 94 du Festival d'automne à Paris.



MARC ENGUERAND

« Les Perses », mise en scène de Peter Sellars, 1993.



SOPHIE STEINBERGER/ENGUERAND

« Imprécation II », mise en scène de Michel Deutsch, 1993.

Imprécation dans l'abattoir

par Michel Deutsch

LES frontières entre l'état de guerre et l'état de paix se sont effacées. Les forces de la nuit et celles du jour ont fondu dans une *nuit américaine* sans fin. La fin du cycle impérial de la dissuasion et de ses représentations, comme disent les stratèges, a eu pour effet la fin du *statu quo*. Le nouvel ordre mondial est celui de la délocalisation de la menace et du désordre. Le libéralisme, sorti vainqueur de sa confrontation avec l'empire totalitaire, et le marché n'ont que faire d'une vision politique du monde. Une seule chose compte : ne pas *gêner le flux des capitaux et des marchandises...*

Le spectacle est la forme obscène et profondément cynique et amorale de la mise en scène du nouvel état du monde – la représentation de la violence et du désordre. Le choc, la surprise, *les effets spéciaux et le* pathos hystérique sont les ingrédients nécessaires de la suggestion hypnotique programmée par le spectacle. Le familialisme crétin des sitcom, les fictions standards interchangeables qui répètent inlassablement la fin de la sphère publique et les casses de voitures à Los Angeles sont les analgésiques ordinaires qui facilitent l'accoutumance aux drogues dures et qui préservent le bon ordre du marché.

Le théâtre a lieu précisément *avec le geste qui s'exerce à* déconstruire le spectacle. Dans la mesure où il tente de juxtaposer un espace imprévu à un espace prévu, le théâtre est l'art de faire remonter les choses à l'origine, de les redonner au temps – de les légitimer par le temps. Le théâtre est cet art qui rend visibles les conflits dans le temps de la mémoire. Il n'est nullement un espace qui échapperait au conflit, à la mise en scène de l'hostilité. Le théâtre a accompagné depuis le début des Temps modernes – à partir de la rupture du *statu quo* de l'immuable dont Shakespeare et Marlowe furent les témoins privilégiés – l'édification de l'État comme instrument politique de la dépolitisation et de la neutralité. Sa fonction étant alors de maintenir un espace où politique et hostilité peuvent se représenter sans s'effectuer.

Le théâtre, à partir du XVIII[e] siècle, est devenu tribunal – l'instrument privilégié des Lumières pour désenchanter le monde en le faisant comparaître devant la raison. La crise du sens, la crise de la raison, provoquées par le traumatisme de la première guerre mondiale, ont orienté le théâtre, comme l'ensemble des arts, vers une mise en cause radicale de sa fonction – je pense à Copeau, Brecht, etc. – pas à Giraudoux ou Sacha Guitry. Pour Artaud, dans cette perspective, il s'agit de dissiper l'illusion, les illusions de la raison aussi bien, pour rejoindre la vie. L'art qui a été complice d'un monde ayant engendré le non-sens et l'horreur du front n'a plus qu'à se dissoudre dans l'expérience de la vie. Il reste qu'on peut penser que le théâtre n'a pas tout à gagner de prétendre vouloir se confondre avec la vie. Gardons-nous de croire qu'il serait possible de revenir à un avant – comme si rien ne s'était passé. De rêver à la restauration. Rêver d'un *théâtre moral, d'un théâtre des* valeurs serait absurde.

Mais à l'heure du spectacle *total*, des « images vraies », de la communication intégrale, à l'heure de l'empire du désordre, le théâtre se doit d'être une alarme – il se doit d'être désarmant.

▶ *Auteur et metteur en scène.* Imprécation de l'abattoir *est le titre d'une de ses pièces, publiée à l'Arche en 1991, 66 pages, 59 F.*

1950-1970, la politique en scène

Au début des années 50, la partie semble jouée. Le théâtre sera *public*, à tous les sens de ce mot. Il s'aventure hors du ghetto parisien et part à la conquête d'un nouveau public que l'on voulait alors « populaire ». Les premiers centres dramatiques de province viennent d'être créés ; le TNP de Vilar proclame son ambition de *« faire partager au plus grand nombre ce que l'on a cru devoir réserver jusqu'ici à une élite »* et de ressusciter une nouvelle *« communion dramatique »*.

La scène doit être le lieu d'un véritable débat sur notre société. L'exemple de la tragédie grecque est souvent invoqué : il faut *rompre avec « la fausse universalité du théâtre psychologique »* et *« faire surgir le chœur populaire de sa tombe trop bien fermée »* (Roland Barthes). Bref, à une dramaturgie du salon ou de la chambre à coucher, il faut opposer un *« théâtre de la Cité »*.

Jean Vilar et le TNP. Séparés, en 1955, par une polémique sur la notion de « public populaire », Sartre et Vilar s'accordent sur la vocation civique – morale et non politique au sens strict – du théâtre. Selon Sartre, *les Mains sales ne sont, « à aucun degré, une pièce* politique », mais *« exactement (une pièce)* sur *la politique »*. Et, tout en refusant de voir dans le TNP un théâtre « militant », Vilar n'en reconnaît pas moins qu'il fut *« engagé dans les querelles de tous ordres, de 1951 à 1963. Quelles que soient les œuvres choisies et les plus anciennes, les plus dites classiques n'étaient pas moins politiquement actuelles* (l'Alcade, la Paix, Danton, Antigone, Lorenzaccio, *etc.) que les plus modernes* (Mère Courage, *créée en France par nous, ou* Nuclea, *etc.). »*

Ce rêve du théâtre comme tribune ou comme forum ne survit guère aux années 50. La guerre d'Algérie a mis en péril l'unité de la Cité. Or, à de rares exceptions près, dont celle, précisément, du TNP de Vilar, le théâtre se garde d'aborder un sujet aussi brûlant. *C'est à Bruxelles que Jean-Marie* Serreau doit créer *le Cadavre encerclé*, de Kateb Yacine, avant d'en donner quelques représentations clandestines à Paris. Par ailleurs, la découverte et le large retentissement, querelles comprises, de l'œuvre de Brecht amènent à concevoir un théâtre qui ne soit plus seulement politique par ce qu'il dit mais par la manière dont il le dit et dont il s'adresse au spectateur. La scène ne rassemble plus ; elle divise. C'est de cette division, à tous les niveaux de la représentation, qu'elle tire son pouvoir, sinon d'action, du moins de réflexion.

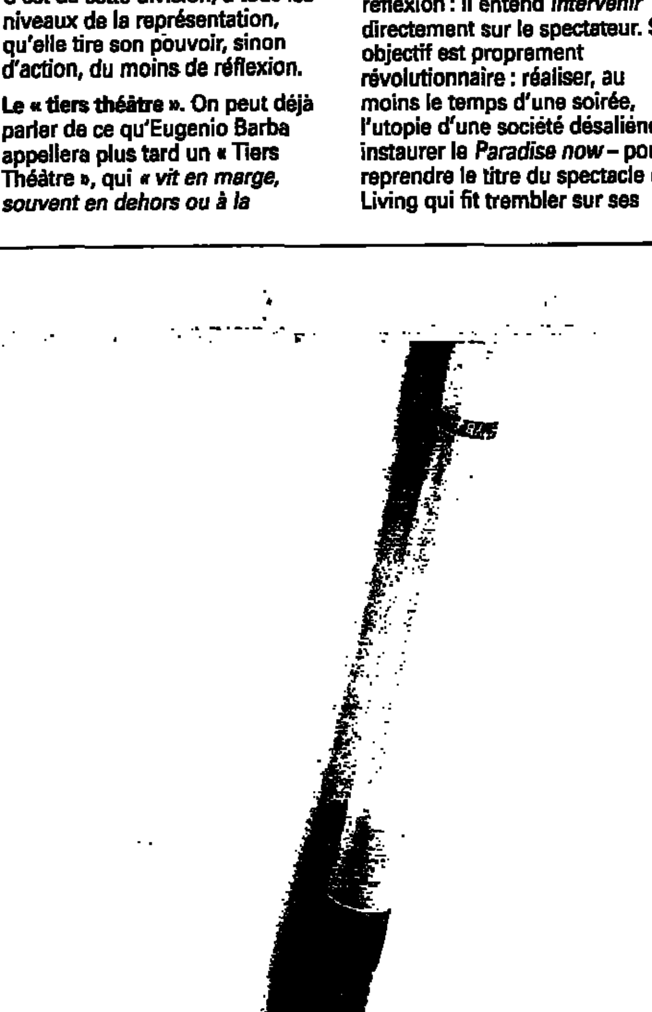
Le « tiers théâtre ». On peut déjà parler de ce qu'Eugenio Barba appellera plus tard un « Tiers Théâtre », qui *« vit en marge, souvent en dehors ou à la périphérie des centres et des capitales de la culture »*. Le cas d'Armand Gatti est significatif. Après avoir été joué au TNP et dans des centres dramatiques, il voit, une nuit de l'hiver 1968, les répétitions de sa *Passion du général Franco* à Chaillot interrompues par décision ministérielle (en tant que théâtre national, le TNP ne saurait mettre en cause un chef d'Etat étranger). Il lui reste à inventer une autre pratique théâtrale, en prise directe sur son public. Les groupes se multiplient alors (parmi lesquels la Nouvelle Compagnie d'Avignon, d'André Benedetto, et le Théâtre du Soleil, d'Ariane Mnouchkine) et ils partagent la même *ambition* : il s'agit de réveiller des spectateurs assoupis, de les provoquer, de les inciter à agir...

Le Living Theatre. On se réfère aux troupes d'agit-prop soviétiques et allemandes des années 20. Le Living Theatre qui *s'installe en Europe vers 1964 fait* figure d'exemple : il récuse le texte et la représentation au profit du corps et de la participation. Le théâtre politique n'est plus une célébration ni le moyen d'une réflexion : il entend *intervenir* directement sur le spectateur. Son objectif est proprement révolutionnaire : réaliser, au moins le temps d'une soirée, l'utopie d'une société désaliénée, instaurer le *Paradise now* – pour reprendre le titre du spectacle du Living qui fit trembler sur ses bases le Festival d'Avignon en 1968. A la limite, vie et théâtre devraient ne plus faire qu'un. C'est bien ce qui s'est produit en 1968. La « révolution » de Mai a été un grand happening.

La déclaration des directeurs des théâtres populaires et des maisons de la culture réunis en comité permanent à Villeurbanne le 25 mai 1968 est le chant du *cygne* du théâtre politique des années 50. *« Tout effort d'ordre culturel ne pourra plus que nous apparaître vain aussi longtemps qu'il ne se proposera pas expressément d'être une entreprise de* politisation : *c'est-à-dire d'inventer sans relâche à l'intention de ce* non-public (notion alors substituée à celle de public populaire) *des occasions de se politiser. »* Par sa radicalité même, une telle déclaration touche à l'absurde. A les confondre, elle frappe de nullité le théâtre comme l'action politique.

Les années 70 seront celles du « boom » économique et de l'immobilisme social. Elles verront le théâtre se replier, de façon parfois féconde, sur lui-même. Seul ou presque, le Théâtre du Soleil continuera à essayer de conjuguer la conscience civique d'un Vilar, la réflexion politique d'un Brecht et l'utopie du jeu... Peut-être, aujourd'hui, est-il temps de renouer avec la mission *publique* de la scène.

BERNARD DORT



Découvreur du blues des années 30 et de Woody Guthrie

Alan Lomax, missionnaire du son

Musicologue, musicien, écrivain, éternel enthousiaste, Alan Lomax, quatre-vingts ans, a fait connaître des pans entiers de l'histoire de la musique populaire américaine : blues des années trente, folklores du monde Woody Guthrie... Rencontre, à New-York, avec cet amoureux de l'enregistrement sonore.

NEW-YORK

De notre envoyé spécial

ALAN LOMAX est une figure énigmatique dont le nom apparaît à tous les détours de l'histoire de la musique populaire américaine. D'abord collaborateur de son père, John A. Lomax, qui fut l'un des fondateurs de la musicologie américaine, Alan a – entre autres – découvert Leadbelly et Woody Guthrie. Il a écrit la biographie de Jelly Roll Morton. Il a participé, comme organisateur et artiste, à l'émergence du *protest song*, au temps où la gauche américaine comptait. Avec le chanteur écossais Ewan McColl, il a, au cours d'un exil britannique, jeté les bases de la renaissance folk anglaise. D'Espagne, il a rapporté des enregistrements qui auraient inspiré Gil Evans et Miles Davis pour leur *Sketches of Spain*.

Quand il résume la genèse de sa carrière, Alan Lomax reste beaucoup plus modeste : *« A dix-sept ans, je suis tombé amoureux de l'enregistrement sonore. Je voulais être écrivain ou scientifique. Et je me suis aperçu que les appareils portables me permettaient de faire la même chose qu'un écrivain : communiquer ses expériences. J'ai arrêté d'écrire et commencé à publier des disques, à produire des émissions de radio. »* En fait, Alan Lomax n'a jamais vraiment cessé d'écrire. Le 14 février, *The Land Where the Blues Began*, récit de ses explorations du Sud profond de 1942 à 1979, a reçu le prix du National Book Critics Circle (Cercle national de la critique littéraire).

Sa passion de l'enregistrement, de la recension de cultures qui – il y a soixante ans – étaient au mieux ignorées et généralement méprisées, Alan Lomax l'a héritée de son père, John Avery Lomax, fils de fermiers devenu universitaire, enfant du Sud (né en 1875 dans le Mississippi, élevé au Texas) fasciné aussi bien par les cow-boys que par les Afro-Américains, père fondateur de l'étude du patrimoine musical américain.

En 1933, Alan Lomax effectue son premier *field trip* (mission sur le terrain) avec son père. Le New Deal entraîne une réévaluation radicale de la richesse des régions rurales, jusque dans leur culture. Tout comme la Farm Security Administration envoie les photographes progressistes fixer les visages des fermiers du Dust Bowl, les Lomax partent vers le Sud sous l'égide de la Bibliothèque du Congrès. A l'arrière de leur Ford, une machine à graver les disques occupe tout le coffre. Les Lomax vont de pénitenciers en plantations. Ils enregistrent du blues et des chants de travail, des ballades et des spirituals. Au pénitencier d'Angola (Louisiane), ils découvrent Leadbelly, qui est libéré peu de temps après. John A. Lomax engage le chanteur comme chauffeur et l'emmène dans le Nord-Est où l'ex-bagnard se produit devant des universitaires ou la bonne société new-yorkaise.

Deux ans plus tard, lorsque Leadbelly se lasse des manières néocoloniales de Lomax senior, il garde des rapports privilégiés avec Alan. Celui-ci ira jusqu'à interrompre ses études pendant un semestre, en 1939, afin de réunir l'argent nécessaire à la défense du chanteur, inculpé après une bagarre.



NATIONAL ARCHIVES

Alan Lomax en 1942.

C'est vers cette époque qu'Alan Lomax prend son autonomie. En 1938, il enregistre des heures de conversations avec Jelly Roll Morton, pianiste de La Nouvelle-Orléans, alors pratiquement tombé dans l'oubli. *« C'est la première autobiographie parlée que l'on ait jamais publiée. Depuis, il y en a eu des centaines,* fait remarquer Lomax. *J'ai passé cinq ans à mettre le livre en forme, pour qu'on puisse l'entendre parler, lui. Ce livre a révolutionné le jazz et la manière d'écrire. »*

La percée de Leadbelly a ouvert la voie à l'éclosion du folk américain, qui bénéficie du progressisme ambiant. Le 3 mars 1940, Alan Lomax participe à l'organisation d'une soirée « Raisins de la colère », pour venir en aide aux paysans d'Oklahoma victimes de la sécheresse. C'est là qu'il remarque un jeune *Okie* qui détourne les ballades populaires à des fins politiques : Woody Guthrie. Lomax l'enregistre pour la Bibliothèque du Congrès. Plus tard, il l'aidera à trouver un contrat d'édition discographique.

En 1942, Lomax, alors directeur adjoint des archives du *folk song* à la Bibliothèque du Congrès, entame la première des trois missions qu'il effectuera dans le Sud. Il explore un pays où un Blanc peut être jeté en prison s'il dit *« Mister »* au lieu de *« son »* ou *« boy »* à un Noir, où le souvenir de l'esclavage et sa perpétuation sous une forme à peine atténuée dans les pénitenciers, les plantations ou les *levee camps* (chantiers de construction des digues du Mississippi) sont la matière première du blues. Il découvre Son House, parle avec la mère de Robert Johnson, risque à chaque étape de se retrouver dans la prison du comté.

Après la guerre, le musicologue qui est aussi musicien (même si, aujourd'hui, il n'aime pas que l'on évoque ce chapitre de sa biographie) fonde, avec Woody Guthrie et quelques autres, People's Songs Inc., une organisation progressiste.

Il devient aussi directeur artistique chez Decca. Un soir de 1949, il profite de cette position pour inviter Big Bill Broonzy, Memphis Slim et Sonny Boy Williamson à passer une soirée dans un studio. Le guitariste, le pianiste et l'harmoniciste ne se contentent pas de jouer, ils parlent. Ils disent leur histoire d'hommes à l'humanité perpétuellement niée, la violence des gardiens de bagne, des contremaîtres de plantation, les viols, les exécutions sommaires, tout ce qui a fait le blues.

Lorsque Lomax décide de publier cet enregistrement, les trois hommes, qui sont pourtant des musiciens reconnus dans tout le pays, refusent, tant ils sont convaincus que les Sudistes les châtieront d'avoir *mis* au jour ce secret. Lomax se contente d'en faire paraître une transcription, dans laquelle les intervenants sont désignés par des pseudonymes. Lorsqu'il fait entendre ses disques au politicien démocrate Hodding Carter, le premier libéral à se faire élire en Alabama, celui-ci lui conseille de quitter l'Etat dans l'heure. Ce n'est qu'après la mort des musiciens que l'enregistrement sonore sera publié. Il est aujourd'hui disponible en CD sous le titre *Blues in the Mississippi Night*, accompagné d'une transcription de la conversation. C'est un document historique qui mériterait d'être inscrit au programme de tous les anglicistes.

Lorsqu'il retourne dans le Sud, dix ans plus tard, pour l'enregistrement de *Sounds of the South* pour Atlantic *(le Monde* du 19 août), le mouvement des droits civiques n'a pas encore pénétré dans tout le Sud et Lomax est interpellé à Memphis parce qu'il traîne dans le ghetto. C'est après avoir réuni le matériau fabuleux qui constitue cette compilation que Lomax se lance dans l'entreprise cantométrique qui l'occupe encore à ce jour *(lire ci-dessous).*

T. S.

★ *Discographie :* Blues in the Mississippi Night, *1 CD avec livret de 70 pages. Ryko RCD 90155.* Sounds of the South, *un coffret de 4 CD Carrère/Atlantic 7 82496-2.*

★ *Bibliographie :* Mister Jelly Roll, *Flammarion, 360 pages, 70 F.*

La grande aventure du « juke-box planétaire »

Alan Lomax se consacre dans ses studios new-yorkais à l'achèvement de son grand œuvre : les cantométriques, ou juke-box planétaire. Cet instrument multimédia permet d'analyser et de comparer des milliers de musiques du monde.

NEW-YORK

De notre envoyé spécial

DANS le West Side new-yorkais, près de l'Hudson, se trouve une annexe de Hunter College qui se distingue à peine des entrepôts qui l'entourent. Au dernier étage, tous les après-midi, on peut y rencontrer Alan Lomax. L'année prochaine, il fêtera ses quatre-vingts ans ; seule sa démarche un peu raide permet de le deviner. L'énergie dont il charge ses entreprises, ses enthousiasmes et ses indignations ne sont guère de son âge.

Alan Lomax ne voit dans son itinéraire extraordinairement riche que le prélude au grand oeuvre de sa vie, les cantométriques, une entreprise également désignée sous le nom plus séduisant de Global Juke-box. Quand le visiteur arrive dans les quelques pièces que Lomax et son équipe occupent à Hunter College, il lui faut subir au préalable une démonstration de cantométriques, ce qui suscite une vague inquiétude. Un peu comme un ami connu pour ses capacités intellectuelles se décide à vous faire goûter sa cuisine.

Lomax s'est lancé dans une grande entreprise de classification des musiques traditionnelles du monde entier. Au départ, dans les années 60, il s'agissait de déterminer des critères objectifs permettant de décrire sans ambiguïtés des modes d'expression musicale, ce que la notation traditionnelle occidentale ne permet pas. Aujourd'hui, les cantométriques ont croisé la route de la micro-informatique et des techniques multimédias, donnant naissance au Global Juke-box.

Sur le disque dur d'un micro-ordinateur connecté à un lecteur de disques vidéo, l'équipe de Lomax a stocké des milliers de musiques. On peut en entendre une bonne partie ; certaines sont également accompagnées de documents visuels. On peut ensuite en consulter l'analyse cantométrique. Ce jour-là, le démonstrateur a choisi un chant des Indiens de Patagonie, une mélopée extraordinairement triste et lancinante. Mais l'équipe de Lomax ne fait pas dans les sentiments, elle s'intéresse à la longueur des phrases mélodiques, au degré de répétition, à la structure d'une éventuelle polyphonie, à la rapidité du tempo. En tout, une cinquantaine de critères forment une espèce de fiche technique sans que jamais on se préoccupe du texte porté par la musique.

Le Global Juke-box permet ensuite de comparer la musique analysée avec celles du reste du monde. Et l'on s'aperçoit que le parent le plus proche de la complainte du Patagon est le chant du Sibérien. Ce qui n'est pas forcément incompatible avec l'histoire des Amérindiens telle que l'ont reconstituée les ethno-anthropologues, qui estiment pour la plupart que les premiers peuples à traverser le détroit de Béring ont été progressivement refoulés vers la pointe de l'Amérique du Sud.

Une fois qu'il est sûr que le visiteur est sinon convaincu, au moins intrigué, Alan Lomax explique la philosophie de son projet : *« Ça marche. Parce qu'on ne se préoccupe que des paramètres fondamentaux, faciles à observer même sur des enregistrements : combien de temps on chante avant de reprendre sa respiration, comment les personnes impliquées fonctionnent entre elles. A l'unisson ou en polyphonie. C'est un moyen de s'entendre les uns les autres aux possibilités infinies. »*

Cette réflexion sur la forme est issue d'un travail précédent sur le fond, une analyse des ballades américaines publiée sous le titre *Folk Song Style and Culture* : *« J'ai découvert que toutes les ballades relatant un meurtre, et il y en a beaucoup, suivaient la même intrigue, sans aucune variation. »* Dans l'histoire de Stag'o Lee – le bandit noir qui tue Billy Lyon –, dans celle de Frankie – la femme jalouse qui tue son amant Johnny (Albert dans la version de Leadbelly) –, ces autobiographies de meurtriers suivent toutes le même schéma : *« Ce sont des rêveries, des histoires qu'on se raconte à soi-même. La personne qui en avait tué une autre se remémore le meurtre et met en balance ses motifs et son châtiment. »*

> « J'ai décidé d'analyser tous les folksongs »

Alan Lomax marque une pause, tape sur la couverture de *Folk Song Style and Culture*, paru en 1968, et ajoute : *« J'ai décidé d'analyser tous les* folksongs *comme si c'étaient des rêves. C'est le propos du livre, vous devriez le lire un jour, il est excellent. »*

Encouragé par son essai d'analyse textuelle, le musicologue est passé à l'analyse formelle. C'est pour lui un instrument de démocratisation qui permet de mettre les cultures du monde sur le même pied, y compris celles venues du berceau du capitalisme. Grâce aux cantométriques, *« l'Europe du Nord-Ouest est une région comme les autres, c'est-à-dire unique. On peut déceler son individualisme à travers les chansons et les danses. Nous aimons entendre un chanteur solo raconter une histoire, nous aimons entendre rapporter des conversations et de jolies mélodies, faciles, qui se répètent de couplet en couplet. Aujourd'hui, la chanson a neuf chances sur dix de traiter des problèmes de relations entre les sexes, parce que, en dehors de l'Etat, la seule institution qui demeure dans nos sociétés est celle de la famille nucléaire. Mais il n'en va pas ainsi en Afrique ou en Polynésie. »*

Et Alan Lomax décrit ainsi la rencontre fondamentale, celle qui a produit les musiques qui lui sont le plus chères – jazz, blues, bluegrass ou country : *« Lorsque les pionniers européens – espagnols, anglais ou français – ont rencontré les Africains* [les esclaves déportés en Amérique], *ils se sont trouvés en situation d'infériorité face à des gens qui pratiquaient des polyphonies élaborées sur des rythmes complexes, ce qui était inconnu dans les musiques populaires européennes. Et, depuis, les Européens essaient de rattraper leur retard en empruntant les idées africaines. Par exemple, l'utilisation du banjo. A ma connaissance, l'idée de chanter en s'accompagnant d'un instrument à cordes était inconnue dans la musique populaire américaine. »*

Plus de soixante ans après ses débuts, Alan Lomax est fier du chemin parcouru. Ses réussites et son âge le dispensent de fausse modestie. En revanche, il ne cache pas son inquiétude face à l'industrialisation des arts : *« L'institution la plus puissante qui soit au monde est le système de communications électroniques, et ce sont des Américains qui le dirigent, pour leur seul profit. Vous l'avez bien vu, ils étaient prêts à envisager la disparition du cinéma français. C'est une menace pour les musiques d'Afrique, de Polynésie ou de Sibérie. Ils veulent le marché pour eux tout seuls, comme McDonald's. C'est la chose la plus terrifiante qui soit arrivée à l'humanité. »* Pour finir par un dernier éclair d'optimisme : *« Le Global Juke-box est un acte de foi dans le genre humain, pour lui donner à la fois des destinations et des endroits où revenir chez soi. Et je crois que nous gagnerons. Que les gens mus par la cupidité finiront par se tuer à force d'ennui. »*

Propos recueillis par THOMAS SOTINEL

Compositeur, chanteur, auteur de concertos et de musiques de films

Le monde divagant de William Sheller

William Sheller a vendu plus de 500 000 exemplaires de son exercice au piano acoustique :* Sheller en solitaire*. Il surprend avec son nouvel album,* Albion*, qualifié d'« électrique ». Dix titres noyés dans les guitares et enregistrés en Angleterre avec trois musiciens rock. Il revient sur l'époque et sur celles qui l'ont précédée. Esthétiques croisées.

EN 1967, *Sergent Pepper*, des Beatles, avait détourné le compositeur William Sheller de ses études classiques. En 1975, *Rock'n dollars* le propulsait au sommet des hit-parades. Depuis, le musicien-chanteur multiplie les expériences musicales, du *« symphonique alternatif »* au très touffu *Albion*, qui le ramène en Angleterre. *« Les grandes tempêtes futuristes se sont calmées »*, explique William Sheller, installé devant un ordinateur, dans la pénombre du bureau où il compose, où il vit en musique. *« Nous sommes revenus du futur »*, poursuit-il – lunettes rondes, robe de chambre en soie, amabilité courtoise – en jouant avec le clavier, laissant défiler sur l'écran les partitions en chantier. *« On fait aujourd'hui avec ce que l'on a. On n'écrit plus pour la postérité, mais pour l'immédiat. »* Cet an 2000, tant phantasmé, est à nos portes. Où en est-on ? *« Dans les années 50 – j'étais gamin –, on imaginait qu'on irait passer les week-ends dans les stations spatiales de l'an 2000. Rien ne s'est produit et c'est une grande déception. »*

« Quelle est votre idée de l'esthétique des années 90 ?

– Nous avons aujourd'hui un siècle d'audiovisuel derrière nous. Dans notre quotidien, les images de la vie, des gens, de 1895, de 1940 ou de 1960 se sont mélangées. On entend à la radio aussi bien une chanson ou une œuvre conçue en 1960 qu'en 1990. Le passé fait ainsi partie de notre présent. Et l'on a tendance à reprendre, parfois dans les détails, des esthétiques, comme le surréalisme, qui, à l'époque où elles sont apparues, avaient créé des chocs. Tout cela forme aujourd'hui l'ensemble de notre culture. La propagation planétaire, par les disques notamment, et les innovations techniques vont dans le sens de l'accumulation. On peut aujourd'hui reproduire des sons d'époque, les coller, comme un architecte qui peut changer de style dans une même bâtisse, jouer avec les années 30, 40 ou 50 et rester totalement contemporain.

– Dans ce contexte, que représente* Albion *?

– C'est un discours musical sur l'Angleterre. La pochette [*un assemblage d'images surréalistes habillées de carreaux géométriques noirs et blancs*] colle bien. C'est un mélange des genres : *Alice au pays des merveilles*, Jean Cocteau, le pop-art. Pour réaliser cet album, que je voulais « rock », je me suis tourné vers l'Angleterre. D'où son titre, *Albion*, un nom que, dit-on, les Grecs ont inventé en voyant les falaises blanches, et qui fut repris par les Ecossais, agrémenté de l'adjectif « perfide ». *Albion* agit comme une brume, c'est une métaphore pour ne pas dire *made in England*.

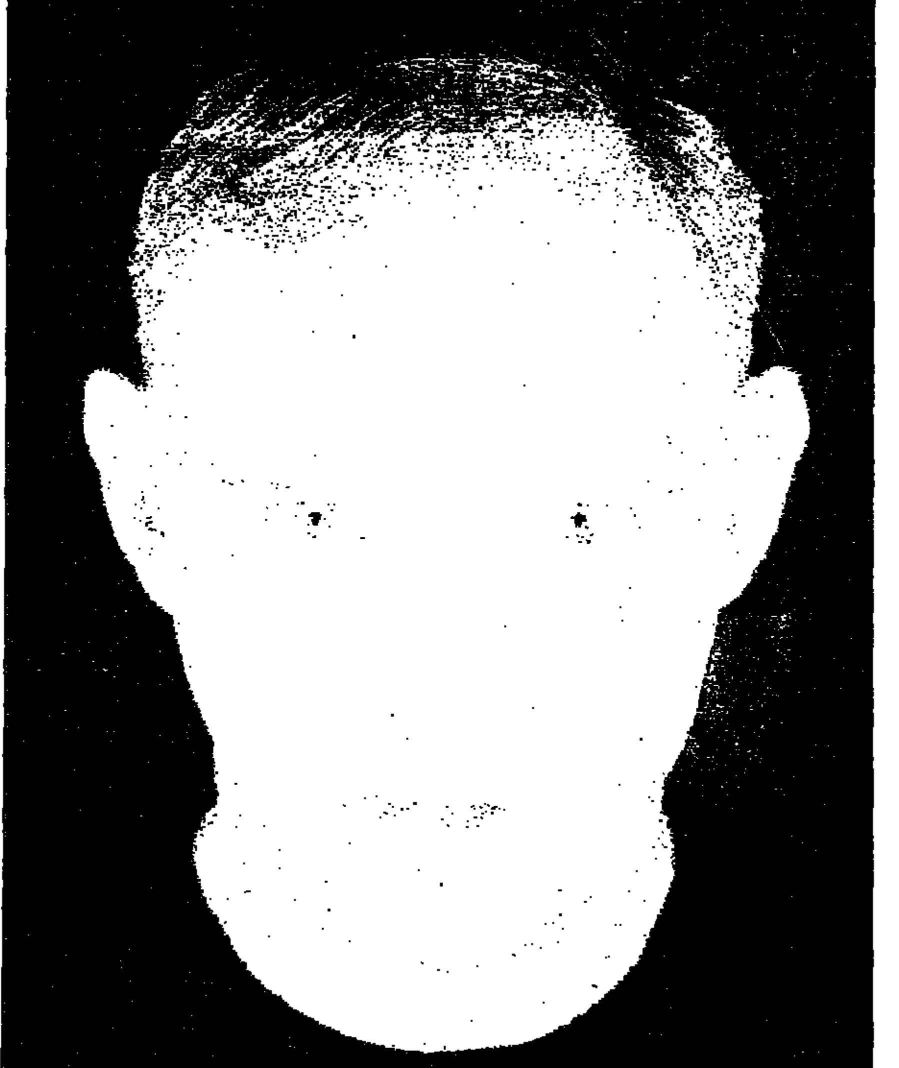
» L'histoire de ce disque est un état de grâce : tout au long de sa réalisation, les bonnes réponses sont venues au bon moment. Il y a trois ans, j'avais parlé à Phonogram de mon projet d'enregistrer un album « électrique ». Je voulais des musiciens de rock, car le rock perturbe. Or, j'ai besoin de bouger, ça permet de vivre, de changer de territoires musicaux.

– Vous avez pourtant fait un détour...

– Après l'album symphonique *Ailleurs*, en 1989, j'ai eu envie de rock, mais il y a eu *Un homme heureux*, un exercice de musique au piano. J'avais commencé *Albion* avant. Le piano-voix était une rupture volontaire dans mon parcours, car j'ai toujours dit non aux étiquettes. A chaque fois que l'on change de registre et de genre, le résultat parvient à des oreilles plus sensibilisées. A chaque fois, il y a des gens qui apprennent qui est Sheller, car je viens dans leur région musicale. Et là, ça se complique. Comment fédérer tout ça ? J'aurais pu exploiter le système piano, je pourrais encore faire de chouettes chansons. Mais l'image me paraissait un peu triste et je suis curieux.

– L'électricité, est-ce un moyen d'éclairer un propos parfois éthéré ?

– J'avais besoin de travailler avec d'autres images. Les chansons d'*Albion* pourraient d'ailleurs être jouées au piano, ou autrement. Il existait une version symphonique d'*Excalibur*, une chanson de geste, que je reprends ici de manière plus agressive. Les guitares ont des sons *grunge*, mais les mélodies sont très importantes, ce qui nous ramène aux années 60. Une époque très riche, où, par exemple, la stéréo était utilisée en tant que telle, où on avait plaisir à faire passer les sons d'un côté à l'autre. Aujourd'hui, on en est plutôt au grand mono statique. On s'en tient au climat sonore. D'où le retour en force des années 60, un âge d'or où le rock était une distraction, mais aussi une recherche permanente, une dynamique. Où il ne véhiculait pas autant de dires, alors qu'aujourd'hui, les mots prennent parfois le pas sur la musique, comme dans le rap. Or, *Albion* est un retour vers la légèreté.



THIERRY ARDITTI POUR « LE MONDE »

– Vous avez choisi d'enregistrer* Albion *avec David Ruffy (batterie, percussion), Gary Tibbs (basse), Steve Boltz (guitares). Mark Wallis a produit l'album. Comment avez-vous travaillé avec des musiciens dont l'univers est si différent du vôtre ?

– En Angleterre, Sheller est un inconnu, d'ailleurs je n'y avais jamais mis un pied. En France, les musiciens, sous prétexte que j'écris des symphonies, n'osent pas bouger une note. Cela dit, la séparation entre le classique et la variété se fait moins sentir aujourd'hui. On admet que les musiciens soient comme les pâtissiers qui doivent savoir confectionner toutes sortes de gâteaux. Or, moi, j'ai besoin d'apprendre. Et, puisque ces musiciens-là ne lisaient pas la musique, je n'ai pas écrit l'album en totalité. Je leur ai montré sur un clavier note après note ce à quoi je tenais. Ce qui les étonnait, c'était les changements d'accords qui ne correspondent pas à leurs habitudes. Des modulations, des surprises : on attend qu'un accord passe d'un côté, il s'en va de l'autre. Ils disaient : quand on veut jouer une chanson de Sheller, on est obligé de l'apprendre. Puis, j'ai écouté leurs avis, notamment sur la mise en place des instruments. Avec leur énergie et leur sens de l'improvisation – qui me fait défaut –, ils m'ont permis d'envisager qu'il puisse y avoir des erreurs dont on profite, de l'aléatoire. Ensemble, nous avons déplacé des motifs, construit l'album bloc par bloc.

– Vous parlez de la musique comme de l'architecture...

– Oui. La musique ne se conçoit pas, elle s'entend. On écrit un petit bout, tout en ayant une vision d'ensemble de quelque chose que l'on ignore encore. En écrivant des pages symphoniques, par exemple, on a l'impression d'être comme les paléontologues, qui à partir d'une vertèbre reconstruisent tout un squelette. On a une vision du tout, puis on gratte, on travaille, on déplace des blocs et l'on fabrique des monstres. Avant je les commençais sur l'ordinateur, et je continuais à la main. Aujourd'hui, je travaille directement sur la machine. Ça change.

– Pour* Albion*, vous avez mis en avant les mélodies et les guitares, la voix est très en retrait. Cela donne une impression de dissolution.

– Tout cela fait partie du tableau. Nous avons enregistré *Albion* dans la campagne anglaise, à Ridge Farm, une grange aménagée en studio, dans le Surrey, au sud-ouest de la Grande-Bretagne. J'y ai vécu toutes les saisons. Nous avons commencé en mai, et terminé à l'hiver. Un an de vie. Nous avons fini par constituer un groupe, une famille, et l'interprète s'est mis en arrière naturellement. Comme dans l'album symphonique, *Ailleurs*, l'acteur est dans le décor, la voix effacée, à sa juste place. A l'image des paroles : tout est en haut, vu de l'extérieur. Quand on se promène dans la musique, on peut se promener dans les cités, les rues, voir les gens du quotidien, on peut aussi aller dans les ministères quêter des subsides. Moi, je ne me sens appartenir à aucun de ces mondes. Je suis un satellite.

– C'est ce que vous vouliez dire dans vos chansons ?

– Deux des chansons de l'album ont un regard un peu plus social, les *Enfants sauvages*, une légère touche, en évitant la démagogie, et vers la fin, *On vit tous la même histoire*. Comme dans *Un homme heureux*, le « je » n'était pas pris à la première personne : j'ai vu des gens vivre comme ça. Je ne me réfugie pas derrière le doute, mais le chanteur n'en sait pas plus que les autres parce qu'il passe à la télévision. Je suis plus obsédé par la musique que par ce qu'elle peut véhiculer. Je cherche pourtant à trouver un langage commun, un sens partagé des mots. Or, aujourd'hui, j'ai le sentiment que nous lâchons pied sur terre et que nous nous en accommodons.

» Nous pensons en termes de géographie, alors que les moyens de communication ont déjà largement supprimé cette notion. Les peuples sont des peuples virtuels, des couches superposées qui ont leurs canons vestimentaires, leur cinéma, leur littérature. Plusieurs mondes, des lobbies, vivent en parallèle dans le même lieu. Dans tous les pays, il y a des yuppies, il y a des affamés, des hard-rockers, avec les mêmes vêtements partout. Chaque mode est un monde qui vit dans son coin.

– Vous ne vous sentez pas impliqué dans la politique au quotidien ?

– Concerné, comme tout être humain, par ce qui se passe ici sur terre. J'ai soutenu l'association Aides, Amnesty International, mais pas forcément à Paris, pas pour le *charity-business*. Un concert ne coûte rien, surtout au piano. La compilation Sida Urgence [*où Sheller interprétait* Vienne, *de Barbara*] était une très bonne idée : chacun y avait créé un titre, c'est mieux que de chanter à quinze ensemble. Mais, l'an passé, j'ai beaucoup travaillé, et peu réfléchi. Mon *Concerto pour trompettes et orchestre* a été créé à Pleyel par l'Orchestre des concerts Lamoureux, dirigé par Ytaka Sado-puis. Puis, j'ai terminé la musique – pour quatuor à cordes et piano – du film *l'Ecrivain public*, de Jean-François Amiguet.

– Aimez-vous composer pour le cinéma ?

– La musique de film est plus cernée, plus serrée. Je regarde les images sur la table de montage avec le réalisateur, on découpe, il suggère. L'idée du réalisateur prime, je travaille sur un cahier des charges. Tous les compositeurs ont toujours travaillé pour leur commanditaire, et après, leur talent et leurs propos personnels transparaissaient. Mais à présent, le talent du compositeur passe avant. C'est dommage. Même la publicité est un exercice intéressant : 10 secondes d'un sentiment positif, 3 secondes d'atmosphère joyeuse.

» J'ai composé peu de musiques pour le cinéma, plutôt pour des comédies, à commencer par *Erotissimo*, de Gérard Pirès, en 1969, grâce à la défection de Polnareff. Car à Sheller chanteur, on a souvent demandé une petite musique sympa. Mais, j'aime le cinéma quand l'imaginaire domine : j'adorerais travailler sur des péplums. Ah ! *Ben Hur !*

– Qu'est-ce que vous écoutez chaque jour ?

– La musique, le silence : j'écoute tout. Arvo Part, Beethoven, les disques de rock de mon fils, et pendant ce temps, je gribouille, je fais des dessins pour éviter d'analyser. C'est une drôle de période, et les musiciens sont le reflet de la bousculade. Il n'y a plus une histoire de la musique, il y en a cent.

– Et la musique contemporaine ?

– J'écoute moins les créations, je suis toujours déçu, on entend toujours cette même œuvre angoissée dans toutes les créations contemporaines. J'écoute Boulez en lisant la partition, c'est déjà difficile. J'aime beaucoup Arvo Part. Mais là où Boulez a inventé un langage, j'avoue que Part a emprunté à Stravinsky. Dusapin est intéressant. Brian Eno, aussi. Nous en sommes aujourd'hui au symphonique alternatif. »

Propos recueillis par VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ *Albion*, 1 CD Phonogram 518963. *Carnet de notes*, 1 coffret de 4 CD Phonogram 514761. *Sheller en solitaire*, 1 CD Phonogram 848786.

« ALBION », *de William Sheller*

Roule, Britannia

APRÈS le dépouillement de *Sheller en solitaire*, voici l'autoportrait de William en rocker. Contrairement à tant de ses compatriotes, l'artiste n'est pas parti chercher l'élixir du rock'n'roll à Memphis (Tennessee) ou à La Nouvelle-Orléans (Louisiane). Pour Sheller, le rock est d'Angleterre, il se joue avec des Anglais (ici une bande de requins de studios) selon des règles aussi précises que celles du cricket, établies dans les années 60 et légèrement amendées au fil du temps.

On l'aura compris, *Albion* ne joue pas à la modernité. Mais William Sheller est trop fin pour s'abriter sous le parapluie de la nostalgie. On reconnaîtra donc au long de ces dix chansons l'héritage des Beatles, celui du Pink Floyd première période, mais aussi des motifs ou des sonorités plus contemporains qui évoquent les derniers disques d'U2 (le traitement de la voix) ou Kate Bush (les guitares).

Mais pour quoi faire ? Pour une fois la manœuvre ne sent pas la mégalomanie. Ici, pas question de conquête du marché américain, ce passage du nord-ouest de la variété française. Il faut se rendre à la simple raison d'une envie de rock. Sheller voyage comme bon lui semble. Il transporte toujours les mêmes bagages, son obsession de la solitude, son scepticisme quant à l'utilité du langage. Seuls les véhicules changent, orchestre symphonique ou piano solo. Ici, le groupe de rock'n'roll s'est un peu emballé, on dirait que le *conducteur s'est laissé entraîner par la grosse* machine. D'abord, sa voix blanche se perd dans le fracas électrique. Ensuite, ce fracas, organisé avec une maniaquerie perfectionniste par le producteur Mark Wallis, finit par cacher les chansons.

On dirait que chanteur et producteur étaient si contents de leurs trouvailles sonores qu'ils en ont oublié quelques règles de savoir-vivre. Par exemple, que toutes les chansons ne méritent pas de durer plus de trois minutes. Huit fois sur dix, l'émotion réelle que suscite le début de chaque titre s'épuise bien avant qu'il ne soit fini. On trouvera pourtant sur ce disque quelques additions bienvenues à l'œuvre de Sheller. Il suffit d'un peu de patience.

T. S.



« Paratodos », de Chico Buarque de Hollanda

Artiste brésilien

Après une pause consacrée à la littérature, Chico Buarque revient avec un disque-manifeste : entre romances en mineur et sambas des rues, le chanteur se souvient. DAM en profite pour importer, du Brésil, une grande partie de ses enregistrements passés.

PARATODOS est un hymne vibrant au Brésil dans ce qu'il a de meilleur : ses compositeurs populaires. En douze titres, Chico Buarque, qui n'avait pas enregistré de nouvel album depuis quatre ans pour cause de littérature, sort du cycle infernal de la violence et du chaos, auxquels il s'était attaché dans son roman, *Embrouille* (1) paru en France l'an passé. *Paratodos* remonte le temps – le sien –, celui de l'artiste, otage et témoin d'une époque, « *un acteur qui récite un drame qui reste encore à écrire* ». Avec la distance, le détachement et la sensibilité qui sont la marque de l'intelligence, l'auteur de *Construçao*, *A Banda* ou *Vai Passar*, autant de chansons qui ont marqué la culture brésilienne de ces trente dernières années, navigue entre romances en mode mineur et sambas de rue.

L'univers musical de Chico Buarque ne change pas, mais la réflexion avance. Elle place aujourd'hui l'intellectuel brésilien dans l'impasse. « *Ce pays n'est pas que faim, corruption et arnaque* », dit le chanteur, qui a chroniqué les événements politiques brésiliens depuis l'époque du régime d'exception jusqu'au retour de la démocratie. « *C'est aussi un peuple qui génère de la joie. La musique est la meilleure réponse qu'un musicien peut donner au destin de son pays.* » D'où la place centrale occupée par l'artiste populaire dans ces douze chansons construites selon les schémas musicaux habituels de l'artiste, découvert par le grand public français grâce aux vertus de la publicité (les boissons gazeuses et *Essa Moça Esta Diferente*).



FRANCIS VERNHET

Chico Buarque.

« *Politiquement, j'avais deux issues*, expliquait récemment Chico Buarque à l'hebdomadaire brésilien *Veja*. *Ou livrer un travail désespéré, sombre, ou faire un disque positif comme celui-ci. C'est ma réponse au manque d'estime de soi qui s'est répandu par ici.* » Premiers loués dans *Paratodos* (« Pour tous », écrit d'un seul trait), la chanson qui donne son titre à l'album, les ancêtres de Chico Buarque : son père, historien célèbre et pauliste (natif de Sao-Paulo), son grand-père nordestin, son arrière-grand-père mineiro (des Mines générales), son arrière-arrière-grand-père bahianais, le tout formant un seul Brésil. Puis vient la cohorte des grands noms de la chanson brésilienne, morts et vivants confondus en un seul mouvement créateur (Dorival Caymmi, Nelson Cavaquinho, Nara Leao, Gal Costa, Gilberto Gil, Maria Bethânia, Caetano Veloso, etc.). « *Même si les chanteurs sont faux comme moi, les chansons, qu'importe, les chansons seront belles* », chante le compositeur carioca de sa voix flûtée.

La couverture du disque aligne les portraits détourés de ses héros : musiciens, vieilles dames, bébés, rastas, métis, petits voyous, cheveux longs et crânes rasés, le peuple brésilien. Au centre figure une photo d'identité de Francisco (Chico) Buarque de Hollanda, souvenir d'un passage tourmenté dans les locaux de la police de Rio. L'anecdote est connue au Brésil : à dix-sept ans, le compositeur éméché s'en fut avec quelques amis dérober une voiture. L'affaire se termina au poste. L'auteur du forfait a aujourd'hui cinquante ans, et retrace l'aventure, ou plutôt l'ambiance, dans une chanson en demi-teintes, *A Foto da Capa* (la photo de couverture). « *Une photo qui, alors, n'était pas pour la couverture, ... c'était le portrait de la peur quand le type se prépare à taper.* » Evidemment truffée de jeux sur les mots et les sonorités (« *O retrato da paura quando o cara se prepara para dar a cara a tapa* »), la chanson ressemble à deux minutes trente d'urgence souterraine.

Depuis *A Banda*, en 1964, le fils prodigue de la tribu des Buarque, fan de football et de littérature, a toujours construit ses chansons selon des géométries élaborées, en parfaite connaissance de la langue portugaise. On se souviendra notamment de *Construçao*, l'histoire d'un maçon qui finit écrasé, dont la versification imbriquée joue sur les accents toniques inhabituellement placés sur la dernière syllabe. Les mots dans *Paratodos* sont un roulement, une spirale, à l'image du temps que le moindre des miroirs ou des portraits policiers révèle avec une ardeur implacable. « *Le temps est artiste* », conclut l'auteur.

Ce perpétuel retour au sujet musical tiendrait-il aux conditions d'élaboration de *Paratodos* ? Ces dernières années, Chico n'avait plus le goût de la musique. Mais, BMG/Ariola, sa maison de disque lui demandait un album. « *Je me suis dit qu'en reprenant la scène, le chanteur ramènerait le compositeur à la surface.* » Cette sage détermination valut au public brésilien de retrouver un de ses enfants les plus chéris en mai dernier, et à nous, un très bel Olympia en juin. Cinq nouvelles chansons en jaillirent. En cours d'enregistrement, sept autres virent le jour. Edu Lobo, Gal Costa (*Biscate*), et Tom Jobim (pour une samba à l'ancienne, *Piano Na Mangueira*) vinrent prêter main forte. Piano, guitare, violons, flûtes habillent la délicatesse lucide et la fausse naïveté du prisonnier R 5 950, étudiant carioca encabanné pour tentative de vol à la veille d'un coup d'Etat militaire.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Gallimard, 160 pages, 90 F.

★ *Paratodos* : 1 CD BMG Brésil V120046. Distribué par Dam qui vient de mettre sur le marché les rééditions de tous les disques enregistrés par Chico Buarque pour PolyGram Brésil. On y trouvera les principales œuvres de l'auteur-compositeur brésilien : *Construçao* (POL 360 132), *Chico Canta* (POL 510 082), *Chico Buarque*, vol. 4 (POL 8 120 912).

CLASSIQUE

Debussy
Préludes pour piano, Livres I et II
Krystian Zimerman (piano)

Krystian Zimerman enregistre peu. Et il n'élargit le répertoire qu'il joue en public qu'après avoir longuement travaillé dans le secret de son studio. De ce point de vue, il est un héritier de Dinu Lipatti qui ne consentait à enregistrer une œuvre ou à la jouer sur scène qu'après l'avoir étudiée des années, puis laissée reposer pour savoir si *elle* l'aimait. Voici le jeune pianiste polonais aux prises avec les *Préludes* de Debussy. Son jeu est d'une perfection plastique que l'on ne connaissait qu'aux *Images* et aux *Préludes* enregistrées par Michelangeli pour le même éditeur. Mais au jeu, dense, incrusté dans la profondeur du clavier du pianiste italien, Zimerman oppose une interprétation plus « atmosphérique ». Il est aidé en cela par une prise de son assez lointaine qui fond les sonorités du piano comme un glacis adoucit la palette trop vive d'un peintre. Ses tempos sont mesurés, ses nuances micrométriques, son articulation plus dessinée que travaillée dans la plénitude sonore du piano. C'est à la fois admirable et lointain. Mais cette distance a quelque chose de profondément émouvant. On ne sait trop pourquoi, mais cette interprétation évoque irrésistiblement le *Pelléas et Mélisande* par Roger Désormière. – A. Lo.

Un coffret de 2 CD Deutsche Grammophon 435 773-2.

Debussy
Préludes pour piano, Livres I et II
Catherine Collard (piano)

Les voici enfin publiés ces *Préludes* de Debussy qui viennent de valoir à Catherine Collard d'être élue Soliste de l'année par les Victoires de la musique classique. Comparer cette interprétation à celle de Zimerman est riche d'enseignements. Deux conceptions de la production discographique s'opposent. Chez Zimerman, la prise de son participe de l'interprétation, car les micros ont été placés de façon qu'ils captent le piano dans un environnement sonore qui abolit les dimensions de la salle dans laquelle il est enregistré. Une conception assez gouldienne de la production discographique qui vise à rendre inséparable le message artistique de son médium : ce piano-là ne ressemble pas un piano entendu *live*. Chez Catherine Collard, les micros ont été disposés de façon à restituer le son du piano et le jeu de la pianiste avec la plus grande fidélité possible. Le jeu de Collard étant plus direct, plus frémissant, plus actif, ils ont été mis près. Et rien ne leur échappe. La pianiste française prend des tempos souvent plus vifs dans les pièces les plus lentes (3'15 contre 4' pour *Feuilles mortes* ; 3'47 contre 4'25 pour des *Pas sur la neige*), mais son jeu est, avant tout, d'une mobilité expressive plus grande. Catherine Collard est plus sanguine, plus passionnée et, certainement, moins marquée par la tradition impressionniste que Zimerman. A titre personnel, nous préférons ce Debussy-là. – A. Lo.

Un coffret de 2 CD RCA 09026 6 1865-2.

CHANSON

Enzo Enzo
Deux

Kent a profité de la voix chaude d'Enzo Enzo pour lui bâtir de très belles chansons tournantes, dansantes, tourbillonnantes et tendres (*Juste quelqu'un de bien*). Elle en a elle-même écrite quelques-unes, des rêves de compagnie, des envies de liens secrets, de poison posé sur le guéridon. Jean-Claude Vannier – qu'un des meilleurs artisans de la chanson française actuelle s'occupe d'Enzo est un excellent signe de développement de carrière – lui a offert un *Houhou* boudeur et succulent. *Enzo*, le premier album de cette jeune chanteuse de caractère que la scène terrorise encore, avait, il y a trois ans, créé une agréable surprise. Avec sa voix jazzy, un peu limitée cependant, ici placée très en avant par l'arrangeur François Bréant, son sens des rythmes latins, de l'amour en demi-teinte, écorchée comme une naufragée volontaire, Enzo poursuit son travail dans la même direction intimiste (frottement des ballets sur la caisse claire, swing cuivré, accords à plat, vibraphone). Les instruments acoustiques règnent sur cet album inventif, calme et rafraîchissant. – V. Mo.

1 CD BMG 74321182492.

Dominique Dalcan
Cannibale

Les petits collages musicaux de Dominique Dalcan ont le charme, éphémère, de l'époque. Chansons faciles « *basées sur le style* », ou plus exactement les styles (jazz-swing, pop, chanson américaine des années 60), épaulées par l'échantillonnage (le cri du matador face au taureau), les dix titres de l'album passent au bénéfice du doute. Sommes-nous là devant un vrai talent d'écriture légère (*le Danseur de java*, *Cannibale*), ou bien devant une habile équipe d'habilleurs sonores (*Erreur de jeunesse*, *Matador*), dont les sources se situent autour de Joe Jackson, d'Etienne Daho, de la *dance* et des synthétiseurs qui marchent tout seuls ? La voix disparait sous l'exigence de ces sonorités climatiques. Un CD quatre titres suffirait peut-être à dévoiler le jeu de ce jeune Français chic. – V. Mo.

1 CD BMG/Ariola 7432117818.

Barbara
Châtelet 93

De la scène au disque, les distances créent parfois de redoutables malentendus. La rentrée de Barbara au Châtelet fut, comme à chaque apparition de la dame en noir, un sommet d'émotion, d'art théâtral, une leçon de chanson. L'affection qui lie Barbara à son public, son absolue maîtrise de l'espace scénique, son énergie, parviennent à percer l'écran des choses enregistrées. Mais là où le charisme l'emporte sur la fatigue, là où la baisse de régime ne parvient pas à atteindre la voix, servie par une extrême mobilité de ton, l'enregistrement agit comme une loupe grossissante. Précipitée, aspirée, Barbara semble tourner les pages de ce Châtelet, qu'elle avait dû interrompre pour cause de maladie, avec une impatience mal mesurée. Mais qui empêchera les innombrables inconditionnels de Barbara, dont nous sommes, d'acheter ce double CD qui a au moins le mérite d'avoir consigné un *Superbe veuve de guerre*, bref comme le reste, urgent et rarement entendu ? – V. Mo.

Un coffret de 2 CD Phonogram 518795.

Madeleine Ferré
Poètes vos papiers

Les quinze extraits des poèmes de Léo Ferré dits par sa première femme, Madeleine, auraient dû figurer dans le coffret que Columbia vient de consacrer aux jeunes années du chanteur. Mais l'ex-madame Ferré en a décidé autrement. *L'Arlequin*, *les Morts qui vivent*, *le Testament* arrivent donc en retard sur le marché des cadeaux de fin d'année. Mais les voix de Ferré et de Madeleine en sortent avec une telle résonance ! « *Vous prendrez bien un jour un verre avec moi, dit-il à Dieu qu'il n'avait pas encore eu l'occasion d'apercevoir* », déclame Ferré. « *Tout est courbe ici même, et la toupie, c'est l'homme* », répond la voix sombre de Madeleine. Barthélemy Rosso joue de la guitare, et Léo Ferré chante : *L'été s'en fout*, *les Copains d'la neuille*. Ce disque fétiche, qui date de 1956, n'avait jamais été réédité en compact. Sur la couverture, les yeux noirs de Madeleine. – V. Mo.

1 CD Columbia 475823.

MUSIQUES DU MONDE

Mahmoud Ahmed (1)
Era Mela Mela

Ethiopan Groove (2)
The Golden Seventies

Mahmoud Ahmed vient de donner un concert luxuriant au Théâtre de la Ville à Paris. Enveloppé des voiles blancs qui sont le costume ordinaire des Ethiopiens, doté de ce port de tête altier et de cette élégante facilité à bouger les épaules Mahmoud Ahmed est un roi. Son Roha Band (héritage des fanfares et de l'incursion des guitares électriques en Afrique) et sa voix de crooner sachant jongler avec les mélopées arabes, les rythmiques africaines, les étirements à l'indienne, forcent à la danse. Bizarre, attirante, cette musique, tellement typée ! *Era Mela Mela* est la réédition de titres enregistrés à Addis-Abeba entre 1975 et 1978. Saxos, guitares, batterie, orgue, voix : avec cela on peut faire bouger la terre entière.

La maison de production parisienne Dona Wana a compilé des titres enregistrés en 1976 et 1977 par son homologue éthiopien Kaifa Records. La quinzaine d'artistes qui y figurent témoigne d'une époque où la dictature du général Mengistu n'avait pas encore cassé les effets d'ouverture des années 60-70. Les jeunes gens se coiffaient comme Elvis, dansaient comme James Brown, mais continuaient à chanter dans la tradition croisée des rives de la mer Rouge. D'Aster Aweke à Alemayu Eshete, le tableau déborde de rythmes, d'images (parfois légèrement kitsch) et de voix lancées très haut. – V. Mo.

(1) 1 CD Cramworld 075426.

(2) 1 CD Blue Silver 002-2.

Beethova Obas
Si...

Beethova Obas est haïtien, fils d'un peintre anti-duvaliériste (Charles Obas, disparu en 1969). Guitariste, auteur-compositeur, il travailla longtemps au sein du groupe martiniquais Malavoi (qui l'accompagne ici sur un titre), puis aux côtés de Mario Canonge (directeur artistique de l'album). Les textes de Beethova Obas sont autant de critiques politiques et d'appels à l'unité, à l'amour considéré comme rempart aux « *missiles, cocaïne, HIV* ». Musicalement, il a puisé son inspiration plus au sud, au Brésil. Et lorsqu'il demande, en créole, « *Ne nous vendons pas pour un plat de lentilles* », la guitare tombe en une douce pluie de bossa-nova. *Si...* est un doux balancement nourri par les rythmes des îles – le style, jazz-salsa, de Mario Canonge est très présent –, et la nonchalance sud-américaine. Malheureusement, les imitations et emprunts brésiliens (la voix et la guitare) noient l'identité haïtienne. – V. Mo.

1 CD Déclic 001-2. Distribué par Blue Silver.

JAZZ

Daniel Mille
Sur les quais

Quand on dispose de cette sensibilité (*Sur les quais*), quand on sait à ce point toucher l'émotion vive (*Lament*, de Jay Jay Johnson, avec Laurent de Wilde au piano), quand on est doté de tant de vertus, à l'accordéon comme à l'accordina, quand on miroite de tant de facettes, quand on est capable de croiser tant de goûts, tant de publics, tant de complexions, eh bien ! justement : on ne se disperse pas. On se concentre. On cherche la note exacte. On sacrifie mille possibles : on n'en garde qu'un. Et encore ! On garde l'esprit de *Lament* et on en fait un disque. Aujourd'hui, anxieux des radios, des ventes, des agitateurs professionnels (depuis 1954) et de l'inconnu, les producteurs composent un disque comme la farandole des desserts chez un toqué. C'est mesquin, follement petit-bourgeois et suavement tragique pour le musicien. Qui s'en tire plutôt bien. Daniel Mille est un grand musicien. – F. M.

1 CD Sarhava SHL 2064. Distribué par Média 7.

Michel Petrucciani
Marvellous

Passé de *Blue Note* à *Dreyfus Jazz*, Petrucciani réunit un quatuor (violons, violoncelle) et une rythmique de pointe : Dave Holland (basse) et Tony Williams (batterie : ce disque est pour lui, de bout en bout, un morceau de bravoure). L'ensemble sonne juste, merveilleusement bien (*Marvellous*) avec quelques chutes de tension. Le plus intéressant est d'avoir creusé la formule du piano en trio, par les interventions délicates, frêles, du quatuor (*Manhattan*). Comparer le *Besame Mucho* de la fin avec l'interprétation qu'en donne Rubalcaba. La vérité doit être entre les deux. – F. M.

1 CD Dreyfus Jazz 36564-2.

LES VESTIGES DU JOUR, *de James Ivory*

Servir, trahir

Portant à l'écran le roman de Kazuo Ishiguro, James Ivory filme l'Angleterre des années 30 et 50 avec son habituelle élégance, et trouve en Anthony Hopkins et Emma Thompson deux interprètes parfaits. Mais sans retrouver la profondeur du livre.

« SERVIR, *c'est avoir le droit d'être sans volonté.* » Stevens, le majordome vieillissant du film de James Ivory, pourrait faire sienne la formule de Sacha Guitry. Mais il ne va jamais au théâtre ni au cinéma, et ne lit que des romans sentimentaux. Et puis il ne se pose pas de questions sur lui-même : servir est son unique obsession et sa raison d'être.

En 1956, à l'occasion d'un court voyage au volant de la vieille Daimler de son maître, le majordome opère un long retour en arrière sur son existence, notamment sur ses relations avec Miss Kenton, qui travailla longtemps à ses côtés en qualité de gouvernante. Long flash-back déclenché par une lettre envoyée à Stevens par Miss Kenton et entrecoupé de quelques scènes au présent. Le passé resurgit dans la vie de cet homme discret, effacé au point de devenir transparent. Seul son père, quelques instants avant de mourir, a pu rappeler qu'il a aussi un prénom (James).

Un simple mouvement de menton, une légère accentuation de la courbure du dos, permettent à Anthony Hopkins d'exprimer le vieillissement de ce personnage dont il doit, le plus souvent sans prononcer un mot, exprimer les sentiments et les émotions. Concentré sur sa composition comme l'est Stevens sur son service, l'acteur est magnifique de virtuosité et d'intelligence. La scène où Stevens se trouve, à la demande de son maître, devoir expliquer à un jeune futur marié les « de la vie » et où il se lance dans une énigmatique évocation des mœurs des oiseaux est un exemple parmi d'autres de la précision et de la mesure avec lesquelles Anthony Hopkins maîtrise son jeu.

Face à lui, Emma Thompson incarne Miss Kenton, jeune femme pleine d'une passion contenue à grand-peine, et qu'elle désespère de faire reconnaître un jour à Stevens. Lorsqu'un soir elle vient le surprendre dans son repaire et, par jeu autant que par désir, le force à révéler le titre du livre qu'il est en train de lire, des mois de silence, de phrases anodines les opposent et les réunissent. Tandis qu'ils s'affrontent, plus proches qu'ils ne le seront jamais, Stevens s'enivre du parfum de cette femme qu'il ose à peine regarder, de peur de céder au désir de la prendre dans ses bras. Toute la force de leur histoire tient dans ces quelques plans, volés à la pénombre de la pièce « privée » d'un majordome si irréprochable qu'il en oublia de vivre sa propre vie.

Signée Ruth Prawer Jhabvala, la scénariste attitrée de James Ivory, qui succéda à Harold Pinter sur le projet, l'adaptation fait la part belle aux interprètes. Si le roman de Kazuo Ishiguro, écrivain né à Nagasaki en 1954 et installé en Angleterre depuis l'âge de cinq ans, est écrit à la première personne, le scénario substitue à cette forme narrative une construction assez relâchée, qui associe description subjective des événements, vus à travers le regard de Stevens (avec recours à la voix off) et narration « objective ». Le film donne ainsi à voir certaines scènes dont Stevens ne fut pas le témoin et dont il n'eut même jamais connaissance – notamment la conversation entre l'ancienne gouvernante et son mari.

Ce refus de choisir entre deux approches trahit le manque de rigueur de l'adaptation. Il implique surtout un glissement de la personnalité de Stevens. Le roman conduisait le lecteur à faire sienne la réflexion du personnage, qui se découvre peu à peu contraint de s'avouer ce qu'il savait déjà mais n'avait jamais osé reconnaître. La description méthodique de son travail et de ses devoirs, ses interrogations incessantes sur la définition du « grand majordome » ont été abandonnées au profit de l'évocation appliquée de l'Angleterre d'autrefois.

On trouve dans *les Vestiges du jour* tout ce que l'on attend d'un film de James Ivory, cinéaste américain qui incarne désormais presque à lui seul la tradition du cinéma anglais : intérieurs raffinés, paysages chatoyants, distinction un peu affectée de personnages fermés sur eux-mêmes, poussière flottant en silence dans la lumière d'un pâle soleil d'automne avant d'aller se déposer sur les meubles dénichés chez le meilleur antiquaire du royaume. C'est élégant et charmant, mais aussi passablement vain. Cette option paresseuse est en rupture avec la nature du sujet et lui fait perdre beaucoup de son originalité et de sa profondeur. Elle entraîne le film vers un sentimentalisme déplacé, qui culmine avec un ralenti désolant dans la scène de la dernière rencontre avec Miss Kenton.

Les faiblesses du film sont plus gênantes encore dans la description de l'aveuglement de Stevens face à son maître. Lord Darlington (James Fox, excellent) est un de ces aristocrates anglais choqués par les mesures dictées par le traité de Versailles à leurs adversaires de la première guerre. Ils ont donc encouragé le rapprochement de l'Angleterre avec l'Allemagne des années 30. Darlington House est ainsi le théâtre de rencontres internationales qui permettent aux nazis de prendre part aux discussions sur l'avenir du monde.

Chargé de l'intendance, le majordome est pris dans un tourbillon d'ordres à donner et à satisfaire, qui font passer au second plan jusqu'à la mort de son propre père. Grâce à une savoureuse composition de Michael Lonsdale, James Ivory s'offre également une plaisante caricature de diplomate français. Mais, prisonnier de l'anecdote, il montre Stevens trop occupé par son service pour pouvoir entendre ce qui se passe.

Le point de vue d'Ishiguro était autrement passionnant : la position de Stevens face aux manœuvres de son maître pour faire accepter le régime nazi s'apparentait à celle des démocraties occidentales refusant d'admettre la vraie nature de ce régime. Stevens se servait de sa condition de serviteur pour renoncer à ses responsabilités aussi bien morales (il accepte de renvoyer deux jeunes juives allemandes qui lui donnaient pourtant satisfaction) que personnelles (l'amour de Miss Kenton dérange l'ordonnancement de son existence).

La question de la fidélité au roman présente peu d'intérêt, mais, en faisant de Stevens une victime presque héroïque de sa condition, le film demeure superficiel et conventionnel, à l'image de la scène, parfaitement inutile, du départ pour la chasse, consciencieusement décalquée sur les toiles de Gainsborough. Au cœur de cette séquence, un plan fixe laisse entrevoir ce qu'aurait pu être le film : Stevens, figé dans une attente interminable, tend une coupe remplie de vin à un cavalier qui bavarde sans le remarquer. Le plan se ferme avant que l'homme ne se soit saisi de la coupe.

En regard de ce vrai moment de cinéma, toutes les ouvertures à l'iris, toutes les apparitions de fantômes et les mains qui s'étreignent et se quittent à jamais ne sont que des afféteries de style, qui marquent la différence entre un grand roman et un joli film.

P. M.

★ Edités en 1989 aux Presses de la Renaissance, puis dans la collection « 10/18 », les Vestiges du jour *paraissent aujourd'hui aux éditions Belfond.*



D.R.

Anthony Hopkins.

Sir Hopkins et son valet Stevens

Suite de la page I.

Anthony Hopkins a définitivement rangé au magasin des accessoires la pancarte « *Danger : acteur au travail !* » qui, selon lui, ne le quittait jamais. A Hollywood, où on lui demandait surtout de tenir des rôles d'Anglais « typiques », il découvrit une autre manière de concevoir le métier d'acteur. Il passe d'un rôle à l'autre sans effort apparent, incarnant aussi bien le chirurgien d'*Elephant Man* (1980) qu'Adolf Hitler (dans le téléfilm *le Bunker*, en 1981), Quasimodo (à la télévision, en 1983) que le capitaine Bligh (*le Bounty*, 1984). S'il n'a pas spécialement recherché cette diversité (« *Certains ont été catalogués dans un emploi sans que cela les empêche de faire de très belles carrières.* »), il l'apprécie et juge flatteur que les metteurs en scène pensent à lui pour des personnages très différents.

Le succès du *Silence des agneaux* lui vaut de recevoir aujourd'hui beaucoup de propositions, ce qui l'autorise à se montrer un peu plus regardant que par le passé. Pour *les Vestiges du jour*, il n'eut, en revanche, aucune hésitation : grand admirateur du roman d'Ishiguro, il accepta aussitôt la proposition de Mike Nichols, qui en avait acquis les droits d'adaptation. C'est ainsi qu'il fut engagé pour le rôle du majordome Stevens avant même que James Ivory ne sache qu'il réaliserait le film : « *J'avais déjà apprécié le calme et la précision de James Ivory sur le tournage de* Retour à Howards End *et lorsque j'ai appris qu'il allait mettre en scène* les Vestiges du jour, *j'ai pensé que c'était le choix idéal. Je ne veux plus tourner sous la direction d'un de ces tyrans qui ont besoin de hurler pour faire croire qu'ils sont de grands cinéastes. On ne peut réellement travailler sans cette harmonie que James sait créer sur le plateau. J'ai une entière confiance en lui, qui me permet de me concentrer entièrement sur ce que j'ai à faire.* »

Ce qu'il avait à faire, c'était exprimer les pensées et les sentiments d'un « serviteur », personnage qui, justement, refuse de s'exprimer. Comment ? Il répond de manière détournée : « *Il y a quelques semaines, j'ai eu envie d'assister depuis la cabine de pilotage à l'atterrissage de l'avion dans lequel je me trouvais. Des milliers de lumières brillaient dans la nuit, formant un réseau de signes qui semblaient indéchiffrables. Le pilote a posé l'appareil sans cris ni gesticulations, sans même un froncement de sourcils. Sans doute aurait-il été incapable d'expliquer comment il faisait. Il le faisait, c'est tout. Pour l'acteur, c'est la même chose. Il faut se concentrer et le faire. Rien d'autre.* »

Il insiste : le rôle de Stevens était particulièrement facile, parce que « *chacun ressent en lui la solitude du personnage et partage ce sentiment de vie gâchée* ». Parce qu'Emma Thompson est une partenaire grâce à laquelle « *tout paraît simple* ». Les conseils qu'il reçut de Cyril Dickman, ancien stewart de la reine Elisabeth et du prince Charles, allaient dans le même sens : « *La première qualité d'un bon majordome est la discrétion.* » Les principes du *butler* (valet en anglais) et ceux de l'acteur s'accordent donc parfaitement, inutile de pousser les recherches plus avant. Pour ce qui est du réalisme, il suffit de faire confiance au directeur artistique et au metteur en scène, qui sauront expliquer l'art et la manière de camper un majordome plausible.

Anthony Hopkins met tant de conviction à affirmer que tout cela fut vraiment un jeu d'enfant qu'on en vient à le croire. Enfin, presque. Il a tellement rêvé de ressembler aux grands acteurs de la scène britannique, tellement admiré Richard Burton, né tout près de chez lui, que maintenant que le monde du cinéma est à ses pieds et que la reine l'a annobli, il n'a plus à se soucier de paraître. Inutile désormais de jouer au monstre sacré, de vider plus de pintes de bière et de verres de whisky que Richard Burton et Peter O'Toole réunis.

Anthony Hopkins s'est mis au café et au jus d'orange depuis près de vingt ans, il est revenu vivre en Angleterre après plusieurs années passées à Los Angeles et il peut enfin être lui-même. Un grand acteur ne peut exister pleinement qu'à la scène ? « *Qui a dit cela ? Laurence Olivier, j'imagine. Mais il n'a pas arrêté de faire des films ! Non, le théâtre ne me manque pas. On me dit parfois que je devrais faire ceci ou cela, que ce serait bon pour ma carrière ou pour mon image... Je fais ce que je veux et rien d'autre.* »

Après avoir été professeur à Oxford pour Richard Attenborough (*Shadowlands*), il vient de tourner sous la direction d'Alan Parker, en Amérique. Il aime travailler là-bas, parce que tout va vite et que les productions lourdes garantissent un certain confort. Ce qu'il veut aujourd'hui, c'est réaliser son propre film. L'été prochain, en Angleterre, parce qu'il s'y sent bien et tout y est calme et paisible. De quoi s'agira-t-il ? Il balaie la question, un scénariste est en train d'écrire.

Une miette de *muffin* est tombée sur la table de verre. Stevens se serait sans doute précipité pour la ramasser discrètement, du bout du doigt. Sir Anthony fait semblant de ne pas la voir.

Propos recueillis par PASCAL MÉRIGEAU

LE PRINCE DE JUTLAND

de Gabriel Axel

ON se demandait parfois où ce Shakespeare allait chercher toutes ses histoires pleines de bruit et de fureur. Maintenant, pour *Hamlet*, on sait. Un certain Saxo Gramaticus, historien et moine danois, aurait, dès le XIIe siècle, raconté la légende du prince de Danemark Amled (prononcez Hamlet) feignant la folie pour échapper aux sombres machinations de son oncle, qui a fait assassiner le roi son père afin de monter sur le trône, et a épousé sa mère pour faire bonne mesure...

Après Shakespeare, Gabriel Axel, le plus français des metteurs en scène danois, auteur du miraculeux *Festin de Babette*, s'inspire à son tour de la légende. Il donne un film ingénu et rustique, joué exclusivement par des acteurs britanniques de bon rang, Gabriel Byrne et Helen Mirren notamment.

L'action se déroule au VIIe siècle. Le jeune prince Amled (interprété par Christian Bale, le petit héros de *l'Empire du soleil*, de Spielberg, qui a bien grandi) est exilé en Angleterre sur un rafiot sommaire. Il arrive chez son hôte, le duc de Lindsay, dont le château n'est gardé que par un seul planton. Tout est filmé avec une sobriété minérale, et la brutalité de cette époque reculée est évoquée sans timidité, mais avec un rafraîchissant humour assez BD. Une scène très belle, soudain, entraîne *le Prince de Jutland* plus haut que le sol rocailleux et gris où sa modestie le plus souvent le confine. Celle où Amled, pour tromper ses ennemis plus puissants, devient le général d'une armée morte. Alors un léger souffle épique passe, insolite et touchant.

DANIÈLE HEYMANN

DAENS

de Stijn Coninx

SOUS ce titre énigmatique se cache le prototype d'un art nouveau : le réalisme démocrate-chrétien. Ce *Daens*-là n'est autre que l'abbé Adolf Daens, fondateur du Parti social-chrétien flamand. A la fin du siècle dernier, ce prêtre catholique s'émut de la condition faite aux ouvriers des filatures d'Alost (Aalst en flamand). En ce temps là, en Belgique, la bourgeoisie était francophone et catholique, le suffrage censitaire et le monarque (Léopold II, propriétaire du Congo) peu éclairé.

Tout ça, on le déduit plutôt qu'on ne l'apprend du film de Coninx, qui commence par manquer à la tâche première que lui imposait son sujet, la pédagogie. Pourtant, *Daens* ne pêche pas par manque de simplisme. On repère très vite les méchants, le contremaître Schmitt (Johan Leysen) qui exerce sans états d'âme son droit de cuissage, le chef du parti catholique Woeste (Gérard Desarthe), imbécile et suffisant, et tous les patrons qui ne voient pas plus loin que leur comptabilité de fin de mois. En face, il y a la belle figure de l'abbé Daens, interprété avec solidité par Jan Declair, Nette (Antje De Boeck), la jeune ouvrière catholique qui résiste aux sirènes socialistes, et toutes les victimes.

Mais Stijn Coninx ne réussit jamais à passer de l'histoire aux histoires sans abandonner en chemin tout ce qu'on attend du film. D'abord, une idée générale de ce qu'était la vie de ce temps et de ce lieu. Malgré une belle lumière flamande, on retrouve les lieux communs à toutes les grandes séries historiques que produisent les télévisions européennes. Quand les ouvriers manifestent, ils arrivent du fond de l'écran moitié d'une rue à gauche, moitié d'une rue à droite, pour converger vers la caméra. Ensuite – et surtout –, des personnages qui vivraient d'une autre vie que celle que leur assigne la distribution des rôles. L'abbé Daens est une image pieuse. De ses tourments lorsqu'il est coincé entre sa conscience et sa hiérarchie, réticente à mettre en pratique l'encyclique *Rerum Novarum*, on ne devine rien. Tout comme Gérard Desarthe semble s'ennuyer à être aussi méchant sans avoir le droit d'être ni imbécile ni ambigu.

THOMAS SOTINEL

TOMBÉS DU CIEL

de Philippe Lioret

CELA commence comme une comédie absurde, astucieuse et vive : Arturo (Jean Rochefort) explique au contrôleur des passeports de l'aéroport de Roissy qu'il s'est fait dérober ses chaussures, son manteau et ses papiers d'identité à Montréal, juste avant de monter dans l'avion. Le fonctionnaire ne veut rien entendre : Arturo devra, pour quitter l'aéroport, attendre que sa situation soit clarifiée. Il aura ainsi tout le temps de partir à la découverte de Roissy et d'apprendre à connaître quelques-uns de ceux qui, contraints et forcés (et passablement résignés), y vivent plus ou moins clandestinement depuis des semaines ou des mois.

De l'absurde, on est alors malheureusement passé au pittoresque. Il y a le baroudeur qui écrit ses Mémoires (Ticky Holgado), le petit Africain débrouillard en rupture de famille, un énigmatique personnage d'origine inconnue et une belle jeune femme déchue de sa nationalité (Laura Del Sol). Entre eux, le film musarde, se perd dans le couloir des conventions et ne s'échappe qu'au prix d'une conclusion peu courageuse. Jean Rochefort et Ticky Holgado sont excellents, l'ensemble est correctement emballé et sans surprise. C'est un premier film, cela ne se voit pas. Et c'est dommage. – **P. M.**

FAUSSE SORTIE

de Waldemar Krzystek

EN décembre 1989, alors que le pouvoir va changer de mains en Pologne, l'instauration d'une commission d'enquête sur les abus commis par l'appareil de répression conduit un officier à faire massacrer le frère du président de cette commission, en espérant ainsi l'intimider. L'idée de brosser le tableau d'un pays en plein bouleversement est, *a priori*, intéressante, mais le film s'essouffle vite à suivre les méandres d'une intrigue épouvantablement confuse. Il se perd, de surcroît, dans la description des relations étranges qui s'établissent entre la victime de l'agression, devenue amnésique, et la jeune femme à l'esprit un peu dérangé (Krystyna Janda) qui l'a recueillie. Le tout est noyé sous les flots de la musique de Zbigniew Preisner. – **P. M.**

Cinéma

Les francs-tireurs

Depuis le début de l'année, le box-office est déprimé ***(lire « Les entrées à Paris » ci-contre).*** **Pourtant, en marge des rivalités entre « gros porteurs », quelques petits films font leur trou, suscitant au fil des semaines une curiosité qui se transforme en fidélité. Ainsi, par exemple,** ***Hexagone,*** **sorti du néant par un fort soutien critique, ou** ***Ruby in Paradise,*** **qui n'espérait pas rencontrer 23 000 Parisiens en un mois.**
Et, dans un genre touristico-spectaculaire qui compte apparemment plus d'adeptes que prévu, ***Baraka*** **atteint lui aussi, dans une seule salle, un score inattendu de plus de 25 000 entrées. – J.- M. F.**



D. R.

« Le Bal des vampires » *« Pourquoi ne pas faire un film d'horreur volontairement comique ? »* A cette question, qu'ils se posaient en voyant les spectateurs des films d'horreur rire plus souvent que frémir, Roman Polanski et son scénariste Gérard Brach répondirent par *le Bal des vampires*. Le cinéaste installa sa caméra dans des décors inspirés autant des toiles de Chagall (dont l'aubergiste du film porte le nom) que des intérieurs de la Hamer Films. Et il se réserva le rôle du timide Alfred, assistant du lunaire professeur Abronsius (Jack McGowran). Face à lui, se dressent le séduisant comte Krolock (Ferdy Mayne), quelques vampires juifs auxquels les crucifix ne font aucun effet et un « prince des ténèbres » homosexuel, tandis que la belle Sharon Tate se baigne nuitamment. Près d'un quart de siècle après, on en rit encore.
Avec Jack McGowran, Sharon Tate, Ferdy Mayne, Roman Polanski. Américain, 1968 (1 h 47). VO : Le Champo-Espace Jacques Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60).

NOUVEAUX FILMS

Les critiques des nouveaux films se trouvent en page VII. Nous publions ci-dessous les salles correspondantes.

DAENS. Film belge de Stijn Coninx, VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FAUSSE SORTIE. Film polonais de Waldemar Krzystek, VO : L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

LE PRINCE DE JUTLAND. Film franco-britannique de Gabriel Axel, VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOMBÉS DU CIEL. Film français de Philippe Lioret, Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES VESTIGES DU JOUR. Film américain de James Ivory, VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, TodAO, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SELECTION

Le Cerf-volant bleu

de Tian Zhuangzhuang,
avec Lu Liping, Yi Tian, Zhang Wenyao, Chen Xiaoman, Pu Quanxin, Li Xuejian.
Chinois (2 h 18).
De la fin des « Cent fleurs » à la révolution culturelle, les années sombres de l'histoire chinoise moderne vues au ras de la vie qui va par un gamin aux yeux bien ouverts. La preuve : il est devenu ensuite un très bon cinéaste.
VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; U. G. C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; U. G. C. Opéra, 9e (36-65-70-74) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13).

L'Enfer

de Claude Chabrol,
avec Emmanuelle Béart, François Cluzet, Nathalie Cardone, André Wilms, Marc Lavoine, Christiane Minazzoli.
Français (1 h 40).
Du soleil sans nuage d'un couple que tout prédispose au bonheur à la nuit sans fond de la folie destructrice de soi et de l'autre, une vertigineuse descente en rappel (de maître Alfred).
Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Rex, dolby, 2e (36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; U. G. C. Maillot, dolby, 17e (36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Hexagone

de Malik Chibane,
avec Jalil Naciri, Farid Abdedou, Hakim Sarahoui, Karim Chakir, Faiza Kaddour, Kamel Allah.
Français (1 h 30).
Les combines, les dérives et les impasses d'une bande de jeunes beurs d'une cité-dortoir, croqués au vif et au plus juste.
Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

L'Homme de cendres

de Nouri Bouzid,
avec Imed Maalal, Khaled Ksouri, Habib Belhadi, Mohamed Dhrif, Mouna Noureddine, Mahmoud Belhassen.
Tunisien (1 h 49).
Miroir en éclats de rage des conformismes et des frustrations de deux adolescents soumis à la société traditionnelle tunisienne, où l'onirisme donne des ailes à la démonstration.
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Jeanne la Pucelle, les batailles

de Jacques Rivette,
avec Sandrine Bonnaire, Baptiste Roussillon, Olivier Cruveiller, André Marcon, Martine Pascal, Patrick Le Mauff.
Français (2 h 40).
Première partie d'un film unique, porté tout entier par l'urgence d'une héroïne à la fois exceptionnelle et proche, une actrice exceptionnelle et multiple, ici sur la trajectoire ascendante qui la mène de Vaucouleurs à Orléans.
Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Jeanne la Pucelle, les prisons

de Jacques Rivette,
avec Sandrine Bonnaire, André Marcon, Patrick Le Mauff, Jean-Pierre Lorit, Florence Darel, Nathalie Richard.
Français (2 h 56).
D'Orléans à Reims, puis de Reims à Rouen, Rivette accompagne Jeanne pas à pas, c'est l'Histoire que tout le monde connaît, c'est une formidable et nouvelle histoire.
Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Lettre pour L...

de Romain Goupil,
avec Fransou Prenant, Romain Goupil, Régine Provvedi, Anita Mancic, Alenka Mandic.
Français (1 h 40).
Mi-sérieux mi-rigolard, Goupil récapitule son passé de cinéaste et de militant pour partir là où, aujourd'hui, l'Europe saigne et tend son miroir macabre.
Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

Ruby in Paradise

de Victor Nunez,
avec Ashley Judd, Todd Field, Bentley Mitchum, Allison Dean, Dorothy Lyman.
Américain (1 h 54).
En fuite de son passé, une jeune femme échoue sur une plage de Floride et cherche à savoir qui elle est, et ce qu'elle doit faire : à peine une histoire, mais complètement un film, d'une modeste splendeur.
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

Smoking et No Smoking

d'Alain Resnais,
avec Sabine Azéma, Pierre Arditi.
Français (2 h 20 et 2 h 25).
Sur le motif des infinies bifurcations du récit, Resnais brode un jeu inquiet et souriant, qui interroge la vérité des images et les arcanes de la mise en scène.
Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

Trois couleurs : Blanc

de Krzysztof Kieslowski,
avec Zbigniew Zamachowski, Julie Delpy, Janusz Gajos, Jerzy Stuhr, Grzegorz Warchol, Jerzy Nowak.
Franco-polonais (1 h 31).
Pour le deuxième volet de sa trilogie tricolore, Kieslowski retourne en Pologne trousser avec allégresse et noirceur cette fable du temps présent.
VO : Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

FESTIVALS

Documentaires belges

La production documentaire (cinématographique et télévisuelle) de la communauté française de Belgique est à l'honneur grâce au festival « Objectif Doc ». Une vingtaine de films seront projetés, regroupés autour de thèmes comme « l'Exil et après », « la Ville et le métissage ». « Musique et chanson » et « Images de l'Est ». A remarquer, notamment, la projection d'un long-métrage de Chantal Akerman, *D'Est*, tourné en 1993 par la réalisatrice de *Jeanne Dielman* et de *News from Home*, passionnant périple à travers l'Europe orientale, jusqu'en Russie.
Du 28 février au 9 mars, au Centre Wallonie-Bruxelles, 7, rue de Venise, Paris (4e). Tél. : 42-71-26-16.

Gorin sans Godard

Son nom fut longtemps indissociable de celui de Jean-Luc Godard. Au lendemain de mai 68, ils fondèrent ensemble le groupe Dziga Vertov, avec l'ambition de réfléchir sur la possibilité de créer de nouvelles images de la société française, fussent-elles « juste des images ». Six films naquirent de cette collaboration, fleurons de la production militante d'alors, de *Vent d'Est* (1969) à *Letter to Jane* (1972) en passant notamment par *Pravda* (1969), *Luttes en Italie* (1970), *Vladimir et Rosa* (1970) et *Tout va bien* (1972, avec Jane Fonda et Yves Montand). A la dissolution du groupe Dziga Vertov, Jean-Pierre Gorin partit pour les Etats-Unis. Depuis 1975, il enseigne le cinéma à l'université de San-Diego et continue de réaliser des films, qui sont autant d'approches décalées et pleines d'humour de la société américaine. *Poto et Cabengo* (1976) est le portrait de deux petites jumelles qui semblent avoir inventé un langage qui leur est propre, *Routine Pleasures* (1986) décrit la passion d'un groupe qui se réunit chaque semaine dans un hangar californien pour faire fonctionner un impressionnant train électrique, et *My Crasy Life* (*Crasy* avec un *s*) propose de partager quelques heures de la vie d'un gang de Los Angeles. Un cinéma qui ne ressemble à rien de connu, original et tonique en diable. Le débat qui suivra les projections permettra de goûter l'ironie de ce cinéaste singulier. –
Le samedi 26 février et le dimanche 27, à 19 heures et 21 heures, à la Cinémathèque française, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris (16e). Tél. : 47-04-24-24.

LES ENTRÉES A PARIS

On approche enfin de l'équilibre, avec cette fois seulement 5 000 entrées de moins que durant la semaine correspondante de l'an dernier. Mais cela fait tout de même un déficit cumulé de 340 000 spectateurs depuis le début de l'année. Et ce redressement n'est dû qu'à un trop petit nombre de titres : parmi les 110 films en exclusivité, cinq s'adjugent 62,5 % des entrées.

Domination massive de *Madame Doubtfire* dans son énorme circuit de 51 salles, avec 240 000 entrées pour le favori évident des lycéens en vacances. Soit le même score que pour sa sortie, et un imposant total en quinze jours de 480 000. Ce sont sans doute surtout les écoliers qui ont permis à *Sauvez Willy*, dans 36 salles, d'augmenter le résultat de première semaine, avec 70 000 entrées (total : 133 000). Et *Demolition Man* s'accroche en troisième semaine, avec 60 000 amateurs (total : 318 000).

Parmi les nouveautés, seul *l'Enfer* sur 33 écrans réussit une percée, avec 106 000 spectateurs. Son concurrent direct, *Tombstone*, traîne ses bottes à seulement 29 000. A toute petite échelle, *l'Ecureuil rouge*, *l'Homme de cendres* et le Festival des films coréens obtiennent des scores honorables, mais sans influence sur les résultats globaux, alors que *Ange ou démon* est au purgatoire, et que *Je t'aime quand même* ne touche guère les cœurs.

Parcours cahoteux pour ***Jeanne la pucelle,*** qui continue de mener victorieusement ses *Batailles*, avec 14 000 entrées dans huit salles, mais souffre en ses *Prisons*, bizarrement amputées d'une salle en deuxième semaine, avec 4 000 entrées. La logique aurait pourtant voulu qu'on élargisse au contraire le circuit du deuxième film qui attire deux fois plus de spectateurs que durant sa semaine de sortie.

Premier succès de ce début d'année, *la Vengeance d'une blonde* poursuit sur sa lancée avec 59 000 spectateurs dans 40 salles, soit un total de 417 000 en quatre semaines, qui en fait un pilier du box-office, mais pas la locomotive espérée. Un cran en dessous, les 157 000 de *Neuf mois* en trois semaines font eux aussi un résultat honorable mais limité. – J.- M. F.

★ *Chiffres : Le Film français.*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

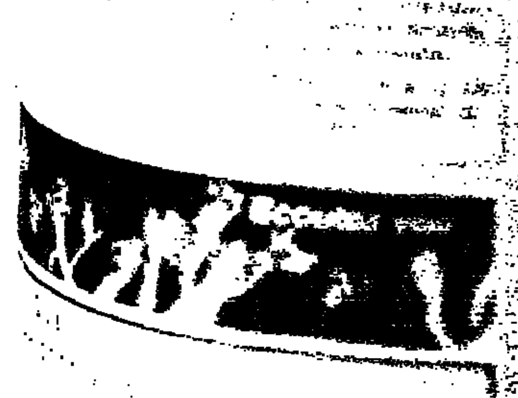
Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner,* renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

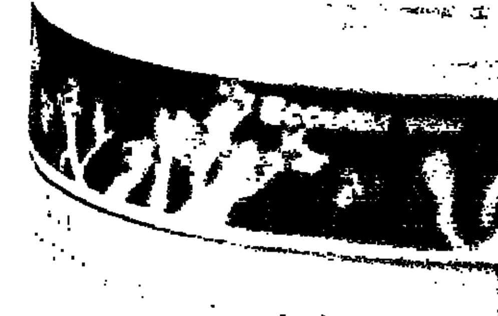
« LE MONDE » (USPS – pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE





3 mois ☐
6 mois ☐
1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :

Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
401 MQ 01 PP.Paris RP

D E L A S E M A I N E

Théâtre

Ecrire aujourd'hui

***Ceux qui douteraient encore* de la vitalité de l'écriture dramatique contemporaine peuvent faire le compte des auteurs vivants joués cette semaine aux quatre coins de France. Rien que dans cette sélection, forcément draconienne, ils sont neuf ; *tous sont créés ou repris sur* des scènes importantes par des équipes artistiques remarquables. Il faut croire que le courage des artistes, relayé par celui des producteurs – ils se confondent quelquefois –, ne faiblit pas. Une nouvelle *preuve que la « crise des* auteurs » n'existe pas. Même si, de temps en temps, les publics du théâtre manifestent un léger manque de curiosité. Mais, la crise morale et sociale aidant, ils sont de plus en plus nombreux à se rendre dans les salles pour essayer de saisir un peu de leur environnement immédiat, décrit et analysé par les auteurs vivants. – O. S.**

NOUVEAUTÉS

Caligula

d'Albert Camus, mise en scène de Youssef Chahine, avec Catherine Samie, Nicolas Silberg, Martine Chevallier, Jean-Yves Dubois et Pierre Vial.

Reprise d'une mise en scène controversée du grand Egyptien Chahine invité au Français en 1992 pour mettre en scène cette pièce maîtresse de Camus et dire aux publics d'aujourd'hui son souci de morale. Qui est le tyran décrit par Camus, dont le rôle fut créé en 1945 par Gérard Philipe à Hébertot et qui est ici repris avec talent par Jean-Yves Dubois ?

Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er. A partir du 28 février. Le lundi à 21 heures. Tél. : 40-15-00-15. De 60 F à 165 F.

Derrière les collines

de Jean-Louis Bourdon, mise en scène de l'auteur, avec Chantal Neuwirth, Jean-Paul Muel, Laurence Kempf, Daniel Dublet et Jean-Louis Bourdon.

Jean-Louis Bourdon s'est fait une spécialité, un peu comme Kroetz en Allemagne, de décrire notre quotidien par le quotidien, la misère urbaine par la misère urbaine, la solitude et la déchéance par la solitude et la déchéance... La présence de l'excellente Chantal Neuwirth pourrait être la promesse d'un peu de poésie dans cette écriture brute, brutale.

Théâtre de l'Est parisien, 159, av. Gambetta, 20e. A partir du 1er mars. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 43-64-80-80. 85 F et 140 F.

Des fakirs, des momies et maman...

de Louis-Charles Sirjacq, mise en scène de Nathalie Sultan, avec Jean-Marc Bourg, Anne Le Guernec et Alain Libolt.

On connaissait bien Nathalie Sultan pour ses talents d'attachée de presse, pour le Théâtre de la Bastille d'abord, et aujourd'hui pour celui des Quartiers d'Ivry. La jeune femme signe ici sa première mise en scène et choisit un auteur contemporain de qualité. Sirjacq nous propose une aventure « égyptienne », un retour vers l'enfance sur fond de cruauté.

Théâtre Paris-Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. A partir du 28 février. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 42-02-02-68. De 65 F à 135 F.

Hamlet

de William Shakespeare, mise en scène de Terry Hands, avec Geneviève Casile, Cristiana Reali, Michel Aumont, Francis Huster, Jacques Spiesser et Guy Tréjan.

Huster en prince du Danemark confie son destin à un vieux routier des scènes anglaises et européennes. En concurrence avec la nouvelle production de la Comédie-Française, ce spectacle est servi par un transfuge de fraîche date, Michel Aumont (Claudius), et par Guy Tréjan (Polonius). Les producteurs auraient peut-être dû choisir un autre texte de Shakespeare pour ne pas semer la confusion.

Marigny, Carré Marigny, 8e. A partir du 1er mars. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée mardi à 14 h 30 (tarif spécial), dimanche à 15 heures. Tél. : 42-56-04-41. De 70 F à 290 F.

L'île des esclaves

de Marivaux, mise en scène de Jean-Luc Lagarce, avec François Berreur, Hugues Quester, Mireille Herbstmeyer, Christelle Wurmser et Pierre Ascaride.

Dans un brouillard de fumigène, un voilier miniature traverse la scène du théâtre et vient s'échouer au pied d'un homme ramassé sur lui-même, sorte de tendre Propero. Ainsi commence le nouveau spectacle de Jean-Luc Lagarce créé il y a *quelques semaines à Belfort* et justement repris à l'Athénée.

Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. A partir du 1er mars. Le mardi à 19 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 65 F à 140 F.

Le Journal d'un homme de trop

de Tourgueniev, mise en scène de Catherine Dasté, adaptation et interprétation de Serge Maggiani.

Reprise exceptionnelle d'un spectacle créé dans les années 80 par un acteur de grande poésie et de grande intensité. Superbe adaptation de l'œuvre de Tourgueniev qui décrit les derniers jours de la vie d'un homme qui, se sachant condamné, décide d'écrire son journal et de faire la nique à la mort.

Théâtre des Arts, place des Arts, 95000 Cergy-Pontoise. Du 1er au 5 mars à 20 h 30. Tél. : 30-30-33-33. 90 F et 100 F.

DÉCOUVERTE

Avis aux amateurs

« Théâtre en chantier » : une proposition dans la droite ligne du travail au service du répertoire contemporain mené de main de maître par Micheline et Lucien Attoun. Le chantier en question, entamé en janvier dernier, a pour objet de *« donner aux jeunes auteurs francophones la possibilité de s'entendre et de se faire entendre dans un atelier d'essais »*. Joseph Danan, Claudine Galea, Yedwart Ingey et Chistophe Martin ont donc eu cette chance. Leurs textes sont servis par dix acteurs, stagiaires *de la formation professionnelle*, qui ont travaillé sous la direction de Philippe Minyana, tandis que les jeunes auteurs bénéficiaient des conseils prodigués par leurs parrains : Enzo Cormann, Jean-Pol Fargeau, Jean-Luc Lagarce et Serge Valletti. Résultat : une demi-journée *non-stop* de 12 heures à 24 heures, le 26 février, où est présenté l'état de leurs travaux. Un événement prometteur réservé aux amateurs éclairés, c'est-à-dire à tout le monde.

Théâtre Ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. Le 26 février, 14 heures. Tél. : 42-62-59-49. 75 F et 100 F.

PARIS

Hamlet

de William Shakespeare, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Redjep Mitrovitsa, François Chaumette, Christine Fersen, Jacques Sereys, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Jean-Baptiste Malartre et Andrzej Seweryn.

Retrouvailles chez Molière du codirecteur *du TNP de Villeurbanne et de son* interprète pour *Lorenzaccio* en 1989. Le rôle le plus long et le plus beau du répertoire classique servi par Redjep Mitrovitsa et plusieurs des meilleurs éléments de la troupe.

Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er. Le 23 février, 14 heures ; les 24 et 26, 20 heures (et les 2, 3, 5 et 6). Tél. : 40-15-00-15. De 60 F à 165 F.

Monsieur Bob'le

de Georges Schéhadé, mise en scène de Jean-Louis Benoit, avec Simon Eine, Roland Bertin, Célina Samie, Jeanne Balibar, Eric Ruf et Eric Doye.

La première pièce du poète libanais créée en 1951 à La Huchette dans une mise en scène de Georges Vitaly. C'est l'excellent Roland Bertin qui endosse les défroques du héros, personnage de pure poésie, fantasque et irréel.

Comédie-Française – Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 44-39-87-00. De 60 F à 130 F.

Les Précieuses ridicules

de Molière, comédie musicale mise en scène par Pétia Vaillant, avec Alain Maucci, Jean-Luc Reichmann, Gabrielle Bonavera, Céline Le Pape et Sylvie Fourgeot.

Voilà plusieurs saisons qu'une poignée d'amoureux fous du théâtre et du rock ont créé cette machine qui s'est installée récemment sur les boulevards parisiens. *Après avoir vu le spectacle, on comprend* que des producteurs aient tenté l'aventure. Le texte intégral de la pièce est dit et chanté sur des rythmes rock, gospel, pop par une troupe de chanteurs-acteurs et de six danseurs remarquables. Un divertissement intelligent – la mise en scène éclaire très finement et très drôlement la pièce–, une énorme et réjouissante surprise.

Gymnase Marie-Bell, 38, bd Bonne-Nouvelle, 10e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 16 heures. Tél. : 42-46-79-79. De 80 F à 180 F.

Le Torero de salon

de Didier Caretto, d'après Camilo José Cela, mise en scène d'Henri Bornstein, avec Serge Avédikian, Maria Verdi et Nathalie Cerda.

La nouvelle pièce d'un auteur toulousain à l'univers sombre et passionnant. Une fantaisie qui resserre en huis clos les éléments drôlatiques et pathétiques de la « comédie espagnole ». Très jolie distribution par un metteur en scène qui arpente le théâtre par ses franges littéraires et philosophiques.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 1 h 45. 80 F et 110 F.

RÉGIONS

Caen

Caresses

de Sergi Belbel, mise en scène de Michel Dubois, avec Philippe Bombled, Emmanuelle Grangé, Luc Schillinger et Samuel Esneult.

Sergi Belbel, trente ans, né près de Barcelone, a conçu cette pièce comme un enchaînement de duos, et comme une course de relais. Les membres d'une méchante famille se passent le bâton-témoin et usent d'un vocabulaire incroyablement cru.

32-Rue-des-Cordes, 32, rue des Cordes, 14 Caen. Les mercredi et jeudi à 19 h 30, les vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 31-46-27-29. 80 F et 100 F.

Dernière représentation le 27 février.

Villeurbanne

Les Libertins

de Roger Planchon, mise en scène de l'auteur, avec Stéphane Freiss, Isabelle Gélinas, Maïa Simon, Isabelle Renauld, Roger Planchon, Yveline Hamon, Paolo Graziosi, Cécile Paoli et Annie Mercier.

La nouvelle mise en scène de Roger Planchon dans les décors splendides et aériens d'Ezio Frigerio, les lumières une nouvelle fois mystérieuses d'André Diot, où l'on retrouve « les Bleus, les Blancs, les Rouges », une pièce des années 60 revisitée par Planchon pour cette nouvelle présentation. De 1789 à 1800, les révolutions d'Europe vues au travers des regards d'aristocrates du Dauphiné. Un rythme incroyable, une drôlerie constante, et de superbes interprètes. Le couple formé par Isabelle Gélinas et Stéphane Freiss est d'une élégance et d'une vivacité remarquables.

Théâtre national populaire, 8, place Lazare-Goujon, 69 000 Villeurbanne. Les mercredi et jeudi à 19 h 30, les vendredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 78-03-30-50. De 80 F à 150 F.

Dernière représentation le 26 février.

Toulouse

Les Marchands de gloire

de Marcel Pagnol, mise en scène de Jean-Louis Martinelli, avec Gérard Barreaux, Charles Berling, Jean-Marc Bory, Florence Bosson, Michèle Gleizer, Jean-François Perrier et Jean-Pierre Sentier.

Ce grand spectacle poursuit sa tournée française, emmené par une distribution exceptionnelle au service d'un auteur populaire sérieusement revisité. Il nous fait voir et comprendre comment, lors de la première guerre mondiale, argent et morale firent mauvais ménage autour des souffrances des combattants.

Théâtre Sorano, 35, allée Jules-Guesde, 31000 Toulouse. Le mercredi à 19 h 30, du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 61-25-66-87. Durée : 3 h 20. De 85 F à 120 F.

Dernière représentation le 26 février.

Brest

Pylade

de Pier Paolo Pasolini, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Valérie Lang, Véronique Nordey, Laurent Sauvage et Stéphanie Retornaz.

La nouvelle mise en scène de Stanislas Nordey qui, après un détour par Manfred Karge et Armando Llamas, marque ses retrouvailles avec Pasolini. En jeu : la démocratie, à Argos hier, en Europe aujourd'hui, saisie par la violence ethnique et sociale.

Le Quartz Centre national dramatique et chorégraphique, 2-4, av. Clemenceau, 29000 Brest. Du mercredi au vendredi à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. 110 F et 130 F.

Dernière représentation le 25 février.



MARC ENGUERAND

Variations Calderon

Un spectacle créé au Festival d'Avignon 1992, où il fit sensation pour sa beauté formelle, l'excellence de son interprétation (Olivier Angèle, Christine Gagnieux, Régis Laroche et Martine Schambacher) et la hauteur du propos de son auteur, Pier Paolo Pasolini. PPP s'était inspiré du maître espagnol et particulièrement de *La vie est un songe,* pour s'interroger sur la réalité et sa représentation, sur le rêve et ses pièges, sur les artifices et les horreurs de notre siècle de guerre. Mise en scène une fois encore soignée, inventive, mystérieuse, de Jean-Louis Martinelli.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. A partir du 28 février. Lundi, mardi, du jeudi au samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 1 h 45. De 55 F à 100 F.

Danse

Paris

Ballet de l'Opéra de Paris

Nijinski

Trois œuvres composent ce programme consacré à la légende du siècle : Nijinski. *Petrouchka*, sur une partition de Stravinski, chorégraphié et mis en scène d'après Mikhaïl Fokine, *Till Eulenspiegel*, sur une partition de Richard Strauss, et *le Sacre du printemps*, sur une partition de Stravinski, deux chorégraphies de Nijinski. Evénement remarquable : c'est l'Orchestre de l'Opéra lui-même qui est en fosse sous la direction de Klaus Weise. Enfin le ballet servi comme il le mérite.

Opéra de Paris. Palais-Garnier, 19 h 30, les 23, 25, 26 et 28. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 370 F.

Bernardo Montet

Au crépuscule ni pluie, ni vent.

Belle équipe artistique pour ce solo de Bernardo Montet, entouré de Jean Haas pour la scénographie et de Cidalia Da Costa pour les costumes. Le programme musical, qui mêle musiques contemporaines, Schubert et des airs traditionnels mexicains, est déjà le manifeste d'une humeur voyageuse sur les registres de la mémoire et des violences du siècle.

Théâtre de la Bastille, 21 heures, du 1er mars au 5 mars. Tél. : 43-57-42-14. 100 F.

Strasbourg

Nederlands Dans Theater

Kaguyhime

Jiri Kylian, maître à danser tchèque du Nederlands Dans Theater depuis presque vingt ans, s'installe pour la première fois à Strasbourg, à l'invitation de l'excellent Maillon et de l'Opéra du Rhin, en compagnie d'une héroïne de légende japonaise qui, par sa beauté, déclenchera la guerre entre les hommes. L'une des pièces les plus spectaculaires du chorégraphe.

Opéra du Rhin, 20 heures, du 1er au 3 mars. Tél. : 88-27-81-71. De 50 F à 230 F.

Théâtre et Danse : Olivier Schmitt

Musique

Petit problème d'arithmétique

On se dit : Simon Rattle et l'Orchestre de l'âge des Lumières dans Schubert et Mozart, c'est le plein assuré pour le Théâtre des Champs-Elysées. On est désappointé par tant de fauteuils vides.
A la réflexion, guère surpris, vu le prix des places : 390 F pour un fauteuil d'orchestre ! Et l'on se souvient que l'opération conjointe de la mairie de Paris et de Radio-France, « Achetez une place, venez à deux », a rempli les salles qui l'ont appliquée en janvier. Qui refuserait une telle proposition ? Cela tendrait à prouver que les prix habituellement pratiqués sont deux fois trop élevés. D'un autre côté, le prix des plateaux artistiques, les charges des salles et les subventions étant ce qu'elles sont, il est difficile de vendre les fauteuils moins cher. D'ailleurs, en l'occurrence, la mairie de Paris payait la différence. Quelle est la solution ? – A. Lo.

ÉVÉNEMENTS

Tête couronnée

Vainqueur de la dernière édition du Concours Van Cliburn qui s'est tenue en avril-mai 1993, à Fort-Worth aux Etats-Unis, Simone Pedroni est un jeune pianiste italien dont l'individualité artistique s'épanouit sans entrave grâce à une technique tellement maîtrisée qu'elle se fait oublier. Il se présente à Paris, pour la première fois. Son programme situe son ambition.
Haydn : Sonate pour clavier. Wagner-Liszt : Isolde Liebestod. Rachmaninov : Sonate pour piano op. 36. Moussorgski : Tableaux d'une exposition. Simone Pedroni (piano). Salle Gaveau, 20 h 30, le 28. Tél. : 49-53-05-07. De 90 F à 160 F.

Elle a tout d'une grande

Aux Victoires de la musique, elle est venue et, sans ambages, a joué la sixième des *Variations Rococo* de Tchaïkovski. Sa présence en scène, son intériorité étaient bouleversantes. Anne Gastinel n'est plus un espoir, elle est une grande artiste.
Ginastera : Variations concertantes. Haydn : Concerto pour violoncelle et orchestre. Bizet : Symphonie. Anne Gastinel (violoncelle), Ensemble orchestral de Paris, James Loughran (direction). Salle Gaveau, 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 49-53-05-07. De 60 F à 190 F.

Les Rita bissent

Ceux qui auront raté Fred Chichin et Catherine Ringer lors de leur récent passage à l'Olympia peuvent se rattraper. Les Rita Mitsouko et leur orchestre (version amaigrie et améliorée), reviennent pour un soir d'ivresse, de générosité et d'amour. En première partie Regg'Lyss, inventeurs du reggae d'oc.
Le 28 février à 19 h 30, au Palais des Sports, porte de Versailles, Paris-15e.

Réunion éclectique

Le maître du maloya traditionnel, Danyel Waro, un petit Blanc du Tampon, vient de diffuser une onde de choc au Théâtre de la Ville à Paris, avec ses mots percutants et sa section rythmique à tout casser. Waro se méfie de l'institutionnel. Ainsi ne participera-t-il pas à cette deuxième édition de la Réunion des musiques, qu'organise au Zénith parisien l'office départemental de la culture de l'île de la Réunion. Pour représenter avantageusement le maloya, il y aura – et Waro s'en réjouit – l'excellent groupe Granmoun Lélé, mené par Julien Philéas, *« fils d'engagés sur les terres de l'établissement de Beaufonds »*, découvert au Festival des musiques métisses d'Angoulême l'an passé, et qui vient d'enregistrer un bel album, *Namouniman*, chez Indigo/Label Bleu. Le groupe Ousa Nousava rappellera que la musique la plus populaire à la Réunion s'appelle le séga. Pour le versant moderniste et électrique (maloya-reggae-rock), Patrick Persée, prometteur, Baster, pas tout à fait au point, et Ras Noël, en dread-locks.
Zénith, 20 heures, le 26. Tél. : 45-23-01-92. 100 F.

Un Algérien à Mulhouse

La Filature de Mulhouse, un complexe culturel, scène nationale pour le théâtre et la danse, inauguré l'an passé, envisage la musique comme un outil de dialogue entre l'Europe et les continents amis. A l'occasion du ramadan, l'équipe a invité un des grands maîtres de la musique arabo-andalouse algérienne (de Constantine), Mohamed Tahar Fergani, dont l'album paru l'an passé chez Ocora (distribution Harmonia Mundi) est un témoignage fin de la vitalité d'un genre menacé de disparition en Algérie. Sapho, chanteuse de variétés, reprendra ensuite une des plus célèbres chansons d'Oum Kalsoum, *El Atlal* (« la Tombe »), et animera une semaine durant des ateliers de poésie en ville. Conférences, cinéma arabe, veillées musicales, littérature, pour tisser la toile de fond.
Le 26 février à 21 heures : Hadj Mohamed Tahar Fergani. Le 11 mars à 20 h 30, Sapho chante Oum Kalsoum. Tél. : (16) 89-52-21-27.

CLASSIQUE

La Capella Reial de Catalunya, Hespèrion XX. Il fut un temps où l'on regrettait de pas entendre assez souvent Jordi Savall. Aujourd'hui, nous sommes comblés au-delà de nos espérances. *Monteverdi : Madrigaux. La Capella Reial de Catalunya, Hespèrion XX, Jordi Savall (direction). Auditorium du Louvre, 20 h 30, les 23 et 24. Tél. : 40-20-52-29. 160 F.*

Orchestre de Paris. Répétition générale avant la tournée nord-américaine de l'Orchestre de Paris. La *Sinfonia* de Berio n'a rien perdu de son attrait vingt-cinq ans après sa création, comme la *Fantastique* qui ne fait toujours pas ses cent soixante ans. *Berio : Sinfonia. Berlioz : Symphonie fantastique. Electric Phœnix, Orchestre de Paris, Semyon Bychkov (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, les 23 et 24. Tél. : 45-63-07-96. De 60 F à 240 F.*

Salomé. Une représentation supplémentaire le 27, à 16 heures. Qui s'en plaindrait ? Cette *Salomé* est un spectacle parfait. *R. Strauss : Salomé. Karen Huffstodt*

Mais ce magicien ne manque pas non plus de malice, et sa virtuosité, lorsqu'il l'extériorise, cloue sur place. *Liszt : Harmonies poétiques et religieuses. Verdi-Liszt : Réminiscences de Boccanegra, d'Aïda, Paraphrase de Rigoletto. Donizetti-Liszt : Valse à Capriccio. Aldo Ciccolini (piano). Conservatoire national d'art dramatique, 18 heures, le 26. De 80 F à 100 F.*

Stephen Kovacevich. Embarqué dans une intégrale des sonates de Beethoven pour EMI, Kovacevich s'était fait connaître, il y a vingt-cinq ans, par des *Variations Diabelli* et des *Bagatelles* qui l'ont hissé d'un coup au premier rang des pianistes de son temps. Il avait à peine trente ans et s'appelait Stephen Bishop-Kovacevich. *Beethoven : Sonates pour piano « Tempête » et « Waldstein ». Schubert : Ländler pour piano D 970. Stephen Kovacevich (piano). Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures, le 27. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.*

Doris Lamprecht, Florent Boffard. Très joli programme qui alterne le chant du piano et le chant à deux. Ces deux jeunes artistes français ne sont pas vraiment des nouveaux talents. Boffard est le



DON HUNSTEIN

Le Hollandais fuyant Il n'est jamais là où on l'attend : Anner Bylsma joue du violoncelle baroque, du violoncelle moderne, il passe du *Quatuor pour la fin du temps* de Messiaen aux *Suites* de Bach, du contemporain au baroque avec une aisance qui laisse pantois et réconcilie les tenants de l'interprétation à l'ancienne et les scientistes.
Vivaldi : L'Olimpiade, ouverture, Concerto pour violoncelle et cordes RV 418, Concerto pour deux violons, deux violoncelles RV 575, Concerto pour deux violons. CPE Bach : Sinfonia Wq 182 « Hambourg », Concerto pour violoncelle et orchestre. Anne-Katharina Schreiber (violon), Anner Bylsma, Guido Larisch (violoncelles), Freiburger Barockorchester, Gottfried von der Goltz (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

(Salomé), Leonie Rysanek (Hérodias), Ragnar Ulfung (Hérode), Monte Pederson (Jochanaan), Deon Van der Walt (Narraboth), Hélène Perraguin (le page d'Hérodias). Orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), André Engel (mise en scène), Françoise Gres (chorégraphie). Opéra-Bastille, 19 h 30, le 24 février et le 1er mars ; 16 heures, le 27 février. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 570 F.

Von Heute auf Morgen. Soyons impératif : il faut aller voir cette comédie aussi grinçante que douce-amère de Schoenberg. *Schoenberg : Von Heute auf Morgen. Sophie Boulin (la femme), Lionel Peintre (le mari), Inge Dreisig (l'amie), Eric Trémolières (le chanteur), Ensemble 2e2m, Paul Méfano (direction), Mireille Larroche (mise en scène). Peniche Opéra, 21 heures, les 24, 25 et 26 : 17 heures, le 27, jusqu'au 26 mars. Tél. : 43-49-08-15. Location Fnac. 120 F.*

Orchestre philharmonique de Radio-France. Après la Philharmonie de Berlin, après l'Orchestre de Paris, c'est au tour du Philharmonique de Radio-France de se lancer dans une intégrale des concertos de Brahms. Premier invité : François-René Duchable, pianiste impeccable dont la hauteur de vue fait parfois songer à Wilhelm Backhaus. *Liszt : Mazeppa. Brahms : Concerto pour piano et orchestre nº 1. Tchaïkovski : Symphonie nº 5. François-René Duchable (piano). Orchestre philharmonique de Radio-France, Pinchas Steinberg (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, le 25. Tél. : 45-61-06-30. De 80 F à 190 F.*

Ensemble InterContemporain. Comme le temps passe vite ! Les *« Aventures »* de Ligeti ont déjà trente et un ans ! *Lim : Li Shang Yin, création. Aperghis : Les lauriers sont coupés. Nicolas : Dans la distance. Ligeti : Aventures et Nouvelles Aventures. Françoise Kubler (soprano), Penelope Walmsley-Clark (mezzo-soprano), Madeleine Jalbert (contralto), Omar Ebrahim (baryton), Ensemble InterContemporain, James Wood (direction). Centre Georges-Pompidou, 20 h 30, le 25. Tél. : 44-78-13-15. 90 F.*

Aldo Ciccolini. Il y a quelques années, Aldo Ciccolini avait donné l'intégrale des *Harmonies poétiques et religieuses* de Liszt, salle Gaveau. Son interprétation marqua à jamais ceux qui l'ont entendue. Il y était un bloc de concentration minérale, d'un refus du pathos admirable.

pianiste de l'InterContemporain et Lamprecht chante déjà beaucoup. *Mendelssohn : Romances sans paroles. Wagner-Liszt : Tannhaüser, ouverture. Schumann : Lieder. Liszt : Mélodies. Doris Lamprecht (mezzo-soprano), Florent Boffard (piano). Salle Gaveau, 11 heures, le 27. Tél. : 49-53-05-07. 90 F.*

Orchestre symphonique français. Gérard Poulet dans le *Concerto* de Beethoven, c'est une leçon de style, de musicalité et de perfection violonistique qui le conduit à prendre plus rapidement le premier mouvement que la tradition ne l'a imposé. Erich Bergel doit également avoir son idée sur la question ; avant d'être chef, ce Roumain était violoniste. *Sibelius : Finlandia, Concerto pour violon et orchestre. Beethoven : Symphonie nº 5. Gérard Poulet (violon), Orchestre symphonique français, Erich Bergel (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, le 28. Tél. : 45-61-06-30. 50 F.*

Avignon
Werther. Nouvelle production à l'Opéra d'Avignon d'un opéra qui fait un retour remarqué à l'affiche depuis quelques années. Qui n'a versé une larme en écoutant le grand air de Charlotte ? *Massenet : Werther. Christian Papis (Werther), Martine Olmeda (Charlotte), Catherine Dune (Sophie), Marc Barrard (Albert), Orchestre lyrique de région Avignon-Provence, François-Xavier Bilger (direction), Bernard Broca (mise en scène). Opéra, 20 h 30, le 25 ; 14 h 30, le 27. Tél. : 90-82-23-44. De 80 F à 320 F.*

Bordeaux
La Flûte enchantée. Rescapée de la saison lyrique bordelaise, cette *Flûte enchantée* promet, au moins dans sa distribution et sa direction d'orchestre. Et que ne donnerait-on pas pour écouter Donna Brown en Pamina ? *Mozart : La Flûte enchantée. Manfred Fink (Tamino), Donna Brown (Pamina), Gilles Cachemaille (Papageno), Gaële Le Roi (Papagena), Elizabeth Vidal (la Reine de la nuit), Erich Knodt (Sarastro), Marcos Fink (l'orateur), Wilfried Gahmlich (Monostatos), Chœur du Grand Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Karl-Anton Rickenbacher (direction), Roberto de Simone (mise en scène). Grand Théâtre, 20 heures, le 23 ; 14 h 30, le 27. Tél. : 56-48-58-54. De 35 F à 300 F.*

JAZZ

René Urtreger Trio. Pianiste historique, perfection du bop, le style le plus difficile, lieu idéal : métaphysique, nocturne et nonchalant. Brèves de comptoir assurées. *Le Montana, 22 h 30, les 23 et 28 février et le 1er mars. Tél. : 45-48-93-08.*

Red Holloway Quartet. Pour voir si le country-blues-soul-texan a un avenir, comment se comportent les patrons du lieu, jusqu'où va une certaine idée du jazz. *La Villa, 22 h 30, les 23, 24, 25, 26 et 28. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.*

Eric Le Lann et André Ceccarelli Quartet. Pour comparer avec la rencontre précédente (Le Lann, Christian Vander), pour mesurer le talent du trompettiste avec le plus exact des batteurs, modèle Peter Erskine, Tony Williams. *Petit Journal Montparnasse, 21 heures, le 23. Tél. : 43-21-56-70. De 120 F à 300 F.*

Rido Bayonne. Pour éprouver le talent d'un groupe peu commun en un lieu récent, juste en face du Zénith, le nom de Rido Bayonne, en soi, devrait mobiliser

les foules. *Hot Brass, 21 heures, le 24. Tél. : 42-00-14-14. 120 F.*

Jean-Pierre Como et Louis Winsberg Quintet. Pour jauger les plus tendres des membres de Sixun à l'aune de l'improvisation et du club. *Sunset, 22 h 30, les 24, 25 et 26. Tél. : 40-26-46-60.*

Djoa. Pour le plaisir d'un batteur exceptionnel (Jean-Claude Montredon, le sel des Antilles), avec un phénomène adepte de McCoy Tyner et de Herbie Hancock, Claude Sommier, spécialiste élégant du piano et des maladies tropicales. Chance : il y aura un docteur dans la salle. *New Morning, 20 h 30, le 25. Tél. : 45-23-51-41. 110 F.*

Harry Sweet Edison. Pour la chance de remettre les pieds dans ce caveau millénaire – public de danseuses et de sorteuses du mardi soir – en compagnie d'un trompettiste historique du courant que l'on nomme mainstream, classique, middle jazz, swing ou topinambour et que l'on nommera plus sagement Harry Sweet Edison. *Caveau de la Huchette, 21 h 30, le 1er mars. Tél. : 43-26-65-05.*

Betty and the Bop's. Est-ce l'orchestre dont se pâmaient tantôt les cadresses et les cadres d'une société en goguette dans le TGV ? Donc, le Slow Club existe encore, bonne nouvelle, et l'on continue d'y jouer du jazz pour les gens qui n'aiment pas beaucoup le jazz, c'est bon à savoir. *Slow Club, 22 heures, le 1er mars. Tél. : 42-33-84-30.*

Jacques Di Donato Quintet. Opéra, concertiste, clarinette, karateka, professeur, origine humble, savoir immense, personnalité douce, et à la scène, le plus délirant (de façon très contrôlée) des clarinettistes chinois. La surprise de la semaine. *Montreuil. Instants chavirés, 21 h 30, le 26. Tél. : 42-87-25-91. De 50 F à 80 F.*

ROCK

Mr Kuriakin. Un peu pop, un peu *dance*, ce groupe fait la joie de ceux qui croisent son chemin. *Pigall's, 19 heures, le 26. Tél. : 46-27-82-82. 50 F.*

The Posies. Sur scène, les Posies sont plus bruyants, plus aventureux que sur disque. Mais au centre de leur musique reste leur indéniable talent de faiseurs de chansons pop. *Bataclan, 20 heures, le 28. Tél. : 47-00-55-22. 130 F.*

African Head Charge. Entre world music, techno et dance, il existe sûrement une voie praticable. C'est en tout cas ce que pensent les explorateurs d'African Head Charge. *Arapaho, 20 h 30, le 28. Tél. : 43-48-24-84. 70 F.*

Hugh Cornwell. En rupture de Stranglers depuis deux ans, Hugh Cornwell se cherche. Au moins, il a retrouvé la dignité qui s'effilochait aux derniers temps de son groupe. *Ris-Orangis. Le Plan, 20 h 30, le 1er mars. Tél. : 69-43-03-03. 80 F.*

CHANSON

Fatal Mambo. Les salseros de Montpellier, qui manient humour et piano avec un détachement décoiffant, continuent leur critique sociale sur fond de maracas. *La Chapelle des Lombards, 20 heures, le 1er mars. Tél. : 43-57-24-24. 100 F.*

Roulez Fillettes. Cinq femmes habituées de la musique traditionnelle française chantent *a cappella*, jouent avec les chansons de nos provinces profondes, les transforment et les reforment. Un album, *Amours que j'ai...* chez Auvidis, avait permis de les découvrir il y a trois ans, mais rien ne vaut la scène, où leur humour et leurs talents vocaux peuvent s'exprimer pleinement. *Le 26 à 20 h 30, le 27 à 18 h 30, Espace Tonkin, 1, rue Salvador-Allende, 69100 Villeurbanne. Tél. : 78-93-11-38. Puis, tournée française.*

Chanson Plus Bifluorée. Les cinq jeunes gens de Chanson Plus font la fête car ils aiment ça. Cette fois, dans les Arènes de Nîmes. Ils ont invité des amis : Kent, TSF, Romain Didier, Francis Lemarque, les Fabulous Trobadors. Une belle famille pour un soir de gala donné en leur honneur par eux-mêmes. Les voix du Gard n'auront plus de mystère, mais de l'humour et de la sagesse toujours. *Le 24 à 20 heures, Arènes de Nîmes (Gard). Tél. : (16) 66-67-28-02.*

MUSIQUES DU MONDE

Rabih Abou Khalil. Jazz, world music, fusion : Rabih Abou-Khalil est un joueur de luth qui marie les styles, le saxophone, la trompette, la basse (Steve Swallow). Cool et arabesque. *New Morning, 20 h 30, le 24. Tél. : 45-23-51-41. 120 F.*

Trio Moskva. Ces trois solistes (deux virtuoses du bayane et de la balalaïka, l'instrument triangulaire à trois cordes si caractéristique de la Russie, et un chanteur basse) sont issus de l'académie Gnessine de Moscou. Ils retrouvent le chemin des chansons populaires russes, du *Colporteur* aux *Bateliers de la Volga*. Finesse et talent. *Maison de Radio-France, 20 h 30, le 24. Tél. : 42-30-15-16. 20 F.*

La salsa selon Saint-Domingue. La Tipica Manzana était venue à Paris Quartier d'été l'an passé. Sept musiciens torrides passent en revue la barchata, le merengue, le perico ripiao (la perruche déchirée). Les Caïman sont dix, des Vénézuéliens et des Colombiens. *New Morning, 21 heures, le 26. Tél. : 45-23-56-39. 120 F.*

Classique : Alain Lompech
Jazz : Francis Marmande.
Rock : Thomas Sotinel.
Chanson et Musiques du monde : Véronique Mortaigne

DE LA SEMAINE

Arts

Un nouveau mensuel

Le 1er mars, un nouveau périodique sera en vente dans les kiosques : *le Journal des arts.* Il se *propose de couvrir l'actualité* artistique de la scène internationale, des grandes expositions aux galeries en passant par les musées et le marché. Pour lui donner une plus grande souplesse, ce *mensuel (11 numéros par an,* 30 F) sera fabriqué comme un quotidien et non comme une revue, affirment ses responsables. Sa mise en page et son format (tabloïd) rappellent en effet ceux de la *presse quotidienne.* Son autre originalité est de constituer le troisième maillon – francophone – d'une chaîne artistique européenne. La rédaction parisienne, dirigée par *Emmanuel Fessy,* ancien responsable de la rubrique « arts » de l'AFP, s'appuiera en effet sur Turin, qui édite déjà le *Giornale dell'arte,* et Londres, qui propose *The Art, Newspaper.* Le premier numéro sera diffusé à 35 000 exemplaires. Son point d'équilibre devrait tourner autour d'une vente d'environ 15 000 exemplaires. – E. de R.

VERNISSAGES

L'art des sculpteurs taïnos

Cent pièces présentées par Jacques Kerchache pour faire découvrir l'art des Indiens Taïnos. Ces derniers peuplaient les Grandes Antilles (Cuba, Saint-Domingue, la Jamaïque), et furent exterminés en un temps record par les Européens. Cette production artistique (os et pierres gravés, bois sculptés), totalement inconnue en France, est à rapprocher de celle du Pacifique (Hawaï et île de Pâques) avec qui les Taïnos n'eurent pourtant aucun contact.
Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris-8e. Tél. : 42-65-12-73. Sauf lundi et jours fériés, de 10 heures à 17 h 40. Du 24 février au 29 mai. 40 F.

PARIS

Pat Andrea

Peintre hollandais d'une cinquantaine d'années, Pat Andrea joue remarquablement du pinceau et du crayon pour brosser, non sans humour noir, les scènes de son théâtre pervers. Une rétrospective.
Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris-7e. Tél. : 47-05-85-99. Sauf lundi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 27 mars.

Brassaï

(Lire page XII.)
Fondation Salomon de Rothschild, Centre national de la photographie, 11, rue Berryer, Paris-8e. Tél. : 53-76-12-31. Sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 9 mai.

La gravure en d'autres états

De quelques temps forts de la gravure depuis les années 50. Avec des sérigraphies américaines et françaises, pop (Warhol, Indiana), minimalistes (LeWitt, Serra), cinétiques (Vasarely), ou militantes (Les Malassis) ; des bois gravés, une spécialité des nouveaux expressionnistes allemands (Penck, Baselitz, Lupertz) ; des linogravures, à commencer par celles de Picasso.
Centre d'art contemporain-galerie Fernand-Léger, 93, av. Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine, 94200. Tél. : 49-60-25-06. Sauf lundi, de 14 heures à 19 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 mars.

L'hiver de l'amour

« Une exposition climatique », qui montre *« l'art du temps »,* la *« traversée d'une saison »* froide, avec un peu de chaleur, des étreintes, de la glace. Et quarante-cinq invités souvent très jeunes, qui font de la vidéo, de la photo, des installations.
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Sauf lundi et fêtes, de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 13 mars. 10 F.

Marisa Merz

Trente ans de création artistique. L'occasion donc de suivre le cours original d'une œuvre qui s'est développée depuis Arte Povera, mais que l'artiste n'aime pas montrer, ayant de la peine à se séparer de ses travaux jamais finis toujours repris.
Centre Georges-Pompidou, studio, galerie sud, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 2 mai.

La Ville, art et architecture en Europe

Une rue blanche tapissée de plans et de projets d'architecture d'un côté, des salles colorées remplies de peintures explosives quant à leur contenu sinon leur forme, de l'autre. Sur la ville, architectes et artistes n'ont pas les mêmes vues. Les commissaires de l'exposition non plus.
Centre Georges-Pompidou, grande galerie, 5e étage, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 9 mai.

Et aussi

L'âme au corps, arts et sciences. Une exploration savante des façons de disséquer l'homme, depuis la Révolution.
Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Général-Eisenhower, Paris-8e. Tél. : 44-13-17-30. Sauf mardi, de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures (entrée square Jean-Perrin). Jusqu'au 28 février. 45 F.

Autour d'un chef-d'œuvre de Matisse. Exceptionnellement réunies, les trois versions de *la Danse* commandée en 1930 par le docteur Barnes. *Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris-16e. Tél. : 40-70-11-10. Sauf lundi, de 10 heures à 19 heures, vendredi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 6 mars. 35 F.*

James Bishop, Toni Grand. A l'étage, les peintures abstraites subtilement construites de l'Américain Bishop. Au rez-de-chaussée, les sculptures étrangement poissonneuses de Toni Grand. Deux solitaires. *Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris-8e. Tél. : 42-60-69-69. Sauf lundi, de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Rétrospectives des films de Patrick Bokanowski et Jean-Daniel Pollet. Jusqu'au 13 mars. 35 F.*

Christoph Haerle. Lames d'acier arquées et carrés suspendus par des câbles, pour une sculpture épurée, tout en lignes tendues. *Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 26, rue Saint-Gilles, Paris 3e. Tél. : 42-78-43-21. Jusqu'au 12 mars.*

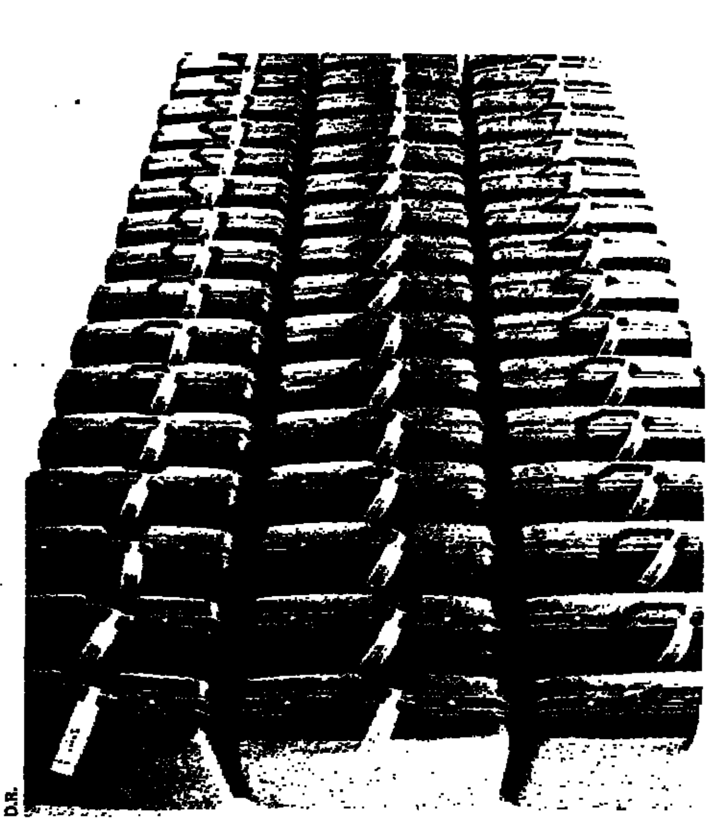
Claude Levêque. Il opère *in situ* pour faire avec pas grand-chose, des espaces dramatiques. *Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi, Paris 6e. Tél. : 43-25-42-63. Jusqu'au 19 mars.*

Jacques Monory. Un grand tableau et une soixantaine de petits pour la mise en scène du « désastre ». *Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8è. Tél. : 45-63-13-19. Jusqu'au 5 mars.*

Les Nymphéas et Louis Cane. Aujourd'hui encore il y a des peintres pour saluer ce qu'on a appelé en son temps « le suicide plastique » de Monet. *Musée national de l'Orangerie des Tuileries, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-97-48-16. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 mai. 35 F.*

François Rouan. Une rétrospective de l'œuvre sur papier, qui peut se tresser. *Centre Georges-Pompidou, salle d'art graphique, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi, de 12 heures à 18 heures, samedi, dimanche et jours fériés*

Arts : Geneviève Breerette
Photo : Michel Guerrin



D.R.

Tourisme et guerre à Caen

Deux architectes-artistes new-yorkais, Diller et Scofidio, des installations, un thème : le tourisme sur les champs de batailles historiques. Et pour accompagner l'exposition, un livre portant sur les relations qu'entretiennent le tourisme et la guerre. Une initiative du FRAC de Basse-Normandie pour le cinquantième anniversaire du débarquement.
L'Abbaye-aux-Dames, place Reine-Mathilde, 14035 Caen. Tél. : 31-06-98-75. Jusqu'au 27 mars.

RÉGIONS

Meymac

Bifurcations

L'un se construit des cellules d'habitation, l'autre brode patiemment des images types de femmes modèles, un autre produit des images sombres, un quatrième des objets de conjurations : Absalon, Ghada Amer, Mohamed El Baz, Claude Lévêque... Ils sont huit en tout, regroupés pour leur avancée, par des voies détournées, sur le terrain social.
Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André, 19250. Tél. : 55-95-23-30. Sauf mardi, de 14 heures à 18 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 17 avril. 20 F.

Rennes

De Dürer à Friedrich

Le Musée des beaux-arts de Rennes a entrepris de faire découvrir les richesses des cabinets de dessins étrangers. Après ceux d'Amsterdam, Leyde, Modène, c'est le tour des dessins allemands du Wallraf-Richartz Museum de Cologne. Avec un choix de feuilles couvrant quatre siècles.
Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola, 35000. Tél. : 99-28-55-85. Sauf mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 25 avril.

Saint-Etienne

Ben Nicholson

Un beau peintre anglais du vingtième siècle, qui s'est formé dans la discipline cubiste, puis abstraite construite, et a gardé un souci de pureté architecturale dans ses toiles comme dans ses reliefs, tout en faisant preuve de finesse et sensiblité.
Musée d'art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42000. Tél. : 77-93-59-58. Tous les jours, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 25 avril.

Strasbourg

Jochen Gerz

L'exposition donne un large aperçu de l'œuvre de cet artiste allemand (né à Berlin en 1940) qui vit à Paris depuis les années 60. Une grande installation, Le Dépôt de 1979, faite de troncs de chêne, acquise par le Musée d'art moderne de Strasbourg, est au centre de l'ensemble. Des images fortes associant de grandes photos et des textes.
Ancienne Douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, 67000. Tél. : 88-52-50-00. Tous les jours de 11 heures à 18 h 30. Jusqu'au 8 mai.

Et aussi

Le Musée et les modernes à Amiens. Un choix de Marcelin Pleynet. *Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80000. Tél. : 22-92-06-76. Sauf lundi matin, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, vendredi jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 5 avril.*

Assia, sublime modèle à Calais. Assia, une professionnelle de la pose, a fasciné plus d'un photographe dans les années 30. *Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu, 62100. Tél. : 21-46-62-00. Sauf mardi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Jusqu'au 28 mars.*

GALERIES

ROBERT MULLER

Galerie de France

CELA doit faire une vingtaine d'années qu'on a perdu de vue Robert Müller, un sculpteur suisse (né en 1920 à Zurich) de Paris qui était régulièrement exposé à la galerie de France jusqu'aux années 70, et qui aujourd'hui a pratiquement cessé de produire. L'ensemble de pièces exhumées des réserves de la galerie est une bonne surprise. Müller, qui a fait ses premières armes en apprenant le modelage auprès de Germaine Richier, a de la poigne et de l'audace. Il est même franchement gonflé d'embrocher pareillement les volumes, qu'il s'agisse des fers soudés mêlant piques et boulets contondants en croissances offensives, ou des marbres emboîtés en d'étranges compositions organiques. Si certaines pièces ne sont pas sans rappeler le Giacometti de *la Femme égorgée,* il en est d'autres combinant des volumes tubulaires ou laissant échapper des coulées lascives de marbre bien poli qu'on est tenté de situer entre Arp et le César des *Expansions.* Tout en reconnaissant qu'il y a là bien de la singularité. – G. B.
Galerie de France, 52, rue de la Verrerie, Tél. : 42-74-38-00. Jusqu'au 30 mars.

THIERRY SIGG

Galerie Darthea Speyer

THIERRY Sigg voyage entre sculpture et peinture, de l'une glissant à l'autre, jouant de la polychromie dans l'espace et du découpage des formes sur la surface peinte. Ses derniers tableaux essayent une synthèse déconcertante. Des figures humaines découpées, parfaitement plates et désincarnées, plongent ou dansent sur un fond plat orange ou gris. Mais les rapports de valeurs d'une part et d'étranges lignes colorées qui circulent et ondulent d'un bord à l'autre rétablissent l'illusion d'un espace à trois dimensions. Selon les œuvres, cet effet s'accentue ou s'allège. Il oscille entre la représentation volumétrique – dans la série des *Sarcophages* – et une planéité à peine creusée à la manière des grands Matisse des années 1910. Ainsi en est-il de la *Ronde* – allusion à la *Danse 7* – et pour la *Circumnavigation noire,* large composition rythmée par des sinuosités et des silhouettes blanches. Voilà donc un travail de peintre attentif, complexe et audacieux. Sigg mérite mieux que la notoriété discrète qui l'accompagne depuis une dizaine d'années. – Ph. D.
Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot, Paris, VIe ; tél. : 43-54-78-41. Jusqu'au 26 mars.

JEAN-PIERRE GRENIER et YOLSKI

Galerie Queyras

BEAUCOUP de choses les rassemblent. Tout les sépare. L'une et l'autre montrent des petits formats, polyptyques sur papier. Expressionniste, Grenier manipule en virtuose les effets de matière et d'opalescence, les couches mates et les transparentes, avec une tendance à faire jaillir le geste hors du cadre. En comparaison, Yolski apparaît plus réservée, presque austère. Elle retrouve dans ses dessins la matière riche de ses huiles ; les habitués reconnaîtront la disposition en triptyque montrant le même objet en plan, en substance, et en perspective. Mais ils découvriront aussi des diptyques porteurs de raccourcis audacieux, comme une *Pointe* épatante, et une orientation vers une certaine forme d'humour plastique. Yolski apprend à se moquer d'elle-même, comme en témoigne un superbe *Coussin,* et son travail en acquiert tout d'un coup une légèreté et une profondeur encourageantes. – Ha. B.
Galerie Queyras. 29, rue Guénégaud. Paris 6e. Tél. : 46-33-79-74. Jusqu'au 1er mars.

هكذا من الأصل

Une exposition à Paris

Brassaï relu et corrigé

Brassaï (1899-1984) est une des figures de la photographie dont l'œuvre s'est affirmée à partir des années 30. On connaissait le Brassaï de la nuit, une exposition met l'accent sur le surréaliste et le précurseur de l'art brut. Le propos de cette « rétrospective détournée » est habile, mais réducteur.

NOUS connaissions Brassaï et en voilà un autre qui surgit de la nuit dans laquelle son œuvre a été enfermée depuis la mort du photographe, en 1984. La nuit, les bordels, les bals de travestis, bars louches et voyous, becs de gaz et pavés gras. C'est le Brassaï célébré dans le monde entier, résumé en deux livres-cultes, *Paris de nuit* (1932), avec un texte de Paul Morand, et *le Paris secret des années 30* (1976). C'est le Brassaï poétique et humaniste, forgé dans une des périodes les plus fécondes de l'image, qu'expositions et livres ont abondamment célébré et qui en font un des pivots de l'histoire de la photographie, l'égal de son ami Kertész, son double hongrois.

C'est une autre lecture de l'œuvre que propose l'Espagnol Manuel Borja-Villel, responsable de la Fondation Tàpies de Barcelone. Il a conçu une exposition qui met en avant le Brassaï surréaliste (1). Le propos est habile : mettre l'accent sur un fragment – ses images pour deux revues, le *Minotaure* et *Labyrinthe* – et coller l'étiquette surréaliste sur l'ensemble du travail du photographe : portraits, « relevés » de graffiti, nus ou images de rues... *« Il est facile de tout ramener au surréalisme »*, confie Jean-Claude Gautrand, qui a effectué le gros travail de recherche à partir des revues.

Ce n'est pas une rétrospective mais ça y ressemble étrangement. L'intitulé déjà – « Du surréalisme à l'art informel » – est fort large. Nombre de photos sont peu connues ou n'ont jamais été exposées (certains graffitis, des nus, voire des séries entières comme « La tourterelle et la poupée »). Que manque-t-il ? Quelques images célèbres et toute une production, sans doute moins importante : les commandes du magazine américain *Harper's Bazaar*, ses voyages à l'étranger (Espagne, Turquie, Italie, Irlande), sa production en couleurs, ses photos de sports de montagne. Des spécialistes crient surtout au sacrilège en constatant que les tirages n'ont pas été effectués par Brassaï lui-même. *« Brassaï n'avait pas la religion du tirage ancien »*, répondent ceux qui l'ont connu.

L'œuvre de Brassaï est-elle à rattacher au surréalisme ? Brassaï était proche de la plupart des membres de la « deuxième vague » du mouvement ; il a travaillé avec Dali, il apparaît dès le premier numéro du *Minotaure*, largement investi par les surréalistes ; Breton a choisi ses photos pour accompagner son texte *l'Amour fou* (1937) ; son *Paris de nuit* cadre assez bien avec les « promenades » surréalistes ; le mouvement raffolait de cette réalité transcendée à la hauteur d'un mythe ; Brassaï a également inventé une technique d'écriture visuelle – le langage parlé, capté et restitué par ses soins – proche de l'écriture automatique ; ses photos de graffitis (figures murales modifiées par des auteurs anonymes successifs et par le temps) s'apparentent à des cadavres exquis.

Toute cette activité « surréaliste » est résumée dans une photo : une femme yeux clos, épaule dénudée, allongée sur un lit, bouche ouverte. Dali a placé ce cliché au centre de son montage célèbre : *le Phénomène de l'extase*, publié dans le nº 1 du *Minotaure*, en 1933. Représentation parfaite de la *« beauté convulsive »*, chère à Breton.



GILBERTE BRASSAÏ

« La Fille au billard russe », 1932.

Pourtant Brassaï a refusé d'être enrôlé sous la bannière d'André Breton. C'est un « compagnon de route » – comme Michaux avec qui il fut lié – qui a toujours marqué ses distances avec un mouvement qu'il considérait comme trop éloigné de la réalité. Et qui manquait d'humour. Trop freudien aussi, lui qui se voulait plus proche du réel que du rêve. Le photographe l'a d'ailleurs clairement exprimé dans un entretien de 1980 : *« Le surréalisme de mes images ne fut autre que le réel rendu fantastique par la vision. Je ne cherchais qu'à exprimer la réalité car rien n'est plus surréel. Si elle ne nous émerveille plus, c'est que l'habitude nous l'a rendue banale. Mon ambition fut toujours de faire voir un aspect de la vie quotidienne comme si nous la découvrions pour la première fois. Voilà ce qui me séparait des surréalistes. »*

Brassaï voulait d'abord que les choses se révèlent. Voir ce que l'œil ne voit pas. Révéler la réalité de la nuit, la toilette d'une prostituée, l'atmosphère d'un bal de lesbiennes, d'une fumerie d'opium. Mais aussi révéler la beauté de l'anodin, par des images qu'il qualifiait de *« latentes »*. Percevoir différemment des allumettes grâce à l'agrandissement du tirage. Poser l'œil sur une pomme de terre, scruter un bout de dentifrice étalé, des cristaux ou des madrépores. Disséquer les mœurs sexuelles des mantes religieuses et les rites d'un bordel parisien. Sculpter des galets de granit des Pyrénées pour leur donner des formes nobles – oiseaux, corps de femmes. Le photographe trouvait des correspondances entre « le milieu » et « le monde », malfrats et policiers, Proust et sa femme de ménage, les sculptures de Miró et les graffitis anonymes : *« C'est la beauté folle du monde ordinaire »*.

Il faut sans doute rattacher ses photos de graffitis à la démarche générale de photographe, et non les ramener au seul art brut. Brassaï s'est intéressé à ces formes anonymes et « primitives » dès 1930, dix ans avant Dubuffet. De façon méthodique. Il griffonnait le graffiti, suivait l'évolution du trait gravé dans la pierre. Les trous deviennent des yeux, les lézardes, une bouche ou un sourcil. Chaque graffiti *« semble témoigner de l'influence occulte du mur sur la peinture contemporaine »*, affirme Brassaï. Et de citer Klee, Miró et Dubuffet. Plus tard, on rapprochera cette poésie murale à l'art brut, l'Action Painting, de l'art informel, au tachisme...

Au-delà des surréalistes, les modernistes ennuyaient un peu Brassaï, l'inquiétaient même. Il préférait s'attacher à un monde qui allait disparaître, plutôt que scruter celui qui devait naître. Cette préoccupation est claire dans *le Paris secret des années 30* où ce « reporter sociologique » se passionne pour les vespasiennes et les becs de gaz, les voyous et les vidangeurs.

Ainsi se dégage une œuvre photographique, *a priori* disparate, en fait d'une cohérence extrême. Les surréalistes se sont enthousiasmés pour Brassaï, comme ils s'étaient entichés d'Atget, autre fou du réel. D'autres ont loué son modernisme. Il se contentait d'être porté par l'époque. Mais les manuels d'histoire aiment les étiquettes rassurantes. Brassaï préférait se placer sous le signe de la curiosité : *« Au fond, j'ai fait un grand reportage sur la vie humaine. »*

MICHEL GUERRIN

(1) Après Paris, l'exposition ira à Salzbourg, Kassel et Madrid.

★ *Centre national de la photographie, hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, 75008 Paris. Tél. : 53-76-12-32. Jusqu'au 9 mai.*



GILBERTE BRASSAÏ

« Phénomène de l'extase, portrait de femme », 1932.

Une œuvre très convoitée

Gilberte Brassaï gère l'œuvre inestimable de son mari : classement du fonds, expositions, ventes de tirages, publications dans la presse, livres... Avec deux questions en filigrane : qui va organiser « la » grande rétrospective Brassaï ; quelle institution ou musée, dans l'avenir, gérera le fonds ?

AVANT sa mort, en 1984, Brassaï a fait une donnation universelle à sa femme, Gilberte, qui se trouve ainsi à la tête d'une œuvre considérable : des plaques de verre – notamment celles du *Paris de nuit*, égarées pendant la guerre et retrouvées en 1984 dans le grenier des éditions Flammarion –, des négatifs (un procédé que Brassaï a utilisé à partir de 1935), des tirages anciens et plus récents de Brassaï lui-même, une abondante correspondance, des écrits, sculptures, gravures, dessins, tapisseries. Ce droit patrimonial est doublé d'un droit moral qui concerne les expositions, livres, catalogues, publications dans la presse. Bref, tout ce qui touche à Brassaï doit avoir son accord.

Personne ne sait ce que possède vraiment Gilberte Brassaï. *« Je suis persuadé qu'il existe des photos inédites sur le Paris interlope »*, affirme un spécialiste. D'autres fantasment sur des *« trésors que l'on ne connaît pas »*. Une chose est sûre. Brassaï a fait énormément de tirages, gardait tout (même les épreuves de travail) et a essayé d'imposer sur le marché ses tirages de collection des années 70. Mais ce sont les tirages anciens (années 30 à 50), effectués par Brassaï lui-même, qui atteignent les prix les plus élevés en salle des ventes. De 20 000 à 50 000 francs. Le *Paris de nuit*, le *Paris secret* sont les plus recherchés. Mais sans atteindre les sommes astronomiques d'un Kertész (50 000 dollars certaines épreuves). *« Brassaï n'atteint pas les prix qu'il mérite, car il préférait les tirages modernes et il en faisait beaucoup »*, affirme Alain Sayag, conservateur au Centre Pompidou.

Deux questions aujourd'hui se posent : qui organisera « la » grande rétrospective avec les tirages originaux de Brassaï lui-même ? Quelle institution, dans l'avenir, gérera le fonds ? Du vivant de Brassaï, le Centre Pompidou a été tenté d'organiser « la » rétrospective. Sans résultat. Plusieurs musées américains ont repris l'idée à partir de 1986. C'est ainsi que l'Art Institute de Chicago, le Metropolitan de New-York, le Musée de Houston ont fait les yeux doux à Mme Brassaï. Les deux premiers ont jeté l'éponge. Ces échecs ont alimenté les accusations portées contre la *« veuve abusive »*, cette *« procédurière insupportable qui bloque toute initiative »*.

Mais des musées et des marchands sans scrupules n'ont-ils pas voulu lui faire signer des contrats léonins ? Le Musée de Chicago n'a-t-il pas réussi à mettre la main sur une quarantaine de livres annotés par le photographe ? En réalité, Gilberte Brassaï est très méfiante face aux *« rapaces »* en tout genre. Elle s'est donnée totalement à l'œuvre de son mari, qu'elle défend bec et ongles – maladroitement parfois. Et cette gardienne du temple a accompli un énorme travail d'inventaire, fort utile. *« Elle empêche que l'on triture abusivement l'œuvre de Brassaï »*, ajoute Jean-Claude Gautrand.

C'est finalement le Musée de Houston (Texas) qui devrait organiser la rétrospective Brassaï. *« Mais pas avant 1997 »*, affirme Gilberte Brassaï. Pourquoi avoir choisi les Etats-Unis ? *« Ce sont les Américains qui ont, les premiers, mis en valeur l'œuvre de mon mari »*, affirme-t-elle. *« La France n'a jamais donné à Brassaï la dimension que les Etats-Unis et le Japon lui ont donnée »*, poursuit Jean-Claude Gautrand. Le Musée d'art moderne (MOMA) de New-York lui a organisé une rétrospective, en 1968. Le magazine américain *Harper's Bazaar* lui a passé de nombreuses commandes dans les années 1937-1960. Et c'est un marchand de New-York, Edwynn Houk, qui est seul habilité à vendre des tirages.

En négociation avec Houston, Gilberte Brassaï a donc tenu à ce que l'exposition montée par la Fondation Tapies, et reprise actuellement à Paris, ne soit pas une rétrospective. Elle a bloqué la parution du catalogue en France. Selon elle, il ne lui a pas été soumis avant impression et il fait la part belle aux graffitis, contrairement aux accords passés.

Reste la bataille autour du fonds Brassaï. Le Musée Getty, de Los Angeles, avait fait une proposition ferme au photographe, qui l'avait refusée. L'exposition de Houston est un premier pas sérieux vers l'Amérique. Mais il est probable que la France userait de son droit de préemption pour qu'une telle œuvre reste dans le patrimoine national. Alain Sayag est d'ailleurs déjà intervenu pour empêcher le départ de photos de Brassaï vers l'étranger.

Que l'œuvre de Brassaï reste en France est logique. N'est-elle pas marquée par Paris ? Une destination idéale pour ce fonds serait la Mission du patrimoine photographique, antenne du ministère de la culture, qui a déjà accueilli les œuvres de Lartigue, Kertész et bien d'autres. Mais la mission ne reçoit que des donations, et les revenus de Mme Brassaï viennent du fonds de son mari (droits d'exposition, de publication dans la presse et ventes de tirages). Un compromis pourrait être trouvé. Mais l'écueil est également psychologique : il est toujours difficile de se séparer d'une œuvre dans laquelle Mme Brassaï – qui n'a pas d'enfant – a investi son temps et sa vie.

M. G.

De l'image au texte

Brassaï écrivait tous les jours, la nuit surtout, prenait des notes sur des bouts de papier, les abandonnait dans des boîtes, les ressortait, entretenait de longues correspondances avec ses amis – Henry Miller surtout. Goethe était son dieu, et Genet son admirateur – il était fou de ses photos de malfrats. Brassaï a écrit trois livres de conversations : *Histoire de Marie* (1949), *Paroles en l'air* (1977) et son formidable *Conversations avec Picasso* (1964).

Il manque toujours « le » livre qui reprenne et analyse l'ensemble de son œuvre, mais il existe de beaux recueils de photos de Brassaï. Voici les principaux :

Paris de nuit : un des livres mythiques de l'histoire de la photographie (Arts et métiers graphiques, 1932) : couverture verte, reliure en spirale, nom de Paul Morand en gros, celui de Brassaï en petit – c'était son premier livre. Dans la réédition, les rôles sont inversés. Mais l'impression en héliogravure est gâchée par la présentation : des images noires imprimées sur fond... noir (Flammarion 1987, disponible).

Le Paris secret des années 30 : le livre le plus sulfureux de Brassaï. Prostituées, bordels, fumeries d'opium, bals d'homosexuels, mais aussi le « Paris perdu », des bals musette, vespasiennes et vidangeurs. Avec un beau texte de Brassaï (Gallimard, 1976, disponible).

Brassaï, Paris le jour, Paris la nuit : ce catalogue accompagnait une exposition au Musée Carnavalet dans le cadre du Mois de la photo à Paris. Il est modeste, mais les photos sont bien imprimées et, surtout, les textes, notes et biographie sont de qualité (Musée Carnavalet, 1988, disponible).

Les artistes de ma vie : Brassaï raconte en texte-images ses rencontres avec Bonnard, Braque, Dalí, Dufy, Giacometti, Léger, Matisse, Miró, Picasso et bien d'autres (Denoël, 1982, disponible).

Brassaï : une bonne – et pas chère – introduction au travail de Brassaï (nº 28 de la collection « Photo Poche » du CNP). Ce recueil fait la part belle au Brassaï humaniste, beaucoup moins à l'influence surréaliste (Centre national de la photographie, 1987, disponible).

Graffiti : ce beau livre vient d'être réédité. Bien imprimé, il contient des textes inédits de Brassaï et reproduit les carnets qu'il tenait sur les graffiti afin de « suivre » leur évolution (Flammarion, 1993, disponible).

★ *Les bibliophiles trouveront la plupart des éditions originales des livres de Brassaï à la librairie Lecointre et Ozanne, 9, rue de Tournon, 75006, Paris. Tél. : 43-26-02-92.*